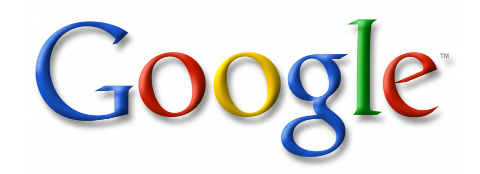
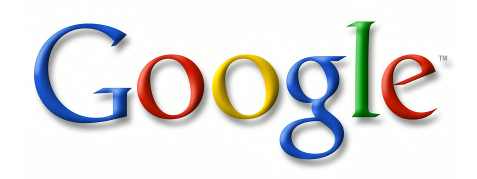
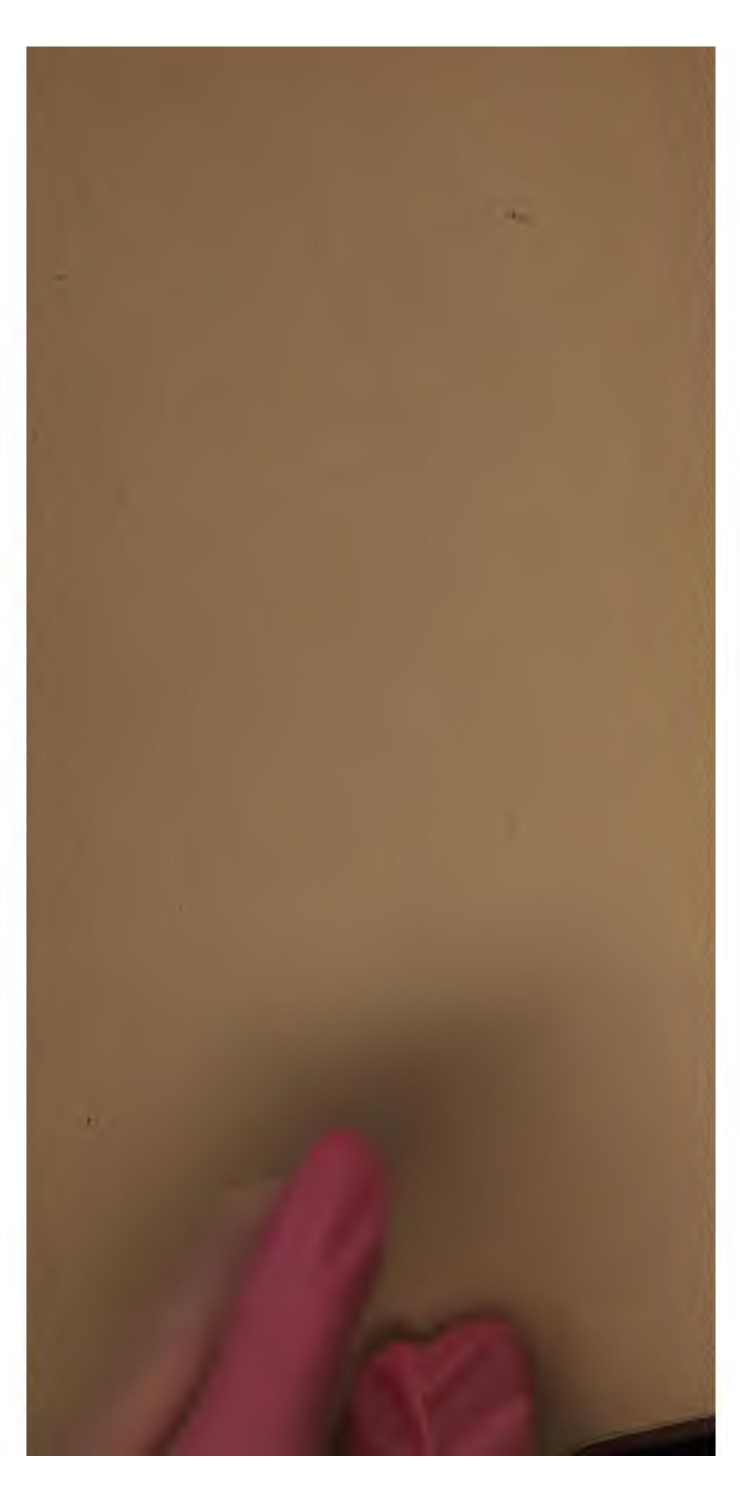

Google





ŒUVRES

DE

M. DE BONALD.

TOME XIV.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET CIE,
RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

THÉORIE

DU POUVOIR

POLITIQUE ET RELIGIEUX

DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE,

DÉMONTRÉE PAR LE RAISONNEMENT ET PAR L'HISTOIRE;

PAR

M. LE VICOMTE DE BONALD.

Si le Législateur, se trompant dans son objet, établit un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, l'Etat ne cessera d'être agité jusqu'à ce que ce principe soit détruit ou changé, et que l'invincible *Nature* ait repris son empire.

CONTRAT SOCIAL, l. II. c. II.

TOME II.

DEUXIÈME PARTIE.

CONTENANT

LA THÉORIE DU POUVOIR RELIGIEUX.

PARIS.

LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,

IMPRIMEURS DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE ET DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE.

Rue Cassette, 29, près Saint-Sulpice.

1843.

AVERTISSEMENT.

La *Théorie du pouvoir religieux*, qui fait la seconde partie de la *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile*, n'est ni un livre de piété, ni un ouvrage de controverse. L'auteur s'est proposé un but plus général, ou, ce qui est la même chose, plus social, et par conséquent plus utile. Il a voulu démontrer qu'il ne peut y avoir qu'une constitution *nécessaire* de société religieuse, comme il a démontré qu'il n'y a qu'une constitution *nécessaire* de société politique; c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir qu'une religion dont les dogmes soient des rapports *nécessaires* (1) dérivés de la nature des êtres intelligens physiques, comme il n'y a qu'un gouvernement dont les lois soient des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres physiques intelligens : et considérant, ainsi qu'il le dit lui-même, la religion sous des rapports extérieurs et politiques, comme il a considéré le gouvernement

(1) Sur l'acception de ce mot, voyez la *Préface*, pag. 2.

sous des rapports intérieurs ou moraux, il cherche dans les faits incontestables que présente l'histoire de la religion dans tous les âges et chez tous les peuples, la raison de ses principes et de ses dogmes, comme il a cherché dans les principes des gouvernemens le motif des faits incontestables que présente l'histoire des sociétés politiques dans tous les temps et chez toutes les nations.

Les personnes pieuses seront peut-être scandalisées que l'auteur ait osé présenter sous un point de vue nouveau peut-être, et soumettre au raisonnement des vérités que la religion propose à notre foi bien plus qu'à nos recherches : l'auteur peut leur répondre, 1° qu'il n'a pas eu la présomption d'expliquer ce que l'homme ne peut comprendre, mais l'intention de faire voir la *nécessité* de ce que l'homme doit croire; 2° que la religion n'interdit pas à la raison d'approfondir des vérités, qui, comme le dit fort bien le savant abbé Fleury, *ont été mises à toute épreuve, et ne craignent que de n'être pas connues*. *Que votre culte soit raisonnable* (1), dit le plus docte interprète de la religion : mais la religion ordonne à l'homme de soumettre sa raison particulière à la raison générale de la société religieuse; et, à cet égard, l'auteur a pris soin de ne laisser aucun doute sur la sincérité de ses dispositions, dans la conclusion de cette seconde partie de son ouvrage;

(1) Rationabile obsequium vestrum. *Epist. ad Rom.* XII. 1.

3° que, s'il a été entraîné par la force des principes et l'enchaînement des conséquences à développer les vérités dogmatiques les plus relevées, il peut justifier sa hardiesse par l'exemple des écrivains les plus orthodoxes, qui ont essayé de faire comprendre à la raison les dogmes les plus impénétrables de la religion; 4° que, quelque évidentes que puissent être les preuves de la *nécessité* de la religion chrétienne, il restera toujours, dans le *comment* inaccessible de ses mystères, assez d'obscurité pour exercer la foi du chrétien, humilier la raison de l'homme, et révolter l'orgueil du faux sage.

THÉORIE
DU POUVOIR
POLITIQUE ET RELIGIEUX.

SECONDE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

INTRODUCTION.

J'ai défini la société civile, la réunion de la société politique et de la société religieuse ; j'ai traité de la société politique, et je vais traiter de la société religieuse.

Si la société civile est la société religieuse et la société politique ensemble, je n'ai pu considérer la société politique, dans l'état civil, que dans ses rapports avec la société religieuse : ainsi je ne pourrai considérer la société religieuse, dans l'état civil, que dans ses rapports avec la société politique.



ŒUVRES

DE

M. DE BONALD.

TOME XIV.

» certain droit des gens que la nature humaine ne » sauroit assez reconnoître. » (*Esprit des lois.*) Sachons si elle n'est qu'une foiblesse du cœur, cette religion qui a produit dans la société des vertus si courageuses ; si elle n'est qu'une illusion de l'esprit, cette religion qui résiste, depuis dix-huit siècles, à la persécution du glaive et à la persécution du raisonnement ; à la persécution de la pauvreté et de l'abaissement, et à la persécution des richesses et de l'empire ; à la persécution du scandale dans ses ministres, et à la persécution de l'ignorance dans ses enfans ; à la persécution du ridicule de la part de ses ennemis, et à la persécution plus dangereuse de l'indifférence de la part de ses disciples ; cette religion qui sourdement combattue, pendant un siècle, par toutes les ressources du génie, attaquée à force ouverte par tous les moyens de l'autorité, renaît de toutes parts, comme ces feux mal étouffés dont l'activité concentrée se manifeste par des jets de flammes, avant-coureurs d'une éruption générale ; ou comme ces plantes vivaces qui abandonnent leurs feuilles à la dent d'un animal vorace, mais dont les racines trouvent un asile inviolable dans les flancs impénétrables du rocher.

Il est temps de décider si ceux qui ont tout sacrifié pour cette religion, qui la croient et qui la pratiquent, ou ceux qui, moins conséquens et plus foibles, la croient sans la pratiquer, sont des esprits crédules, ou si les philosophes qui veulent la dé-

truire sont les bienfaiteurs de l'humanité. Faut-il opposer les talens? J'opposerai Arnauld à Bayle, Pascal à J. J. Rousseau, Malebranche à Boulanger, Nicole à Helvétius, Fénelon à Diderot, Bossuet à Voltaire? Faut-il comparer les vertus? ah! nous n'en sommes pas encore réduits à cet humiliant parallèle. Objet de mépris ou de haine, nous endurons, depuis un siècle, les sarcasmes de la philosophie écrivante; nous essuyons, depuis six ans, les fureurs de la philosophie revêtue de l'autorité; un plus long silence trahiroit la cause de la vérité.

. . . Dans son sein rejetons cette guerre,
Que sa fureur envoie aux deux bouts de la terre.
(RACINE. *Mithrid.*)

D'autres ont défendu la religion de l'homme; je défends la religion de la société : ils ont prouvé la religion par la religion même; je veux la prouver par l'histoire. Je laisse l'écrivain pusillanime trembler au seul reproche de crédulité ou d'intolérance: le temps des petites craintes et des ménagemens politiques est passé; que l'univers prononce entre nous, et que l'homme impartial juge enfin de quel côté est l'amour de la vérité, et de quel côté est le fanatisme de l'erreur.

Si dans cette discussion importante, et la plus importante de toutes celles qui peuvent occuper l'homme en société, il est quelqu'un de mes lecteurs

qui n'ait pas la force d'imposer silence aux préjugés de sa naissance, aux opinions de son parti, aux sophismes de ses passions ; qu'il ferme ce livre, il a assez lu.

Je n'écris ni pour ni contre quelques hommes et quelques partis ; j'écris pour tous les hommes et pour toutes les sociétés.

Je ne me dissimule pas la difficulté de faire revenir les esprits à des idées dont ils paroissent si éloignés ; mais je me rassure en pensant que l'esprit humain, parvenu au terme extrême de l'absurdité et de l'erreur, n'en est que plus près, dans le cercle qu'il parcourt, de la raison et de la vérité ; et je ne désespère pas de persuader quelques lecteurs, lorsque je réfléchis que des écrivains qui du développement d'un atome ont fait Dieu, et du développement d'un poisson ont fait l'homme, qui ont rêvé que le globe pouvoit être de verre fondu, et les montagnes de coquilles d'huîtres, ont eu leurs admirateurs, et peut-être ont fait quelques prosélytes (1).

Je prie le lecteur de relire avec attention les premiers chapitres de la première partie de cet ouvrage sur les principes des sociétés en général : je suivrai dans leur application à la société religieuse la méthode didactique et rigoureuse que j'ai adop-

(1) Voyez dans les *Lettres Helviennes*, de l'abbé Barruel, les absurdités vraiment incroyables que la philosophie a amoncelées pour expliquer Dieu, l'Homme et l'Univers.

tée. Des vérités d'un aussi grand intérêt que celles que je vais développer, peuvent se passer de ces ornemens que l'art trop souvent prodigue au mensonge. Je ne veux pas de cette admiration stérile qui accorde aux talens de l'auteur ce qu'elle refuse à la solidité de l'ouvrage; je renonce à éblouir celui que je ne pourrois pas convaincre, et si je puis être utile, je me croirai assez éloquent.

Je vais encore ramener mon lecteur dans les sentiers déserts de la métaphysique; mais j'espère le dédommager de l'ennui de la marche, par l'application qu'il pourra faire à chaque pas, pour ainsi dire, de la théorie que je vais mettre sous ses yeux, et par la satisfaction qu'il éprouvera, en retrouvant les motifs de ses sentimens les plus chers, et le fondement des vérités les plus précieuses. Ainsi l'on contemple avec intérêt les détails et le jeu de ces machines ingénieuses dont on a long-temps admiré les effets.

CHAPITRE PREMIER.

Elémens des sociétés.

« On ne peut traiter de la société sans parler de » l'homme, ni parler de l'homme sans remonter à » Dieu. »

Dieu *est* (1) : être existant par lui-même, purement intelligent, infini, tout-puissant, créateur de l'homme et de l'univers. Tous les peuples ont reconnu son existence; donc il existe : car tous les peuples n'ont pu s'accorder que dans un *sentiment*, et non dans une *opinion;* or, une existence dont tous les peuples ont le *sentiment* est une existence réelle pour tous les peuples.

L'homme existe : être *contingent* et borné, être à la fois spirituel et matériel, *les sens extérieurs* attestent aux *sens* son existence matérielle; le *sens intime* ou *intérieur* atteste à l'esprit son existence spirituelle : tous les hommes voient et touchent d'autres hommes; tous les hommes sentent en eux-mêmes un être qui *veut*, qui *aime*, qui *craint;* or une existence spirituelle dont tous les hommes ont le sens intérieur ou le *sentiment*, est aussi réelle pour tous les hommes, qu'une existence matérielle dont tous les hommes ont le sens extérieur ou la *sensation*. Donc l'homme existe, être à la fois spirituel et matériel.

Dieu et l'homme : les esprits et les corps, élémens de toute société.

Les esprits survivent aux corps auxquels ils sont unis; vérité que toutes les sociétés ont reconnue : donc l'immortalité de l'ame est un *sentiment* com-

(1) S'il étoit permis de s'écarter du langage usité, il semble qu'il seroit plus exact de dire : l'*Etre* de Dieu, l'existence de l'homme.

mun à toutes les sociétés; donc l'ame est immortelle.

Existence d'un être intelligent, supérieur à l'homme, qui a créé l'homme, et qui le conserve; spiritualité et immortalité de l'ame: vérités fondamentales de toute société.

Je dois donc prouver 1° que toutes les sociétés ont eu le sentiment de l'existence de quelque être intelligent, supérieur à l'homme, qui a créé l'homme et qui le conserve, être que j'appelle Divinité; 2° qu'elles ont eu le *sentiment* de la spiritualité et de l'immortalité de l'ame; 3° que ces *sentimens* sont infaillibles, et qu'ils prouvent *nécessairement* l'existence de leur objet.

CHAPITRE II.

Existence de la Divinité.

Les hommes sociaux, car les hommes n'existent qu'en société ou naturelle ou générale, soit qu'ils en avouent, soit qu'ils en combattent l'existence, pensent à la Divinité : donc la Divinité *peut* exister; car les hommes ne *peuvent* penser qu'à ce qui *peut* exister, parce que ce qui ne peut pas exister ne peut pas être le sujet d'une pensée.

Les hommes en société ont le sentiment de la divinité : Donc la Divinité existe; car les hommes ne peuvent avoir ce sentiment que de ce qui existe, parce que ce qui n'existe pas ne peut pas être l'objet d'un sentiment.

Les hommes ne peuvent avoir la *pensée* que de ce qui *peut exister;* les hommes ne peuvent avoir le *sentiment* que de ce qui existe : vérités importantes, dont le développement demande l'attention la plus sérieuse.

Si Dieu existe, il est *volonté*, *amour* et *force;* car on ne peut concevoir un Dieu sans *volonté*, un Dieu sans *amour*, un Dieu sans *force*. S'il est *volonté* et *force*, il agit : s'il agit, il crée des êtres, et parce qu'il est parfait ou souverainement bon, il crée des êtres bons ou semblables à lui. Il y a donc quelque être qui est *volonté*, *amour* et *force*, comme Dieu; et je vois un être que j'appelle *homme*, et qui est en effet *volonté*, *amour* et *force*.

Dans Dieu, être simple, la volonté, l'amour et la force sont un seul et même acte. L'homme, être composé, est *volonté* par son intelligence, *force* par son corps, *amour* par l'un et par l'autre; puisque l'homme ne peut aimer un objet sans y penser, et qu'il ne peut l'aimer sans produire, s'il est libre, son amour au dehors par l'action de ses *sens* ou par sa *force*.

Il faut faire ici une distinction importante. L'homme peut penser à un objet sans l'aimer, et

sans agir sur lui par les sens extérieurs. Ainsi je pense aux *Commentaires* de César, à la distance qu'il y a de Paris à Lyon, aux propriétés du cercle, et cette pensée n'excite en moi ni *sentiment*, ni *sensation*. Mais l'homme raisonnable et libre ne peut agir sur un objet par ses *sens* extérieurs ou par sa *force*, sans que cette action ne soit produite par l'amour, et accompagnée de la pensée; et si l'on m'objectoit que l'air, nos vêtemens agissent sur nos *sens* extérieurs, sans que nous éprouvions d'*amour* pour eux, même sans que nous y pensions; que souvent on fixe les yeux sur un objet sans le voir, ou qu'on le touche sans le sentir; je répondrois que, dans ces situations, l'homme trop fortement occupé d'un autre objet, n'est pas, actuellement, *libre* de réfléchir sur ses sensations. L'amour est donc le principe de nos actions libres.

L'homme ne doit aimer que Dieu et l'homme; parce que l'amour étant le principe de la production et de la conservation des êtres, l'homme ne peut aimer que les êtres qui peuvent le *produire* ou le *conserver*. Or, Dieu et l'homme peuvent seuls *produire* l'homme et le *conserver*, c'est-à-dire, maintenir l'homme moral dans sa perfection et l'homme physique dans sa liberté.

L'homme doit aimer Dieu infiniment, parce que Dieu est infiniment aimable; il doit s'aimer lui-même, parce qu'il est bon ou créé à l'image de Dieu; il doit aimer les autres hommes, ou son pro-

chain, autant que lui-même, parce que les autres hommes sont aussi bons que lui, puisqu'ils sont créés, comme lui, à l'image de Dieu. Ce sont des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres sociaux : donc ce sont des lois.

L'homme social ne peut être considéré que relativement à Dieu, à lui-même, à ses semblables; c'est-à-dire, en société religieuse, en société naturelle ou famille, en société politique. Donc toutes les actions sociales qu'il peut faire ont rapport à l'un ou à l'autre de ces états ou de ces sociétés. Donc toutes ses actions sont des actions de l'homme social, soit religieux, soit naturel, soit politique; et comme l'amour est le principe de toutes ses actions libres, l'amour de Dieu sera ou devra être le principe de ses actions libres dans la société religieuse, ou de ses actes religieux; l'amour de soi, le principe de ses actions libres dans la société naturelle, ou de ses actes naturels; l'amour des autres, le principe de ses actions libres dans la société politique, ou de ses actes politiques.

Je ne m'occupe que de la société religieuse; et je remarque, dans les sociétés religieuses de tous les temps et de tous les lieux, un grand acte : *le don de l'homme, et l'offrande de la propriété*, qu'on appelle SACRIFICE. C'est un fait, et il est attesté par l'histoire et par le témoignage de nos sens.

Cet acte, s'il est libre, doit donc être produit par l'amour de Dieu. Je vois avec évidence le motif

pour lequel la société ou l'homme social fait à la Divinité le don de l'homme et le don de la propriété. Aimer, c'est se donner soi-même tout entier à l'objet de son amour : ainsi dans la société naturelle ou de l'homme des deux sexes, il y a don mutuel de l'homme tout entier; ainsi dans la société extérieure des hommes entre eux, « nul, dit le fon» dateur de la religion chrétienne, ne peut donner » un plus grand témoignage d'amour que de donner » sa vie pour ses amis, » c'est-à-dire de se donner tout entier à eux.

Donc la société se donnera tout entière à Dieu, objet de son amour. Or, la société est l'homme et la propriété : donc elle fera à Dieu le don de l'homme et celui de la propriété. Ce sont des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres sociaux; donc ce sont des *lois*. L'homme est physique et moral, la société fera donc à Dieu le don de l'homme physique, et le don de l'homme moral.

J'ai dit, dans la première partie de cet ouvrage, qu'il ne pouvoit exister que deux religions parmi les hommes, le monothéisme et le polythéisme; parce que la religion étant le culte de Dieu, il ne peut y avoir que le culte d'un Dieu ou le culte de plusieurs dieux. Or, je dois retrouver dans les deux religions le sacrifice, c'est-à-dire, *le don de l'homme et l'offrande de la propriété*.

Je ne parlerai pas de l'offrande de la propriété, qui, dans les deux religions et dans tous les âges,

a été l'oblation des fruits de la terre ou l'immolation des animaux, c'est-à-dire le don des propriétés naturelles.

Dans le premier âge du monothéisme, la religion patriarcale ou des premières familles, telle que nous la connoissons par des monumens dont j'aurai bientôt occasion de parler, Dieu exige le don de l'homme physique ou son immolation ; mais content du cœur, il arrête le bras : et dans cette religion d'amour imparfait ou de désir, il n'y a pas de don de l'homme physique, et la propriété seule est immolée.

Dans la religion Judaïque, second âge du monothéisme, religion non plus d'une famille ou de la société naturelle, mais d'un peuple ou d'une société extérieure, Dieu demande le sacrifice de quelques hommes à la place de celui de tous les hommes (le don des premiers nés) ; mais il veut qu'ils soient rachetés par le sang de l'animal : et dans cette religion d'amour imparfait ou d'attente, il n'y a pas de don de l'homme physique, mais seulement l'immolation de la propriété. C'est-à-dire que, dans la religion patriarcale et la religion Judaïque, Dieu, satisfait du don de l'homme moral, ou de la volonté, remet à la société le don de l'homme physique ; mais il ne le remet qu'après l'avoir demandé, parce que le sacrifice de l'homme tout entier est de l'essence de la société religieuse et de la société politique, c'est-à-dire, qu'il est un rapport *nécessaire*.

dérivé de la nature des êtres en société, une *loi*.

Dans la religion chrétienne, dernier âge du monothéisme, religion d'amour parfait ou de jouissance, je vois le sacrifice de l'*homme*, de l'homme tout entier, de l'homme moral par l'obéissance, de l'homme physique par la destruction... Mais n'anticipons pas sur la démonstration de vérités auxquelles je n'ai pu encore préparer mon lecteur.

Dans le polythéisme, c'est-à-dire, chez tous les peuples de la terre, hors le peuple sectateur de la religion de l'unité de Dieu, je vois le sacrifice de l'homme physique, ce sacrifice que Dieu exige de la *volonté*, et qu'il interdit à la *force* : et en effet le Père des humains ne peut pas être honoré par le meurtre de l'homme, puisqu'il défend à l'homme d'attenter à la vie de son semblable ; l'action de ce sacrifice n'est pas une action libre ou dont le principe soit l'amour, parce que l'amour, *pouvoir producteur et conservateur* des êtres, ne peut pas être le principe d'une action qui les détruit. C'est là un rapport non nécessaire, ce n'est pas une *loi*. Il faut expliquer cette horrible inconséquence du cœur humain.

L'homme aimoit Dieu, parce que Dieu l'avoit créé et le conservoit ; mais Dieu pouvoit cesser de conserver l'homme, donc l'homme le craignoit : c'étoient des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres, donc c'étoient des *lois*.

Ainsi l'amour et la crainte sont les seuls *sentimens*

de l'homme, et toutes les autres affections n'en sont que des modifications.

L'homme avoit été créé bon, parce que l'être infiniment *bon* ne pouvoit produire que des êtres bons. Dans l'homme *bon*, l'amour l'emportoit sur la crainte, parce que, si Dieu a créé l'être *bon*, il l'aime : il l'aime, tant qu'il est *bon* : il veut le conserver, tant qu'il l'aime. L'amour doit être plus fort que la crainte, parce que l'amour est un sentiment *positif*, puisqu'il se rapporte à une action *positive*, celle de produire ; la crainte n'est qu'un sentiment *négatif*, puisqu'il se rapporte à une action *négative*, celle de détruire, c'est-à-dire, de *ne pas* conserver. Mais l'homme est malheureux : donc il est puni ; donc il est coupable ; donc il n'est plus *bon* ; donc il a commis quelque action déréglée : et comme l'amour réglé est le principe de ses actions libres, ou réglées, son amour s'est déréglé. L'amour réglé est d'aimer Dieu plus que soi-même, et d'aimer ses semblables autant que soi : l'amour déréglé est donc de s'aimer soi-même ou ses semblables, plus que Dieu, et de s'aimer soi-même plus que ses semblables. L'homme a donc perdu l'amour de Dieu, et il y a substitué l'amour de l'homme, comme il a substitué l'amour de soi à l'amour de ses semblables : mais il n'a pu effacer de son esprit l'idée de la Divinité ; il en a perdu l'*amour*, mais il en a conservé la *crainte*. La crainte sans amour est la haine ; il a donc la haine de Dieu : la haine de Dieu, la

haine de ses semblables se manifestent à la fois, et le gouvernement se déprave comme la religion.

L'homme établit son *pouvoir* particulier ou l'amour de soi, à la place du *pouvoir* général de la société ou de l'amour des autres; et il fit servir la force générale ou celle des autres à seconder les fureurs ou les caprices de l'amour de soi. Malheureux par ses propres passions et par les passions d'autrui, détruit dans son corps, détruit dans les objets de ses affections, cherchant en vain, dans la société naturelle, un asile contre l'oppression de la société politique, l'homme ne vit plus autour de lui que des êtres malfaisans conjurés pour sa perte : il sentit qu'il étoit haï, parce qu'il sentoit qu'il étoit haïssable. Cet amour mêlé de crainte, qui présentoit à l'homme *bon*, dans l'auteur de son être, le *pouvoir* qui le conservoit, devenu, dans l'homme coupable, crainte sans amour, ou haine, ne lui fit voir dans la Divinité qu'une puissance armée pour le détruire : la frayeur multiplia les dieux, comme elle multiplie les objets; l'homme social offrit aux dieux la vie de son semblable pour détourner les maux dont il se croyoit menacé, comme il offrit à son semblable sa liberté même pour racheter sa vie. Ainsi l'idolâtrie, le despotisme, l'esclavage, prirent à la fois naissance dans l'univers; comme le christianisme, la monarchie, la liberté ont commencé ensemble.

Ainsi il y a dans toutes les sociétés religieuses, et dans tous les états de ces sociétés, *le don de l'homme*

et le don de la propriété : don de l'homme, don sans destruction dans la religion d'amour ; don de l'homme, don avec destruction dans la religion de haine ; parce que la haine fait, comme l'amour, le don de l'homme, et que l'homme se donne lui-même au Dieu qu'il aime pour obtenir le bien qu'il désire ou pour sa conservation, comme il donne son semblable au Dieu qu'il hait pour éviter le mal qu'il craint ou sa destruction.

C'est sur ce fait incontestable que repose toute la théorie de la religion. Je dis incontestable ; parce que le don réel ou figuré de l'homme, dans toutes les sociétés, est attesté par les monumens les plus inébranlables.

Il y a donc eu, dans toutes les sociétés politiques de l'univers, le don de l'homme, avec ou sans destruction, offert à la Divinité : donc il y a eu dans toutes les religions l'acte de l'amour ou de la haine; c'est-à-dire, de la crainte sans amour de la Divinité. Mais l'amour et la crainte sont les seuls sentimens de l'homme ; donc il y a eu dans toutes les sociétés politiques et religieuses de l'univers le *sentiment* de la Divinité.

La religion est donc sentiment, et non opinion ; principe de la plus haute importance, clef de toutes les vérités religieuses, et même de toutes les vérités politiques ; puisque j'ai prouvé que la constitution monarchique étoit aussi *sentiment,* et non opinion. Je vois donc, chez tous les peuples, le sentiment de

la Divinité, parce que je vois chez tous les peuples le sacrifice : donc les sociétés religieuses qui n'ont pas de sacrifice, peuvent avoir l'*opinion* de la Divinité, mais elles n'en ont pas le *sentiment;* elles en ont la pensée, qui est *production,* mais elles n'en ont pas le sentiment qui est *conservation :* c'est-à-dire, qu'elles *produisent* Dieu dans la pensée, mais elles ne conservent pas, dans le cœur, le sentiment de son existence. Donc il y a des sociétés religieuses *athées*, ou qui n'ont pas le *sentiment* de la Divinité.

La vraie religion ou la religion de l'unité de Dieu est *amour*. La fausse religion ou la religion de plusieurs dieux est *haine:* donc le monothéisme a précédé le polythéisme, parce que le *positif* a précédé le *négatif,* ou l'être a précédé le néant qui n'est que l'absence de l'être. L'homme avoit le sentiment ou l'amour d'un être qui avoit la *volonté* et la *force* de le conserver, avant d'avoir le sentiment contraire ou la *haine* d'un être qui avoit la *volonté* et la *force* de le détruire.

La religion en général est *sentiment*, la religion de l'unité de Dieu est amour : aussi, dans le premier code social, c'est-à-dire, religieux et politique, qui ait été donné à l'homme, il est dit : *Tu aimeras Dieu de tout ton* esprit, *de tout ton* cœur, *de toutes tes* forces; d'où il résulte : 1° que comme le *cœur* est en nous la seule faculté aimante, aimer Dieu par l'*esprit* et l'aimer par les *forces*, ou par le *corps*, signifie que l'amour qui a sa source dans le cœur doit

éclairer l'*esprit* par la foi, et régler les *sens* par le culte extérieur : 2° que ce passage confirme évidemment que l'homme est, comme je l'ai dit, *esprit*, *cœur*, et *sens* ou *force*.

C'est parce que la religion est *amour*, que les femmes ont, en général, une religion plus sentie, non parce que leur *esprit* est plus foible, mais parce que leur *cœur* est plus aimant.

C'est parce que la religion est *amour*, qu'il est si fréquent de voir des personnes livrées aux foiblesses d'un cœur trop sensible, porter dans la religion toute la vivacité de leurs sentimens; et le fondateur lui-même de la religion chrétienne, ou sociale, pardonne beaucoup de foiblesses, en faveur de beaucoup d'amour : *Remittuntur ei peccata multa*, *quoniam dilexit multum*.

C'est parce que la religion est *amour*, que le malheur dispose ou ramène l'homme à la religion; l'homme accablé par les rigueurs de la nature, ou par l'injustice des hommes, cherche à aimer, pour trouver qui l'aime.

C'est parce que la religion est *amour*, que l'amour profane a été chez les anciens une religion qui a eu son culte et ses prêtres, ses autels et ses sacrifices, et que, dans le langage figuré, il en a conservé encore tous les attributs.

Les hommes en société ont eu l'amour de la Divinité, parce que la Divinité pouvoit les conserver; comme ils ont eu la haine de la Divinité, parce que

la Divinité pouvoit les détruire : car l'amour dans l'homme n'a rapport qu'à ce qui peut le conserver, comme la haine n'a rapport qu'à ce qui peut le détruire.

Mais (et j'appelle sur la démonstration suivante l'attention la plus sérieuse) l'homme, être *contingent*, qui peut exister ou ne pas exister, peut se méprendre sur l'objet de son amour ou de sa haine, c'est-à-dire, aimer ce qui peut le détruire, ou haïr ce qui peut le conserver : mais la société, être *nécessaire*, (en supposant l'existence de l'homme) ne peut se tromper sur l'objet de ses sentimens, c'est-à-dire qu'elle ne peut aimer que ce qui peut la conserver, et qu'elle ne peut haïr que ce qui peut la détruire ; car si la société humaine pouvoit se tromper sur l'objet de ses sentimens, c'est-à-dire, haïr ce qui peut la conserver, ou aimer ce qui peut la détruire, elle pourroit cesser de se conserver : donc elle ne seroit pas *nécessaire*. Or, la société ou les hommes sociaux aiment ou haïssent la Divinité, je l'ai prouvé : donc la Divinité peut les conserver ou les détruire. Mais un être ne peut conserver ou détruire que ce qu'il peut créer : donc Dieu a créé l'homme, donc Dieu existe. J'ai dit que les hommes ne peuvent penser qu'à ce qui peut exister ; en effet. penser à ce qui ne peut pas exister, est ne penser à rien ; penser à rien, est ne pas penser.

J'ai dit que l'homme ne pouvoit avoir le sentiment, c'est-à-dire, aimer ou craindre que ce qui

existe; car, avoir le sentiment de ce qui n'existe pas, c'est avoir le sentiment du néant, c'est n'avoir aucun sentiment, c'est n'aimer ni ne craindre. Or l'homme, *esprit* et *corps*, ne peut pas plus exister sans pensée et sans sentiment, c'est-à-dire sans amour ou sans crainte, qu'il ne peut exister sans action ou sans mouvement.

Penser est *produire :* or, penser à ce qui ne peut pas exister, ce seroit *produire* ce qui ne peut pas *être;* ce qui est absurde.

Aimer est *reproduire* ou conserver : or, aimer ce qui n'existe pas, seroit *reproduire* ou conserver ce qui *n'est pas produit;* ce qui est absurde.

Les hommes pensent à Dieu; donc Dieu peut exister. Les hommes ont le sentiment de Dieu; donc Dieu existe.

CHAPITRE III.

Suite du même sujet.

JE dois répondre à quelques objections.

Tous les hommes, me demande le philosophe, ont-ils le sentiment de la Divinité? Oui, et la preuve de cette assertion me paroît évidente. Je ne puis connoître le sentiment de l'individu, sentiment particulier, et qu'il peut ne pas manifester au dehors;

mais je connois infailliblement les sentimens de la société, sentimens sociaux, c'est-à-dire extérieurs et publics : or, on a vu dans toutes les sociétés le sentiment de la Divinité manifesté par un acte extérieur et semblable, par le sacrifice : donc tous les hommes ont le sentiment de la Divinité ; parce que tous les hommes sont membres du corps social, et qu'en qualité de membres d'un corps, ils en partagent *nécessairement* tous les sentimens. Existence d'un Être supérieur à l'homme, qui l'a créé et qui le conserve : loi fondamentale de toute société humaine, sentiment que l'homme tient de sa nature d'homme social. Unité de Dieu, rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres : *loi* religieuse, conséquence *nécessaire* de la *loi* fondamentale, et fondamentale elle-même ; car s'il existe un Être infini, tout-puissant, il ne peut en exister qu'un. C'est ce que l'homme apprend de ses maîtres ; *fides ex auditu ;* mais c'est ce qu'il apprend aussi de sa raison. Ainsi, dans la société politique, l'existence du *pouvoir* général est une loi fondamentale ; et l'existence d'un seul homme appelé monarque, exerçant le *pouvoir* général, est une *loi* politique, rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres, conséquence *nécessaire* de la loi fondamentale, et *loi* fondamentale elle-même. Si Dieu n'existoit pas, le mot Dieu n'existeroit dans aucune langue, le sentiment de Dieu n'existeroit chez aucun peuple ; l'élève ne pourroit pas entendre, parce que le maître ne pour-

roit pas parler. Le missionnaire n'apprend pas au sauvage que la Divinité existe, car il lui en parleroit en vain, si le sauvage n'en avoit pas le *sentiment;* il lui apprend seulement qu'il n'existe qu'un Dieu ; parce que l'unité de Dieu est un rapport *nécessaire*, dérivé de la nature des êtres, rapport sur lequel la nature éclaire l'homme sauvage comme l'homme policé.

Les hommes peuvent découvrir des rapports entre les êtres, et ils travaillent sans cesse à en découvrir de nouveaux, c'est-à-dire, à étendre et perfectionner leurs connoissances; mais l'homme n'invente pas des êtres, car inventer un être ce seroit le créer, et l'homme ne peut pas plus créer un être qu'il ne peut le détruire. Quand Néper découvrit les logarithmes, il ne fit que mettre au jour de nouveaux rapports entre les nombres; Archimède trouva le rapport du diamètre à la circonférence, mais il n'inventa ni le diamètre, ni la circonférence; Pascal n'inventa pas les courbes, ni Newton les couleurs, quoiqu'ils découvrissent, l'un de nouvelles propriétés des courbes, l'autre de nouveaux effets de la lumière.

Oui, tous les hommes ont le sentiment de la Divinité, soit *positif* qui est l'amour, soit *négatif* qui est la haine. Philosophe, tu penses à Dieu, quand tu en nies l'existence; et, malgré toi-même, tu en as le sentiment, c'est-à-dire la haine, quand tu la combats. L'homme parfaitement libre, l'homme

vertueux, celui dont l'amour est réglé, a *nécessairement* le sentiment, c'est-à-dire l'amour de la Divinité : l'homme esclave de ses passions, l'homme dont l'amour est déréglé, et qui n'a que l'amour de soi, a aussi le sentiment de la Divinité, mais ce sentiment est la crainte sans amour, ou la haine : il voudroit anéantir un être dont l'existence l'importune ; et ce n'est pas dans son esprit, mais *dans son cœur*, que l'impie a dit : Il n'y a point de Dieu (1).

Donc l'athée, ou l'homme qui hait la Divinité, car il n'y en a pas d'autre, est un homme *nécessairement* vicieux, esclave de ses passions. Mais il faut observer que l'athée sera plutôt livré à l'amour déréglé de soi, ou à la passion spirituelle de l'orgueil, qu'à l'amour déréglé de ses semblables, ou aux passions des sens ; car l'amour déréglé des autres n'est pas dans la nature d'un être qui n'aime que soi et qui hait tout le reste. C'est pour cette raison que quelques athées en imposent, par des dehors de régularité, à ceux qui, ne faisant consister la vertu que dans l'absence des passions sensuelles, croient voir la force de vaincre là où il n'y a que la triste impuissance de combattre. C'est à cette même cause qu'il faut attribuer la prétendue pureté de mœurs qu'on croit remarquer dans quelques gouvernemens et dans quelques sectes.

(1) Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus. *Psalm.* XIII.

On demande si un homme élevé dans les forêts, sans communication avec ses semblables, auroit la pensée et le sentiment de la Divinité : il est aussi absurde de supposer un homme hors de la société pour lui demander ensuite s'il a la connoissance de Dieu, qu'il le seroit d'arracher un enfant naissant à sa famille pour lui demander, dans un âge avancé, s'il connoît ses parens. C'est changer l'état de la question, puisque je parle de l'homme social, et qu'on me parle de l'homme sauvage. Or, s'il a existé, s'il existe encore des peuples sauvages, il n'a jamais existé, il ne peut même exister d'hommes sauvages. L'homme n'est pas une plante qui puisse croître uniquement à l'aide des sucs de la terre et des influences de l'air. Les seuls hommes sauvages que l'on ait connus, l'homme des forêts d'Hanovre, et la fille trouvée dans les bois de Picardie, ont été rendus à la société ; et leur existence jusque-là ne peut être regardée que comme une enfance prolongée, ou un état d'imbécillité.

On a trouvé, dit-on, des peuples qui ne manifestoient aucun sentiment de la Divinité, c'est-à-dire qu'on en a cherché, et qu'on a vu peut-être quelques peuplades en état de société naturelle dans laquelle le culte est purement domestique, et renfermé dans l'intérieur de la famille (1).

(1) Un voyageur dit que les Hottentots n'ont aucune religion ; et ailleurs il dit qu'ils reconnoissent un esprit malfaisant, et qu'ils lui adressent des

On a sous les yeux un exemple récent du peu de fonds qu'il faut faire sur les aperçus des voyageurs, même les plus éclairés, lorsqu'ils nous parlent de la religion des peuples sauvages. En 1767, le capitaine Wallis, après un séjour de quelques semaines à l'île d'Otahiti, dans la mer du Sud, déclare formellement qu'il n'a pu découvrir parmi ces insulaires la moindre trace de culte religieux, quoiqu'il les ait observés *avec une attention particulière*. Deux ans après, en 1769, le célèbre Cook aborde à la même île. Dans le long séjour qu'il y fait, il observe, il décrit, avec la sagacité et l'impartialité qui le caractérisent, les traditions religieuses et même les coutumes politiques de ce peuple singulier. Ecoutons cet observateur profond : dans la recherche des croyances religieuses du genre humain, les sentimens conservés chez des peuples simples sont d'un autre poids que les opinions inventées par les philosophes.

« Les Otahitiens croient un Dieu créateur, le » genre humain venu d'un *homme* allié à sa *fille*; » ils connoissent une Divinité suprême, qui est chez » eux la *puissance*, puisqu'ils la désignent par le » mot de *producteur des tremblemens de terre*; mais » ils adressent leurs prières à une autre divinité ap- » pelée *Tané*, qui est la *Bonté*, puisqu'elle prend » une plus grande part aux affaires des humains.

prières. Les Hottentots sont des peuples en société naturelle, et ils ont la religion idolâtre de la société naturelle, ou l'idolâtrie dans son premier état.

» Ils croient l'ame immortelle, soumise à deux états,
» l'un plus heureux, l'autre moins. Ils ont des prê-
» tres; ils font des offrandes à la Divinité, et lui pro-
» diguent des témoignages d'adoration et de res-
» pect... Les cimetières, qu'ils appellent *moraï*, sont
» des lieux où ils vont rendre une sorte de culte re-
» ligieux. Ils récitent des prières quand ils enterrent
» leurs morts : ils y vont adorer une divinité invi-
» sible, et ils expriment leurs adorations et leurs
» hommages de la manière la plus respectueuse et
» la plus humble. Leurs regards et leur attitude
» montrent assez que la disposition de l'ame répond
» à son extérieur.... Ces Indiens sont plus jaloux
» de ce qu'on fait aux morts qu'aux vivans; et le
» seul cas où ils se soient permis d'user de violence
» envers les gens des équipages, ç'a été lorsqu'ils
» ont voulu violer leurs enclos funéraires, en en
» abattant les murs, ou même en y cueillant du
» fruit. » On ne peut nier que les notions primitives de la religion, telles que l'existence de Dieu et la connoissance de ses principaux attributs, le dogme de la création, l'existence d'un premier homme et d'une première femme qu'ils font même naître du premier homme, la croyance de l'immortalité de l'ame, des peines et des récompenses futures ne se soient conservées chez ces insulaires. Mais voici qui est encore plus extraordinaire; ces peuples connoissent la circoncision : Cook nous l'apprend, quoiqu'il pense qu'elle n'est pas chez eux une pratique

religieuse. Banks, célèbre naturaliste, embarqué avec Cook, découvrit chez ce peuple un objet qui excita sa curiosité. « C'étoit, selon Cook, une espèce » de coffre ou d'arche travaillée avec délicatesse, » faite pour être transportée d'un endroit à un autre. » Elle contenoit quelque chose que Banks ne put » voir. La ressemblance générale de ce coffre avec » l'arche d'alliance parmi les Juifs, est remar- » quable; mais ce qui est encore plus singulier, » est qu'on lui dit qu'elle s'appeloit *la maison de* » *Dieu*.

» Les habitans de la Nouvelle-Zélande connois- » sent l'influence de plusieurs êtres supérieurs à » l'homme, dont l'un est suprême, les autres subor- » donnés. Ils ont à peu près les mêmes dogmes que » les Otahitiens, et ils écoutoient avec un silence » profond et beaucoup de respect et d'attention les » discours sur la Divinité. »

Les usages politiques de ces peuples ne sont pas moins dignes d'attention que leurs dogmes religieux.

Chez ces différens peuples, la royauté est héréditaire du père au fils : « leur gouvernement ressemble » au premier état de toutes les nations de l'Europe, » lors du gouvernement féodal. Le roi, le baron, le » vassal, le paysan, y sont distingués : chaque baron » fournit et conduit à la guerre un certain nombre » de combattans. »

La croyance de la Divinité se trouve donc chez

tous les peuples : or l'accord de tous les peuples sur l'existence d'un objet est *sentiment*, et non une *opinion*. En effet, les opinions dans l'homme sont des opérations de l'esprit, ou des volontés; or les hommes diffèrent nécessairement par les *volontés*, puisqu'ils ont tous nécessairement la *volonté* de se dominer réciproquement; mais ils s'accordent nécessairement par les *sentimens*, parce que le sentiment est amour de sa conservation, crainte de sa destruction, et que tous les hommes ont nécessairement le même amour pour ce qui peut les conserver, la même crainte de ce qui peut les détruire.

J'ai dit qu'on retrouvoit dans toutes les sociétés le sentiment de la spiritualité et de l'immortalité de l'ame; c'est ce qui va faire l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

Spiritualité et Immortalité de l'ame.

SPIRITUALITÉ et Immortalité de l'ame : loi fondamentale des sociétés religieuses, vérité attestée par le sentiment unanime de toutes les sociétés humaines, et par l'abus qu'en ont fait les peuples idolâtres.

Les honneurs divins que les peuples, dans leur enfance, comme les peuples vieillis dans la civilisation, ont rendus à la mémoire de leurs bienfaiteurs ou de leurs chefs, ne s'adressoient pas à des cadavres inanimés ; ils croyoient qu'ils existoient, puisqu'ils leur décernoient un culte et des hommages. La croyance des génies aussi ancienne que l'univers, le respect pour les morts et les sépultures, respect plus marqué à mesure que les peuples sont plus près de l'état des sociétés primitives, c'est-à-dire, à mesuré qu'ils sont plus près de cet état où les peuples n'ont que des sentimens et n'ont pas encore des opinions, la coutume reçue chez un grand nombre de peuples d'ensevelir avec les morts les objets de leurs affections pour les servir dans l'autre vie, les lois sévères portées contre tous ceux qui violoient les sépultures, et qui dépouilloient les cadavres, l'obstination remarquée dans toutes les sociétés naissantes à ne pas laisser dans les combats leurs morts au pouvoir de l'ennemi ; tout annonce que les peuples, à toutes les époques de leur existence, ont eu le sentiment consolateur que le corps n'étoit que la demeure d'un être qui lui étoit supérieur, et qui survivoit à sa décomposition.

Pour connoître, sur ce dogme important, le sentiment des premiers peuples, nous n'avons pas besoin d'interroger les monumens anciens, ni de remonter à l'origine des sociétés. Nous avons au milieu de nous un peuple naissant ; car le genre hu-

main renaît à chaque génération : vérité consolante pour les gouvernemens, qui peuvent, quels que soient les progrès des fausses doctrines, recommencer un peuple par l'éducation, puisque la nature le recommence par la naissance. Or les enfans, les femmes et les conditions peu élevées, c'est-à-dire, l'âge, le sexe et les conditions qui ont des sentimens et qui ne peuvent avoir des opinions, ont naturellement le sentiment *des esprits ;* c'est de là que vient l'opinion reçue chez presque tous les peuples, que les femmes ont la connoissance de l'avenir, et des communications particulières avec des êtres invisibles. De là la croyance de tous les peuples, que les hommes extraordinaires étoient inspirés par un génie particulier. C'est un préjugé, dit la philosophie : c'est un sentiment, répondrai-je, par lequel la nature supplée à la foiblesse de la raison ou au défaut de connoissances. Un enfant a peur de quelque chose qu'il ne peut voir, quoiqu'on ne l'ait jamais effrayé par des contes de *revenans ;* il a peur dans l'obscurité, il est mal à son aise dans la solitude. Les effets de ce sentiment sont plus forts dans l'âge, le sexe, et les conditions dont la foiblesse ou les occupations ne permettent pas à l'esprit de se livrer à des études pénibles, de saisir des rapports composés : alors le sentiment supplée à toutes les autres manières de s'instruire de cette vérité fondamentale ; la nature met cette vérité dans tous les cœurs, parce que tous les cœurs sont capables de sentir ; mais elle

ne la confie qu'à l'esprit du petit nombre, parce qu'il n'y a que le petit nombre qui ait un esprit capable de comprendre.

On peut apprécier, d'après ce principe, ce que les philosophes appeloient des *préjugés* populaires, et le service qu'ils rendoient à l'humanité en cherchant, comme ils le disoient, à *éclairer* les hommes, c'est-à-dire, à ôter les sentimens du cœur de ceux dont ils ne pouvoient suffisamment éclairer l'esprit.

Quand la raison est développée, et qu'elle peut être éclairée par l'étude et le raisonnement, alors le sentiment se règle ; il cesse d'être exagéré, et la raison dit à l'homme qui veut et qui peut la cultiver, que l'homme n'est pas tout entier dans son corps, qu'il a une ame spirituelle et immortelle, et que cette vérité, et les conséquences qui en découlent, sont le lien le plus puissant des sociétés humaines. C'est la nature de la société qui établit la foi de la vérité par le sentiment ; et ce sont les philosophes qui la détruisent avec leurs opinions. De là tant de systèmes absurdes sur la nature de l'ame, que les uns croyoient du feu, les autres de l'air ; que ceux-là faisoient passer dans le corps des animaux, et que ceux-ci refusent même à l'homme.

On ne contestera pas sans doute que la foi de sentiment ne soit dans la plupart des hommes, et peut-être dans tous les hommes, bien plus ferme et bien plus profonde que la foi d'opinion. Qui est-ce qui qui croit le plus, qui est-ce qui croit le mieux aux

vérités fondamentales de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'ame, de celui qui a écouté, souvent sans le comprendre, un discours scientifique sur cette matière, par l'orateur le plus disert, ou de la veuve, de l'enfant accablés de douleur, qui offrent leurs larmes à l'Etre suprême pour l'époux ou le père que la mort leur a ravi, qui le conjurent de le recevoir dans son sein, et qui mêlent à cet acte religieux cet espoir indéfinissable qu'ils ne sont pas séparés pour toujours des objets de leurs affections et de leurs regrets?

Une société se disant religieuse, qui se contente de *parler* de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'ame, ne peut conserver ni l'une ni l'autre de ces vérités. Elle tombe donc nécessairement dans l'athéisme et le matérialisme; et comme l'existence de Dieu et la spiritualité de l'ame immortelle sont les élémens de toutes les sociétés religieuses, il est évident qu'elle cesse aussi de se conserver elle-même.

J'appelle à l'histoire de l'état présent des sociétés religieuses en Europe, de cette proposition qui renferme tout ce qu'on peut dire sur les sociétés religieuses, et qui, profondément méditée, présente les vérités les plus importantes en morale, et les conséquences les plus étendues en politique.

La religion ou la foi pratique de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'ame est amour et intelligence; mais si elle doit être amour pour tous, elle ne peut être intelligence que pour un petit

nombre. Dans l'âge, le sexe et les conditions plus étrangères aux passions qui tyrannisent l'homme, l'amour est plus réglé : donc elles conservent mieux l'amour de la Divinité (1); et ce sentiment peut dégénérer en superstition, c'est-à-dire, en foiblesse. Au contraire, dans l'âge, le sexe et les conditions plus livrées à l'orgueil, à l'ambition, à la cupidité, l'amour se dérègle, et l'homme substitue l'amour de soi à l'amour de Dieu : mais s'il perd l'amour de Dieu, il y substitue la crainte sans amour ou la haine, car l'homme ne peut exister sans amour ou sans crainte de la Divinité : et cette haine dégénère en fanatisme, qui est une *force* excessive. L'amour de Dieu peu éclairé peut devenir superstition. La haine de Dieu ou l'athéisme, et on l'a vu, peut devenir *fanatisme*. Aussi le fondateur de la religion chrétienne témoigne une prédilection particulière pour la foiblesse du sexe, de l'âge et de la condition; et il juge dangereuses, pour la vertu, l'opulence et les conditions élevées.

(1) On ne peut avoir l'amour de Dieu sans avoir l'amour de ses semblables : aussi les femmes se sont particulièrement distinguées dans la révolution française par la fermeté de leur religion, et leur courageuse sensibilité envers les malheureux.

CHAPITRE V.

Suite des preuves de l'existence de Dieu, et de l'immortalité de l'ame.

EXISTENCE de la Divinité, Spiritualité et Immortalité de l'ame : vérités fondamentales, base de toutes les sociétés religieuses.

La société en général, est la réunion d'êtres semblables, réunion dont la fin est leur production et leur conservation mutuelle.

« Ces êtres sont les uns à l'égard des autres dans » de certaines manières d'être qu'on appelle rap» ports. »

« Ces rapports doivent être *nécessaires*, c'est-à» dire, qu'ils doivent dériver de la nature des êtres » qui composent la société. »

« Ces rapports nécessaires sont des lois, suivant » Montesquieu, Rousseau, la raison (1). »

Il y a différentes lois, parce qu'il y a entre les êtres en société différens rapports, c'est-à-dire, qu'ils sont les uns à l'égard des autres dans différentes manières d'être.

(1) Voyez *première partie*, liv. 1. chap. 1.

Il y a dans la société religieuse, comme dans la société politique, des lois primitives fondamentales de la société et sans lesquelles on ne sauroit la concevoir. C'est, dans la société politique, l'existence du *pouvoir* qui gouverne les hommes physiques-intelligens, et dans la société religieuse, l'existence de la Divinité, qui gouverne les hommes intelligens-physiques.

Dans la société politique, l'existence d'un *pouvoir* unique, ou d'un monarque, est une loi politique, conséquence *nécessaire*, immédiate, de la loi fondamentale, et loi fondamentale elle-même; parce que *là où tous veulent dominer, il est nécessaire qu'un seul domine, ou que tous se détruisent.* Dans la société religieuse, l'existence d'un Dieu unique est une loi religieuse, conséquence *nécessaire*, immédiate, de la loi fondamentale de l'existence d'une intelligence suprême, et loi fondamentale elle-même, parce qu'elle est un rapport *nécessaire* qui dérive de la nature des êtres. En effet, s'il existe un être intelligent, infini, tout-puissant, il ne peut en exister qu'un; parce que des êtres tout-puissans veulent *nécessairement* dominer, et que *là où tous veulent nécessairement dominer, il est nécessaire qu'un seul domine, ou que tous se détruisent.* Le lecteur remarquera avec étonnement, que ce principe soit, même à l'égard de Dieu, appuyé par un fait; et il se rappellera la croyance reçue dans la religion chrétienne, de la chute des esprits orgueilleux qui vou-

loient *s'assimiler* au Très-Haut, croyance dont on retrouve dans la fable des traces manifestes.

L'immortalité de l'ame n'est pas une conséquence moins nécessaire de sa spiritualité. En effet l'homme sent en lui-même l'existence d'un être qui *pense*, qui *veut*, qui *aime*, qui *craint*; mais il ne peut voir cet être, ni le soumettre à aucun de ses sens. Or l'existence d'un être qu'on sent et qu'on ne peut voir, est une existence invisible. L'ame existe donc d'une existence invisible, ou, ce qui est la même chose, elle vit d'une vie invisible. Or, une vie invisible est une autre vie que celle que nous voyons, et par laquelle vivent tous les corps matériels; et par conséquent elle appartient à un autre ordre de choses, à un autre monde que ce monde matériel.

L'homme, moral et physique, *produit* la connoissance de Dieu dans sa pensée, et la *conserve* par le *sentiment;* donc l'homme est en société avec Dieu, puisque *la société en général est la réunion d'êtres semblables, réunion dont la fin est leur production* et leur *conservation mutuelles*. Mais nous avons vu (1), que « l'amour que l'homme a pour Dieu est, « dans l'homme, le principe de production et de « conservation de la connoissance de Dieu dans la « pensée de l'homme, et qu'agissant par les sens, « c'est-à-dire, par le culte extérieur, il est pouvoir « producteur et conservateur de la connoissance de

(1) Voyez *première partie*, liv. I. chap. I.

« Dieu. » Nous avons vu que « l'amour que Dieu a « pour l'homme est, dans Dieu, le principe de con- « servation de l'homme, et qu'agissant par la force « ou la puissance, il est pouvoir conservateur de « l'homme. »

Or, une société dans laquelle Dieu est *pouvoir* conservateur par son amour et sa puissance, et dans laquelle il est lui-même produit et conservé par l'amour et la *force* de l'homme agissant dans le culte extérieur, ne peut périr. En effet, si une société qui produit et qui conserve la connoissance de Dieu par l'amour et le culte, et que Dieu conserve aussi par son amour, pouvoit périr; Dieu cesseroit d'être produit et conservé, non en lui-même, mais au dehors et dans des intelligences semblables à lui et faites à son image; il cesseroit en même temps d'être pouvoir conservateur : Dieu perdroit donc la faculté d'être produit et conservé, et le *pouvoir* de conserver. Or, Dieu ne peut perdre ni *faculté* ni *pouvoir* : donc la société des hommes avec Dieu est impérissable; donc l'homme est immortel, soit dans son ame, soit dans son corps, instrument du culte extérieur par lequel l'amour se produit. Aussi la résurrection des corps est un dogme fondamental de la religion chrétienne : *surget corpus spiritale*. (I *Cor*. xv. 44.)

L'immortalité de l'ame est donc un rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres qui composent la société religieuse; elle est donc une conséquence

nécessaire, immédiate, de la loi fondamentale de l'existence de Dieu et de la spiritualité de l'ame; elle est donc loi fondamentale elle-même.

Mais si l'ame vit d'une autre vie et dans un autre ordre de choses que celui que nous voyons, cette vie est *nécessairement* heureuse ou malheureuse. Sous un être infiniment juste, bonheur est récompense, malheur est châtiment. La récompense suppose le mérite, et le châtiment suppose la faute. Ce sont des rapports *nécessaires*, des *lois*. Le mérite ou la faute supposent un état antérieur à la récompense, ou au châtiment; et cet état antérieur ne peut être que la société présente. Donc le dogme des peines et des récompenses futures est un rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres qui composent la société religieuse; une loi religieuse, conséquence nécessaire, immédiate, de la loi fondamentale de la spiritualité et de l'immortalité de l'ame, et de celle de l'existence de l'Etre suprême. Donc elle est loi fondamentale elle-même, et l'on en retrouve la croyance dans toutes les sociétés. Je reviendrai ailleurs sur ces lois religieuses, et je développerai les autres à mesure qu'elles se présenteront : il me suffit pour le moment d'avoir fait remarquer à mes lecteurs, que les principes que j'ai posés dans la première partie de cet ouvrage, en traitant des sociétés politiques, sont rigoureusement applicables à la société religieuse. Car « *la* » *société religieuse et la société politique sont*

» *semblables, et elles ont une constitution sem-*
» *blable* (1). »

Existence et unité de Dieu, spiritualité et immortalité de l'ame, peines et récompenses de l'autre vie : ces dogmes sont vrais, parce qu'ils sont utiles à la conservation de la société civile ; car s'il pouvoit y avoir quelque dogme, utile à la conservation de la société, qui ne fût pas vrai, la société manqueroit de quelque moyen de conservation ; donc elle ne pourroit se conserver. Or, la société est un être *nécessaire*, en supposant l'existence de l'homme, puisqu'elle dérive nécessairement de la nature de l'homme : donc la société se conserve *nécessairement ;* donc il ne lui manque aucun moyen de conservation ; donc les dogmes de l'existence et de l'unité de Dieu, de la spiritualité et de l'immortalité de l'ame, des peines et des récompenses de l'autre vie, sont nécessairement vrais.

Tout ce qui est utile à la conservation de la société est *nécessaire ;* tout ce qui est *nécessaire* est une vérité : donc toutes les vérités sont utiles aux hommes ou à la société ; donc tout ce qui est dangereux pour l'homme et pour la société est une erreur.

(1) Voyez *première Partie*, liv. 1. chap. 1.

CHAPITRE VI.

Suite des preuves de l'existence de Dieu. Analogie des vérités géométriques et sociales.

Dieu et l'homme, les esprits et les corps, élémens de toute société.

Les corps unis aux esprits, élémens de la société politique.

Les esprits unis aux corps, élémens de la société religieuse.

La société en général est une réunion d'êtres semblables, réunion dont la fin est leur production et leur conservation mutuelle.

Cette définition, qui convient à toute société, ne s'applique, avec une rigoureuse exactitude, qu'à la société intellectuelle, ou à la société des intelligences, parce que la société des corps n'est que leur *rapprochement*, au lieu que la société des esprits est leur *réunion*. En effet, les corps, occupant chacun un espace, ne peuvent que se rapprocher, mais ils ne peuvent pas se confondre en un seul corps; au lieu que des pensées et des sentimens, qui n'ont aucune étendue et n'occupent aucun espace, peuvent se réunir et se confondre en une seule pensée

et un seul sentiment. De tous les sentimens, de toutes les pensées sur le même objet, peut résulter une seule pensée, un seul sentiment; mais de tous les corps, il ne peut résulter un seul corps. Donc il n'y a proprement de société que pour les esprits, parce qu'il ne peut y avoir proprement de *réunion* que pour les esprits; donc les législateurs modernes, qui séparent avec tant de soin la société religieuse de la société politique, détruisent toute *réunion* entre les hommes, pour ne laisser subsister entre eux que le *rapprochement;* c'est-à-dire qu'ils *divisent* les esprits, et *rapprochent* les corps : en sorte qu'ils ôtent aux hommes le moyen de se conserver, et leur laissent la facilité de se détruire.

La société civile, formée par la société religieuse et par la société politique, est donc proprement la réunion des esprits et le rapprochement des corps, pour la production et la conservation mutuelle de Dieu et de l'homme.

On a vu, dans la première partie de cet ouvrage, que l'*amour de soi est, dans Dieu et dans l'homme, le principe de création et de production de l'homme, et qu'agissant par la puissance ou par la force, il est pouvoir créateur ou producteur de l'homme;*

Que *l'amour des hommes est, dans Dieu et dans l'homme, le principe de conservation des hommes, et qu'agissant par la puissance ou la force, il est pouvoir conservateur des hommes.*

Nous en avons conclu, dans la société des hommes

extérieurs ou physiques, la *nécessité* d'un homme, objet général et commun de l'amour que les hommes en société extérieure doivent avoir les uns pour les autres. Cet homme, appelé roi ou monarque, amour général de la société, parce qu'il représente tous les hommes à l'égard de chaque homme, est le principe de conservation des hommes physiques : agissant par la force générale de la société, il en est le *pouvoir* conservateur.

Et j'en conclus, dans la société des êtres intelligens, la *nécessité* d'une intelligence, objet général et commun de l'amour que les êtres intelligens doivent avoir les uns pour les autres. Cette intelligence, amour général de la société, est donc le principe de conservation des êtres intelligens; agissant par la force dans le culte extérieur, il en est le pouvoir conservateur. *Car les sociétés religieuses ou physiques sont semblables, et elles ont une constitution semblable.*

Je ne puis me refuser à fixer l'attention du lecteur sur l'analogie qu'il y a entre les deux propositions que je viens d'énoncer et les vérités géométriques; et cela doit être, puisque Dieu, vérité par essence, est la source et le type de toutes les vérités. Il me semble que cette connexité singulière entre des vérités d'un ordre différent, ajoute une nouvelle force aux preuves de l'existence de Dieu. Je suppose que mes lecteurs ont quelque teinture de la géométrie élémentaire.

A considérer la société politique comme un problème dont on cherche la solution, quelles en seroient les conditions?

Trouver une forme de société politique ou de gouvernement, telle qu'un nombre quelconque d'hommes physiques soient unis entre eux, et maintenus dans cette union par un rapport ou intérêt commun.

Quelles seroient les conditions du problème de la société intellectuelle?

Trouver une forme de société intellectuelle, telle qu'un nombre quelconque d'êtres intelligens soient unis entre eux, et maintenus dans cette union par un rapport ou intérêt commun.

Quelles sont les conditions du problème de la circonférence?

Trouver une figure telle qu'un nombre quelconque, un nombre infini de points soient adhérens entre eux, et maintenus dans cette adhésion par un rapport commun.

Je pense qu'il n'y a rien de forcé, rien que de parfaitement exact dans l'énoncé de ces trois problèmes absolument semblables.

Or, pour résoudre le problème de la circonférence, dans un nombre quelconque infini de points, j'en trouve un que j'appelle *centre*, au moyen duquel je trace une figure qui satisfait rigoureusement à toutes les conditions du problème; car *la circonférence est une figure d'une infinité de points tous adhérens entre eux, et maintenus dans cette adhé-*

sion par un rapport commun, lequel rapport est leur distance égale du *centre*. Je dis que ce rapport commun ou cette distance égale du centre les maintient dans leur adhésion réciproque; puisqu'ils ne peuvent s'éloigner ni se rapprocher du *centre* sans perdre leur adhésion mutuelle, et qu'ils ne peuvent la recouvrer, s'ils l'ont perdue, qu'en se rétablissant dans leur rapport, ou dans leur distance égale à l'égard du *centre*.

Or, à considérer cette proposition d'une manière abstraite, l'homme n'a pas créé ce point appelé *centre :* ce point existoit *nécessairement* dans un nombre *infini* de points, et le géomètre n'a fait que le produire au dehors.

Dans la société politique, la monarchie constituée ou royale satisfait à toutes les conditions du problème; *puisque la monarchie royale est une forme de gouvernement telle qu'un nombre quelconque d'hommes physiques ou de familles sont unis entre eux, et maintenus dans cette union par un rapport commun d'amour et de subordination avec un homme ou une famille qui exerce le pouvoir général de la société, ou monarque*. Car les hommes sociaux ou membres de la société ne peuvent se séparer de cet homme ou de cette famille, ou, ce qui est la même chose, l'écarter du milieu d'eux, sans perdre leur union mutuelle entre eux; ni recouvrer cette union, après l'avoir perdue, sans rétablir au milieu d'eux cet homme, ou cette famille revêtue du *pouvoir*,

ou sans se rétablir eux-mêmes dans leur rapport commun d'amour ou de subordination envers ce *pouvoir*.

Les dissensions commencèrent à Rome avec l'expulsion des rois ; elles allèrent toujours croissant, et ne cessèrent qu'au rétablissement du *pouvoir* unique sous Auguste. Les désordres les plus effroyables ont commencé, en France, avec la destruction du *pouvoir* général ou royal ; ils ont été, ils iront toujours croissant, et ne cesseront qu'au rétablissement du *pouvoir* sous le monarque légitime. Cette vérité est aussi évidente que les propositions d'Euclide.

Or, ce pouvoir, l'homme ne l'a pas créé ; il existoit, et l'homme n'a fait que le produire au dehors.

Ainsi, dans la société religieuse, le monothéisme ou la religion de l'unité de Dieu remplit toutes les conditions du problème ; puisque la société religieuse de l'unité de Dieu, ou la religion chrétienne, est telle qu'un nombre quelconque infini d'êtres intelligens sont unis entre eux, et maintenus dans cette union réciproque, par un rapport commun d'amour et de dépendance envers une intelligence suprême que nous appelons Dieu.

C'est cette union mutuelle en Dieu, que la religion consacre sous le nom de *communion des saints*.

Les hommes ne peuvent se soustraire à ce rapport avec l'Etre suprême, sans perdre leur union mutuelle entre eux ; ni la recouvrer, après l'avoir

perdue, sans rétablir au milieu d'eux l'amour de l'Etre suprême, ou pour mieux dire, sans se rétablir eux-mêmes dans ce rapport d'amour et de dépendance envers l'Etre suprême.

Une république d'athées ne peut pas subsister, et la France en offre la preuve.

Les hommes n'ont pas fait Dieu; il existe en lui-même, et il n'a fait, par la création de l'homme et de l'univers, que se produire au dehors.

Le centre existoit avant la circonférence, puisqu'il a produit la circonférence; et la circonférence n'a fait que le rendre visible ou le produire. Le pouvoir existoit avant la société politique, puisqu'il n'y a eu de société politique qu'après que le pouvoir a été rendu extérieur et visible dans la personne du monarque.

Donc, par une raison d'analogie, Dieu existe avant la société des hommes intelligens, et la création n'a fait que le produire à l'univers. Donc Dieu existe avant l'homme; donc Dieu est *cause*, et l'homme est *effet*. Donc Dieu a créé l'homme; et les philosophes, qui veulent que Dieu soit le *produit* de la société, sont comme des géomètres qui prétendroient que la circonférence existe avant le centre, ou comme des politiques qui voudroient prouver que la monarchie existoit avant le monarque.

Le lecteur pensera ce qu'il voudra de cette analogie, que les esprits subtils pousseront peut-être plus loin, et peut-être trop loin. J'ai voulu faire re-

marquer aux hommes méditatifs un rapport frappant entre des vérités également certaines, plutôt que fonder une preuve rigoureuse sur ce rapport. Au reste, on dit fréquemment que la Divinité est le centre de tout ce qui existe, *que tout se rapporte à elle comme à son centre*. On en dit autant du monarque, relativement à la société politique; et ces manières de parler communes, c'est-à-dire sociales, ont toujours un motif tiré d'un *rapport nécessaire* entre les objets.

CHAPITRE VII.

Différens âges du Monothéisme ou de la religion de l'unité de Dieu.

La société générale des hommes extérieurs et physiques, appelée société politique, est composée de trois sociétés : 1° de la société naturelle de l'homme des deux sexes, qu'on appelle *famille*; 2° d'une société de familles, ou société municipale ou commune; 3° d'une société de communes réunies sous un monarque, ou société monarchique.

On peut aussi considérer la société religieuse de l'unité de Dieu dans trois états différens, qui ont rapport aux divers états de la société politique :

1° Le premier état de la religion du monothéisme est la religion naturelle ou la religion de la famille, premier état de la société extérieure.

2° Le second état de la religion du monothéisme est la religion Judaïque ou la religion de la société extérieure des Juifs, second état de la société extérieure. En effet, la république des Juifs n'étoit qu'une réunion de familles sans pouvoir général politique. Ses chefs, appelés rois, étoient des despotes et non des monarques, et Dieu lui-même avoit annoncé au peuple qu'il en seroit traité en esclave et non en sujet. Cette société étoit et est encore une véritable théocratie, destinée alors à montrer à l'univers qu'une société extérieure, sans *pouvoir* général ou sans monarque, ne peut subsister indépendante, que par l'intervention miraculeuse du *pouvoir* divin : comme elle est destinée à faire voir aujourd'hui qu'une société religieuse, dont Dieu a été le législateur et le *pouvoir*, peut se maintenir sans le secours d'aucun pouvoir humain.

3° Le troisième état de la religion du monothéisme est la religion chrétienne, ou la religion de la société monarchique, troisième état de la société extérieure, et qui constitue la véritable société politique.

La société naturelle de l'homme avec l'homme, ou la famille, est l'élément de la société extérieure des familles entre elles ; et la société politique constituée est le développement, le perfectionnement

de la société extérieure des familles entre elles.

De même, la religion naturelle est le germe de la religion Judaïque; et la religion chrétienne ou révélée est le développement, le perfectionnement, l'accomplissement de la religion Judaïque : *Je ne suis pas venu*, dit son divin fondateur, *pour détruire la loi, mais pour l'accomplir.* (Matth. v. 17.)

Ainsi, dans la religion naturelle, on doit apercevoir l'élément de la religion Judaïque, et dans l'une et dans l'autre le germe de la religion chrétienne ou révélée (1) : comme dans la société naturelle, on aperçoit l'élément de la société extérieure des familles entre elles, et dans l'une et dans l'autre le germe de la société politique constituée.

Les sociétés monarchiques chrétiennes sont donc le dernier état, le terme extrême du développement de la société extérieure ou politique et de la société intérieure ou religieuse. La preuve en est évidente, puisqu'une société où la monarchie et le christianisme ont été abolis à la fois, est revenue aussitôt à l'état barbare d'une société idolâtre et sauvage.

Nous connoissons la société extérieure dans ses différens états, puisque nous faisons tous partie d'une famille, d'une société de familles entre elles, ou d'une société municipale et d'une société de

(1) *In vetere novum latet, in novo vetus patet*, dit saint Augustin, en parlant des deux Testamens ou de la loi des Juifs et de la loi des chrétiens.

communes entre elles, ou d'une société monarchique. Mais qui est-ce qui nous fera connoître la société intérieure ou religieuse dans ses différens âges, ou les divers états de la religion qui ont précédé le dernier état de la religion sociale, qu'on appelle religion chrétienne ou révélée? Nous les connoissons par la révélation.

CHAPITRE VIII.

Révélation.

QU'EST-CE que la révélation? Révélation signifie *manifestation*.

Les êtres intelligens sont entre eux en société; car s'il n'existoit aucune société entre les êtres intelligens, l'homme ne pourroit avoir la pensée ni de Dieu ni de l'homme; il ne penseroit pas, il ne seroit pas intelligent.

Mais la société est une *réunion d'êtres semblables*: donc des intelligences qui sont en société doivent avoir le moyen de se réunir, c'est-à-dire, de communiquer ensemble, ou de se communiquer leurs pensées; car des êtres *semblables* qui ne pourroient pas se *réunir*, ne seroient pas en société.

Pour que les intelligences forment société, il

faut donc qu'elles puissent se réunir, ou se communiquer leurs pensées; et comme les intelligences unies à des corps existent dans divers lieux, et que séparées du corps, elles existent dans divers temps, il est *nécessaire* qu'elles puissent se communiquer leurs pensées, malgré l'éloignement des lieux et la distance des temps; c'est-à-dire, qu'il est *nécessaire* que les pensées soient transportables d'un lieu à un autre et transmissibles d'un temps à un autre. Or, entre des intelligences unies à des corps, les pensées ne peuvent se rendre sensibles ou se communiquer que par la parole; il faut donc que la parole soit transportable et transmissible, pour pouvoir transporter et transmettre la pensée dont elle est l'expression. Mais la parole est de sa nature périssable comme l'organe qui la produit, et fugitive comme le *milieu* qui la transmet; il est donc *nécessaire* qu'elle soit fixée, pour être transportable dans tous les lieux et transmissible à tous les temps, c'est-à-dire, pour être le lien, le moyen de *réunion* et par conséquent de *société* des intelligences de tous les lieux et de tous les temps. Ce sont des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres en société : donc ce sont des *lois*.

La parole fixée ou l'écriture est donc *nécessaire* à la société des intelligences unies à des corps; donc l'art de multiplier la parole fixée ou l'écriture par l'impression est un développement *nécessaire*, produit par la nature même de la société, et l'abus

qu'en ont fait les passions des hommes, par la coupable négligence des *pouvoirs* des sociétés, n'empêche pas que la découverte de cet art précieux ne soit, selon la pensée du savant abbé Fleury, un des plus grands bienfaits de la volonté générale de la société intellectuelle, de Dieu même, parce que cet art est nécessaire au perfectionnement des sociétés.

La parole et l'écriture sont donc données aux êtres intelligens unis à des corps, c'est-à-dire aux hommes, et aux hommes seuls, comme le lien de la société des intelligences, et le moyen de leur *réunion*.

L'animal est égal ou supérieur à l'homme par ses facultés physiques : il a même un instinct qui semble le rapprocher de l'intelligence humaine : mais il n'a pas de pensées, puisqu'il ne peut ni les communiquer ni les transmettre ; il ne forme avec ses semblables qu'une société animale dont la fin est la *production*, une société de *rapprochement* et non de *réunion ;* les moyens de la société intelligente lui sont refusés. Ils sont l'apanage exclusif de l'homme, parce que l'homme est de tous les êtres sublunaires le seul pensant ; et la question qu'élèvent quelques métaphysiciens sur la possibilité qu'il y a que le Créateur donne à la matière la faculté de penser, est du matérialisme en pure perte : car si la matière peut penser, sans qu'elle ait un moyen de communiquer ses pensées, cette faculté est sans objet, et même on peut dire qu'elle

n'existe pas, puisque son existence ne peut se produire; et si la matière pensante a un moyen de communiquer ses pensées, cette matière qui a la faculté de penser, et de communiquer ses pensées, n'est autre chose que l'homme (1).

Si les intelligences humaines n'ont que la parole et l'écriture pour se communiquer leurs pensées dans tous les lieux et dans tous les temps, l'intelligence divine elle-même n'emploiera pas d'autre moyen pour former société avec les intelligences humaines, et leur communiquer ses pensées, c'est-à-dire se communiquer elle-même à elles. En effet, Dieu a voulu que les intelligences unies à des corps reçussent la communication des pensées par les sens extérieurs de l'ouïe et de la vue : or Dieu est soumis lui-même aux lois générales qu'il a établies, puisque ces lois sont sa volonté et que Dieu, essentiellement libre, fait sa volonté, il ne peut donc pas établir un autre moyen de communication avec les intelligences humaines, sans déroger à sa loi générale, c'est-à-

(1) Sans entrer dans aucune discussion sur le fond des systèmes de métaphysique du *P. Malebranche* et de *Locke*, on peut dire en général que le système du P. Malebranche est la métaphysique de l'*intelligence* et du *sentiment*, et que le système de Locke est la métaphysique des *sens* ou des *sensations*. Aussi, par une suite de cette pente secrète vers le matérialisme que la *réforme* a donnée à l'Europe, le système de Locke a fait oublier celui du P. Malebranche qui avoit eu tant de partisans en France, et même en Angleterre, parmi les meilleurs esprits; et enfin la physique ou la science des corps a fait négliger la métaphysique même ou la science de l'intelligence.

dire sans cesser de faire sa volonté; et si quelquefois il a dérogé aux lois générales que nous connoissons, il n'a fait alors qu'exécuter une autre loi générale dont il lui a plu de dérober aux hommes la connoissance.

Ce qu'on appelle inspiration particulière de la Divinité est un *esprit* plus capable de comprendre, un *cœur* plus capable d'aimer, donnés à des hommes que Dieu destine à ses grands desseins sur la société, en même temps qu'il dispose les événemens et les circonstances qui les mettent à portée de remplir les vues qu'il se propose, sans cependant porter atteinte à ce libre arbitre qui constitue l'homme, et qui peut seul le rendre digne et capable de former société avec Dieu.

Je n'ai parlé jusqu'à présent que des communications entre l'intelligence divine et l'intelligence unie à un corps; car, s'il plaît au créateur de l'homme, de détacher, pour ainsi dire, l'ame de l'homme de son corps, et d'anticiper en quelque sorte leur séparation, qui oseroit douter qu'il puisse communiquer avec l'intelligence de l'homme, d'une manière qu'il n'est pas donné à l'homme de connoître? Et ce qui vient à l'appui de cette observation, est que ces communications, assez fréquentes dans les livres saints, ont lieu dans le sommeil, état dans lequel l'ame nous paroît avoir avec le corps une union moins intime, puisqu'alors elle a, du moins à ce qu'il nous semble, des volontés aux-

quelles le corps n'obéit pas : ce qui, sans doute, est la seule cause du délassement qu'éprouve, dans le sommeil, le corps que l'ame, hors du sommeil, fatigue et use par ses volontés. On peut remarquer à l'appui de ce que je dis, que saint Paul, rendant compte d'une révélation qu'il a eue, ne sait, si dans cet état son ame étoit, ou non, unie à son corps. (*I Cor.* XII. 2.)

L'intelligence suprême a donc dû se servir d'une parole extérieure et fixée par l'écriture, pour communiquer ses pensées à la société générale des intelligences unies à des corps, c'est-à-dire, pour se communiquer elle-même aux hommes ; ce sont là des rapports *nécessaires*, dérivés de la nature des êtres : donc ce sont des *lois*.

Mais Dieu ne peut parler ni écrire extérieurement, sans cesser d'être une pure intelligence, sans cesser d'être Dieu (1) ; comme l'homme ne pourroit entendre une parole purement intérieure, c'est-à-dire, une pensée, qu'en devenant lui-même une pure intelligence, qu'en cessant d'être homme : ce sont encore des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres ; des *lois*.

Dieu n'a donc pu se servir que d'un être corporel pour faire entendre à l'homme, esprit et corps, sa parole, et pour la fixer par l'écriture. *Non nisi*

(1) Idipsum quod Deus est, quidquid illud est, corporaliter videri non potest. (*Saint Augustin.*)

per creaturam visibiliter factum est, dit saint Augustin, en parlant des communications de l'intelligence suprême avec le premier homme.

Dieu ne parle donc pas lui-même ; mais obéissant aux lois générales qu'il a établies, c'est-à-dire, faisant sa volonté, il se sert du ministère d'intelligences unies à des corps pour transmettre sa parole à des intelligences unies à des corps ; il éclaire les uns pour qu'ils puissent éclairer les autres. Ainsi, dans ses communications avec la société naturelle ou patriarcale, telle que nous la connoissons par les livres saints, il se sert d'esprits célestes revêtus de corps ; et lorsque la société politique est formée, il se sert d'hommes animés par une intelligence supérieure. Il donne aux premiers un corps supérieur à celui de l'homme, et aux seconds, un esprit supérieur à celui de l'homme.

Mais Dieu, en chargeant des hommes de la fonction sublime de communiquer aux hommes de tous les lieux, et de tous les temps, ses pensées par la parole ou par l'écriture, a dû donner à leurs discours, à leurs écrits, et à eux-mêmes, un caractère de divinité qui pût autoriser leur mission. Ce caractère donné à leurs discours et à leurs écrits est la connoissance de l'avenir ; et le caractère donné à leurs personnes est le pouvoir d'interrompre les lois générales des êtres, c'est-à-dire, le *pouvoir* de substituer des lois générales que nous ne connoissons pas, aux lois générales que nous connoissons ; car

l'Etre suprême, ordre et intelligence par essence, ne peut agir que par des *lois*.

Or, la connoissance de l'avenir, comme le pouvoir de changer les lois générales connues, sont des caractères également divins. Car la prédiction de ce qui doit arriver est une création; puisque créer est donner l'existence à ce qui n'est pas, ou voir ce qui n'est pas encore, comme ce qui est actuellement, ou ce qui n'est plus; et substituer des lois inconnues aux hommes, aux lois qu'ils connoissent, est avoir une connoissance et une puissance supérieures à la force et aux connoissances de l'homme. Or, cette puissance et cette connoissance de l'avenir ont été regardées par tous les peuples comme un attribut essentiel de la Divinité; puisqu'ils ont, dans tous les temps, décerné les honneurs divins à tous les hommes chez qui ils ont cru en apercevoir une émanation, et par là ils ont hautement déclaré qu'ils regardoient l'Etre suprême comme le créateur de l'univers et l'auteur des lois de la nature.

Ainsi, pour reprendre en peu de mots la série des propositions qui ont conduit à cette démonstration : les hommes pensent à Dieu; donc Dieu peut exister. Les hommes ont le sentiment de Dieu; donc Dieu existe. S'il existe une intelligence suprême dont les hommes intelligens aient la pensée et le sentiment, il y a donc société d'intelligence entre cette intelligence suprême et l'homme: donc il y a *réunion* d'intelligences : donc il y a communica-

tions d'intelligences, donc il y a parole, donc il y a écriture, qui n'est que la parole fixée, ou transmissible et transportable ; donc il y a parole divine et *écriture* divine.

Cette démonstration me paroît aussi rigoureuse que le seroit la suivante.

L'homme pense à l'homme ; donc l'homme peut exister : l'homme a le sentiment de l'homme, donc l'homme existe. S'il existe des êtres appelés *hommes* qui aient la pensée et le sentiment les uns des autres, il y a donc *réunion* de sentimens et de pensées, c'est-à-dire, d'intelligence entre ces êtres : donc il y a entre eux communication d'intelligence. Mais le seul moyen de communication entre des intelligences unies à des corps est la parole : donc il y a parole humaine; donc il y a écriture humaine, qui n'est que la parole fixée, ou transmissible et transportable.

J'oserai aller plus loin, et dire : Tout ce qui est social, ou tout ce qui sert à la conservation de la société, être *nécessaire*, est aussi *nécessaire*, c'est-à-dire, est tel qu'il ne peut être autrement sans choquer la nature des êtres. Or, l'écriture sert à la conservation de la société des intelligences, puisqu'elle fixe, étend et transmet la parole, qui est le moyen de communication entre les intelligences : donc l'écriture est *nécessaire*. Mais l'écriture fait communiquer les intelligences entre elles, malgré la distance des lieux et la différence des temps : donc les intelligences vivent en divers lieux et en

divers temps ; donc les intelligences vivent d'une autre manière ou d'une autre vie que celle que nous voyons.

Dieu ne pourroit parler et écrire lui-même, sans cesser d'être une pure intelligence, et sans gêner le libre arbitre de l'homme : il fait donc parler et écrire par d'autres hommes ; il autorise donc la mission qu'il leur donne par le caractère dont il les revêt. Si la mission est divine, le caractère doit être divin. Or, Dieu est, comme l'homme, *intelligence, amour et force ;* mais il a la plénitude de l'intelligence, de l'amour et de la force : donc il communiquera à ceux qu'il chargera d'annoncer ses volontés une partie de son *intelligence*, par le don de prophétie, de son *amour*, par une charité ardente, de sa *force*, par le pouvoir de suspendre les lois connues de la nature. Ces hommes extraordinaires parleront et écriront la parole de Dieu, que Dieu ne peut parler ni écrire lui-même : *Multifariam, multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis*. (Hebr. I.) Et, comme les volontés de Dieu sont des volontés immuables, la parole qui les exprimera sera fixée par l'écriture.

Ce ne sera que pour des développements *nécessaires* au perfectionnement de la société civile, pour l'établissement de la religion sociale, que Dieu *parlera* par un homme plus extraordinaire que ceux qui l'auront précédé, et qu'il fixera sa nouvelle parole par une *nouvelle écriture : Novissime*

diebus istis locutus est nobis in Filio. Et cet *homme* sera, comme les autres, et bien plus que les autres, *intelligence* divine, *amour* divin, *force* divine. Ainsi ses œuvres auront, par-dessus celles de tous les autres hommes, un caractère de puissance; et sa parole aura, par-dessus celle de tous les hommes, un caractère de prophétie.

Dieu ne parlera que rarement; car il ne peut parler sans changer les lois générales qu'il a établies, et sans accompagner sa parole de signes extérieurs qui puissent en constater la divinité.

C'est cette parole et cette écriture divines qu'on appelle *révélation* ou *manifestation*. Il y a donc un livre qui contient la parole de Dieu à l'homme et aux sociétés. Ce livre doit être le plus ancien de tous les livres, et le plus sublime de tous les écrits : il doit donc avoir été conservé de siècle en siècle, avec le soin le plus religieux, et transmis à la société avec la fidélité la plus scrupuleuse. Ce livre doit contenir l'histoire de la société de Dieu avec l'homme, et de tous ses divers états, ou de la religion dans ses différens âges; et comme la société religieuse et la société politique sont unies dans la société civile, ce livre doit contenir l'histoire des divers états et des différens âges de la société civile; et comme Dieu est une intelligence infinie, qui connoît tout ce qui n'est pas encore comme tout ce qui n'est plus, ce livre doit renfermer l'histoire prophétique des divers états et des différens âges

de la société civile, c'est-à-dire, de la société religieuse et de la société politique; et cette histoire se développera à mesure que les événemens en fourniront la démonstration, parce qu'une connoissance parfaite des événemens futurs ôteroit tout libre arbitre à l'homme. Ce livre doit contenir l'histoire de tout ce que Dieu a fait pour les hommes, et de tout ce que Dieu demande des hommes; il doit être à la fois l'histoire et le code des sociétés, et il doit convenir à toutes les situations de l'homme, et à tous les événemens de la société.

Je trouve tous ces caractères d'antiquité, de sublimité, de sagesse, de prophétie, dans le livre que le plus étonnant de tous les peuples a conservé à l'univers, avec une fidélité si inviolable et en même temps si aveugle. J'y trouve tout ce que la société a été; et, s'il m'étoit donné d'en pénétrer les profondeurs, j'y découvrirois sans doute tout ce qu'elle doit devenir. C'est le long entretien de Dieu avec les hommes; c'est le livre de l'alliance de Dieu avec les hommes, c'est-à-dire, de l'*alliance* de la société religieuse et de la société politique, de la religion et du gouvernement : *qui fecit utraque unum.* (*Ephes.* II. 14.)

Ce livre est donc divin. En effet, ce livre est *nécessaire* à la conservation de la société civile, puisqu'il contient le recueil des préceptes donnés aux sociétés, et l'histoire de leurs développemens. Donc il n'est pas fait par l'homme, car l'homme, être

borné, ne peut rien faire de *nécessaire;* donc il est fait par Dieu; donc il est la parole et l'écriture de Dieu; donc il est divin.

Je laisse l'athéisme pâlir, sécher sur quelques dates obscures, parce qu'on veut faire accorder l'écriture de Dieu avec l'écriture de l'homme; sur quelques faits étonnans, comme si Dieu ne pouvoit que ce que peut l'homme; et je poursuis, et l'histoire de la société se développe à mes yeux.

LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER.

Sociétés naturelle, physique, et religieuse.

Dieu et l'homme, la famille, la religion naturelle, paroissent à la fois dans l'univers.

Dieu crée l'univers ou la propriété; bientôt après il crée l'homme pour régner sur l'univers et user de la propriété. Dieu forme d'abord le corps; bientôt après il forme l'ame, pour habiter le corps et en diriger les mouvemens. Dieu donne à l'homme une compagne; ce n'est pas un esclave qu'il lui donne, mais un *aide semblable à lui :* c'est la première société naturelle ou la première famille. Elle est consacrée par Dieu même. « L'homme quittera » son père et sa mère, et il s'attachera à sa femme; » il sera la chair de sa chair, les os de ses os; ils » seront deux dans la même chair (1). »

(1) Ce n'est pas sans doute dans ces paroles que les législateurs religieux ou politiques, ont trouvé la justification du divorce ou de la polygamie.

La femme naît après l'homme ; elle est l'objet de sa tendresse : mais elle est *sujet*, et l'homme est *pouvoir*. Amour et dépendance constituent les relations du pouvoir et du sujet ; amour et crainte, voilà la société extérieure ou physique.

Le genre humain sort d'une famille, puisque la famille est l'élément de la société. *Croissez,* leur dit le Créateur, c'est-à-dire, « hommes intelligens, » développez les facultés que j'ai mises en vous (1) ; » *multipliez*, c'est-à-dire, hommes physiques, rem- » plissez cet univers que je n'ai créé que pour » vous. »

Dieu comble l'homme de ses dons, mais il met un frein à ses désirs par une défense sévère. Dieu se constitue *pouvoir*, et il constitue l'homme *sujet* ; il lui commande l'amour par la reconnoissance de ses bienfaits, et la crainte, par la menace des peines qui suivront sa désobéissance. Amour et crainte, voilà la religion.

Dieu n'intime ses ordres qu'à l'homme *pouvoir* de la société naturelle ; l'homme les transmet à la femme. La fonction du *pouvoir* est de faire connoître au *sujet* la loi, et de la lui faire observer.

La famille est heureuse, tant que l'homme *pou-*

(1) Ou les deux expressions, *Croissez* et *Multipliez* signifient la même chose, et il ne peut y avoir rien d'inutile dans l'Ecriture, ou l'expression *Croissez* a le sens que je lui donne ; et c'est aussi dans ce sens qu'il est dit de Jésus-Christ dans l'Evangile : L'enfant *croissoit* en sagesse. *Puer crescebat sapientiâ.*

voir de cette société reste à la place que la nature de cette société lui assigne : si sa foiblesse l'en fait descendre, s'il obéit à celle à qui il doit commander, il désobéit lui-même à celui à qui il doit obéir : la scène change, et alors commence, pour l'homme comme pour la femme, pour le *pouvoir* comme pour le *sujet*, un état de peine, de misère et de douleur.

Quelle leçon donnent à l'univers les suites déplorables de la foiblesse du *pouvoir* et de l'orgueil du sujet ! C'est en faisant briller aux yeux de la partie foible de la société les lueurs trompeuses de la *liberté* et de l'*égalité*, qu'un génie malfaisant la soulève contre l'autorité légitime. « La défense qui » vous est faite, lui dit-il, ne gêne votre *liberté* que » pour vous empêcher d'aspirer à l'*égalité* avec » votre créateur : vous ne mourrez point, et vous » serez comme des dieux, connoissant le bien et le » mal : » et le sujet séduit, mettant l'amour déréglé de soi ou l'orgueil à la place de l'amour de l'Etre suprême, ose désobéir, c'est-à-dire, substituer au pouvoir général son pouvoir particulier : fruit funeste, qui cause une mort certaine à l'orgueilleux qui ose s'en nourrir. L'homme, *pouvoir* de la société extérieure, partage la désobéissance du sujet, au lieu de la punir; l'amour déréglé de son semblable l'emporte dans son cœur sur l'amour de l'Etre suprême. L'orgueil avoit égaré le sujet, la foiblesse perd le monarque.

A peine l'homme a-t-il cédé à ses passions, que troublé par la conscience de sa faute, il tremble de rencontrer l'auteur de son existence, et *il se cache de devant sa face*. Le sentiment de la Divinité s'altère dans l'homme coupable; l'amour fait place à la crainte. Adam ne se dérobe à la vue de son créateur, que parce qu'il ne peut éloigner son créateur de lui. Déjà il le hait, et dans sa haine, il en fera un Dieu barbare et impitoyable; Dieu a pitié de son ouvrage (1). Il reprend l'homme avec bonté; il le châtie avec ménagement, et dans la punition même, il place l'espoir du pardon. Il lui laisse entrevoir *qu'un autre ordre de choses succédera un jour à l'état malheureux dans lequel la société est tombée*. La fable elle-même laisse l'*espérance* au fond de la boîte fatale de laquelle sont sortis tous les maux.

La bonté de l'Etre suprême se manifeste en même temps que sa justice : crainte mêlée d'amour, mais d'un amour d'espoir et d'attente, est le premier état de la religion de l'unité de Dieu. Dieu annonce à l'homme un changement heureux dans l'état futur de la société; développement et perfectionnement

(1) Ce n'est que chez le sectateur de l'idolâtrie publique ou cachée, que la crainte de Dieu peut être sans amour, ou *haine*; car le sectateur du monothéisme constitué, ou de la religion du rédempteur *promis* ou *donné*, ne peut avoir une crainte sans amour, puisqu'il ne peut avoir une crainte sans espoir. La crainte de l'un est celle de l'esclave, la crainte de l'autre est celle de l'enfant.

caractérisent la constitution religieuse comme la société politique.

Le Créateur oblige l'homme au travail de la terre; c'est à ce prix que l'homme acquiert le droit de propriété : il condamne la femme à enfanter avec douleur; c'est à ce prix qu'elle acquiert dans la famille les droits de la maternité.

Malheureuse par la foiblesse du *pouvoir* et par l'orgueil du *sujet*, la société ne connoissant que trop le *bien* de son état passé, et le *mal* de sa position présente, s'éloigne, à la voix du Créateur, du séjour de délices qu'elle avoit habité jusqu'à sa désobéissance : c'est la première révolution, et elle a les mêmes causes qu'auront à l'avenir toutes les autres, la foiblesse et l'orgueil.

Les faits décrits par l'écrivain sacré sont réels, mais prophétiques; et je lis, dans les détails qu'ils me présentent, la cause des désordres futurs des sociétés et des malheurs de l'espèce humaine.

Cette prophétie sublime, que tant d'événemens ont justifiée, est à mes yeux une preuve irrésistible de la divinité des livres saints.

Avec l'homme commence la religion; avec la religion commence le sacrifice. Les philosophes veulent que la religion naturelle ou la religion de la famille soit purement intérieure; c'est une erreur grossière ou un sophisme évident : la religion est amour, l'amour est action, l'action de l'amour est le sacrifice.

Le sacrifice, avons-nous dit, c'est le don que l'objet qui aime fait de lui-même à l'objet aimé.

Comme la société naturelle est *un* homme et *une* propriété, le sacrifice étoit le don de l'homme et le don de la propriété. On voit naître la distinction bien marquée de la religion avec sacrifice, et de la religion sans sacrifice; de la religion de sentiment, et de la religion d'opinion; de la religion du *cœur*, et de la religion de l'esprit, de la philosophie.

Abel, homme juste, choisit ce qu'il a de plus beau dans ses fruits et ses troupeaux, et l'offre au Seigneur. Il joint les dispositions du cœur, ou le don de l'homme moral, aux présens de l'homme physique. Aussi l'Ecriture ne dit pas que le Seigneur regarde favorablement *les présens d'Abel*, mais qu'il regarde favorablement *Abel* et *ses présens*.

Caïn, homme sombre et farouche, offroit à Dieu les mêmes présens en apparence, mais le don de l'homme n'accompagnoit pas le don de la propriété. La religion de Caïn étoit extérieure comme celle d'Abel, mais elle n'étoit pas *sacrifice* comme le sien. C'étoit un *culte*, mais ce n'étoit pas une *religion;* et l'Etre suprême, amour par essence, veut la *religion* qui est *culte*, et rejette le *culte* qui n'est pas *religion*.

Dieu distingue la religion avec culte d'Abel, du culte sans religion de Caïn. La guerre commence entre le juste et le méchant, et elle durera jusqu'à la fin des sociétés. Les bons voudront conserver la société en défendant son *pouvoir* général conserva-

teur ; les méchans voudront la détruire, ou faire prévaloir leur *pouvoir* particulier. Mais jamais les haines ne seront plus actives, ni les fureurs plus sanglantes, que lorsqu'à l'ambition d'établir son *pouvoir* particulier dans la société politique, l'homme joindra l'ambition de faire dominer son *pouvoir* particulier ou ses opinions dans la société religieuse, lorsque le fanatisme se joindra à la cupidité. Alors on verra les plus grands désordres qui puissent affliger la société, parce qu'il s'agira des plus grands intérêts qui puissent occuper les hommes. Malheur à la société livrée au double fléau de l'ambition et du fanatisme !

Le fanatisme verse le premier sang que la terre ait vu répandre. Caïn, jaloux de la préférence donnée par Dieu même au sacrifice de son frère, l'immole à sa jalousie. Le dernier meurtre qui souillera la terre, comme le premier qui l'ensanglanta, ne peut être qu'un fratricide.

Dieu avoit parlé à l'homme, pour consacrer l'union qui forme la société naturelle, pour ordonner le travail qui la perpétue ; il lui parle encore pour condamner les crimes qui la détruisent.

Qu'as-tu fait? crie au meurtrier cette voix puissante et terrible qui se fait entendre encore au cœur de l'assassin ; la voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi : tu seras maudit sur la terre ; tu la cultiveras en vain ; tu la parcourras, sans y trouver un asile : et dès lors le remords s'attache à ses

pas; la frayeur habite avec lui; le sceau de l'homicide s'empreint sur son front; il croit, dans ses terreurs, que tout homme y lira son crime, et voudra en être le vengeur. Le Créateur le rassure : il n'a pas conféré à la société naturelle le droit de glaive; ce droit n'appartient qu'à la société politique qui n'existe pas encore. *Le père ne peut pas répandre le sang de son fils, ni venger un crime par un crime plus grand.* Cette loi monstrueuse, qui donne au père le droit d'ôter la vie à son fils, et qui détruit la société naturelle pour *conserver la* société politique, cette loi est émanée de la volonté particulière de l'homme, et non de la volonté générale de la société. Dieu se réserve à lui-même le châtiment de Caïn, et déclare qu'il punira le meurtrier de Caïn plus que Caïn même.

L'édifice de la société se dessine, et j'en aperçois les fondemens. Je reconnois, dans le sacrifice religieux, la loi fondamentale de la religion publique; dans la supériorité de l'homme sur sa famille, la loi fondamentale de l'unité de *pouvoir :* je vois commencer les lois civiles dans le droit de propriété acquis et consacré par l'obligation du travail imposé à l'homme, et les lois criminelles dans la défense faite à l'homme de la famille ou à l'homme naturel de venger le crime commis sur l'homme. La société naturelle ne peut avoir de distinctions sociales ou de *force* publique : là où il n'y a qu'un homme, il est le *pouvoir*, il est la *force*, il est tout, parce qu'il est seul,

Mais dans la religion naturelle, Dieu est le *pouvoir*, l'homme est l'agent de ce *pouvoir* ou la *force*; il est le ministre du sacrifice, le prêtre de la religion : raison pour laquelle, dans l'enfance des sociétés politiques, le sacerdoce étoit toujours uni à la royauté.

Dans ce tableau si vrai, si animé, je vois le développement progressif de la société ou de l'homme social, l'accomplissement du précepte donné au premier homme : *Croissez*. Enos enseigne aux hommes à invoquer le nom du Seigneur *par un culte public, et avec de certaines cérémonies;* Tubalcaïn enseigne aux hommes à fondre et à travailler les métaux; c'est le premier et le plus *nécessaire* de tous les arts, puisqu'il fournit les instrumens de tous les autres; Jabel perfectionne l'agriculture : avec les arts utiles qui conservent la société, naissent les arts agréables qui l'embellissent; Jubal découvre l'art de varier les sons, et sans doute d'y adapter des paroles, car la poésie a dû naître aussitôt que la musique. La fable atteste toutes ces vérités par ses fictions, comme l'histoire par ses monumens, et la tradition par ses souvenirs.

On aperçoit chez les premiers hommes la croyance de peines éternelles pour le crime, de récompenses éternelles pour la vertu.

Un des pères du genre humain avoit dérobé un meurtre à la connoissance des hommes; mais il n'avoit pu échapper à ses remords ni à ses terreurs.

Troublé de la pensée de son crime, Lamech dévoile à sa famille cet horrible mystère; dans sa frayeur, il désespère du pardon de son crime, et il en éternise le châtiment. J'ai tué deux hommes, dit-il, dans un accès de jalousie; mais j'en serai puni *septante fois sept fois*. On sait que ce nombre se prend, dans l'Ecriture, pour un nombre infini; et c'est dans ce sens que le divin fondateur du christianisme dit qu'il faut pardonner à son ennemi *septante fois sept fois*; quelques versets plus bas, il est dit qu'Hénoch, homme juste, *ne meurt pas*.

CHAPITRE II.

Formation des sociétés politiques.

Les hommes se multiplient, et les passions se multiplient avec les hommes : l'orgueil et la volupté, c'est-à-dire, l'amour déréglé de soi ou la passion de dominer, attirent sur l'espèce humaine le châtiment épouvantable attesté à la fois par l'histoire, par la fable, et par l'état présent du globe. L'amour déréglé de soi sera dans tous les temps la seule cause des révolutions de la société et des désastres du genre humain.

La société physique ou des corps recommence, comme elle avoit commencé, par une famille. Cette famille conserve le dépôt de la religion d'amour, et à peine descendue sur cette terre bouleversée par les eaux, elle offre au Seigneur un sacrifice qu'il agrée, parce que le don de l'homme se joint au don de la propriété. *Croissez et multipliez*, dit encore l'Etre suprême, qui dans une famille a *conservé* le genre humain, comme il l'avoit *produit* dans une famille.

La terre se repeuple, les hommes et les passions naissent à la fois : la guerre des bons et des méchans, cette guerre née avec la société, devient plus active à mesure que le genre humain est plus nombreux et les hommes plus rapprochés.

Pour reproduire le genre humain, il est inévitable que les familles se rapprochent ; pour *conserver* les familles, il est nécessaire que les sociétés se forment : c'est-à-dire que les familles particulières formeront, en se rapprochant, de petites sociétés, et que les sociétés formeront, en se distinguant, de grandes familles. Mais comment réunir en société, et pour leur *conservation mutuelle*, des familles d'hommes également animés de la passion de dominer? comment séparer, distinguer les sociétés, sans les fixer dans un territoire déterminé? et comment fixer les sociétés chez des hommes que le goût de l'indépendance, si puissant sur le cœur de l'homme naturel, les habitudes ou les besoins de la vie pastorale favorisés par la constante beauté du

climat, invitoient à voyager sans cesse, et qui, pour se déplacer, n'avoient qu'à lever leurs tentes et suivre leurs troupeaux? Comment dire aux uns, Vous vous fixerez ici, et aux autres, Vous demeurerez là? Quelles montagnes, quels fleuves auroient pu arrêter leur humeur vagabonde? Dieu, volonté générale conservatrice des sociétés humaines, attachera, pour ainsi dire, à la *glèbe* les diverses sociétés; il rendra un peuple *serf* du pays qu'il habite; il tracera, entre les sociétés diverses, des limites que l'homme tentera en vain de renverser. Déjà les sociétés ne s'entendent plus entre elles; je vois naître la diversité des langues, puissant moyen de *réunion* entre les familles, de séparation entre les sociétés. J'ai remarqué ailleurs qu'aujourd'hui, comme alors, la diversité des langues a été le plus grand obstacle à l'*achèvement de l'ouvrage de l'impiété et de l'orgueil;* et j'ajouterai ici que le parti philosophique, pour conduire son œuvre à sa perfection, cherchoit, autant qu'il le pouvoit, à faire disparoître la diversité des langues, en répandant en Europe le goût de la langue de la société dans laquelle son œuvre étoit le plus avancée. Chaque peuple doit conserver sa langue, parce que toute langue suffit aux besoins du peuple qui la parle, et qu'elle peut se perfectionner avec sa constitution.

Il est impossible à la raison humaine d'expliquer le phénomène de la diversité des langues; et si la philosophie prétend, contre toute vraisemblance,

que toutes les langues sont dérivées d'une seule, elle remonte à un seul peuple, elle remonte à une famille, elle remonte à la création.

Quand le genre humain est divisé en sociétés, il s'élève au milieu d'elles des *pouvoirs;* car nulle société ne peut exister sans *pouvoir*, parce que l'homme ne peut exister sans un amour.

L'homme devenu *pouvoir* dans la société extérieure, aux passions de l'homme joint les moyens du *pouvoir*, c'est-à-dire la *force;* et dans des sociétés où le *pouvoir* n'étoit pas encore constitué, c'est-à-dire, défendu et limité, il se sert de la *force* pour satisfaire ses passions. La *force*, qui ne doit être que l'action du *pouvoir* général de la société, devient l'instrument du *pouvoir* particulier de l'homme. Ce pouvoir est ambition chez l'homme fort, volupté chez l'homme foible; mais, sous tous ces rapports, il est également oppresseur, parce qu'il est toujours amour déréglé de soi ou passion de dominer. Les hommes soumis à ce *pouvoir* particulier partagent les passions qui les oppriment : tyrans de leurs semblables, esclaves eux-mêmes et toujours malheureux, soit qu'ils soient l'instrument de l'oppression, ou qu'ils en soient le sujet, ils ne voient dans la nature qu'oppression et que malheur. Le sentiment consolateur d'une Divinité bienfaisante s'altère, mais il ne peut s'effacer du milieu de la société; la religion se corrompt, mais le culte ne peut se détruire. La religion étoit amour et crainte; l'amour

sans crainte ou l'amour profane de l'homme, la crainte sans amour ou la haine de Dieu font des dieux, et ces nouveaux dieux demandent un nouveau culte : la volupté leur donne un sexe, la haine leur prête ses fureurs; les premières divinités sont des déesses impures et des dieux altérés de sang. Les sacrifices qu'on leur offre sont la prostitution et le meurtre; et remarquez que la prostitution comme le meurtre sont également le don de l'homme.

On ne peut en douter aujourd'hui que la révolution Française a ramené une nation à l'état barbare et sauvage des sociétés primitives. Ce fut le despotisme qui produisit l'idolâtrie, ce furent les passions qui défigurèrent la religion. Lorsque le *pouvoir* général de la société a fait place, en France, au *pouvoir* particulier le plus oppresseur, des déesses impudiques, des dieux antropophages sont exposés à la vénération des peuples.

O honte éternelle de l'humanité! au sein de la société religieuse la plus éclairée et de la société politique la plus policée, on a vu renaître l'idolâtrie et ses impures et cruelles extravagances : la *raison* de l'homme personnifiée par de vilès courtisanes, sa *force* personnifiée par des hommes abominables (1) ont obtenu d'un peuple en délire les hommages que Minerve et Mars recevoient à Athènes d'un peuple

(1) On a rendu, dans plusieurs lieux, à Marat et à Robespierre les honneurs que tous les peuples se sont accordés à ne rendre qu'à la Divinité; on a baptisé des enfans au nom de ces deux antropophages.

idolâtre; et il est affreux de penser que si cette orgie d'assassins et de bacchantes, appelée gouvernement révolutionnaire, eût pu subsister, la société, aux affections de laquelle il faut des objets sensibles, abrutie par le malheur et l'oppression, exaspérée par la guerre, premier besoin de ce gouvernement dévastateur, auroit décerné à des monstres le culte public que la Grèce décerna aux héros qui l'avoient délivrée de ceux qui l'infestoient. Les familles proscrites auroient disparu de dessus la terre : le silence et le tombeau, seuls confidens de leurs malheurs, les auroient dérobés à la mémoire des hommes; de nouvelles générations se seroient élevées dans l'erreur et la férocité; le temps, qui jette un voile sur les crimes comme sur les vertus, n'auroit laissé percer que l'audace de l'entreprise et l'éclat du succès; et la postérité abusée auroit mis peut-être les bourreaux de tant d'innocentes victimes au rang des bienfaiteurs de l'humanité (1).

(1) C'est un des bienfaits de l'art de l'imprimerie qu'à l'avenir on sache à quoi s'en tenir sur les révolutions : si nous avions les *mémoires* de toutes celles qu'il y a eu dans l'univers, nous verrions dans l'établissement de toutes les démocraties les mêmes motifs, les mêmes moyens et quelquefois les mêmes forfaits.

CHAPITRE III.

Développement de la société naturelle et de la société religieuse.

La religion du premier homme, ou la religion primitive, s'étoit conservée dans la société naturelle de quelques familles, qui, dans la pratique de toutes les vertus et l'exercice de la vie pastorale, vivoient indépendantes de toute société politique. C'étoit la même religion, c'étoit le même sacrifice. La société naturelle étoit formée par l'homme et sa propriété : l'homme s'offroit donc lui-même et il offroit sa propriété ; c'est-à-dire que, dans la religion d'un Dieu, l'homme moral s'offroit lui-même au Dieu de l'intelligence et du cœur, par l'aveu de sa dépendance et la conformité de ses dispositions à la volonté de son créateur, et que, dans la religion de plusieurs dieux, l'homme physique s'offroit lui-même aux dieux des sens, en leur sacrifiant ses propres enfans par la prostitution ou par le meurtre.

Je reviendrai sans cesse sur cette vérité, parce qu'elle nous conduira à des développemens que le lecteur peut déjà pressentir. Il n'y a pas de religion sociale sans sacrifice social. Tout sacrifice social

est le don de l'homme, et le don ou l'offrande de la propriété; parce que la société n'est composée que d'hommes et de propriétés, comme l'univers lui-même n'est que l'assemblage des substances spirituelles et matérielles.

La société naturelle se développe un instant, et la religion naturelle se développe avec elle. La société naturelle du plus saint des patriarches devient momentanément une société politique; la religion naturelle devient en même temps et pour le même temps, une religion publique; et dans cet événement, on peut lire l'annonce et l'état futur de la société civile.

La religion du premier homme, après sa chute, étoit une religion d'espoir et d'attente. Les promesses deviennent plus positives; l'espoir devient plus motivé, c'est-à-dire que dans cette religion de crainte et d'amour, la crainte, peu à peu, fait place à l'amour. Le Créateur avoit annoncé au premier homme, d'une manière enveloppée, que sa postérité triompheroit de l'esprit séducteur qui avoit été la cause de sa chute; il daigne révéler au plus saint des patriarches, que *tous les peuples de la terre seront bénis dans sa postérité*.

J'ai dit que la famille, dont Abraham étoit le chef, étoit devenue une véritable société politique.

1° Elle passe de l'état errant d'une société naturelle à l'état stable et fixe d'une société politique. Abraham, pour prévenir les contestations qui s'é-

levoient entre ses pasteurs et ceux de son frère, lui propose de se séparer et de se fixer chacun dans un territoire déterminé. Il *demeura*, dit l'Ecriture, *dans la terre de Chanaan*.

2° Il fait alliance avec ses voisins. « *Trois chefs » Amorrhéens avoient fait alliance avec Abraham*. »

3° Il fait la guerre pour un sujet légitime ; car ayant appris que son frère avoit été attaqué et fait prisonnier, *il choisit les plus braves de ses serviteurs, il forma deux corps de ses gens et de ses alliés, et venant fondre sur les rois ennemis, il les défit*. Ainsi je vois dans cette société : 1° établissement stable dans un territoire déterminé ; 2° droit de paix et de guerre ; 3° *pouvoir* général qui dirige la *force* publique ; 4° *distinctions sociales* ou profession consacrée à la défense de la société, puisqu'Abraham choisit et *distingue* ceux qui défendent, de ceux qui doivent être défendus. J'y vois donc tous les caractères d'une véritable société politique. Et qu'on ne dise pas qu'Abraham, vivant en société naturelle, ne faisoit qu'user du droit naturel de repousser l'agression ; puisqu'il ne prend pas les armes pour se défendre lui-même, mais pour défendre son frère séparé de lui ; encore moins pour s'enrichir, puisqu'il *jure qu'il ne prendra pas un fil de tout ce qui a appartenu aux ennemis*.

Mais, et ce fait est digne d'une sérieuse considération, dès que la société politique se constitue, j'aperçois la société religieuse constituée ou la reli-

gion publique, et le sacerdoce paroît distingué de la royauté. Lorsqu'Abraham exerce dans une guerre légitime les fonctions de *pouvoir* de la société politique, Melchisédech, roi de *Salem*, ou suivant la force du mot hébreu, *pouvoir* de *justice* et de *paix*, offrant le *pain* et *le vin*, parce qu'il étoit *prêtre du Très-Haut*, bénit Abraham revenant de la poursuite des rois vaincus, et Abraham lui donne la dîme du butin qu'il avoit fait : c'est-à-dire que la religion, qui est *justice* et *paix*, consacre l'action du *pouvoir* politique qui s'exerce par la *force* dans une guerre légitime, et que le *pouvoir* politique assure, par le don de la propriété, l'indépendance, c'est-à-dire, la perpétuité du culte public.

La société politique ou la société de *force* et de guerre, la société religieuse ou la société de *justice* et de paix, s'unissent un instant et forment la société civile : mais les temps n'étoient pas venus, où la véritable royauté devoit s'unir au véritable sacerdoce, pour former la véritable société civile : le voile qui la tient cachée s'entr'ouvre un instant, et se referme aussitôt. Melchisédech ou le *pontife* du Très-Haut se montre une fois et disparoît pour toujours. Il n'est plus parlé de lui dans le livre de l'ancienne *alliance* ou de l'ancienne société ; mais dans celui de la nouvelle, il est dit que ce pontife qui offroit le sacrifice de la propriété, *le pain et le vin*, ce pontife *sans père ni mère*, *sans généalogie*,

dont les jours n'avoient pas de commencement et dont la vie n'a point de fin, est en cela *parfaitement semblable* au pontife de la nouvelle alliance, c'est-à-dire, au fondateur de la nouvelle société. Une opinion respectable veut que ce soit lui-même, en sorte que le même pontife qui annonce dès-lors au Père des croyans l'union future de la société politique et de la société religieuse, seroit le même que celui qui, dans la suite des temps, a consommé cette *alliance*.

Le caractère essentiel de la société religieuse constituée, le don de l'homme se retrouve encore dans la société dont Abraham est le chef. Le Seigneur lui commande de lui immoler son fils unique, le seul espoir de sa vieillesse, et l'objet des promesses faites à sa postérité. Le patriarche obéit : mais le Seigneur se contente des dispositions du cœur, c'est-à-dire du don de l'homme moral, seule manière de faire le don de l'homme dans la société naturelle, qui fût agréable à l'Etre suprême. Il fait alliance avec Abraham, et il jette ainsi les fondemens de la société civile, ou de l'accord futur de la véritable religion et du véritable gouvernement.

Ce ne sont point là des interprétations mystiques, fruit d'une imagination exaltée, ou des allégories pieuses fondées sur des rapprochemens ingénieux. C'est le propre texte des livres saints ; et l'existence de César ou d'Alexandre est bien moins constatée que l'existence d'Abraham, que les monumens les

moins suspects, que des preuves vivantes rendent contemporaine de tous les âges.

1° Dieu fait alliance avec Abraham, et le sceau de cette alliance n'est pas encore brisé. Pour séparer la famille d'Abraham, qu'il destinoit à former son peuple, des familles et des peuples des autres dieux, il lui impose et à tous ses descendans la douloureuse et humiliante pratique de la circoncision ; et les descendans d'Abraham, partout errans, partout dispersés, l'observent encore avec une religieuse fidélité.

2° Dieu annonce à Abraham qu'il sera le père d'un grand peuple, qui égalera en nombre les étoiles du ciel et les sables de la mer; et sans parler de la postérité spirituelle de ce patriarche ou des chrétiens, sa postérité naturelle, répandue en Orient par les Arabes, et dans l'univers entier par les Juifs, s'accroît sous nos yeux dans une progression incalculable.

3° L'ange du Seigneur, en promettant à Agar que la postérité d'Ismaël, qu'elle avoit eu d'Abraham, se multiplieroit prodigieusement, trace d'une manière sublime le caractère inquiet, agresseur et turbulent de l'Arabe descendu d'Ismaël. « Ce sera un homme fier et sauvage ; il lèvera la » main contre tous, et tous lèveront la main contre » lui, et il dressera ses pavillons à l'opposite de » tous ses frères. » Les Arabes comme les Juifs se reconnoissent pour issus d'Abraham, et la mémoire

de ce patriarche est en grande vénération dans tout l'Orient.

4° Dieu promet à Abraham que *toutes les nations de la terre seront bénies en lui;* et c'est d'Abraham qu'est issu celui qui a répandu sa bénédiction sur toutes les nations, en les appelant toutes à jouir du bienfait de la société civile par l'accord de la religion de l'unité de Dieu avec le gouvernement de l'unité de pouvoir : gouvernement qui conserve l'homme physique intelligent dans sa liberté, par l'amour et la crainte du pouvoir général de la société politique, qui est le monarque ; comme la religion conserve l'homme intelligent physique dans sa perfection ou sa liberté, par l'amour et la crainte du pouvoir général de la société religieuse, qui est Dieu.

LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER.

Religion Judaïque.

La postérité d'Abraham, long-temps esclave en Egypte, avoit contracté, chez le plus superstitieux de tous les peuples, un penchant à l'idolâtrie que des traditions et des souvenirs ne pouvoient plus réprimer.

« Ce grand Dieu, dit Bossuet, ne vouloit pas
» abandonner plus long-temps à la seule mémoire
» des hommes le mystère de sa religion et de son
» alliance; il étoit temps de donner de plus fortes
» barrières à l'idolâtrie qui inondoit tout le genre
» humain, et achevoit d'y éteindre les restes de la
» lumière naturelle. »

Pourquoi, demande l'homme présomptueux, Dieu avoit-il laissé éteindre, parmi les nations, la connoissance de son unité, puisque cette connoissance étoit nécessaire à leur bonheur? L'homme a

le choix du bien et du mal, ou le libre arbitre, puisqu'il est intelligent : ce n'est même que parce qu'il est intelligent qu'il est *semblable* à Dieu, et qu'il est digne et capable d'être en société avec Dieu; mais il est puni du mauvais usage qu'il fait de son libre arbitre, par l'affoiblissement de son intelligence. On dira sans doute que, dans une société idolâtre, tous étoient punis et tous n'étoient pas coupables; mais, outre que Dieu pouvoit maintenir la foi de son unité dans quelques familles de justes, au milieu même des ténèbres de l'idolâtrie, comme on peut le conjecturer de l'histoire de Job, il faut prendre garde que, *dans une révolution religieuse ou politique, nul presque n'est innocent, et que les bons sont presque toujours coupables de foiblesse, comme les méchans d'égarement.* Je reviens aux Juifs. « Moïse, dit Rousseau, osa faire de cette » troupe errante et servile un corps politique, un » peuple libre; et tandis qu'elle erroit dans les dé- » serts, sans avoir une pierre où reposer sa tête, il » lui donnoit cette institution durable à l'épreuve » du temps, de la fortune et des conquérans, que » cinq mille ans n'ont pu détruire ni même altérer, » et qui subsiste encore aujourd'hui dans toute sa » force, lors même que le corps de la nation ne » subsiste plus. »

Philosophe ! tu te prends par tes propres aveux : les institutions de l'homme ne peuvent pas être *durables;* cet être foible et périssable ne peut faire

un ouvrage *à l'épreuve du temps, de la fortune et des conquérans*. L'ouvrier ne peut donner à son ouvrage un caractère de durée et d'immortalité qu'il n'a pas lui-même. Si le législateur des Hébreux n'est qu'un sage, il est donc le seul sage qui ait paru dans l'univers; puisque nous ne voyons chez aucun autre peuple une constitution *durable, à l'épreuve du temps, de la fortune et des conquérans*. La plus forte preuve que la constitution Judaïque n'est pas l'ouvrage de l'homme, est qu'elle ne convient pas à tous les hommes, et qu'en même temps qu'elle est inaltérable chez un peuple, elle est impraticable chez les autres (1).

Dieu même avoit éclairé l'esprit, avoit surtout échauffé le cœur de Moïse; c'est-à-dire que, lui ayant donné une *intelligence* plus capable de comprendre, un *cœur* plus capable d'aimer, des *sens* plus capables d'agir, il lui avoit ménagé dans l'éducation la plus soignée, et dans les autres circonstances de ses premières années, les moyens de perfectionner ses facultés, et de se rendre propre aux grands desseins de Dieu sur lui. C'est ainsi que l'Etre suprême éclaire l'*esprit*, échauffe le *cœur*, fortifie même les *sens* des hommes extraordinaires, auxquels il donne la mission sublime de former ou de rétablir les sociétés. Moïse devient donc le législateur

(1) Qu'on ne m'oppose pas Lycurgue et ses institutions, car je demanderai qu'on me montre le peuple qu'il a formé.

lateur du peuple Juif : c'est-à-dire que Dieu se sert de ce grand homme pour parler et écrire sa *parole;* et il renferme, dans dix commandemens ou préceptes, *les premiers principes du culte de Dieu, et de la société humaine.* Remarquez que Bossuet, de qui sont ces paroles, joint ici la société politique à la société religieuse.

Avant d'analyser ce code célèbre, le type de tous les codes, je dois faire une observation importante. A l'instant que le peuple Juif sortoit de l'Egypte, et qu'il alloit entrer dans la terre dont il devoit faire la conquête, c'est-à-dire, lorsqu'il dépose les chaînes de l'esclavage, pour s'élever à la dignité d'un peuple indépendant et d'une société extérieure, Moïse ordonne aux Juifs, au nom du Seigneur, de lui consacrer tous les premiers nés mâles[1]; et en établissant une distinction aussi marquée entre l'aîné et ses frères, il constitue la *famille* comme le seul et véritable élément de la société extérieure et politique.

Dieu se place lui-même à la tête du code qu'il donne aux sociétés. *Je suis le Seigneur votre Dieu,* dit-il; sublime préambule de la loi la plus auguste qui fut jamais ! Moïse n'ordonne pas au peuple de croire l'existence de Dieu ; *il n'en fait pas un décret :* c'est un fait indépendant de la croyance des hommes ; Dieu, si j'ose le dire, expose son titre et se réserve de le prouver.

« Je suis le Seigneur votre Dieu qui vous ai tirés

» de l'Egypte, de la maison de servitude; » parce que la liberté religieuse ne peut exister que dans la religion constituée de l'unité de Dieu, comme la liberté politique n'existe que dans la monarchie constituée, et que la liberté religieuse et politique consiste, pour la société comme pour l'homme, à obéir aux *lois* religieuses et politiques, ou aux rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres intélligens et physiques.

Ce n'est pas assez d'établir le principe de l'unité de Dieu chez ce peuple si porté à multiplier les dieux; le Dieu jaloux lui défend expressément d'adorer les dieux étrangers, de se faire aucune figure taillée, aucune image de la Divinité, ni de la représenter sous la ressemblance d'aucun corps animé ou inanimé.

L'intelligence pure se manifeste aux sens par la parole, mais elle ne veut pas encore se peindre aux yeux. Elle est sensible, mais elle ne veut pas être visible chez un peuple porté à n'adorer que des dieux qu'il puisse voir.

Dieu interdit aux Juifs d'adorer de faux dieux. *Non adorabis neque coles;* et il distingue ainsi l'*adoration* du *culte*. En défendant à son peuple de se faire des *figures taillées*, ou des représentations visibles de la Divinité, Dieu emploie ces paroles remarquables : *Je punirai les iniquités des pères sur les enfans, jusqu'à la troisième et quatrième génération dans tous ceux qui me haïssent;* preuve évi-

dente que l'idolâtrie est une religion de haine, ou de crainte sans amour.

Dieu menace de punir jusqu'à la troisième et quatrième génération, les iniquités de ceux qui le *haïssent :* il promet de *faire miséricorde, jusqu'à mille générations, à ceux qui l'aiment et gardent ses préceptes.* Après la défense que Dieu vient de faire, de fabriquer et d'adorer de faux dieux, on ne peut entendre par ceux qui le *haïssent*, que les idolâtres, sectateurs de la religion de *haine*, et par ceux qui l'*aiment*, que les sectateurs fidèles de la religion de l'unité de Dieu, religion d'*amour.*

Dieu lui-même établit entre eux une différence remarquable. Il borne au nombre déterminé de trois ou quatre générations la punition de l'idolâtre, c'est-à-dire, la durée de l'idolâtrie, ce qui annonce que la religion publique du polythéisme ne peut avoir qu'un temps et qu'elle doit prendre fin; au lieu qu'il étend au nombre infini de mille générations sa miséricorde envers ceux qui l'*aiment*, c'est-à-dire, la conservation de la religion de son unité.

Dieu a proscrit le polythéisme, il condamne l'athéisme qui est l'excès opposé. *Vous ne prendrez point le nom du Seigneur en vain,* c'est-à-dire, vous ne regarderez pas la Divinité comme si elle n'existoit pas. L'interprétation différente qu'on peut donner à ce passage rentre au fond dans celle que je donne ; car jurer à faux le nom de Dieu est nier tacitement son existence.

Dieu a établi la religion intérieure ou l'*adoration*, il établit la religion extérieure ou le *culte*. *Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat;* et comme la religion, aussi ancienne que l'homme, se lie, dans tous ses préceptes, à quelque motif tiré de la nature de l'homme; le culte, aussi ancien que la société, se lie, dans toutes ses pratiques, à quelque époque de l'histoire et de la nature de la société. Dieu rappelle à son peuple, qu'après avoir *créé l'univers durant six jours, il s'est reposé le septième;* il veut que tous les septièmes jours lui soient consacrés, en mémoire de la création : et en donnant un jour de repos utile à l'homme physique, il se le réserve tout entier, pour occuper à son *culte* l'homme intelligent. Dans la religion Judaïque, religion de crainte mêlée d'attente, Dieu défend, le jour du Sabbat, jusqu'aux occupations les plus innocentes, de peur que ce peuple indocile et grossier ne passât bientôt jusqu'aux occupations les moins utiles, et peut-être jusqu'à méconnoître la loi; et dans la religion chrétienne, religion d'amour, l'extrême rigueur de cette loi a été modérée et restreinte aux seules occupations lucratives. On remarquera que la première loi donnée aux Juifs, celle qui devoit être un souvenir toujours subsistant de l'acte de la puissance infinie, de la création, est précisément celle que ce malheureux peuple observe partout avec la plus religieuse fidélité, quoiqu'elle soit celle dont l'exécution est la plus répétée et la plus pénible.

La loi religieuse de l'observation du Sabbat est une conséquence *nécessaire* dérivée de la loi fondamentale de l'existence de Dieu, et elle est fondée aussi sur la nature de l'homme. Car s'il existe un Dieu, il doit être honoré ; et si l'homme n'est jamais occupé que de ses besoins physiques, il négligera le *culte* de la Divinité ; l'homme intelligent cessera de former société avec l'Etre suprême, et par conséquent cessera de se conserver lui-même dans sa perfection.

Dieu a prescrit l'*adoration* et institué le *culte :* il a constitué la société religieuse ; il va constituer la société politique.

CHAPITRE II.

Lois politiques.

Honorez *votre père et votre mère, afin que vous viviez long-temps sur la terre que le Seigneur vous a donnée.* Ici commence un nouvel ordre de lois et un autre genre de récompense.

Ce n'est pas sans des motifs profonds, que le législateur suprême, au lieu de dire en général d'honorer ses parens, désigne séparément le père et la mère, et les distingue l'un de l'autre.

L'homme est le *pouvoir* de la société politique ; la mère désigne plus particulièrement la société naturelle ou la famille. Ainsi, dans ce précepte, Dieu ordonne l'obéissance affectueuse, l'amour mêlé de crainte, *honora*, envers le *pouvoir* de la société politique, et le *pouvoir* de la société naturelle ; parce que tout homme est, sur la terre, membre de ces deux sociétés, et que tous les devoirs de l'homme envers les *pouvoirs* des sociétés dont il fait partie, se réduisent à une affection accompagnée d'obéissance : amour et crainte sont le principe de toutes les sociétés politiques et religieuses : ainsi la religion comme le gouvernement doit être *sentiment*, et non opinion et système.

L'interprétation que je donne à ces paroles me paroît exacte : 1° parce que l'homme qui se contenteroit d'*honorer son père et sa mère*, c'est-à-dire, en prenant l'expression *père* dans le sens naturel, de remplir ses devoirs envers la société naturelle, sans remplir ses devoirs envers la société politique, ne pourroit vivre heureux sur la terre, puisqu'il seroit exposé aux châtimens que la société politique inflige à ceux qui manquent à leurs devoirs envers elle.

2° La société politique doit être considérée comme une grande famille, dont le chef ou le *pouvoir* est le père : et les rois ne sont appelés, et ne doivent être, que les pères de leurs peuples.

3° La maternité, chez tous les peuples policés,

désigne le *pouvoir* domestique et intérieur de la famille, et la femme est même plus *pouvoir* à mesure que le peuple est plus policé.

En rapprochant ce passage de celui que j'ai cité plus haut, où Dieu menace de punir jusqu'à la troisième ou la quatrième génération ceux qui le *haïssent*, et promet de récompenser pendant mille générations ceux qui l'*aiment*, on voit évidemment la différence des récompenses et des châtimens spirituels ou de la société intellectuelle, aux récompenses et châtimens temporels ou de la société politique; car un idolâtre, et même un athée, peuvent remplir extérieurement leurs devoirs envers les sociétés politique et naturelle, et ainsi mériter d'un côté les récompenses temporelles attachées à l'accomplissement de ce précepte, et encourir de l'autre les châtimens dont Dieu menace de punir l'idolâtrie ou l'athéisme. C'est la pensée de saint Augustin, en parlant des Romains, qui *ont reçu*, dit-il, *des récompenses aussi vaines que leurs vertus*.

Si Dieu ne s'explique pas plus formellement sur l'obéissance que l'on doit au *pouvoir* de la société politique, ou s'il ne désigne pas celui qui exerce ce *pouvoir* par une autre expression que celle de *père*, c'est qu'il veut que les rois ne se regardent que comme les pères de leurs peuples, ou qu'il ne veut pas faire de son peuple une société politique, puisqu'il ne lui donne d'autre *pouvoir*, même extérieur, que lui-même. Au reste, si ce texte avoit besoin d'un

commentaire, on le trouveroit quelques lignes plus bas dans ces paroles qui comprennent en général tous ceux qui exercent quelque autorité légitime.

Vous ne parlerez point mal des grands, et vous ne maudirez point le prince de votre peuple.

Vous ne tuerez point;

Vous ne commettrez point d'adultère;

Vous ne déroberez point.

Le législateur avoit jusqu'ici adouci en quelque sorte la rigueur du précepte, en en donnant le motif; il prend un ton plus sévère : les trois préceptes qu'on vient de lire et ceux qui suivront sont dans le style le plus impératif; ils ne sont accompagnés d'aucune explication, parce qu'ils ne sont susceptibles d'aucune interprétation, et que, sans eux, il ne peut exister, je ne dis pas de société politique constituée, mais même aucune forme de gouvernement parmi les hommes.

Dieu commence par défendre les crimes de l'homme physique. Il défend également l'homicide, qui ôte l'existence physique à l'homme; l'adultère, qui ôte l'existence morale à la famille; le vol, qui ôte la propriété ou la subsistance à l'homme et à la famille.

Dieu défend les crimes que peut commettre l'homme intelligent et physique à la fois, ou le crime de la pensée, qui se produit par le sens qui lui est propre, par la parole : *Vous ne porterez point de faux témoignage contre votre prochain.*

Enfin Dieu défend les crimes de l'homme purement intelligent : *Vous ne désirerez point la maison de votre prochain, ni sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien qui lui appartienne.*

Dieu législateur défend de désirer même le bœuf ou l'âne de son prochain ; l'homme législateur ordonne de ravir la propriété de celui qui n'aura fui sa patrie que pour conserver sa vie.

Les différences que ces défenses établissent sont remarquables, en ce qu'elles ont rapport aux différentes sociétés dont l'homme fait partie. L'homicide, l'adultère, le vol, sont des crimes de l'homme physique, et détruisent la société des corps naturelle ou politique ; les désirs criminels sont des crimes de l'homme intelligent, et ils détruisent la société des esprits en les empêchant de se conserver dans leur perfection.

Le faux témoignage est un crime de l'homme intelligent et physique à la fois, puisque le faux témoignage est une pensée coupable, qui, par sa manifestation extérieure et légale, peut produire le vol et même l'homicide. Il détruit à la fois l'une et l'autre société.

La défense de l'homicide, de l'adultère, du vol, du faux témoignage, consacre dans l'homme la propriété de sa vie, de sa famille, de ses biens physiques et moraux ; car le faux témoignage, qui comprend la calomnie et la médisance, est aussi un ho-

micide. Ces lois sont le fondement de tout droit civil et criminel; car tous les attentats que l'homme en société peut commettre contre son semblable, ne peuvent attaquer que ses propriétés physiques ou ses propriétés morales. La loi qui défend le *faux* témoignage consacre l'autorité de la justice humaine, qui seule a le droit d'exiger témoignage.

Vous ne désirerez point...

Jusqu'ici, Dieu a défendu les crimes que les hommes peuvent punir; il défend par ce précepte les infractions à la loi que les hommes ne peuvent connoître. Il avoit défendu les *actes*, il réprime les *volontés;* il avoit défendu l'homicide, l'adultère, le vol matériel, il défend l'homicide, l'adultère, le vol spirituel; comment a-t-on pu dire que la spiritualité de l'ame n'avoit pas été connue du peuple Hébreu?

Le désir est une opération de l'ame, une *volonté* que la *force* ne seconde pas. La défense du désir suppose donc le dogme de la spiritualité de l'ame; il suppose la société intérieure des intelligences humaines avec l'Intelligence infinie, puisque le législateur ne fait pas de lois dont il lui soit impossible de connoître ou de punir l'infraction. Aucun autre législateur n'a défendu les désirs; cette défense renferme encore le dogme des peines et des récompenses de l'autre vie. En effet, Dieu ordonne l'observation extérieure de la loi; il défend les infractions intérieures ou spirituelles : l'exécution de la

loi mérite récompense, comme l'infraction à la loi mérite châtiment. Mais le même homme peut observer extérieurement la loi, et l'enfreindre intérieurement ou par le désir : le même homme devra donc à la fois être récompensé et puni. Or, Dieu lui-même ne peut pas récompenser et punir le même être dans le même temps. Il récompensera donc, dans cette vie, la régularité des *actes*, et il punira, dans l'autre, la dépravation des désirs.

La défense de l'homicide, de l'adultère, du vol, du faux témoignage, sont dans la nature de l'homme social ou de la société; puisque la société, *réunion d'êtres semblables pour leur conservation mutuelle*, est la garantie de toutes les propriétés physiques et morales de l'homme. La défense du désir n'est pas moins dans la nature de l'homme social; car un désir est une *volonté* sans *force*, qui devient un acte, si la *force* se joint à la *volonté;* or la force tend nécessairement à se joindre à la volonté, parce que l'homme ne peut désirer sans aimer, ni aimer sans produire, s'il est libre, son amour au dehors, par l'action de ses sens.

Les philosophes, qui, en admirant la sublimité des lois du décalogue, veulent qu'elles soient l'ouvrage de Moïse, ne croient pas que Dieu existe, ou qu'il daigne donner des lois aux sociétés des êtres semblables à lui. Mais s'ils croient que Dieu existe, s'ils pensent qu'il ne soit pas indigne de sa grandeur de donner des préceptes qui assurent la conserva-

tion de l'homme, qu'ils daignent nous dire de quelle manière Dieu pourroit s'y prendre pour donner des lois aux sociétés, sans gêner physiquement le libre arbitre de l'homme. Ces lois doivent être extérieures, puisque la société pour laquelle elles sont faites est un corps extérieur : donc le législateur qui donne ces lois doit se rendre extérieur ; mais Dieu ne peut se rendre visible : il se rendra donc extérieur sans se rendre visible. Il emploiera donc la parole qui est extérieure et qui n'est pas visible ; et, parce qu'il ne pourroit parler lui-même sans cesser d'être une pure intelligence et sans gêner le libre arbitre de l'homme, il mettra sa parole, dans la bouche d'un homme, et il confirmera, par des actes visibles de sa puissance, la mission dont il le revêt.

Ceux qui demandent sans cesse pourquoi l'Etre suprême, en donnant des lois aux hommes, a pu leur laisser la force de les enfreindre, sont aussi insensés que ceux qui demanderoient pourquoi un monarque qui veut empêcher dans ses Etats l'homicide, l'adultère et le vol, ne met pas tous ses sujets à la chaîne.

Les lois Mosaïques sont le commentaire de ce texte divin, et les lois de tous les peuples doivent en être l'application.

CHAPITRE III.

Lois Mosaiques.

L'Hébreu, corrompu par un long séjour au milieu du peuple le plus idolâtre, ulcéré par un dur esclavage, accoutumé en Egypte à ne trouver d'adoucissement à ses peines que dans les jouissances des sens, avoit contracté ce penchant à une religion tout extérieure, cet attachement pour les biens de la terre et pour les plaisirs des sens, que l'observateur démêle encore dans le caractère original de ce peuple superstitieux, lascif et intéressé.

L'indocile et grossier Hébreu n'étoit pas un peuple que le législateur pût spiritualiser ; il ne vouloit que le séparer des autres peuples, et le défendre contre ses propres penchans. Les préceptes dont il l'accable, *frivoles en apparence*, dit J. J. Rousseau, *mais dont si peu de gens sentent la force et l'effet*, sont autant de barrières qu'il élève entre les autres nations et son peuple, autant de chaînes dont il lie cet esclave toujours prêt à se révolter.

La majesté du culte, la pompe des cérémonies, l'établissement des fêtes, l'appareil du sacrifice retenoient le peuple Hébreu dans la foi de l'unité de

Dieu, dont il étoit établi le dépositaire : les préceptes sévères et multipliés sur les degrés prohibés des alliances, la distinction rigoureuse des plaisirs permis et des plaisirs défendus, l'abstinence de certaines viandes mettoient un frein à sa sensualité : l'horreur du sang, les purifications ordonnées à celui qui avoit touché un cadavre, les peines prononcées contre les violences, punies même dans l'animal sans raison, le précepte d'indiquer le chemin à l'étranger, de secourir jusqu'à l'animal tombé sous le faix, avoient pour objet de réprimer sa férocité naturelle. Tout tendoit à ce but, de le séparer des peuples idolâtres, de le rendre fidèle à Dieu, tempérant sur lui-même, humain et compatissant envers ses frères; c'est-à-dire, d'épurer son *esprit* par la religion, de diriger son *cœur* par la répression de ses penchans déréglés, de contenir ses *sens* par l'habitude des actes de bienfaisance. Le législateur vouloit enfin lui donner *une institution durable, à l'épreuve du temps, de la fortune et des conquérans ;* et le philosophe est forcé de convenir qu'il a réussi.

Dans le nombre infini de lois qui forment cette constitution étonnante, je distingue :

1° L'institution du ministère Lévitique; 2° le sacrifice ; 3° les rites expiatoires ; 4° le droit d'aînesse dans les familles.

1° Dans la religion de la famille, l'homme étoit le ministre du culte ; à une religion domestique il

falloit un ministre particulier; à une religion sociale ou publique il falloit des ministres sociaux ou publics.

Dieu établit donc un ministère social pour une religion sociale; il établit un ministère qui doit durer autant que la religion, puisque la religion doit durer autant que la société.

J'ai prouvé que la société religieuse et la société politique sont semblables, et qu'elles ont une constitution semblable.

Donc la société religieuse a un pouvoir général conservateur; car une société qui n'auroit pas le pouvoir de se conserver, ne se conserveroit pas.

Donc ce pouvoir général ou social dirige une force générale ou sociale; car un *pouvoir* sans *force* n'est pas un pouvoir : *force* est action; action suppose des agens ou ministres.

Pour assurer la perpétuité de la société, il est donc *nécessaire* d'assurer la perpétuité de son pouvoir conservateur; pour assurer la perpétuité du pouvoir, il est *nécessaire* d'assurer la perpétuité de la *force* qui est l'action du *pouvoir;* pour assurer la perpétuité de la force, il est *nécessaire* d'assurer la perpétuité des ministres qui sont les agens de la force. Or, pour assurer la perpétuité du ministre de la *force* conservatrice de la société religieuse, Moïse place le ministère, non dans l'individu qui passe, mais dans la famille qui demeure; et dès ce moment, ces familles sont marquées d'un caractère

qu'aucune puissance ne peut leur ôter. En même temps, et par les mêmes voies par lesquelles l'homme communique l'existence, il communique le devoir d'être ministre de la société : il communique l'existence sociale en même temps que l'existence naturelle, et il produit une famille sociale ou dévouée à la défense de la société, en même temps qu'une famille naturelle. Dieu même ne peut pas faire que l'enfant de cette famille ne naisse avec le devoir de remplir les fonctions confiées à sa famille, ou d'être ministre de la force conservatrice de la société, parce que Dieu ne peut pas faire que l'enfant ne naisse de son père. Voilà le ministère Lévitique, voilà la noblesse, voilà la profession sociale et les familles distinguées des autres familles.

Ainsi il y a une noblesse religieuse dans la société religieuse, comme il y a une noblesse politique dans la société politique. Le ministère Lévitique est donc la *force* conservatrice de la société religieuse, comme les nobles sont la *force* conservatrice de la société politique ; le sacerdoce et la noblesse forment donc les deux professions sociales, c'est-à-dire, essentiellement et *nécessairement* conservatrices de la société civile, parce qu'une société constituée ne peut exister sans *pouvoir*, et qu'un *pouvoir* ne peut exister sans *force* (1).

(1) La province de France qui s'est le plus *conservée* dans la révolution, je veux dire, qui a *conservé* le plus d'attachement à la constitution religieuse et politique, a été la Bretagne, qui avoit le plus de *force* conserva-

En effet, les Lévites n'étoient pas seulement employés au ministère des choses saintes et au service des autels, ils prenoient encore les armes dans les grands dangers qui menaçoient la société religieuse ; car il ne faut jamais perdre de vue que les Juifs ne formoient société constituée que sous le rapport de la religion.

Lorsque le peuple attente à la constitution religieuse, en prostituant ses adorations à des dieux, ouvrages de ses mains, ce sont les Lévites que Moïse charge de la punition des coupables ; ce n'est qu'à eux qu'il confie de la part de Dieu les armes qui doivent les exterminer, parce que c'est à la *force* dirigée par le *pouvoir* à conserver la société.

Les Lévites étoient les gardiens et les défenseurs du tabernacle, et non pas des prêtres, puisque le sacerdoce n'étoit que dans la famille d'Aaron. Les Lévites campoient toujours autour du tabernacle, qu'on peut regarder comme le *pouvoir* extérieur de

trice ou de noblesse. En Bretagne, la noblesse servoit l'Etat autant et plus que la noblesse des autres provinces ; mais les familles s'y conservoient peut-être davantage, à cause que les aînés d'un grand nombre de maisons nobles de cette province occupoient des charges dans le Parlement. Sous Louis XIV et même plus tard, les aînés des familles nobles des provinces embrassoient moins la profession des armes ; la constitution gagnoit infiniment à la perpétuité des familles, sans que la défense extérieure de l'Etat en fût moins assurée. Depuis l'établissement de la croix de Saint-Louis, les idées ont pris une autre direction ; et je crois que la noblesse s'est beaucoup diminuée à compter de cette époque : l'extrême diminution de la noblesse en France est un fait avéré dont il seroit utile de rechercher la cause, et urgent de prévenir l'effet.

la société des Juifs, et la garde en étoit confiée à leur valeur. Ce ne sont point des conjectures; c'est le propre texte des livres sacrés. « Les Lévites por- » teront eux-mêmes le tabernacle... et ils campe- » ront autour... Les Lévites dresseront leurs tentes » autour du tabernacle... et ils veilleront à sa » garde... Faites approcher la tribu de Lévi; qu'elle » se tienne devant Aaron, grand prêtre, afin qu'ils » le servent et qu'ils veillent à la garde du taber- » nacle. » Les familles des Lévites étoient de la société; et les autres familles étoient dans la société. Aussi Dieu défend expressément de comprendre les familles Lévitiques dans le dénombrement du reste de la nation : « Ne faites point, dit le Seigneur à » Moïse, le dénombrement de la tribu de Lévi, et » n'en marquez pas le nombre avec celui des enfans » d'Israël, mais établissez-les pour avoir soin du » tabernacle... Vous donnerez les Lévites à Aaron » et à ses fils comme un don que leur font les enfans » d'Israël, mais vous établirez Aaron et ses enfans » pour les fonctions du sacerdoce. » La société dévoue ces familles à sa défense; et dès ce moment, distinguées par un engagement particulier, elles ne peuvent s'y soustraire, et leur servitude fait leur distinction, comme leur distinction fait leur servitude.

Les Lévites avoient donc la garde héréditaire du tabernacle : ils étoient donc la *force* publique conservatrice du *pouvoir* de la société, puisque le

tabernacle étoit en quelque sorte le *pouvoir* extérieur de la société, qu'on le consultoit dans toutes les affaires politiques, et que les réponses qui en émanoient étoient des ordres pour la nation. Les Lévites étoient réellement la noblesse; ils en avoient les fonctions, et les biens mêmes qui leur furent donnés aux dépens des autres tribus avoient part à leur privilége, puisqu'il y avoit pour leur maison, qui est, à proprement parler, la propriété de la famille, une *substitution* qui n'existoit pas pour les maisons des autres familles; car il ne faut pas oublier que, dans le dénombrement que fait Moïse de sa nation, il ne compte que par *familles et jamais par têtes* (1).

Puisque la religion étoit une société, elle devoit être indépendante, elle devoit être propriétaire. Moïse ordonne le paiement des dîmes en faveur du Lévite, de l'étranger ou du pauvre, de la veuve et de l'orphelin; c'est-à-dire qu'il veut que les biens de la religion soient consacrés au culte religieux, et à soulager la foiblesse de l'*âge*, du *sexe* et de la *condition*. Les propriétés de la religion chrétienne n'ont pas une autre destination.

La dîme, chez les Chrétiens comme chez les Juifs, est d'institution divine, dans ce sens qu'elle

(1) Dieu punit David d'avoir voulu faire le dénombrement du peuple Juif. Une société ne doit pas compter les hommes, mais les familles propriétaires. C'est une chose digne de remarque, que Jésus-Christ, dans l'Evangile, tire toutes ses paraboles de la famille propriétaire.

est un rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres, et par conséquent un développement *nécessaire* de la constitution religieuse et politique, puisque l'Etre suprême, en créant l'homme, a rendu *nécessaires* la société et ses développemens. En effet, si la religion a des ministres, elle doit pourvoir à leur subsistance, au moyen de ses propriétés. Mais ces ministres ont des fonctions à remplir dans la société, et ils ne peuvent cultiver les propriétés de la religion : il faut donc que d'autres les cultivent pour eux. Et qu'on ne dise pas que l'Etat peut *salarier* le culte, expression aussi indécente que l'idée est fausse et impie ; car alors la religion n'est plus propriétaire, elle n'est plus indépendante, elle n'est plus société, puisque l'essence d'une société constituée est d'être indépendante, et qu'une société qui n'a que des salaires et non des propriétés est dépendante, comme un individu qui a des gages et non des propriétés.

La dîme est *nécessaire;* et, si les hommes ne la rétablissent pas, la nature de la société la rétablira d'elle-même, ou la religion cessera d'être publique : mais les abus de la perception, les abus de la distribution et les abus de l'emploi, s'il y en a, sont purement *contingens*, et ils doivent être réformés. Je rentre dans mon sujet.

2° J'ai distingué le sacrifice.

La religion est amour; l'amour est don de soi-même; le don de soi-même est sacrifice.

La famille étoit un homme et une propriété : et l'on a vu que, dans la religion naturelle ou de la famille, l'homme s'offroit lui-même et sa propriété.

La société politique avoit des hommes et des propriétés ; elle offroit réellement l'homme et la propriété. Ainsi, dans la société d'Abraham, l'homme fut offert, et dans les autres sociétés politiques, l'homme étoit immolé. La société des Juifs étoit plus qu'une société naturelle, et elle n'étoit pas une société politique ; elle étoit une société réellement extérieure, puisqu'elle avoit des hommes et des propriétés : mais elle n'étoit qu'en apparence une société politique, puisqu'il n'y avoit pas de monarque, et qu'elle étoit gouvernée par des ordres particuliers de la Divinité. Ainsi la société Judaïque offroit en réalité le sacrifice de la propriété, et en apparence seulement ou en figure, le sacrifice de l'homme, puisque l'homme étoit présenté et racheté aussitôt. « Tout ce qui est mâle m'appar- » tient, dit le Seigneur; mais vous racheterez l'aîné » de vos enfans. »

3° J'ai distingué les rites expiatoires. L'homme ne peut enfreindre les préceptes que l'Etre suprême lui a donnés, sans craindre d'en être puni. Mais s'il craint d'être puni par l'Etre suprême, sans espoir d'en être pardonné, il le craindra sans l'aimer; il le haïra donc, et la haine produira une religion atroce et cruelle. L'homme voudra fléchir cette

inflexible Divinité; dans sa frayeur, il croira expier des crimes par des forfaits : il versera le sang de l'homme pour se faire pardonner de l'avoir versé; ou il tombera dans le désespoir, comblera la mesure de ses crimes, et deviendra scélérat, parce qu'il ne peut cesser d'être coupable: ou il rejetera l'idée de la Divinité, et il se plongera, tête baissée, dans l'abîme sans fond de l'athéisme. « La religion païenne avoit des crimes inexpia» bles, la véritable religion ne peut en avoir. » Je citerai, en traitant de la religion chrétienne, le passage éloquent dans lequel Montesquieu développe cette idée.

Les philosophes modernes se sont déchaînés contre les rites expiatoires; ils les ont peints sous les couleurs les plus odieuses, et quelquefois avec les expressions les plus indécentes; ils ne connoissent pas l'homme. L'homme ne commet pas le crime, parce qu'il sait qu'il en obtiendra le pardon; il le commet, parce qu'il est foible, et que sa passion l'emporte. Il n'y auroit pas moins d'infractions à la loi, quand l'homme seroit sûr de ne pouvoir les expier; mais il y auroit plus de scélérats, qui, n'ayant ni grâce à demander, ni pardon à attendre, s'abandonneroient, avec la rage du désespoir, à la fougue de leurs passions. Des hommes persuadés qu'il n'existe point de Dieu qui punisse les crimes, sont peut-être moins dangereux pour la société que des hommes persuadés qu'il existe un Dieu qui ne

les pardonne pas, et qui peuvent dire de ce Dieu impitoyable :

« Méritons son courroux, justifions sa haine,
« Et que le fruit du crime en précède la peine. »

4° J'ai distingué le droit d'aînesse dans les familles. Les familles, ai-je dit, sont les élémens de la société politique. Cette vérité se retrouve à chaque page de la constitution Judaïque. Moïse ne dénombre que les familles ; Dieu même ne parle que des aînés de famille, parce qu'il prend le chef pour la famille même. Il veut qu'on les lui consacre, et ce n'est que les aînés qu'il veut qui soient rachetés. « Tous les aînés de vos enfans sont à moi ; vous ra-» cheterez tous vos aînés. »

Mais ce n'étoit pas une loi parfaite que celle des Juifs : c'étoit une religion d'attente et de crainte, c'est-à-dire, de crainte tempérée par un amour qui désire et non par un amour qui jouit. Le Juif étoit un peuple tout charnel ; Moïse n'avoit pu le contenir qu'en le chargeant de chaînes : il ne l'avoit préservé de l'idolâtrie, qu'en lui interdisant toute représentation extérieure de la Divinité ; de l'homicide, que par la loi du talion ; de l'adultère, que par la loi du divorce ; du vol, que par la tolérance de l'usure envers l'étranger ; de la cupidité, qu'en ordonnant, après un certain temps, la restitution des propriétés même légalement aliénées : « Moïse, dit » Bossuet, étoit envoyé pour réveiller, par des ré-» compenses temporelles, des hommes sensuels et

» abrutis. Puisqu'ils étoient devenus tout corps et » tout chair, il falloit d'abord les prendre par les » sens, leur inculquer par ce moyen la connoissance » de Dieu, et l'horreur de l'idolâtrie à laquelle le » genre humain avoit une inclination si prodi- » gieuse. » Le dogme de la vie future et de l'immortalité de l'ame ne fut pas aussi clairement confié au peuple Juif que celui de l'existence et de l'unité de Dieu. « Durant les temps d'ignorance, continue Bos- » suet, c'est-à-dire, durant les temps qui ont précédé » Jésus-Christ, ce que l'ame connoissoit de sa di- » gnité et de son immortalité, l'induisoit le plus » souvent à erreur. Le culte des hommes morts fai- » soit presque tout le fond de l'idolâtrie; presque » tous les hommes sacrifioient aux mânes, c'est-à- » dire, aux ames des morts. De si anciennes erreurs » nous font voir, à la vérité, combien étoit ancienne » la croyance de l'immortalité de l'ame, et *nous » montrent qu'elle doit être rangée parmi les pre- » mières traditions du genre humain;* mais l'homme » qui gâtoit tout en avoit étrangement abusé, puis- » qu'elle le portoit à sacrifier aux morts. »

Après avoir parlé des désordres que la connoissance de ce dogme séparé de la connoissance du vrai Dieu a produit chez certains peuples, cet illustre auteur ajoute : « Tant il est dangereux d'en- » seigner aux hommes la vérité dans un autre ordre » que celui que Dieu a suivi, et d'expliquer claire- » ment à l'homme tout ce qu'il est, avant qu'il ait

» connu Dieu parfaitement!... Et qu'il étoit néces-
» saire de connoître Dieu, et les règles de sa sagesse,
» avant de connoître l'ame et sa nature immortelle! »
« Ce n'est pas assez, dit Montesquieu, pour une
» religion d'établir un dogme, il faut encore qu'elle
» le dirige. »

Avec la pente prodigieuse que le peuple Juif avoit à l'idolâtrie, c'eût été lui en fournir une nouvelle occasion, que d'insister sur un dogme que les hommes ne se rappeloient que trop. Si quelque chose peut étonner dans le peuple Juif, c'est qu'il n'ait pas rendu les honneurs divins à la mémoire de Moïse et de Josué, lui qui prostituoit son encens à des figures d'animaux, et qui, plus d'une fois, adora les dieux infâmes de l'étranger.

Le dogme de la vie future et celui de l'immortalité de l'ame n'étoient donc pas clairement développés au peuple Juif; « Mais Dieu, dit Bossuet, en
» avoit répandu quelques étincelles dans les an-
» ciennes Ecritures. Salomon avoit dit que, comme
» le corps retourne à la terre d'où il est sorti, l'es-
» prit retourne à Dieu qui l'a donné. Les Patriar-
» ches avoient vécu dans cette espérance; et Daniel
» avoit prédit qu'il viendroit un temps où ceux qui
» dorment dans la poussière, *s'éveilleroient, les*
» *uns pour la vie éternelle, les autres pour une éter-*
» *nelle confusion*. Mais en même temps que ces
» choses lui sont révélées, il lui est ordonné de
» *sceller le livre, et de le tenir fermé jusqu'au temps*

» *ordonné de Dieu*, afin de nous faire entendre que » la pleine découverte de ces vérités étoit d'une » autre saison et d'un autre siècle. »

Mais lorsque, instruits par leurs prophètes et plus encore par leurs malheurs, les Juifs se furent défaits de la pente qu'ils avoient à l'idolâtrie, alors il fut beaucoup plus souvent parlé, parmi eux, du dogme de l'immortalité de l'ame. L'on voit, dans les livres des Machabées, des prières publiques pour les morts; et la preuve que l'immortalité de l'ame et la résurrection des corps étoient des dogmes de la nation, est qu'on y distinguoit les Sadducéens, secte de philosophes qui les nioient.

Il n'y avoit donc de religion sociale ou constituée que chez le peuple Juif; puisque ce n'étoit que chez le peuple Juif que l'*adoration* étoit fondée sur la nature de Dieu, et le *culte* fondé sur la nature de l'homme; que chez lui seulement la loi religieuse de l'unité de Dieu, étoit un rapport *nécessaire* dérivé de la nature d'une intelligence infinie, une conséquence nécessaire de la loi fondamentale de son existence, et loi fondamentale elle-même; et que ce n'étoit que chez le Juif, que la société offroit à l'Etre suprême le don pur et sans crime de l'homme et de la propriété.

Le peuple Juif étoit donc le dépositaire de la foi de l'unité de Dieu : il devoit donc être châtié quand, égaré par les sens, il perdoit lui-même de vue cette vérité fondamentale qu'il étoit chargé de transmettre

à l'univers. Il devoit survivre au châtiment, pour pouvoir conserver aux autres nations le dépôt qu'il n'avoit que pour elles; il devoit subsister aussi long-temps que l'univers, et subsister sans se confondre avec aucun peuple, afin que la vue du dépositaire rappelât sans cesse le dépôt. Or, ce sont des faits incontestables, et dont nous sommes les témoins, que les effroyables revers du peuple Juif, son isolement total des autres peuples, et son indestructible existence.

Les ténèbres les plus épaisses couvroient le reste de la terre; et, si l'on peut conjecturer de l'histoire de Job, qu'au milieu des nations idolâtres quelques familles avoient conservé, par tradition, la connoissance du vrai Dieu, le témoignage de toutes les histoires atteste qu'elle ne s'étoit maintenue dans aucune autre société que dans celle des Juifs.

Il faut cependant distinguer l'idolâtrie du paganisme. L'idolâtrie, religion des sens, maintenoit le *sentiment* de la Divinité, lors même qu'elle en défiguroit l'idée. Le paganisme, religion de l'imagination, la laissa, pour ainsi dire, évaporer. Chez les peuples idolâtres, l'amour profane ou la haine, *sentimens* profonds et naturels, avoient fait leurs dieux, si j'ose le dire, avec le Dieu véritable; chez les Grecs, peuple frivole et sans caractère, la reconnoissance, l'admiration, sentimens superficiels et factices, firent des dieux avec des hommes. Ils en firent de divers ordres; ils en firent de grands et de

petits; ils les firent naître, ils les firent mourir; ils racontèrent leurs aventures; ils leur donnèrent les vertus de l'homme et surtout ses passions : la religion ne fut plus *sentiment;* elle devint *opinion, philosophie, poésie, chansons*. L'athéisme s'introduisit à Athènes; et si l'idolâtrie y conserva des temples, ce fut pour offrir à ses dieux le sacrifice ordinaire de la prostitution, ou le sacrifice plus rare du meurtre. Je reviens aux Juifs.

Ce peuple, long-temps heureux après sa captivité, protégé par les rois de Perse, respecté par Alexandre, considéré par ses successeurs, voit sa religion attaquée par les rois de Syrie. Antiochus veut les forcer d'adorer les dieux des Grecs, et fait placer la statue de Jupiter Olympien dans le temple du Dieu jaloux. Gardiens du dépôt sacré de l'unité de Dieu, *usufruitiers* de cette succession, à laquelle, si j'ose le dire, l'univers *étoit substitué*, les Juifs puisent, dans ce sentiment, un courage invincible, et sous la conduite des Machabées, ils ont des succès prodigieux. Jamais ils n'avoient mieux défendu ce trésor, qu'à la veille de s'en dessaisir. Pour mieux le défendre, ils renoncent au gouvernement républicain dont la turbulence divise leurs forces et favorise l'intervention dangereuse de l'étranger : au moment de se dissoudre, cette société se reconstitue; elle fait plus, elle réunit, en quelque sorte, le gouvernement théocratique, qu'elle avoit eu à sa naissance, au gouvernement *monarchique* qui lui avoit succédé; et ses

pontifes deviennent ses rois. « Mais l'acte, dit Bossuet, par lequel le peuple de Dieu transporte à » Simon (Machabée) toute la puissance publique, » et lui accorde les droits royaux, est remarquable. » Le décret porte qu'il en jouira, lui et toute sa » postérité, *jusqu'à ce qu'il vienne un fidèle et véritable prophète.* »

Le lecteur n'a pas besoin que je lui explique ces dernières paroles : il sait que le peuple Juif en société naturelle comme en société politique, sous ses juges comme sous les rois, dans sa prospérité comme dans ses revers, exilé sur les bords de l'Euphrate comme possesseur paisible des rives du Jourdain, aux premiers jours de son enfance comme dans les derniers temps de son existence politique, attendoit un grand prophète, un Messie, un libérateur, enfant, comme lui, d'Abraham; et la preuve qu'il l'a toujours attendu est qu'il l'attend encore.

Je ne parle point des divisions qui troublèrent le règne des derniers Asmonéens; je n'écris pas l'histoire des Juifs : il me suffit que ce peuple ait conservé sur la terre la foi de l'unité de Dieu, et je me hâte d'arriver aux temps d'Auguste.

LIVRE IV.

RELIGION CHRÉTIENNE OU CONSTITUÉE.

CHAPITRE PREMIER.

Lois de la société religieuse constituée. (1)

Ce fut une grande révolution, que celle qui s'opéra dans l'univers à l'avénement d'Auguste à l'empire Romain. Jusqu'à lui, l'univers policé, gouverné despotiquement par Rome république, étoit soumis à une foule de maîtres et adoroit une multitude de dieux, c'est-à-dire, obéissoit à une multitude de *pouvoirs* dans la société politique, et à une multitude d'*opinions* dans la société religieuse. Mais l'unité de pouvoir s'élève dans l'univers, et aussitôt l'unité de Dieu se manifeste à tous les peuples.

La religion Judaïque n'étoit que la religion naturelle développée au point qu'il convenoit aux besoins d'une société particulière, au caractère d'un

(1) Il est nécessaire, pour l'intelligence de ce chapitre, de relire les premiers chapitres de la première partie.

certain peuple, à l'objet que le législateur se proposoit pour un temps donné. La religion chrétienne est la religion Judaïque développée, perfectionnée, accomplie au point qui convient à toutes les sociétés, à tous les peuples, à tous les temps.

La religion Judaïque étoit une religion de crainte mêlée d'amour, mais d'un amour qui désire ; la religion chrétienne est une religion d'amour mêlé de crainte, mais de l'amour qui jouit. Or la religion doit être *sentiment* de l'Etre suprême, ou amour mêlé de crainte; la religion Judaïque étoit donc dans un temps la véritable religion, et la religion chrétienne est aujourd'hui là véritable religion : mais, comme l'amour qui désire n'est pas réellement l'amour, parce que l'amour veut jouir et non attendre, il s'ensuit que la religion chrétienne est autant au-dessus de la religion Judaïque, que l'amour qui jouit est au-dessus de l'amour qui désire. La religion chrétienne est donc la société religieuse constituée.

« *La société est une réunion d'êtres semblables,* » *réunion dont la fin est leur conservation mutuelle.* » Cette définition convient à la société religieuse comme à la société politique : donc ces sociétés sont semblables.

Si les sociétés religieuses et physiques sont semblables, il existera des rapports ou lois semblables entre les êtres qui les composent ; car il peut exister des rapports semblables entre des êtres différens. Donc ces sociétés ont une constitution sem-

blable, puisque la constitution est l'ensemble des rapports ou lois qui existent dans la société entre les êtres qui la composent.

Nous avons déterminé les caractères de la société politique constituée; nous devons donc les retrouver tous dans la société religieuse constituée.

1° Leur fin est semblable : car la fin de la société politique est la conservation, c'est-à-dire, la liberté de l'homme physique; et la fin de la société religieuse est la conservation, c'est-à-dire, la perfection de l'homme intelligent, qui n'est autre chose que sa liberté. Cette vérité sera démontrée en son lieu.

2° Les moyens sont semblables : car la société politique parvient à sa fin, c'est-à-dire, à la conservation des êtres qui la composent, par un *amour* général qui est le monarque, principe de conservation des êtres sociaux, et *pouvoir* conservateur lorsqu'il *agit* par une *force* générale conservatrice qui est la noblesse; et la société religieuse parvient à sa fin par un *amour* général que nous verrons tout à l'heure être Dieu même, principe de conservation des êtres, et *pouvoir* conservateur lorsqu'il *agit* par une force générale conservatrice qui est le sacerdoce : car une société qui n'auroit pas les moyens, c'est-à-dire, le pouvoir de parvenir à sa fin, n'y parviendroit pas.

La société civile, réunion de la société religieuse et de la société politique a donc deux *pouvoirs* conservateurs, Dieu et le monarque; deux *forces* con-

servatrices, le sacerdoce et la noblesse : mais elle n'a qu'une *volonté* générale conservatrice, parce que deux volontés égales sur le même objet ne font qu'une même volonté. En effet, Dieu est la volonté générale conservatrice de la société intérieure des intelligences, dont il fait partie.

Dans la société politique, être général et collectif, la volonté générale est cette volonté ou cette tendance qu'a tout être de parvenir à la fin pour laquelle il a été créé ; volonté ou tendance qui, jointe aux moyens de parvenir à la fin, constitue la nature de cet être.

Mais cette volonté et ces moyens, qui constituent la nature d'un être, lui ont été donnés par le Créateur, qui a créé les êtres pour une *fin*, et par conséquent avec la volonté et les moyens d'y parvenir. Donc la volonté générale de la société a été donnée à la société par Dieu même : cette volonté est donc la volonté de Dieu. Donc la volonté générale conservatrice de la société religieuse constituée, et celle de la volonté politique constituée, ne font qu'une volonté générale qui est la volonté de Dieu. Ce sont les effets de cette volonté générale conservatrice que les hommes qui croient à l'existence de Dieu, appellent *Providence*.

Si la volonté générale conservatrice de la société civile est Dieu même, pourquoi, dira-t-on, y a-t-il des sociétés qui se détruisent ou qui ne parviennent pas à leur fin? La société parvient *nécessairement* à

sa *fin*, et la société ne se détruit pas, parce que, si l'homme nous paroît retarder, par le déréglement de ses volontés particulières, les progrès de la société et l'accomplissement de la volonté qu'elle a de parvenir à sa *fin*, cette volonté n'en a pas moins un effet infaillible, *nécessaire*, qui, dans un temps ou dans un autre, triomphe toujours des obstacles que lui oppose la volonté dépravée de l'homme. Et comme sa fin est la conservation des êtres, et qu'elle ne peut assurer cette conservation qu'en se constituant, il s'ensuit que, malgré les efforts de l'homme, elle tend *nécessairement*, invinciblement, à se constituer.

La volonté générale de la société civile, c'est-à-dire, religieuse et politique, qui est la *volonté* de Dieu même, a donc infailliblement son effet; car il n'y a pas en l'Etre éternel de succession de temps : et s'il nous paroît à nous, êtres finis et bornés, que sa volonté n'est pas exécutée dans le temps, elle l'est infailliblement dans l'éternité. Suivons le parallèle des deux sociétés.

Nul être collectif ne peut exister sans lois ; car un être collectif, étant formé par la réunion de plusieurs êtres, place *nécessairement*, et par l'effet de cette réunion seule, ces êtres dans une certaine manière d'être, les uns à l'égard des autres, qu'on appelle *rapport*.

« Ces rapports sont des *lois* lorsqu'ils sont *néces-* » *saires*, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont tels qu'ils ne

» pourroient être autres qu'ils ne sont, sans choquer
» la nature de ces êtres. »

Ces êtres qui, dans la société politique, sont les hommes physiques intelligens, peuvent être considérés en eux-mêmes et dans leur nature d'êtres physiques intelligens. Ils ont, sous ce rapport, des facultés que j'appelle essentielles, naturelles, fondamentales, parce qu'elles constituent nécessairement l'homme naturel, et qu'il ne peut exister sans elles : c'est la faculté intelligente ou voulante, la faculté aimante, la faculté agissante. La société, être collectif ou général, réunion d'êtres physiques intelligens, aura donc la faculté générale de vouloir, la faculté générale d'aimer, la faculté générale d'agir; c'est-à-dire, qu'elle aura une volonté générale, un *pouvoir* général, qui est un *amour* général agissant par une *force* générale; et, comme la société ne pourra exister ou se conserver sans la *volonté* générale d'exister, le *pouvoir* général d'exister, la *force* générale d'exister, et qu'on ne pourra même la concevoir sans ces trois facultés, ces trois facultés seront les conditions nécessaires de son existence, et seront, par conséquent, ses lois fondamentales.

Ce même raisonnement peut s'appliquer dans tous ses points à la société religieuse, en observant seulement que la société politique a pour élémens des êtres physiques intelligens, et que la société religieuse, considérée dans l'état civil, a pour élémens des êtres intelligens physiques.

Dans la société politique, les êtres qui la composent, ou les hommes physiques intelligens, peuvent être considérés sous différens rapports. Considérés relativement au *pouvoir* général, ils sont *pouvoir*, ou *force* publique action du *pouvoir*, monarque ou noblesse; des rapports sont des lois politiques, qui, comme je l'ai prouvé, sont des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres, des conséquences nécessaires de la loi fondamentale du pouvoir général, et lois fondamentales elles-mêmes. J'ai prouvé, dans la première partie de cet ouvrage, que, dans une société politique constituée ou monarchique, les autres lois politiques étoient également des conséquences *nécessaires*, quoique moins immédiates, des lois fondamentales, et lois fondamentales elles-mêmes.

Dans la société religieuse du corps social avec Dieu, c'est-à-dire, dans la société religieuse sociale, qu'on appelle religion publique, nous verrons la loi religieuse du *pouvoir* général, je veux dire de Dieu même rendu présent et extérieur, être un rapport nécessaire dérivé de la nature des êtres, une conséquence *nécessaire* de la loi fondamentale du *pouvoir* général, et loi fondamentale elle-même; et nous verrons l'institution du sacerdoce, *force* publique de la société religieuse, être encore un rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres, une conséquence *nécessaire* de la loi fondamentale de la *force* générale, et loi fondamentale elle-même. On

verra également que les autres lois religieuses sont des conséquences nécessaires, quoique moins immédiates, des lois fondamentales, et lois fondamentales elles-mêmes.

Dans la société politique, les hommes physiques intelligens peuvent être considérés dans leurs différentes manières d'être les uns à l'égard des autres, comme parens, maîtres, voisins, propriétaires; les rapports qu'en ces différentes qualités ils ont entre eux, doivent être *nécessaires* et dérivés de leur nature de parens, de maîtres, de voisins, de propriétaires : ces rapports sont les lois civiles; et j'ai prouvé que, dans une société constituée, les lois civiles doivent être des conséquences nécessaires des lois politiques, et lois politiques elles-mêmes.

Dans la société religieuse, les hommes intelligens physiques peuvent être considérés dans leurs différentes manières d'être les uns à l'égard des autres : leurs rapports entre eux, sous cet aspect, forment les lois morales, qui doivent être des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres. Elles doivent donc être des conséquences *nécessaires* des lois religieuses, et lois religieuses elles-mêmes. Ainsi la loi de l'indissolubilité du mariage est un rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres en société naturelle ou de la famille, une loi morale, conséquence *nécessaire* de la loi religieuse qui consacre l'union des époux, et loi religieuse elle-même.

La société politique dans laquelle les lois poli-

tiques, celles qui constituent la forme extérieure de la société, ou le gouvernement, sont des conséquences nécessaires des lois fondamentales, et fondamentales elles-mêmes, et dans laquelle les lois civiles, celles qui règlent les devoirs des hommes les uns à l'égard des autres, sont des conséquences *nécessaires* des lois politiques, et lois politiques elles-mêmes, a tout ce qu'il faut pour parvenir à sa *fin*, qui est la conservation des êtres physiques intelligens dont elle est composée; elle est donc constituée.

La société religieuse, dans laquelle les lois religieuses, c'est-à-dire, celles qui constituent la forme extérieure de la société, sont des conséquences *nécessaires* des lois fondamentales, et lois fondamentales elles-mêmes, et dans laquelle les lois morales, celles qui déterminent les devoirs des hommes les uns à l'égard des autres, sont des conséquences *nécessaires* des lois religieuses, et lois religieuses elles-mêmes, a tout ce qu'il faut pour parvenir à sa *fin*, qui est la conservation des êtres intelligens physiques dont elle est composée; elle est donc constituée.

Donc la société qui n'a pas de lois fondamentales ne peut avoir de lois politiques, conséquences *nécessaires* des lois fondamentales; ni des lois civiles, conséquences *nécessaires* des lois politiques : cette société ne parvient donc pas à sa *fin;* elle n'est donc pas constituée; elle n'est donc pas une véritable

société politique; elle n'est qu'une forme de gouvernement.

Donc la société politique, qui a des lois fondamentales, mais dont les lois politiques ne sont pas des conséquences *nécessaires* des lois fondamentales, est moins constituée que celle où les lois politiques sont des conséquences nécessaires des lois fondamentales, et lois fondamentales elles-mêmes. Ainsi l'Espagne est moins constituée que la France, puisque, de la loi fondamentale de la succession héréditaire, elle déduit la loi politique qui appelle les femmes à succéder, conséquence que j'ai prouvé n'être pas un rapport nécessaire dérivé de la nature des êtres. La Pologne est moins constituée que l'Espagne, parce que, de la loi fondamentale de l'unité de pouvoir, elle n'a pas déduit la loi politique de la succession héréditaire. Toutes les sociétés, même monarchiques, d'Europe, sont moins constituées que la France, parce que, de la loi fondamentale du pouvoir général, agent de la volonté générale, organe de sa parole qui est la loi, elles n'ont pas déduit, comme la France, la loi politique de la *nécessité* de corps chargés de vérifier si la parole du monarque est l'expression de la volonté générale de la société.

Donc une société politique, qui a des lois fondamentales et des lois politiques, conséquences *nécessaires* des lois fondamentales, et lois fondamentales elles-mêmes, mais dont les lois civiles ne sont pas

des conséquences *nécessaires* des lois politiques, et lois politiques elles-mêmes, est moins constituée que celle dans laquelle les lois civiles sont des conséquences *nécessaires* des lois politiques. Ainsi la loi civile de la *substitution* des fiefs pour la noblesse est une conséquence *nécessaire* de la loi politique de l'hérédité de la profession, et loi politique elle-même; et la France, qui, pour favoriser les mutations de propriété, a restreint cette loi, a altéré la constitution pour enrichir le fisc.

Donc la société religieuse, qui n'a pas de lois fondamentales, ne peut avoir aucune loi religieuse, conséquence nécessaire des lois fondamentales, et loi fondamentale elle-même; cette société ne parvient donc pas à sa *fin;* elle n'est donc pas constituée; elle n'est donc pas une véritable société religieuse; elle n'est qu'une secte.

Donc la société religieuse, qui a des lois fondamentales, mais dans laquelle les lois religieuses ne sont pas des conséquences *nécessaires* des lois fondamentales, et lois fondamentales elles-mêmes, est moins constituée et parvient moins à sa *fin* que celle dans laquelle les lois religieuses sont des conséquences nécessaires des lois fondamentales, et lois fondamentales elles-mêmes. Ainsi, en Allemagne, la loi religieuse, qui permet à l'ordre épiscopal, premier grade de la force publique de la société religieuse, d'occuper plusieurs siéges à la fois, et qui le détourne de ses fonctions naturelles et nécessaires

par l'exercice d'un pouvoir politique, n'est pas une conséquence *nécessaire* de la loi fondamentale des distinctions sociales ou force publique; et par conséquent la religion chrétienne y est, sous ce rapport, moins constituée qu'elle ne l'est en France et en Espagne, et l'imperfection de la constitution religieuse s'y manifeste par des effets très-sensibles. Ainsi, dans l'Eglise Grecque, la loi religieuse, qui soumet les ministres de la religion à un chef particulier, y est formellement en contradiction avec la loi fondamentale du pouvoir général; puisque cette société, reconnoissant le même pouvoir général que le reste de la chrétienté, ne veut pas reconnoître un chef général de la force publique ou des ministres de la religion. Aussi la religion y est-elle purement extérieure, et dans l'Eglise Russe les ministres sont d'une profonde ignorance.

Je ne parlerai pas des lois morales, qui sont les mêmes dans toutes les sociétés religieuses; mais je prouverai que le principe des lois morales, l'amour de Dieu et celui des hommes, ne peut exister dans les sociétés non constituées.

Comme il ne peut y avoir entre deux êtres, sur un même objet, qu'un rapport *nécessaire*, tandis qu'il peut y avoir sur le même objet, entre deux êtres, une infinité de rapports non *nécessaires*, il s'ensuit évidemment qu'il n'y a qu'une constitution religieuse et qu'une constitution politique de société, et qu'il peut y avoir une infinité de sociétés

politiques non constituées, ou de formes différentes de gouvernement, et une infinité de sociétés religieuses non constituées, ou de sectes.

On a vu que la société politique constituée a un principe intérieur de vie, d'indépendance, et par conséquent de conservation et de force qui en assure la durée, et qui se manifeste par un perfectionnement ou un développement progressif; et l'on verra que la société religieuse constituée a un principe intérieur de vie, d'indépendance, et par conséquent de conservation et de force qui en assure la durée, et qui se manifeste par un perfectionnement ou un développement progressif.

On a vu que les sociétés politiques non constituées ont un principe intérieur de foiblesse, de dépendance, de détérioration et de mort; et l'on verra que les sociétés religieuses non constituées ont un principe intérieur de foiblesse, de dépendance, de détérioration et de mort; parce que l'on peut dire des unes comme des autres : « Si le législateur, se » trompant dans son objet, établit un principe » différent de celui qui naît de la nature des choses, » l'Etat ne cessera d'être agité, jusqu'à ce que ce » principe soit détruit ou changé, et que l'invin- » cible nature ait repris son empire. » Ce qui veut dire que les sociétés politiques, comme les sociétés religieuses non constituées, ne cesseront d'être agitées et de se détériorer, jusqu'à ce qu'elles soient parvenues les unes et les autres à la véritable consti-

tution politique et à la véritable constitution religieuse.

On a vu que la société politique constituée considéroit l'homme physique intelligent en société, et ne le considéroit qu'en société, tandis que la société politique non constituée considère l'homme hors de la société; et l'on verra que la société religieuse constituée considère l'homme intelligent physique en société, et ne le considère qu'en société, tandis que la société religieuse non constituée considère l'homme hors de la société.

Enfin l'on a vu que la société politique non constituée ne pouvoit conserver l'homme physique, dans la société, parce qu'elle n'avoit pas de *pouvoir* général conservateur, qu'elle tomboit nécessairement dans l'anarchie et le despotisme; et l'on verra que les sociétés religieuses non constituées ou les sectes ne peuvent conserver l'homme intelligent dans sa perfection, et qu'elles tombent nécessairement dans l'athéisme et le matérialisme.

J'ai cherché dans l'histoire des sociétés politiques la preuve de ces assertions sur les sociétés politiques, et je vais chercher dans l'histoire des sociétés religieuses la preuve de ces assertions sur les sociétés religieuses.

Au nom des vérités les plus importantes qui puissent être l'objet des méditations de l'*esprit* de l'homme, au nom des intérêts les plus chers qui puissent être l'objet des affections de son *cœur*, au

nom des devoirs les plus sacrés dont la pratique puisse être l'objet des actions de ses *sens*, je supplie le lecteur de suivre le développement du parallèle que je viens de tracer, avec l'attention et l'impartialité que l'homme vertueux ne peut refuser sans crime à la recherche des vérités fondamentales, dont le développement peut l'affermir dans ses principes, ou le délivrer de ses incertitudes.

CHAPITRE II.

Nécessité du Médiateur.

LA république Romaine, conquérante par principes, destructive par besoin, porte jusqu'au Rhin ses armes victorieuses; mais au-delà sont des nations que la volonté générale de la société, que Dieu même a exceptées de l'oppression générale, et qu'il réserve à détruire Rome et à recommencer la société. Parvenue à cette borne fatale à toutes les républiques qui méditent la conquête universelle de l'Europe, Rome cesse d'être conquérante, parce qu'elle cesse d'être république. Auguste établit le *pouvoir* unique sur les débris d'une multitude de *pouvoirs :* la passion de s'agrandir, le besoin de

détruire, ne sont plus la passion ni le besoin de cette nouvelle société; Auguste lui-même recommande en mourant à son successeur de ne pas songer à étendre l'Empire par de nouvelles guerres ; et Rome en cessant de conquérir, réduite à se défendre, cesse bientôt de conserver.

L'unité de pouvoir a paru dans l'univers, le dogme de l'unité de Dieu va se manifester à tous les peuples.

Puisque le peuple Juif étoit le seul peuple de l'univers qui professât la foi de l'unité de Dieu, et qu'il étoit le dépositaire de cette grande vérité, c'étoit de lui, c'étoit par lui qu'elle devoit se répandre dans l'univers.

Mais ce peuple appelé à un si haut ministère, ce peuple si instruit de sa propre histoire et de l'histoire des premiers âges du monde, n'avoit-il aucune connoissance de sa destination future, et de la mission sublime qu'il devoit remplir? Par quel moyen pouvoit-il renverser la religion de l'univers pour lui faire adopter la sienne? Séparé de toutes les nations par une langue particulière, méprisé des peuples policés pour sa religion même, odieux à ses voisins par des mœurs insociables et des lois extraordinaires, inconnu au reste du genre humain, foible et pressé de tout le poids de l'empire Romain, étoit-ce par l'éloquence de ses écrits, par la réputation de sa sagesse ou par la force de ses armes, que l'obscur habitant d'un coin de l'Asie

devoit répandre le dogme de l'unité de Dieu au sein du polythéisme le plus accrédité ?

Ici un fait étonnant attire mon attention. A toutes les époques de son histoire, dans tous les événemens de sa vie politique, le peuple Juif a attendu un libérateur.

Il s'attendoit à le voir paroître vers les temps d'Auguste; et il étoit naturel en effet que son libérateur parût au moment où il venoit d'être asservi.

Je parcours les livres qu'il conserve si religieusement, comme les monumens de son histoire et le code de ses lois; je cherche quels seront les caractères de ce libérateur, et à quel signe le Juif pourra le reconnoître, et je découvre des caractères opposés et des signes en apparence contradictoires; je remarque surtout, dans les traits qui le désignent, des caractères d'*universalité*, qui conviennent bien moins au libérateur d'un petit peuple, qu'au Sauveur de toutes les nations.

Ce libérateur promis au premier homme sous des emblêmes obscurs, aux patriarches d'une manière plus développée, au peuple Juif sous des figures plus expresses, ce libérateur que les écrivains révérés du Juif comme inspirés de Dieu même, voient, montrent, signalent par des expressions moins équivoques et des marques plus certaines, à mesure que les temps de sa venue semblent s'approcher; ce libérateur est, dans les livres des Juifs, tantôt *le Roi de gloire*, et tantôt *l'homme*

de douleurs; tantôt *le Désiré des nations*, et tantôt *le rebut du peuple;* dans un endroit il est *le Précepteur des Gentils*, et dans un autre *l'opprobre des hommes;* celui-ci le voit *rassemblant ses sujets des quatre parties du monde*, celui-là le voit *les pieds et les mains percés, abreuvé de fiel et d'amertume:* l'un le voit sur le trône, et l'autre sur la croix. S'il ne doit être le libérateur que du peuple Juif, pourquoi ces caractères qui ne peuvent convenir qu'au libérateur de tous les peuples? C'est *un signe donné aux nations, afin qu'elles l'invoquent; sous lui un peuple inconnu se joindra au peuple de Dieu, et il ne fera qu'un peuple composé de tous les peuples de l'univers: les prêtres et les Lévites, qui ne sortoient que d'Aaron, sortiront dorénavant du milieu des peuples idolâtres: le Juste descendra du ciel comme une rosée; la terre produira son germe*, et ce sera *le Sauveur avec lequel on verra renaître la justice... Tout genou fléchira devant lui, et tout reconnoîtra sa souveraine puissance.* Si les livres saints parlent de sa royauté, ils ne parlent pas moins de son sacerdoce: et j'y remarque à la fois ce *culte* nouveau dont il doit être le pontife et la victime, cette alliance nouvelle dont il doit être le médiateur et le garant, cette nouvelle société dont il doit être le fondateur et le *pouvoir.*

J'ouvre les histoires profanes; et je lis dans Tacite et dans Suétone, que c'étoit une opinion constante et répandue dans tout l'Orient, vers le temps d'Au-

guste, qu'on ne seroit pas long-temps sans voir sortir de la Judée ceux qui régneroient sur toute la terre.

En effet, sous le règne d'Auguste, lorsqu'une paix générale vient d'être donnée à l'univers, et que la Judée a subi le joug des Romains, naît chez les Juifs, et de la race de leurs rois, un homme qui, dans les circonstances de sa naissance, de sa vie et de sa mort, et surtout dans les événemens qui l'ont suivie, me paroît réunir tous les caractères attribués à ce libérateur attendu des Juifs; un homme qui, dans l'établissement et les progrès de la société religieuse dont il est le fondateur, me paroît aussi réunir tous les caractères qui conviennent au chef, au *pouvoir* de la grande société religieuse, de la religion sociale, c'est-à-dire universelle, au Sauveur du genre humain, qui, constituant la société civile par la société religieuse, a assuré la conservation de l'homme intelligent et physique, et fondé pour toujours *la liberté des enfans de Dieu*, en les arrachant à la fois à l'oppression religieuse et à l'oppression politique.

Je cherche si la raison peut me conduire à reconnoître, pour le genre humain, la nécessité d'un médiateur, ou autrement, si la *rédemption* du genre humain est un rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres, une *loi*.

La société en général est une réunion d'êtres semblables, réunion dont la fin est leur production et leur conservation mutuelle.

Le principe de production et de conservation des êtres est l'*amour*. Or je vois entre Dieu et tous les peuples de la terre, hors un seul, une société dont le principe est la haine ou la crainte sans amour.

Dieu et l'homme font donc une société d'êtres semblables réunis pour leur destruction mutuelle. Destruction de Dieu pour l'homme intelligent, par les idées fausses qu'il se fait de la Divinité, et par les honneurs divins qu'il rendoit à l'homme; destruction de Dieu même pour l'homme physique, par les représentations impures ou affreuses, par lesquelles il le peint à ses sens; destruction de l'homme intelligent, qui, en perdant la connoissance de Dieu, perd l'idée de la perfection, et par conséquent cesse lui-même de se conserver dans la perfection conforme à sa nature : car la perfection de l'être intelligent consiste à avoir l'idée de la perfection qui est Dieu; destruction de l'homme physique, et par le déchaînement de sa force, et par l'oppression de sa foiblesse, et par la barbarie du culte, et par l'atrocité des guerres, et par la férocité des spectacles, et par la prostitution, et par le divorce, et par l'exposition publique, et par les misères de l'esclavage, etc.; destruction de tout l'homme, après cette vie, par les châtimens nécessairement réservés au plus grand des crimes, la haine de l'être infiniment aimable.

Il faut donc que la *haine* réciproque de Dieu et de l'homme se change en *amour* mutuel, pour que

Dieu et l'homme puissent faire ensemble une société véritable, c'est-à-dire, *constituée, réunion d'êtres semblables, dont la fin soit leur production et leur conservation mutuelle*. Il est donc nécessaire que Dieu et l'homme soient réconciliés. Ce sont là des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres sociaux ; donc ce sont des *lois*.

Mais cette réconciliation de Dieu et de l'homme ne peut s'opérer sans *médiateur*.

En effet, la haine de la Divinité, c'est-à-dire, de l'être infiniment *bon*, est le rapport le moins *nécessaire* qui puisse exister entre les êtres, le rapport le plus contraire, c'est-à-dire, *infiniment* contraire à la nature des êtres. La haine de Dieu est donc un crime infini ; car un crime est un rapport non *nécessaire* entre les êtres, ou contraire à leur nature.

L'homme qui hait Dieu le hait d'une haine infinie ; puisque cette haine a pour motif la crainte du mal le plus grand que l'homme puisse éprouver, d'un mal infini, la crainte de sa destruction ; et pour objet, l'être le plus puissant qu'il puisse redouter, un être *infini*. Dieu qui hait l'homme coupable, le hait d'une haine infinie ; parce que tous les sentimens en Dieu sont infinis, et que le sujet de sa haine est un crime infini, et son objet un être infiniment coupable.

L'homme ne peut se réconcilier avec Dieu s'il n'en est pardonné, ni Dieu se réconcilier avec l'homme s'il n'est satisfait. Ce sont des rapports

nécessaires dérivés de l'être infiniment juste et de l'être infiniment *bon*. Mais pour que l'homme satisfasse à Dieu, il faut qu'il l'aime; et il le hait d'une haine infinie !..... Pour que Dieu pardonne à l'homme, il faut qu'il l'aime; et il le hait d'une haine infinie! Dieu et l'homme ne peuvent donc se réconcilier l'un à l'autre, puisqu'ils ne peuvent s'aimer.

Ce sont là des rapports *nécessaires;* donc ce sont des *lois*. Si l'homme ne peut se réconcilier avec Dieu sans satisfaire à sa justice, ni Dieu pardonner l'homme sans être satisfait, Dieu ne pourra jamais pardonner l'homme, puisque l'homme ne pourra jamais satisfaire à Dieu.

Donc un médiateur entre Dieu et l'homme, qui satisfasse pour l'homme et qui lui mérite son pardon de Dieu, est un être *nécessaire*, ou *tel qu'il ne peut exister autrement*.

Un crime infini suppose une justice infinie dans l'être qui punit, ou une bonté infinie dans l'être qui pardonne. Or, Dieu est l'être infiniment juste et l'être infiniment bon. Il punira donc l'homme infiniment coupable avec une rigueur infinie, il lui pardonnera avec une infinie bonté.

Quel est l'acte de la justice infinie de Dieu qui veut punir l'homme du crime infini dont il s'est rendu coupable? c'est l'acte de le détruire.

Quelle est l'acte d'une bonté infinie dont Dieu peut user envers l'homme coupable qu'il veut pardonner? c'est l'acte de le conserver.

Mais Dieu lui-même peut-il à la fois détruire et conserver l'homme ?

Oui : il peut détruire un homme à la place de tous les hommes ; il peut conserver tous les hommes à la considération d'un homme détruit ; et la justice humaine nous donne l'idée et l'exemple d'une pareille compensation.

Cet homme détruit à la place de tous les hommes, et à la considération duquel tous les hommes devront leur pardon, sera donc l'homme *universel*, l'homme *général*, il sera l'humanité même ; puisqu'il sera puni à la place de tous les hommes, puisque tous les hommes seront pardonnés à cause de lui.

Cet homme qui sera détruit à la place de tous les hommes sera donc infiniment haï de Dieu, puisqu'il sera chargé du crime infini de tous les hommes ; cet homme aux mérites duquel tous les hommes devront leur pardon sera infiniment aimé de Dieu, puisqu'il méritera à tous les hommes le pardon d'un crime infini.

Or, Dieu ne peut haïr infiniment que l'être infiniment haïssable, qu'un homme coupable, ni aimer infiniment qu'un être infiniment aimable, que lui-même, que Dieu : cet homme sera donc Dieu ; il sera homme-Dieu : ce sont là, j'ose le dire, des *rapports nécessaires, dérivés de la nature des êtres ;* donc ce sont des *lois*.

L'homme-Dieu sera donc détruit à la place de

tous les hommes, pour satisfaire à la justice de Dieu ; et tous les hommes seront pardonnés et conservés par les mérites et à la considération de cet *homme-Dieu*. Cet homme-Dieu qui réconciliera les hommes avec Dieu, sera donc le médiateur d'une nouvelle alliance entre Dieu et les hommes ; le fondateur d'une société constituée ou d'une société de conservation dont le principe est l'amour, à la place d'une société non constituée, d'une société de destruction dont le principe est la crainte sans amour, ou la haine : il sera donc le *Sauveur*, le *Rédempteur* du genre humain et le fondateur de la société religieuse constituée ou de la Religion chrétienne.

Tous ces rapports sont *nécessaires*, tous dérivés de la nature des êtres sociaux ; donc ils sont des *lois*.

Cet homme-Dieu a aimé les hommes d'un amour infini ; puisqu'il s'est abaissé pour eux d'une manière infinie, et que de Dieu qu'il étoit, il est devenu homme et a pris la *forme d'un esclave ;* puisqu'il s'est volontairement chargé du crime infini dont ils s'étoient rendus coupables, et que pour l'expier à leur place, et les conserver en apaisant la justice de Dieu, il s'est dévoué à la haine infinie de Dieu et aux rigueurs infinies de sa justice. Cet amour a donc été le principe de conservation des hommes ; cet amour se produisant au dehors par la *force* ou par le *corps*, puisque Dieu a pris un corps et a souffert dans son corps, a donc été le pouvoir conservateur des hommes : car on a vu dans la première partie

de cet ouvrage, chap. 1er, *que l'amour des hommes étoit le principe de leur conservation, et que l'amour agissant par la force étoit, dans la société constituée, le pouvoir conservateur des hommes.* Jésus-Christ, ou l'homme-Dieu, est donc *le pouvoir général conservateur, le monarque* de la société religieuse constituée, de cette société *réunion d'êtres semblables pour leur conservation mutuelle,* de la religion chrétienne.

Tous ces rapports sont *nécessaires;* donc ils sont des *lois.*

Cet être extraordinaire, cet homme-Dieu, s'il est homme, il doit naître et mourir comme un homme; s'il est Dieu, il ne peut naître ni mourir comme un homme; il doit précéder sa naissance et survivre à sa mort : et la religion chrétienne me montre en effet l'homme-Dieu venant au monde par une génération ineffable, et ressuscitant par sa propre vertu, le troisième jour après sa mort. Mais si la religion chrétienne a Dieu même, Dieu fait homme, pour fondateur et pour *pouvoir,* elle est donc la religion constituée, le dernier état sur la terre, le dernier âge de la société religieuse de l'unité de Dieu. Car quel être pourroit fonder une société plus parfaite que celle que Dieu même a fondée et qu'il conserve? Je dois donc retrouver dans ses différens âges et dans tous les états par lesquels elle a passé, le germe de son état présent, et par conséquent l'annonce de la rédemption qui constitue son dernier état, la

promesse, ou la figure de l'homme-Dieu qui lui a donné sa dernière forme. Car la société constituée, religieuse ou politique, a, ainsi que l'homme, un principe intérieur de perfectionnement; et, dans les différens états par lesquels elle passe, on peut apercevoir le germe de la perfection à laquelle elle doit parvenir, comme dans tous les âges de l'homme on peut apercevoir le germe de la perfection physique et morale à laquelle il doit s'élever.

L'on retrouve en effet, dans les différens âges de la religion chrétienne ou constituée, le germe et l'annonce de ces grands événemens. L'un et l'autre sont plus développés à mesure que la société est plus constituée. Ainsi, nécessité d'un Médiateur, promesse d'un Sauveur, établissement d'une nouvelle alliance plus générale et plus parfaite, et dans le même être, les infirmités de l'homme et les grandeurs de Dieu, la naissance de l'homme et l'éternité de Dieu, la mortalité de l'homme et l'immortalité de Dieu; tous ces caractères se présentent à moi dans tous les temps qui ont précédé l'état présent de la religion chrétienne, et dans tous les écrits que cette religion révère comme divins; et c'est le trait le plus marqué de sa perfection, de sa *nécessité*, de sa divinité.

« On peut, dit Bossuet, suivre aisément l'histoire » des deux peuples Juif et Chrétien, et remarquer » comment l'homme-Dieu fait l'attente de l'un et de » l'autre; puisque, attendu ou donné, il a été, dans

» tous les temps, la consolation et l'espérance des » enfans de Dieu. »

Dans la religion naturelle, premier âge du monothéisme ou de la religion de l'unité de Dieu, le Médiateur est promis à la première famille après sa chute : la promesse est obscure et enveloppée ; c'est le germe jeté en terre, et qui y reste long-temps enseveli.

Les familles s'unissent, la société religieuse se développe, le germe mûrit, et les promesses deviennent plus claires et plus répétées.

« Le peuple de Dieu, dit Bossuet, a pris, sous » Abraham, une forme plus réglée. Dieu fait une » *alliance* particulière avec ce saint Patriarche, et lui » promet qu'en lui et en sa semence toutes ces na- » tions aveugles, qui oublioient leur Créateur, se- » roient bénies, c'est-à-dire, appelées à sa connois- » sance, où se trouve la véritable bénédiction.

» Par cette parole, Abraham est fait le père des » croyans, et sa postérité est choisie pour être la » source d'où la bénédiction doit s'étendre par toute » la terre.

» En cette promesse étoit renfermée la venue du » Messie, toujours prédit comme celui qui devoit » être le sauveur de tous les Gentils et de tous les » peuples du monde. Ainsi ce germe béni, promis » à Eve, devint aussi le germe et le rejeton d'A- » braham. »

Le sacrifice de l'homme parfait est figuré dans

celui de l'homme juste; et le sacrifice volontaire d'Isaac étoit, selon le même auteur, « une belle » et vive image de l'oblation volontaire de l'homme » divin. »

La distinction des tribus, qui forme la base de l'état politique du peuple Juif, commence aux enfans de Jacob : la religion se développe avec la société, et la promesse du Médiateur avec la religion. « Le sceptre, (c'est-à-dire, l'autorité) dit Jacob » mourant à ses enfans, ne sortira point de Juda, et » on verra toujours des capitaines et des magistrats, » ou des juges nés de sa race, *jusqu'à ce que vienne* » *celui qui doit être envoyé, et qui sera l'attente de* » *tous les peuples.* »

Le peuple de Dieu se forme, sous la conduite de Moïse, en société extérieure, en corps de nation : la religion, jusqu'alors domestique et renfermée dans l'enceinte de la famille, devient publique et nationale. Moïse confirme au peuple Hébreu la venue du grand prophète qui devoit sortir d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. « Dieu, dit-il, vous suscitera du » milieu de votre nation, et du nombre de vos frères, » un prophète semblable à moi; écoutez-le. Ce » prophète semblable à Moïse, et législateur comme » lui, qui peut-il être, demande Bossuet, sinon le » Messie, dont la doctrine devoit un jour régler et » sanctifier l'univers? »

Dans la religion naturelle, le Médiateur a été promis; dans la religion Judaïque, il est montré, et

son sacrifice est figuré. Tous les ans l'agneau étoit immolé, étoit mangé, en mémoire de la délivrance de l'Egypte. Tous les ans, dans le sacrifice expiatoire qu'offroit le grand prêtre au nom de toute la nation, deux animaux chargés de toutes les iniquités du peuple étoient offerts : l'un étoit sacrifié, l'autre étoit renvoyé libre. « Ces deux animaux, dit » un savant interprète, étoient visiblement la figure » de l'homme-Dieu ; un seul n'auroit pu marquer » ses deux natures, l'une passible, l'autre impas- » sible. Mais celui qui étoit offert marquoit très- » bien l'*humanité* sainte, qui, étant mortelle, a pu » souffrir et mourir ; et l'autre qui, étant chargé de » tous les péchés du peuple, étoit renvoyé libre dans » le désert, figuroit la Divinité qui est impassible et » immortelle. » (*Théodoret.*)

A mesure que les temps approchent, les caractères de l'homme-Dieu, du Médiateur, du Messie, deviennent plus marqués, et la promesse d'une nouvelle alliance, ou d'une nouvelle société, plus expresse. Ces caractères, ces promesses, sont rassemblés d'une manière admirable dans l'éloquent *Discours sur l'Histoire universelle*, par Bossuet. On y voit prédites par les prophètes toutes les circonstances de sa naissance, toute la suite de sa vie, tous les détails de sa mort, et en même temps, l'éternité de sa génération, la sainteté de sa vie, l'immortalité de son être. Ce double caractère de divinité et d'humanité se développe à la fois ; et je ne vois ja-

mais l'homme que je n'aperçoive aussitôt le Dieu.

Les temps sont accomplis. Cet homme paroît sur la terre; il vient, dit-il lui-même, *accomplir la loi et non la détruire*, et perfectionner la religion en la conduisant à son entier développement. L'amour parfait est substitué à l'amour imparfait chez le Juif, à la haine chez le Gentil; le don de l'homme parfait remplace le don de l'homme coupable, et l'offrande de la propriété la plus pure, la sanglante destruction des animaux. L'alliance de Dieu avec un seul peuple fait place à son alliance avec tous les peuples, et la religion en esprit et en vérité termine la religion des figures, et abolit la religion des passions. Tous les crimes par lesquels l'homme social opprimoit son semblable, cessent dans l'univers policé. « Sur ce principe, dit Bossuet, que Dieu ne dédai» gnoit pas de former *société* avec l'homme, étoit » bâtie toute la loi; loi sainte, juste, bienfaisante, » honnête, sage, prévoyante et simple, *qui lioit la » société des hommes entre eux par la sainte société » de l'homme avec Dieu;* » c'est-à-dire, qui lioit la société politique par la société religieuse pour n'en former qu'une seule société, la société civile; société qui est la *réunion* des hommes physiques intelligens par l'amour général des uns pour les autres personnifié dans le monarque *pouvoir* général conservateur de la société politique, et la *réunion* des hommes intelligens physiques par leur amour pour Dieu et par l'amour de Dieu pour eux personnifié dans

l'homme-Dieu pouvoir général conservateur de la société religieuse ; *société civile constituée, réunion de Dieu et des hommes, réunion d'êtres semblables intelligens et physiques pour la fin de leur production et de leur conservation mutuelle.*

Mais la raison humaine peut-elle atteindre à la hauteur de ce mystère, demandent *les esprits forts* et les esprits foibles, et le chrétien timide qui rougit de révérer ce que d'autres nient, et le philosophe plus foible encore qui s'enorgueillit de nier ce que d'autres révèrent ? La raison humaine ne pénétrera jamais le *comment* du mystère de l'Incarnation divine, parce que l'intelligence humaine n'a pas la capacité de comprendre la manière dont peut agir l'intelligence divine ; car deux intelligences qui se comprendroient mutuellement seroient égales, comme deux corps de même figure et de même volume dont les poids seroient en parfait équilibre. Mais lorsque la religion me présente, lorsque la raison me confirme la *nécessité* de cette médiation auguste, de cette rédemption ineffable ; si ma vue trop foible ne peut se fixer sur la manière dont cette action toute divine a pu se consommer, la religion ne défend pas à ma raison de chercher à en pénétrer les rapports avec ce qu'il m'est permis de connoître de la nature de Dieu, et ce que je connois de la nature de l'homme, rapports qui ne peuvent être que *nécessaires et dérivés de la nature des êtres sociaux ;* et qui sait si, lorsque les lois que ce

divin législateur a données aux hommes sont devenues un sujet de dérision et de censure, et lui-même l'objet de l'outrage et de la haine, il n'entre pas dans les vues de sa providence sur les hommes, de cette volonté générale conservatrice de la société, de laisser percer quelque lumière sur ses opérations merveilleuses ? et oseroit-on soutenir que l'homme, qui découvre sans cesse de nouveaux rapports entre les êtres matériels, ne peut pas en découvrir de nouveaux entre les êtres intelligens?

Revenons aux principes : je supplie le lecteur de redoubler d'attention sur les conséquences.

L'homme est intelligence, amour et force : et l'homme *est fait à l'image et à la ressemblance* de Dieu.

Dieu est donc intelligence, amour, force ou puissance. (1)

(1) Il est aisé, ce me semble, de justifier l'orthodoxie de cette proposition par un passage du chap. V de la première Epître de saint Jean, passage qui a beaucoup exercé les interprètes, et qui s'accorde singulièrement avec les principes que j'ai établis. *Il y en a trois,* dit saint Jean, *qui rendent témoignage dans le ciel,* c'est-à-dire, dans Dieu, *le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois sont un.* Le Père est *volonté,* le Verbe est *force,* le Saint-Esprit, *amour* qui lie l'un et l'autre, et procède de l'un et de l'autre. *Il y en a aussi trois qui rendent témoignage sur la terre,* c'est-à-dire, dans l'homme, *l'esprit, l'eau et le sang, et ces trois reviennent à un.* *L'esprit* est *volonté,* le *sang* est *force* ou corps ; l'eau désigne le baptême qui est *amour :* amour de Dieu, amour de nous-mêmes, amour des autres, principe de la société religieuse, de la société naturelle, de la société politique. Car le baptême nous donne : 1° l'amour de Dieu, puisqu'il nous fait ses enfans ; 2° l'amour de nous-mêmes, puisqu'il nous fait bons ; 3° l'amour des autres, puisqu'ils nous fait frères. On peut voir dans les commenta-

Dans l'homme, être composé, l'intelligence est esprit, la force est corps ; l'amour tient à l'un et à l'autre, puisque l'homme qui a le libre usage de ses facultés intellectuelles pense *nécessairement* à l'objet de son amour, et que l'homme qui a le libre usage de ses facultés physiques, produit nécessairement son amour par l'action de ses sens.

Dans Dieu, être simple, l'intelligence est distinguée de l'amour, puisque Dieu pense au méchant sans l'aimer, et l'intelligence ou la volonté est distinguée de la force, puisque Dieu *veut* de toute éternité, et qu'il ne *fait* que dans le temps.

Dieu est amour, et l'amour le plus fort qui puisse exister, puisque son amour est infini. L'amour, parce qu'il est amour, cherche à se produire par la *force* ou par une action extérieure ; car si l'amour

teurs, que saint Augustin donne ce sens au mot *aqua*, et qu'il l'appuie par des considérations tirées du premier chapitre de la Genèse, où il semble que l'eau ait été comme la matière première des êtres, puisqu'en parlant de l'Esprit de Dieu, il est dit dans l'hébreu qu'il étoit porté sur les eaux, comme une mère sur ses petits. (*Incubabat.*)

Aussi lorsque, dans le verset précédent, saint Jean dit que le Fils de Dieu est venu, non-seulement avec l'*eau*, mais avec le *sang*, cela veut dire que son amour pour nous s'est manifesté par sa force ou son corps. Ainsi la suite du passage, *si nous recevons le témoignage des hommes, le témoignage de Dieu est plus grand*, signifieroit que, quoique nous trouvions dans nous-mêmes, dans l'homme, une preuve, un *témoignage* de la certitude du dogme de la Trinité, le *témoignage* de Dieu qui nous l'a révélé est encore plus croyable que le *témoignage* que nous trouvons en nous-mêmes. Ce passage n'est pas le seul de l'Ancien, et plus encore du Nouveau Testament, dont mes principes sur les sociétés donnent une explication assez naturelle.

qui est en Dieu n'étoit pas semblable, en lui-même et quant à son essence, à l'amour qui est dans l'homme, l'homme ne seroit pas fait à l'*image* et à la *ressemblance* de Dieu; il ne pourroit former avec Dieu, société d'intelligence et d'amour; il ne pourroit aimer Dieu; ni même penser à lui.

Ainsi l'amour que Dieu avoit pour lui-même s'est produit au dehors et par l'action extérieure de la création, *parce que l'amour de soi est le principe de la création des êtres, et qu'agissant par la force ou par une action extérieure, il est pouvoir créateur des êtres* (1).

Mais l'amour des êtres est le principe de conservation des êtres; et lorsqu'il agit par la *force* ou par une action extérieure, il est pouvoir conservateur des êtres : or, on vient de voir que la conservation des êtres sociaux demande nécessairement l'Incarnation de Dieu ou que Dieu se fasse homme.

Donc l'amour des êtres se produira au dehors par la *force* de Dieu, ou l'action extérieure de l'Incarnation.

Dans l'homme, être fini, l'amour se produit par une action finie.

Dans Dieu, être infini, l'amour se produit par une action infinie.

L'action de l'amour producteur ou conservateur des êtres est le don que l'objet aimant fait de soi-

(1) Voyez liv. I, chap. 1, *première Partie*.

même à l'objet aimé. « Personne, dit le divin fon- » dateur de la religion chrétienne, ne peut donner » un plus grand témoignage d'amour que de donner » sa vie pour ses amis » ou de se donner soi-même.

Donc dans Dieu, l'action de l'amour créateur et conservateur des êtres est le don que Dieu fait de lui-même à l'homme qu'il aime.

Ainsi l'amour créateur s'est manifesté par le don que Dieu a fait à l'homme d'une portion de lui-même ou de son intelligence, en le créant semblable à lui ; et l'amour conservateur se manifestera par le don que Dieu fera à l'homme de tout lui-même, en se donnant tout entier à lui.

Tous ces rapports sont des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres ; donc ils sont des *lois*.

Nous avons vu qu'une intelligence ne peut se donner elle-même ou se communiquer à une intelligence unie à un corps, que par la parole soit verbale, soit écrite. Mais Dieu ne peut parler ni écrire lui-même, sans cesser d'être une pure intelligence, sans cesser d'être uniquement Dieu. Lorsqu'il a voulu parler à l'homme, il a donc employé le ministère des créatures ; car Dieu, dit saint Augustin, ne peut parler que par des organes matériels, *non nisi per creaturam visibile factum est*. Ainsi nous voyons, dans les livres sacrés de l'ancien Testament, que l'ange du Seigneur apparoît, et jamais le Seigneur lui-même. Les fictions de la mythologie s'accordent avec les faits rapportés dans les livres sa-

crés. Quand les dieux, dans l'âge d'or, se communiquent aux mortels, ils apparoissent sous divers déguisemens. Lorsque Dieu veut parler à la société des Hébreux, il emploie l'organe imposant des élémens pour frapper leurs sens : c'est l'air et le feu, le tonnerre et les éclairs; aussi les Hébreux effrayés demandent que le Seigneur ne leur parle pas lui-même, *de peur qu'ils ne meurent*. Et remarquez encore ici l'accord de l'histoire et de la fable, même dans ses fictions les plus absurdes. Lorsque Sémélé, mère de Bacchus, qui, suivant tous les mythologistes, a de grands rapports avec Moïse (1), demande à voir Jupiter dans sa majesté, et la foudre à la main, elle en est consumée.

Lorsque l'homme intelligent veut se communiquer à l'homme intelligent qui existe avec lui dans le même temps et dans le même lieu, il emploie la parole verbale; mais s'il veut se communiquer à un grand nombre d'hommes intelligens, à une société tout entière, et se communiquer aux hommes qui existent dans d'autres temps et dans d'autres lieux, il ne peut employer que la parole écrite; et comme dit un poète, *il peint la parole, il parle aux yeux, et donne un corps à ses pensées*.

Mais Dieu a aussi une parole, puisqu'il est intelligence, et qu'il fait société avec des intelligences unies à des corps : cette parole est, suivant les livres

(1) Bacchus, entre-autres ressemblances, portoit le nom de Mo-yses, c'est-à-dire, *sauvé des eaux*. (*Diction. Mythol.*)

saints, sa *puissance* ou sa *force :* car il n'est pas dit, en parlant de la création, il a *voulu* et tout a été fait; mais, il a *dit* et tout a été fait : *dixit et facta sunt;* et ailleurs, « les cieux ont été faits par sa pa- » role; » *verbo Domini cœli firmati sunt.* Cette même expression, Dieu *dit*, se trouve répétée dans la Genèse, à tous les actes de la création.

Dieu, pour parler à l'homme, a employé des hommes qu'il a chargés du soin de parler sa parole, *olim loquens Deus patribus in prophetis :* pour parler à une société, et lorsqu'il est nécessaire que sa parole soit plus générale, il emploie sa parole écrite dans les livres saints, *loquens in scripturis.* Mais lorsqu'il veut parler à la société générale, à l'univers, il est nécessaire qu'il emploie la parole la plus générale et la plus universelle : la parole la plus générale et la plus universelle est la parole la plus extérieure; la parole la plus extérieure est la parole qui se fait entendre au plus grand nombre de sens : mais la parole extérieure est *corps* ou matière; elle sera donc la matière la plus parfaite, puisqu'elle représentera la parole de Dieu la plus générale, la plus universelle; et en même temps elle sera la matière la plus extérieure, c'est-à-dire qui frappe à la fois le plus grand nombre de sens. Elle sera donc l'homme; car l'homme est la matière la plus parfaite, et celle qui frappe à la fois le plus grand nombre de sens, ou la plus extérieure.

Dieu fera donc un homme de sa parole; et cette

parole *humanisée*, devenue homme ou personne, sera le Fils de Dieu; parce que la parole est fille de celui qui parle, et l'action fille de celui qui agit. Elle sera Dieu même, comme la parole est l'homme qui parle, et l'action l'homme qui agit; *novissimè diebus istis locutus est nobis in Filio*. Cette parole devenue homme paroîtra au milieu des hommes, *et Verbum* (qui signifie parole) *caro factum est, et habitavit in nobis*.

Ce sont des rapports nécessaires dérivés de la nature des êtres; donc ce sont des lois.

Comment s'est opéré ce prodige d'amour et de force? Je l'ignore, et ne cherche pas à le pénétrer; mais si l'Etre suprême a pu former un corps qu'il a animé d'une portion de son intelligence, qui oseroit nier qu'il ne puisse former un corps qu'il animera de toute son intelligence?

Je vais plus loin, et je ne crains pas de dire qu'à méditer profondément sur les opérations de l'esprit que suppose l'art de lire et d'écrire, cet art que, par un prodige auquel l'habitude seule nous rend insensibles, on apprend à l'enfant comme aux plus grossiers et aux plus bornés des hommes, on doit regarder comme un mystère incompréhensible, que l'homme aussi puisse *matérialiser* sa pensée et *donner un corps* à sa parole.

J'oserai faire voir l'accord des principes que je viens d'exposer, avec un dogme fondamental de la religion chrétienne, en soumettant cette explication

et mes principes à l'infaillible décision de l'autorité de l'Eglise. Dieu est intelligence ou *volonté;* il se produit ou il agit par sa parole ou par son *Verbe*. Son *Verbe* est donc *force ou puissance; omnia per ipsum facta sunt.* Mais l'action de sa force ou de sa puissance a pour motif l'*amour* de soi et l'amour des êtres qu'il veut créer et conserver. L'*amour* est donc le lien de la volonté et de la puissance; il procède donc de Dieu et de son Verbe, comme l'amour dans l'homme tient à l'esprit et au corps, à la *volonté* et à la *force* (1). J'ai dit que la *force* étoit l'action de l'amour producteur ou conservateur; aussi lorsque le *Verbe* veut se produire au dehors, c'est l'amour ou l'Esprit saint qui le rend extérieur en lui formant un corps.

Ainsi je crois que Dieu a parlé au peuple Hébreu par le ministère de Moïse et des prophètes, lorsque je vois cette constitution religieuse que *cinq mille ans n'ont pu détruire, ni même altérer, cette constitution durable à l'épreuve du temps, de la fortune et des conquérans.*

Et je crois que Dieu a parlé lui-même à l'univers, lorsque je vois cette constitution religieuse, que dix-huit siècles n'ont fait qu'affermir, cette constitution *durable*, à l'épreuve du temps, des passions et des philosophes.

(1) Qu'on prenne garde que partout où il existe deux êtres, il y en a nécessairement un troisième qui procède de l'un et de l'autre, et qui est le rapport qui existe *nécessairement* entre eux.

CHAPITRE III.

Jésus-Christ.

C'EST donc chez le peuple Juif que naît, dans le temps marqué par les livres saints, et sous le règne d'Auguste, cet homme qui se donne pour le Messie attendu des Juifs, et que la religion chrétienne nous montre comme le médiateur promis aux hommes; cet homme, signe de *contradiction* et de *scandale*, et dont la personne et la doctrine devoient être, dans toute la suite des temps, l'objet de l'adoration la plus profonde et de l'amour le plus ardent, ou l'objet des outrages les plus sanglans et de la haine la plus déclarée (1). *Du sein du plus furieux fanatisme, la plus haute sagesse se fait entendre;* (*J. J. Rousseau*) tel est l'hommage que la vérité arrache à la philosophie, dans le même temps que l'inconsé-

(1) J'ajouterai de la jalousie. On faisoit devant Voltaire l'éloge philosophique de la sagesse des réponses de Jésus-Christ, de la sublimité de son esprit; et Voltaire, qui avoit donné pendant cette conversation des marques non équivoques d'impatience, se tourne brusquement vers l'indiscret panégyriste : Monsieur, lui dit-il avec vivacité, *Jésus-Christ avoit-il plus d'esprit que moi?* Le fait s'est passé à Paris, chez Voltaire, peu de temps avant sa mort, et on le tient d'un témoin oculaire.

On sait qu'un de nos plus fougueux révolutionnaires, *Anarcharsis*

quent philosophe ose traiter de *fanatisme* le zèle du peuple Juif à défendre la foi de l'unité de Dieu, dont il étoit le dépositaire.

Médiateur d'une nouvelle alliance, victime d'un nouveau sacrifice, pontife d'un nouveau culte, fondateur d'une nouvelle société, Jésus-Christ réunit la plénitude de la sagesse à la plénitude de la puissance; mais de tous les prodiges par lesquels il établit la vérité de sa mission, le plus étonnant est lui-même.

Sa vie a été écrite par quatre historiens différens. La philosophie est forcée de convenir que jamais histoire ne présenta plus le caractère de la vérité, et elle va jusqu'à dire que *l'inventeur en seroit plus étonnant que le héros*. (*J. J. Rousseau.*)

Dans le fondateur de la religion chrétienne, je vois extérieurement un homme; mais s'il a les besoins de l'homme physique, je n'aperçois pas en lui les foiblesses de l'homme moral. Egal à l'un, il paroît en tout supérieur à l'autre. Dans sa conduite comme dans ses discours, tout annonce une intelligence, un amour, une force au-dessus de l'humanité.

Cloots, étoit si connu par sa haine contre le fondateur de la religion chrétienne, qu'on l'appeloit *l'ennemi personnel de Jésus-Christ*. On a vu, sous le tyran de la France, quelques chefs d'un parti long-temps oppresseur et alors opprimé, traduits devant le tribunal de sang, croire intéresser sa pitié, ou mériter son indulgence en faisant des railleries impies sur la personne de Jésus-Christ, dont il n'étoit nullement question dans leur affaire. Les malheureux! ils ont blasphémé, et ne se sont pas sauvés.

Les autres législateurs donnent des préceptes, celui-ci donne des exemples. J'entends Numa, Solon, Lycurgue; je vois Jésus-Christ, je le vois dans tous les états et dans toutes les situations où l'homme politique puisse se trouver sur la terre, le modèle de tous les états et de toutes les situations de la vie. Je le vois dans la société naturelle, dans la société politique, dans la société religieuse; homme privé, homme public, dans le repos et dans l'agitation, dans le commerce des hommes et dans les communications avec Dieu, dans les occupations extérieures et dans le recueillement et la prière. Dans la famille, il est fils, il est parent, il est ami; dans la société politique, il est sujet, et même il est *pouvoir;* dans la société religieuse, il est *pouvoir*, et même il est *sujet*. Il partage la table du riche, et il éprouve la misère du pauvre; il a des disciples qui l'écoutent, et des calomniateurs qui le déchirent; il enseigne les docteurs, et il est interrogé par les juges; le peuple veut le faire roi, et ses ennemis le font mourir. Il ne représente pas un homme, car un homme ne peut pas être placé dans tous les états, ni se trouver dans toutes les situations: il représente l'*humanité* tout entière, et c'est un des caractères du Sauveur de tous les hommes. Il est fils respectueux envers ses parens, mais il préfère le devoir d'être utile aux hommes, au devoir d'obéir à sa mère: il paie le tribut à César, mais il concilie ce qui est dû à Dieu et ce qui est dû au Prince, au pouvoir reli-

gieux et au pouvoir politique. Il est lui-même *pouvoir* par l'autorité de ses leçons et de ses miracles; mais il n'est *pouvoir* que pour répandre des bienfaits; *pertransiit benefaciendo.*

Il réprime la *force* particulière de l'homme en interdisant jusqu'à la défense la plus légitime, parce qu'il veut que, dans la société civile, l'homme soit défendu par la *force* publique : mais il honore la *force* publique dans la personne du Centenier, et déclare qu'il n'a pas trouvé une plus grande foi dans Israël. Il protége la foiblesse de l'âge et accueille l'enfant avec une bonté toute particulière; la foiblesse du sexe, et il égale à l'adultère le simple désir de le corrompre; la foiblesse de la condition, et il témoigne la plus tendre sollicitude sur les misères du peuple, et il déploie sa puissance pour le nourrir; la foiblesse de l'esprit et du cœur, et il souffre avec patience l'opiniâtreté de ses disciples, et avec indulgence les fautes du pécheur repentant : mais il est inflexible pour l'orgueil, pour l'avarice, pour l'hypocrisie, pour l'amour déréglé de soi, ou la passion de dominer ou par l'autorité des places, ou par l'influence des richesses, ou par la considération des vertus apparentes; pour la passion de dominer, principe de tous les crimes de l'homme et de tous les désordres de la société; et ce même homme qui *ne brise pas le roseau à demi cassé, qui n'éteint pas la mèche qui fume encore, dont on n'entend pas la voix dans les places publiques,*

chasse avec violence les profanateurs, qui faisoient du temple saint une maison de trafic, et tonne contre l'orgueil des Pharisiens et l'hypocrisie des docteurs. Il se tait, si l'on déchire sa personne, mais il repousse avec force les calomnies dirigées contre son ministère : il honore dans le prêtre le caractère du sacerdoce, et dans le juge l'autorité de la loi. Tout est grand en lui, tout est saint. S'il se retire à l'écart pour prier, c'est lorsqu'il a rempli tous ses devoirs extérieurs; s'il observe la lettre de la loi, c'est lorsqu'elle n'en contredit pas l'esprit. Il ne prêche à ses disciples que l'humilité, et il leur donne l'exemple de toutes les vertus qui forment les grands hommes, c'est-à-dire, les hommes utiles à la société ; le mépris des richesses, des plaisirs, et de la vie même. Il ne parle à l'homme que de sacrifices et jamais de jouissances, de combats et jamais de repos. Il place toujours les travaux ici-bas, et le salaire ailleurs; aussi tout travail est fructueux, parce que tout travail est payé, et même un verre d'eau, donné en son nom, ne demeure pas sans récompense. Il recommande sans cesse à l'homme d'employer à l'utilité publique les talens qu'il a reçus : le serviteur paresseux qui a enfoui *un seul* talent, est châtié avec une extrême rigueur; et il est digne de remarque qu'il sort de la société naturelle, à trente-deux ans, pour commencer sa carrière publique, et que dès lors on ne le revoit plus dans sa famille, pour apprendre aux hommes que l'amour

des autres doit l'emporter sur l'amour de soi, et la société générale sur la société naturelle. Qu'il connoît bien la société ! Si Jésus-Christ n'eût promis à l'homme que la reconnoissance de ses inférieurs, la bienveillance de ses égaux, l'estime de ses maîtres, l'homme n'eût pas tardé à se désabuser d'une morale qu'il auroit trouvée en contradiction continuelle avec ce qu'il auroit eu sous les yeux, et avec ce qu'il auroit éprouvé lui-même; mais à la vue de l'ingratitude du peuple, de la jalousie de ses égaux, de l'indifférence de ses supérieurs, l'homme est forcé de convenir que le législateur des chrétiens a bien connu les hommes, et l'homme goûte mieux sa morale sublime à mesure qu'il connoît mieux la société.

Que Jésus connoît bien l'homme ! Ce n'est qu'avec un profond étonnement que je réfléchis au sens caché de ce mot simple et sublime que le gouverneur Romain, ignorant également ce qu'il fait et ce qu'il veut dire, adresse au peuple égaré, en lui montrant Jésus : *Voilà l'homme*. Mes regards se fixent sur cet *homme :* ses mains sont chargées de liens, son sceptre est un roseau, sa couronne un tissu d'épines, un manteau de pourpre cache des plaies douloureuses. *Voilà l'homme*, me dis-je à moi-même, et tous les hommes; *voilà l'humanité*. Maître de l'univers, l'homme n'est pas maître de lui-même; roi de la nature, sa royauté a la fragilité du roseau, et la piqûre déchirante de l'épine; l'extérieur imposant de la dignité humaine ne cache

que les honteuses foiblesses de l'humanité ou les infirmités de la nature... Oui... *Voilà l'homme*...

Et moi aussi j'ai vu un *homme* qu'un satellite aveugle et féroce montroit à une populace en délire, en lui disant : Voilà votre roi. J'ai vu des mains augustes chargées d'indignes liens ; j'ai vu un sceptre brisé comme un roseau ; j'ai vu une couronne qui n'a été qu'un tissu d'épines cruelles ; j'ai vu sous la pompe et l'éclat du trône les chagrins les plus cuisans, les affronts les plus amers, les traitemens les plus barbares ;... et à ce rapprochement mes larmes coulent en abondance.

Ce n'est pas à des persécutions obscures, mais à la rage la plus déclarée que le divin fondateur du christianisme prépare l'homme vertueux ; il l'arme contre l'injustice des hommes, et les révolutions de la société (1). Il le dispose, par la leçon efficace de l'exemple, aux événemens les plus extraordinaires,

(1) C'est sans doute pour donner à l'homme politique des leçons sur la conduite qu'il doit tenir dans les circonstances les plus difficiles auxquelles il puisse être exposé, c'est pour le prévenir du sort auquel il doit se préparer en servant les hommes, que Jésus-Christ a voulu mourir dans une révolution. En effet, une révolution est l'état d'une société politique dans laquelle un nombre plus ou moins grand d'individus établit son *pouvoir* particulier, à la place du *pouvoir* général, dont il usurpe ou trouble les fonctions. Or, une partie plus ou moins considérable du peuple Juif troubla, pour faire mourir Jésus-Christ, la fonction essentielle de la souveraineté, celle de juger ; puisqu'elle empêcha le gouverneur Romain, par ses clameurs séditieuses ou ses insinuations perfides, d'écouter la voix de la justice et le cri de sa conscience, et qu'elle le força à condamner, malgré lui-même, Jésus-Christ à mort : car il est égal que le peuple juge lui-même ou qu'il force l'opinion des juges. Reçu dans Jérusalem aux acclamations du

aux malheurs les plus inouïs. Il ne vouloit pas qu'une seule position de la vie se trouvât sans mo-

peuple, et quelques jours après victime de sa fureur, objet du zèle le plus empressé de ses disciples, et bientôt après, vendu par l'un, renié par l'autre abandonné de tous, Jésus-Christ apprend à l'homme de bien que la faveur populaire n'offre qu'un appui trompeur, et que la reconnoissance est un port peu sûr dans les grands orages de la société. Sa mère l'accompagne jusqu'à la croix, parce que l'amour est plus fort que la crainte, et que seul il triomphe des révolutions.

Jésus-Christ comparoît devant le gouverneur Romain, et il reconnoît la légitimité de son autorité en répondant à ses interrogations avec autant de dignité que de modestie; mais il ne daigne pas répondre aux furieux qui s'étoient érigés en tribunal, parce qu'ils n'avoient aucune autorité politique devant le gouverneur Romain, ni aucune autorité religieuse devant lui. S'il rompt le silence, c'est pour leur déclarer ce qu'il est, et le sort qu'il leur prépare : grande leçon que Jésus-Christ donne aux hommes en société politique, de ne jamais fléchir sous un pouvoir usurpé, et de ne pas se permettre de démarche, qui soit une reconnoissance même tacite de l'usurpation. Sans doute la tentation peut être forte, parce que le péril peut être grand : mais aussi Jésus-Christ prémunit l'homme contre le péril, en l'avertissant *de ne pas craindre ceux qui ne tuent que le corps*; et il lui donne le moyen de ne pas succomber à la tentation, en lui conseillant de *s'enfuir sur les montagnes, et de ne pas même rentrer dans sa maison pour en emporter quelque chose*. L'attachement à la vie et à la propriété a fait en France la révolution et en prolonge la durée. Combien de gens en France, vertueux autrefois, qui cherchant un asile contre la persécution dans des fonctions qu'ils abhorrent en secret, ont la force de tuer parce qu'ils n'ont pas le courage de mourir? Qu'on ne m'oppose pas que l'Evangile prescrit d'obéir à un maître même fâcheux, car 1° l'autorité même légitime est *fâcheuse* à l'amour-propre; 2° l'Apôtre ne s'adresse dans cet endroit qu'aux esclaves, qui ne sont, à proprement parler, membres que de la société naturelle; 3° l'Apôtre a dit dans le verset précédent d'honorer le roi, *Regem honorificate*. Or, l'expression *honorificate*, qui signifie amour mêlé de crainte, ne peut convenir qu'au pouvoir général de la société politique. Les chrétiens, dit-on, ont obéi à Néron; je le crois. L'autorité des empereurs Romains, celle même d'Auguste, n'étoit pas usurpée sur la société, puisqu'avant lui, il n'y avoit pas de pouvoir général

dèle, et par conséquent qu'un seul homme se trouvât sans consolation (1). Il meurt du supplice des

dans la société Romaine. Il faut se faire des idées justes et précises. Lorsqu'il y a un pouvoir général dans une société, celui ou ceux qui le détruisent, pour substituer à sa place leur pouvoir particulier, sont des usurpateurs. Ainsi le long Parlement d'Angleterre, ainsi l'Assemblée nationale de France ont été des *usurpateurs*. Celui qui établit son pouvoir particulier dans une république n'est pas un usurpateur, puisqu'il n'y a pas de pouvoir général; il est un tyran. Pisistrate, Marius, Sylla, César ont été des tyrans. Cromwel et Robespierre ont été à la fois usurpateurs et tyrans, parce que le pouvoir général ou le monarque existoit pour l'Angleterre comme il existe pour la France, et que l'Angleterre alors n'étoit pas plus une république que la France ne l'est aujourd'hui : l'Angleterre étoit une monarchie en révolution, comme la France l'est actuellement.

Auguste ne fut pas un usurpateur, puisque la société Romaine n'avoit jamais eu de pouvoir général, au moins depuis ses rois ; il ne fut pas un *tyran*, puisque le pouvoir particulier du sénat ou l'aristocratie n'étoit plus rien et qu'il ne pouvoit plus être rétabli. Il fut un despote, puisqu'il devint le chef de l'armée, seul *pouvoir* qui existât dans ce désordre universel. Auguste fut *nécessaire ; postquam omnem potestatem ad unum conferri pacis interfuit*, dit Tacite : et s'il ne se fût pas élevé un homme au milieu de cette anarchie qu'on appelle république Romaine, cette terre infortunée eût dévoré jusqu'au dernier de ses habitans. Quant à Néron, Caligula, c'étoient des fous, et encore Rome et l'univers étoient plus heureux sous leur règne qu'ils ne l'avoient été sous la république Romaine, depuis les Gracques. Néron même fut regretté par le peuple, par ce peuple à qui nos philosophes attribuent la souveraineté. Un monarque dur ou foible est un *maître fâcheux*.

(1) Jésus-Christ avoit consacré, par son exemple ou ses préceptes, toutes les professions qui conservent la société ; mais il y a des professions qui la détruisent, et l'homme-Dieu ne vouloit pas laisser un crime sans espoir, ni un devoir sans modèle. Il choisit un scélérat condamné pour ses forfaits, et il pardonne à son repentir, toutefois après qu'il a expié ses crimes envers la société. Il apprend par là aux hommes, que le pouvoir de la société religieuse peut pardonner, mais que le pouvoir de la société politique doit punir ; que Dieu n'interdit à l'homme la vengeance personnelle que parce qu'il charge le souverain de la vindicte publique, comme il ne permet la guerre aux sociétés que parce qu'il la défend aux hommes.

scélérats, pour apprendre à l'homme que la vertu la plus pure, le rang le plus élevé, les services les plus éclatans ne le mettent pas toujours à l'abri de la fin la plus ignominieuse; et après avoir donné ce mémorable exemple aux hommes, et cette dernière leçon aux rois; après avoir fait *voir* à l'univers le Dieu de l'*intelligence* pour le désabuser des dieux des *sens*, le Dieu d'*amour* pour l'arracher aux dieux de *haine*, sa mission est remplie, et il s'écrie : *Tout est consommé.*

« Si la mort de Socrate, s'écrie Rousseau, est la » mort d'un sage, la mort de Jésus est la mort d'un » Dieu. » Rien ne doit plus étonner l'homme vertueux; il est préparé à tous les événemens de la vie, à tous les désordres des passions; et s'il voit sans étonnement le crime obtenir les récompenses de la vertu, il pourra voir sans scandale la vertu punie du supplice réservé au crime.

Ce n'étoit pas sous ces dehors obscurs et souffrans que le Juif charnel pouvoit reconnoître son libérateur, objet de sa longue attente : aigri par ses malheurs, il vouloit la puissance et non la sagesse. Si quelques-uns croient en Jésus, la nation entière demande sa mort. Dans son aveugle fureur, elle se dévoue elle-même, pour la suite des temps, à la malédiction attachée au meurtre de l'homme-Dieu. *Que son sang*, s'écrie-t-elle, *retombe sur nous et sur nos enfans!* Et dès cet instant, rapprochement terrible! la nation entière est réprouvée; sa ruine

effroyable, prédite par Jésus-Christ dans tous ses détails, et arrivée peu d'années après sa mort, la prise de sa capitale, où périrent onze cent mille ames, après un siége sans exemple, la désolation de son temple, sont accompagnées de circonstances surnaturelles, dont il faut lire le détail dans Joseph, et le rapprochement dans Bossuet. Depuis sa dernière catastrophe, le Juif est dispersé dans tout l'univers, plus nombreux aujourd'hui qu'aux beaux jours de son existence politique; signe élevé au milieu de toutes les nations, mêlé à tous les peuples, il ne peut se confondre avec aucun d'eux : et lorsque le temps amène insensiblement l'uniformité de mœurs et d'habitudes entre les peuples, il reste toujours seul, toujours étranger, toujours empreint du caractère moral et physique dont sa religion et les événemens l'ont marqué; il semble toujours le voyageur qui arrive des pays éloignés, et il traverse les siècles et les nations sans pouvoir se fixer à aucun temps, ni à aucun lieu : seul peuple à qui la considération, propriété morale de l'homme, et la terre, sa propriété physique, soient refusées; nation sans territoire, peuple sans chef, société sans *pouvoir*, seul esclave au milieu de peuples libres, seul pauvre au milieu de nations propriétaires, sa religion fait son malheur, et il l'observe; son erreur fait son crime, et il la chérit; il a fait mourir son libérateur, et il l'attend.

Non-seulement le peuple Juif se conserve, mais

il se multiplie; et ce fait avéré mérite l'attention de l'observateur politique, comme de l'observateur religieux. Il se multiplie, non-seulement parce que des motifs religieux lui font du mariage un devoir, et de la stérilité un opprobre; mais encore parce que des motifs à la fois religieux et politiques excluent les Juifs de toutes les professions périlleuses, et empêchent que leur population ne se consomme. Ainsi, tandis que mille causes s'opposent à l'accroissement ou diminuent la population des autres peuples, des causes opposées favorisent l'extrême propagation du peuple Juif, en sorte qu'il doit *nécessairement* arriver que le peuple le plus opprimé et le plus pauvre deviendra le plus nombreux; et, ce qui étonne davantage l'observateur attentif, est de voir à quel misérable genre de commerce le très-grand nombre des Juifs doivent leur subsistance : peuple aussi étonnant dans les moyens par lesquels il subsiste, que par son existence même (1)!

Je sais par quelles petites causes la philosophie, qui rapetisse tout à sa mesure, explique ces grands résultats. Qu'on me permette à ce sujet une réflexion : Si le peuple Juif eût, comme tant de peuples autrefois célèbres, disparu de dessus la terre, il y a dix siècles, et que j'interrogeasse la philosophie sur les causes de l'anéantissement d'un peuple jadis si nombreux, elle ne manqueroit pas de me

(1) On connoît la haine déclarée de Voltaire contre les Juifs.

répondre qu'au lieu de s'étonner qu'un peuple accablé sous une oppression aussi cruelle se soit détruit, il faut s'étonner qu'il ait pu subsister aussi long-temps; que la misère, l'oppression, le découragement, ne peuplent pas; que l'homme ne peut se multiplier que sous le régime du bonheur et surtout de la *liberté*, etc. etc. et toutes ces phrases vagues et insignifiantes, dont nous sommes assourdis depuis quarante ans. Si j'interroge le philosophe sur la cause de l'indestructible existence du peuple Juif: Il subsiste, me répond-il, parce qu'il est opprimé (1) : et remarquez que l'oppression politique détruit une société politique, et que l'oppression religieuse maintient et perpétue une société religieuse; et que chez les Juifs, par un effet tout contraire, la religion se maintient malgré la tolérance religieuse la plus entière (2), et le peuple lui-même se conserve malgré l'oppression politique la plus cruelle.

(1) *Traité de la félicité publique.*

(2) On ne souffre pas partout les Juifs; mais partout où ils sont reçus, ils ont des synagogues et jouissent de la liberté de leur culte.

CHAPITRE IV.

Développement de la Constitution religieuse, ou de la Religion.

L'HISTOIRE du divin fondateur de la religion chrétienne ne contient qu'une petite partie de ce qu'il a fait et de ce qu'il a dit pendant le cours de sa vie mortelle. Les auteurs sacrés ont soin de nous en prévenir; et le peu d'étendue des quatre Evangiles, qui contiennent tous presque les mêmes détails, en est une preuve évidente.

Jésus-Christ avoit formé des disciples, mais puisqu'il les envoyoit instruire toutes les nations, il les avoit instruits eux-mêmes de ce qu'ils auroient à leur enseigner.

C'est ici qu'il faut admirer le caractère essentiel et distinctif de la religion chrétienne, la preuve manifeste de sa divinité, preuve qui devient plus sensible, à mesure que la religion s'éloigne de son origine.

Jésus-Christ n'étoit pas venu pour détruire la société politique, puisque la société politique est *nécessaire*, et durera autant que le genre humain; il étoit venu pour la perfectionner, en la réunissant à

chasse avec violence les profanateurs, qui faisoient du temple saint une maison de trafic, et tonne contre l'orgueil des Pharisiens et l'hypocrisie des docteurs. Il se tait, si l'on déchire sa personne, mais il repousse avec force les calomnies dirigées contre son ministère : il honore dans le prêtre le caractère du sacerdoce, et dans le juge l'autorité de la loi. Tout est grand en lui, tout est saint. S'il se retire à l'écart pour prier, c'est lorsqu'il a rempli tous ses devoirs extérieurs; s'il observe la lettre de la loi, c'est lorsqu'elle n'en contredit pas l'esprit. Il ne prêche à ses disciples que l'humilité, et il leur donne l'exemple de toutes les vertus qui forment les grands hommes, c'est-à-dire, les hommes utiles à la société ; le mépris des richesses, des plaisirs, et de la vie même. Il ne parle à l'homme que de sacrifices et jamais de jouissances, de combats et jamais de repos. Il place toujours les travaux ici-bas, et le salaire ailleurs; aussi tout travail est fructueux, parce que tout travail est payé, et même un verre d'eau, donné en son nom, ne demeure pas sans récompense. Il recommande sans cesse à l'homme d'employer à l'utilité publique les talens qu'il a reçus : le serviteur paresseux qui a enfoui *un seul* talent, est châtié avec une extrême rigueur; et il est digne de remarque qu'il sort de la société naturelle, à trente-deux ans, pour commencer sa carrière publique, et que dès lors on ne le revoit plus dans sa famille, pour apprendre aux hommes que l'amour

des autres doit l'emporter sur l'amour de soi, et la société générale sur la société naturelle. Qu'il connoît bien la société ! Si Jésus-Christ n'eût promis à l'homme que la reconnoissance de ses inférieurs, la bienveillance de ses égaux, l'estime de ses maîtres, l'homme n'eût pas tardé à se désabuser d'une morale qu'il auroit trouvée en contradiction continuelle avec ce qu'il auroit eu sous les yeux, et avec ce qu'il auroit éprouvé lui-même; mais à la vue de l'ingratitude du peuple, de la jalousie de ses égaux, de l'indifférence de ses supérieurs, l'homme est forcé de convenir que le législateur des chrétiens a bien connu les hommes, et l'homme goûte mieux sa morale sublime à mesure qu'il connoît mieux la société.

Que Jésus connoît bien l'homme ! Ce n'est qu'avec un profond étonnement que je réfléchis au sens caché de ce mot simple et sublime que le gouverneur Romain, ignorant également ce qu'il fait et ce qu'il veut dire, adresse au peuple égaré, en lui montrant Jésus : *Voilà l'homme*. Mes regards se fixent sur cet *homme :* ses mains sont chargées de liens, son sceptre est un roseau, sa couronne un tissu d'épines, un manteau de pourpre cache des plaies douloureuses. *Voilà l'homme,* me dis-je à moi-même, et tous les hommes; *voilà l'humanité*. Maître de l'univers, l'homme n'est pas maître de lui-même; roi de la nature, sa royauté a la fragilité du roseau, et la piqûre déchirante de l'épine ; l'extérieur imposant de la dignité humaine ne cache

que les honteuses foiblesses de l'humanité ou les infirmités de la nature... Oui... *Voilà l'homme*...

Et moi aussi j'ai vu un *homme* qu'un satellite aveugle et féroce montroit à une populace en délire, en lui disant : Voilà votre roi. J'ai vu des mains augustes chargées d'indignes liens ; j'ai vu un sceptre brisé comme un roseau ; j'ai vu une couronne qui n'a été qu'un tissu d'épines cruelles ; j'ai vu sous la pompe et l'éclat du trône les chagrins les plus cuisans, les affronts les plus amers, les traitemens les plus barbares ;... et à ce rapprochement mes larmes coulent en abondance.

Ce n'est pas à des persécutions obscures, mais à la rage la plus déclarée que le divin fondateur du christianisme prépare l'homme vertueux ; il l'arme contre l'injustice des hommes, et les révolutions de la société (1). Il le dispose, par la leçon efficace de l'exemple, aux événemens les plus extraordinaires,

(1) C'est sans doute pour donner à l'homme politique des leçons sur la conduite qu'il doit tenir dans les circonstances les plus difficiles auxquelles il puisse être exposé, c'est pour le prévenir du sort auquel il doit se préparer en servant les hommes, que Jésus-Christ a voulu mourir dans une révolution. En effet, une révolution est l'état d'une société politique dans laquelle un nombre plus ou moins grand d'individus établit son *pouvoir* particulier, à la place du *pouvoir* général, dont il usurpe ou trouble les fonctions. Or, une partie plus ou moins considérable du peuple Juif troubla, pour faire mourir Jésus-Christ, la fonction essentielle de la souveraineté, celle de juger; puisqu'elle empêcha le gouverneur Romain, par ses clameurs séditieuses ou ses insinuations perfides, d'écouter la voix de la justice et le cri de sa conscience, et qu'elle le força à condamner, malgré lui-même, Jésus-Christ à mort : car il est égal que le peuple juge lui-même ou qu'il force l'opinion des juges. Reçu dans Jérusalem aux acclamations du

aux malheurs les plus inouïs. Il ne vouloit pas qu'une seule position de la vie se trouvât sans mo–

peuple, et quelques jours après victime de sa fureur, objet du zèle le plus empressé de ses disciples, et bientôt après, vendu par l'un, renié par l'autre abandonné de tous, Jésus-Christ apprend à l'homme de bien que la faveur populaire n'offre qu'un appui trompeur, et que la reconnoissance est un port peu sûr dans les grands orages de la société. Sa mère l'accompagne jusqu'à la croix, parce que l'amour est plus fort que la crainte, et que seul il triomphe des révolutions.

Jésus-Christ comparoît devant le gouverneur Romain, et il reconnoît la légitimité de son autorité en répondant à ses interrogations avec autant de dignité que de modestie; mais il ne daigne pas répondre aux furieux qui s'étoient érigés en tribunal, parce qu'ils n'avoient aucune autorité politique devant le gouverneur Romain, ni aucune autorité religieuse devant lui. S'il rompt le silence, c'est pour leur déclarer ce qu'il est, et le sort qu'il leur prépare : grande leçon que Jésus-Christ donne aux hommes en société politique, de ne jamais fléchir sous un pouvoir usurpé, et de ne pas se permettre de démarche, qui soit une reconnoissance même tacite de l'usurpation. Sans doute la tentation peut être forte, parce que le péril peut être grand : mais aussi Jésus-Christ prémunit l'homme contre le péril, en l'avertissant *de ne pas craindre ceux qui ne tuent que le corps*; et il lui donne le moyen de ne pas succomber à la tentation, en lui conseillant de *s'enfuir sur les montagnes, et de ne pas même rentrer dans sa maison pour en emporter quelque chose.* L'attachement à la vie et à la propriété a fait en France la révolution et en prolonge la durée. Combien de gens en France, vertueux autrefois, qui cherchant un asile contre la persécution dans des fonctions qu'ils abhorrent en secret, ont la force de tuer parce qu'ils n'ont pas le courage de mourir? Qu'on ne m'oppose pas que l'Evangile prescrit d'obéir à un maître même fâcheux ; car 1° l'autorité même légitime est *fâcheuse* à l'amour-propre ; 2° l'Apôtre ne s'adresse dans cet endroit qu'aux esclaves, qui ne sont, à proprement parler, membres que de la société naturelle ; 3° l'Apôtre a dit dans le verset précédent d'honorer le roi, *Regem honorificate*. Or, l'expression *honorificate*, qui signifie amour mêlé de crainte, ne peut convenir qu'au pouvoir général de la société politique. Les chrétiens, dit-on, ont obéi à Néron ; je le crois. L'autorité des empereurs Romains, celle même d'Auguste, n'étoit pas usurpée sur la société, puisqu'avant lui, il n'y avoit pas de pouvoir général

dèle, et par conséquent qu'un seul homme se trouvât sans consolation (1). Il meurt du supplice des

dans la société Romaine. Il faut se faire des idées justes et précises. Lorsqu'il y a un pouvoir général dans une société, celui ou ceux qui le détruisent, pour substituer à sa place leur pouvoir particulier, sont des usurpateurs. Ainsi le long Parlement d'Angleterre, ainsi l'Assemblée nationale de France ont été des *usurpateurs*. Celui qui établit son pouvoir particulier dans une république n'est pas un usurpateur, puisqu'il n'y a pas de pouvoir général; il est un tyran. Pisistrate, Marius, Sylla, César ont été des tyrans. Cromwel et Robespierre ont été à la fois usurpateurs et tyrans, parce que le pouvoir général ou le monarque existoit pour l'Angleterre comme il existe pour la France, et que l'Angleterre alors n'étoit pas plus une république que la France ne l'est aujourd'hui : l'Angleterre étoit une monarchie en révolution, comme la France l'est actuellement.

Auguste ne fut pas un usurpateur, puisque la société Romaine n'avoit jamais eu de pouvoir général, au moins depuis ses rois; il ne fut pas un *tyran*, puisque le pouvoir particulier du sénat ou l'aristocratie n'étoit plus rien et qu'il ne pouvoit plus être rétabli. Il fut un despote, puisqu'il devint le chef de l'armée, seul *pouvoir* qui existât dans ce désordre universel. Auguste fut *nécessaire; postquam omnem potestatem ad unum conferri pacis interfuit*, dit Tacite : et s'il ne se fût pas élevé un homme au milieu de cette anarchie qu'on appelle république Romaine, cette terre infortunée eût dévoré jusqu'au dernier de ses habitans. Quant à Néron, Caligula, c'étoient des fous, et encore Rome et l'univers étoient plus heureux sous leur règne qu'ils ne l'avoient été sous la république Romaine, depuis les Gracques. Néron même fut regretté par le peuple, par ce peuple à qui nos philosophes attribuent la souveraineté. Un monarque dur ou foible est un *maître fâcheux*.

(1) Jésus-Christ avoit consacré, par son exemple ou ses préceptes, toutes les professions qui conservent la société; mais il y a des professions qui la détruisent, et l'homme-Dieu ne vouloit pas laisser un crime sans espoir, ni un devoir sans modèle. Il choisit un scélérat condamné pour ses forfaits, et il pardonne à son repentir, toutefois après qu'il a expié ses crimes envers la société. Il apprend par là aux hommes, que le pouvoir de la société religieuse peut pardonner, mais que le pouvoir de la société politique doit punir ; que Dieu n'interdit à l'homme la vengeance personnelle que parce qu'il charge le souverain de la vindicte publique, comme il ne permet la guerre aux sociétés que parce qu'il la défend aux hommes.

scélérats, pour apprendre à l'homme que la vertu la plus pure, le rang le plus élevé, les services les plus éclatans ne le mettent pas toujours à l'abri de la fin la plus ignominieuse; et après avoir donné ce mémorable exemple aux hommes, et cette dernière leçon aux rois; après avoir fait *voir* à l'univers le Dieu de l'*intelligence* pour le désabuser des dieux des *sens*, le Dieu d'*amour* pour l'arracher aux dieux de *haine*, sa mission est remplie, et il s'écrie : *Tout est consommé*.

« Si la mort de Socrate, s'écrie Rousseau, est la » mort d'un sage, la mort de Jésus est la mort d'un » Dieu. » Rien ne doit plus étonner l'homme vertueux; il est préparé à tous les événemens de la vie, à tous les désordres des passions; et s'il voit sans étonnement le crime obtenir les récompenses de la vertu, il pourra voir sans scandale la vertu punie du supplice réservé au crime.

Ce n'étoit pas sous ces dehors obscurs et souffrans que le Juif charnel pouvoit reconnoître son libérateur, objet de sa longue attente : aigri par ses malheurs, il vouloit la puissance et non la sagesse. Si quelques-uns croient en Jésus, la nation entière demande sa mort. Dans son aveugle fureur, elle se dévoue elle-même, pour la suite des temps, à la malédiction attachée au meurtre de l'homme-Dieu. *Que son sang*, s'écrie-t-elle, *retombe sur nous et sur nos enfans!* Et dès cet instant, rapprochement terrible! la nation entière est réprouvée; sa ruine

effroyable, prédite par Jésus-Christ dans tous ses détails, et arrivée peu d'années après sa mort, la prise de sa capitale, où périrent onze cent mille ames, après un siége sans exemple, la désolation de son temple, sont accompagnées de circonstances surnaturelles, dont il faut lire le détail dans Joseph, et le rapprochement dans Bossuet. Depuis sa dernière catastrophe, le Juif est dispersé dans tout l'univers, plus nombreux aujourd'hui qu'aux beaux jours de son existence politique; signe élevé au milieu de toutes les nations, mêlé à tous les peuples, il ne peut se confondre avec aucun d'eux : et lorsque le temps amène insensiblement l'uniformité de mœurs et d'habitudes entre les peuples, il reste toujours seul, toujours étranger, toujours empreint du caractère moral et physique dont sa religion et les événemens l'ont marqué; il semble toujours le voyageur qui arrive des pays éloignés, et il traverse les siècles et les nations sans pouvoir se fixer à aucun temps, ni à aucun lieu : seul peuple à qui la considération, propriété morale de l'homme, et la terre, sa propriété physique, soient refusées; nation sans territoire, peuple sans chef, société sans *pouvoir*, seul esclave au milieu de peuples libres, seul pauvre au milieu de nations propriétaires, sa religion fait son malheur, et il l'observe; son erreur fait son crime, et il la chérit; il a fait mourir son libérateur, et il l'attend.

Non-seulement le peuple Juif se conserve, mais

il se multiplie; et ce fait avéré mérite l'attention de l'observateur politique, comme de l'observateur religieux. Il se multiplie, non-seulement parce que des motifs religieux lui font du mariage un devoir, et de la stérilité un opprobre; mais encore parce que des motifs à la fois religieux et politiques excluent les Juifs de toutes les professions périlleuses, et empêchent que leur population ne se consomme. Ainsi, tandis que mille causes s'opposent à l'accroissement ou diminuent la population des autres peuples, des causes opposées favorisent l'extrême propagation du peuple Juif, en sorte qu'il doit *nécessairement* arriver que le peuple le plus opprimé et le plus pauvre deviendra le plus nombreux; et, ce qui étonne davantage l'observateur attentif, est de voir à quel misérable genre de commerce le très-grand nombre des Juifs doivent leur subsistance : peuple aussi étonnant dans les moyens par lesquels il subsiste, que par son existence même (1)!

Je sais par quelles petites causes la philosophie, qui rapetisse tout à sa mesure, explique ces grands résultats. Qu'on me permette à ce sujet une réflexion : Si le peuple Juif eût, comme tant de peuples autrefois célèbres, disparu de dessus la terre, il y a dix siècles, et que j'interrogeasse la philosophie sur les causes de l'anéantissement d'un peuple jadis si nombreux, elle ne manqueroit pas de me

(1) On connoît la haine déclarée de Voltaire contre les Juifs.

répondre qu'au lieu de s'étonner qu'un peuple accablé sous une oppression aussi cruelle se soit détruit, il faut s'étonner qu'il ait pu subsister aussi long-temps; que la misère, l'oppression, le découragement, ne peuplent pas; que l'homme ne peut se multiplier que sous le régime du bonheur et surtout de la *liberté*, etc. etc. et toutes ces phrases vagues et insignifiantes, dont nous sommes assourdis depuis quarante ans. Si j'interroge le philosophe sur la cause de l'indestructible existence du peuple Juif: Il subsiste, me répond-il, parce qu'il est opprimé (1): et remarquez que l'oppression politique détruit une société politique, et que l'oppression religieuse maintient et perpétue une société religieuse; et que chez les Juifs, par un effet tout contraire, la religion se maintient malgré la tolérance religieuse la plus entière (2), et le peuple lui-même se conserve malgré l'oppression politique la plus cruelle.

(1) *Traité de la félicité publique.*

(2) On ne souffre pas partout les Juifs; mais partout où ils sont reçus, ils ont des synagogues et jouissent de la liberté de leur culte.

CHAPITRE IV.

Développement de la Constitution religieuse, ou de la Religion.

L'HISTOIRE du divin fondateur de la religion chrétienne ne contient qu'une petite partie de ce qu'il a fait et de ce qu'il a dit pendant le cours de sa vie mortelle. Les auteurs sacrés ont soin de nous en prévenir; et le peu d'étendue des quatre Evangiles, qui contiennent tous presque les mêmes détails, en est une preuve évidente.

Jésus-Christ avoit formé des disciples, mais puisqu'il les envoyoit instruire toutes les nations, il les avoit instruits eux-mêmes de ce qu'ils auroient à leur enseigner.

C'est ici qu'il faut admirer le caractère essentiel et distinctif de la religion chrétienne, la preuve manifeste de sa divinité, preuve qui devient plus sensible, à mesure que la religion s'éloigne de son origine.

Jésus-Christ n'étoit pas venu pour détruire la société politique, puisque la société politique est *nécessaire*, et durera autant que le genre humain; il étoit venu pour la perfectionner, en la réunissant à

la société religieuse, pour en former la société civile. Il dit, il est vrai, que *son royaume n'est pas de ce monde*, parce que tout dans ce monde, et la société politique elle-même, est ordonné par Dieu même, pour le monde dans lequel vit l'Etre le plus parfait, l'intelligence. Mais si, dans ce sens, son royaume n'est pas de ce monde, son royaume est dans ce monde ; puisque le gouvernement de ce royaume, le *pouvoir*, les ministres et les sujets en sont extérieurs et sensibles.

Si la société religieuse devoit s'unir à la société politique, pour former la société civile constituée, la société religieuse devoit donc convenir à la société politique et à tous les âges de la société politique, c'est-à-dire, à tous ses progrès ; puisque la société religieuse et la société politique ont une *constitution semblable*, constitution qui renferme par conséquent un principe intérieur et semblable de développement et de perfectionnement : de même que l'homme physique et moral tient lui-même de sa constitution physique et intellectuelle, un principe intérieur de développement par lequel ses facultés physiques et morales se perfectionnent, et que le Créateur a dit à l'homme intelligent de *croître*, comme à l'homme physique de *multiplier*.

La société religieuse, la société politique, doivent donc se développer, c'est-à-dire, se perfectionner ensemble.

Les législateurs de la société religieuse, qu'on

appelle des *réformateurs*, n'ont donc été que des esprits faux et bornés, qui, fermant les yeux à cette vérité, ont méconnu les développemens *nécessaires* de la constitution religieuse : comme les législateurs des sociétés politiques, qui, en voulant donner des lois aux sociétés, et établir leurs rapports à la place des rapports de la nature, ont troublé son ouvrage, et méconnu aussi les développemens nécessaires de la constitution politique.

Cette erreur, de la part des réformateurs ou des législateurs des sociétés religieuses, devoit nécessairement produire de grands désordres dans la société civile, puisque, de deux parties qui la composent et qui doivent marcher ensemble et du même pas, l'une avançoit, pour ainsi parler, tandis que l'autre demeuroit ou revenoit en arrière. Aussi les changemens dans les lois de la société religieuse extérieure, (la seule qui puisse en admettre) qui n'ont pas été des développemens *nécessaires* amenés insensiblement par la volonté générale de la société, mais des innovations brusquement produites par la volonté particulière de l'homme, ont toujours occasionné de grands troubles dans la société civile ; parce qu'après avoir formé une nouvelle société religieuse, les réformateurs ont été conduits malgré eux-mêmes, et par la force des choses, à former une nouvelle société politique. Le même effet a pu se remarquer dans les changemens faits à la constitution politique des sociétés ; et c'est ce qui a fait naître tantôt la ré-

publique au sein de la *réforme*, tantôt la réforme au sein de la république.

Ainsi, quand les deux célèbres Réformateurs du seizième siècle ont prétendu ramener la religion chrétienne à la pure doctrine de son fondateur et de ses premiers disciples, et qu'il leur a plu de regarder comme des inventions humaines toutes les pratiques ou les institutions qu'ils ne trouvoient pas expressément et textuellement dans l'Evangile, ils se sont trompés et ils ont trompé la société; parce que Jésus-Christ avoit posé les fondemens de la religion sociale pour tout le temps de la durée de la société : c'est-à-dire qu'il en avoit établi, ou pour mieux dire, développé les lois fondamentales; mais que, soit relativement aux vérités dogmatiques, dont l'entier développement ne pouvoit convenir à de nouveaux chrétiens qu'on nourrissoit encore avec le *lait*, soit relativement aux lois de discipline qui devoient aussi se développer avec le temps, il avoit mis dans son Eglise un principe intérieur et toujours agissant de perfectionnement qui devoit se développer successivement et à mesure que la société politique constituée, à laquelle la société religieuse constituée devoit un jour se joindre, se développeroit elle-même : et c'est sans doute une des raisons pour lesquelles Jésus-Christ, suivant la remarque du savant abbé Fleury, « n'a rien écrit, et » que les apôtres ont écrit si peu sur les cérémo- » nies, la discipline, la police des Eglises, les dog-

» mes mêmes de la religion. » Venons aux exemples.

A mesure que la société politique se développe, l'homme social devient plus intelligent ; parce que le développement de la constitution de la société n'est que le développement de nouveaux rapports *nécessaires* entre les êtres qui composent la société, et que l'intelligence n'est que la faculté d'apercevoir des rapports justes, c'est-à-dire *nécessaires*, entre les objets : or, là où il y a plus de rapports, l'homme en aperçoit davantage ; il est donc plus intelligent. Donc la société intellectuelle doit devenir plus intellectuelle, ou la religion plus spirituelle.

Ainsi les peines canoniques, le retranchement extérieur de l'Eglise, par lesquelles on retenoit à peine dans la pratique de la vertu des hommes dont les habitudes se ressentoient encore de la licence du paganisme ou de la grossiéreté Judaïque, et par lesquelles la religion chrétienne donnoit aux païens une haute idée de la sévérité de ses maximes, devoient nécessairement, je ne dis pas se changer, car il n'y a *dans la religion ni changement ni vicissitude,* mais se spiritualiser à mesure que le chrétien se perfectionneroit, et devenir des peines plus spirituelles et plus intérieures à l'égard d'hommes accoutumés aux mœurs sévères et décentes du christianisme ; mais la peine elle-même, c'est-à-dire, le principe devoit être conservé, parce que la *loi* qui ordonne que toute faute sera punie, est un rapport *nécessaire* dérivé de la nature de l'être infiniment

juste. D'ailleurs, la pénitence publique ne pouvoit être pratiquée, dans la société politique, sans troubler l'exercice ou diminuer l'influence de l'autorité légitime; puisqu'elle mettoit l'homme en place, le juge, par exemple, dans le cas de ne pas exercer ses fonctions tout le temps que dureroit sa pénitence, ou qu'elle anéantissoit la force de son ministère en l'exposant lui-même, aux yeux du public, comme coupable des mêmes crimes que ceux qu'il étoit chargé de punir (1). Aussi l'Eglise, selon la remarque de l'abbé Fleury, étoit obligée, même dans les premiers temps, de se relâcher de cette excessive rigueur, envers les personnes puissantes; et cet historien remarque que saint Basile, loin d'excommunier l'empereur Valens, hérétique et persécuteur, reçut son offrande à l'autel. C'est ce qui fait que la pénitence publique a cessé dans l'Eglise à peu près lorsque la société politique constituée s'est réunie à la religion chrétienne. Non-seulement la société religieuse est devenue plus spirituelle dans ses moyens de conservation, mais la société physique elle-même est devenue, si je puis parler ainsi, moins physique dans les siens; puisque son pouvoir général emploie, pour la conserver, plutôt la *justice* que la *force;* qu'il n'est pas réduit pour y maintenir la

(1) Le concile de Trente ordonne de ne soumettre aux peines canoniques que les pécheurs scandaleux, c'est-à-dire, lorsque la publicité de la pénitence ne peut rien apprendre au public; encore permet-il aux Evêques d'en dispenser. *Sess.* XXIV, de Reform. cap. 8.

tranquillité, à recourir sans cesse à des exécutions militaires, comme dans les premiers temps d'une nation; et que même il emploie pour la conserver plus la *justice* et moins la *force*, à mesure qu'elle est plus constituée. De ce perfectionnement progressif et sensible, par lequel la société civile se spiritualise toujours davantage, on peut conclure que son état de perfection absolue et de développement parfait sera un état pur de spiritualité, c'est-à-dire, lorsque la société politique sera confondue avec la société intellectuelle, par la destruction des élémens terrestres qui la composent; ce qui appartient à un autre temps et à un autre ordre de choses. Les réformateurs religieux qui ont conclu que les rites expiatoires, dans une religion, étoient de l'invention des prêtres, parce qu'ils n'ont pas vu textuellement dans l'Evangile que Jésus-Christ ait fait aux Apôtres une obligation de jeûner le Carême ou de se confesser à Pâque, ont raisonné précisément comme les réformateurs politiques qui concluroient que la justice est de l'invention des Parlemens, parce que Tacite, en traitant des mœurs et de la constitution des Germains, n'a pas parlé du recours au Conseil par *requête civile*, ni de la première ou de la seconde chambre des Enquêtes.

La loi du célibat des prêtres étoit moins distinctement exprimée dans des premiers temps du christianisme, et chez des chrétiens encore à demi-juifs ou païens; mais la nature de la société religieuse en

introduisoit la pratique, mais elle étoit recomman-dée par les Apôtres, mais la loi enfin en a été universellement adoptée, lorsque les progrès de la société religieuse et ceux de la société politique ont rendu le chrétien plus spirituel, et perfectionné l'une et l'autre société. Cette loi est un rapport nécessaire qui dérive de la nature des êtres en société politique constituée. En effet, l'élément de la société politique constituée est la famille propriétaire : donc il est contre la nature de cette société de créer des familles qui ne soient pas propriétaires. Or, la famille d'un prêtre seroit nécessairement une famille non propriétaire, puisque la propriété que le prêtre tiendroit de la société passeroit nécessairement à son successeur, et que sa profession ne lui permettroit pas d'acquérir par son travail une autre propriété. Cette loi dérive nécessairement de la nature des êtres en société religieuse ; car les prêtres, force publique de la religion, destinés à réprimer les foiblesses de l'homme, doivent donner l'exemple de la tempérance : or, il ne faut connoître ni l'homme, ni ses passions, pour ignorer qu'il est plus aisé à l'homme d'être *chaste*, que d'être *tempérant*. Ministres de la société, pour offrir en son nom à l'Être suprême le sacrifice de l'amour général et mutuel de Dieu et des hommes, aucun amour humain et particulier ne doit occuper leurs pensées et partager leurs sentimens. Dévoués à la conservation de la société religieuse et à l'instruction de la société

politique, ils ne doivent plus appartenir à la société naturelle, qui ne feroit que détourner leur *esprit*, distraire leur *cœur*, et partager leurs *sens*; et il est permis de penser que, si les prêtres Français eussent été partagés entre l'attachement à leurs devoirs et l'affection pour une famille, ils n'auroient pas montré cette fermeté invincible, ce mépris héroïque des privations, des tourmens, de la mort même, cet abandon à la Providence qui a sauvé la France et consolé la religion.

Le culte des images pouvoit être dangereux dans les premiers temps du christianisme, à cause de l'abus qu'en faisoient les païens; mais il devoit s'étendre avec le temps, parce qu'il étoit un rapport dérivé de la nature de l'homme dont les sentimens ont besoin, dans l'homme même le plus intelligent, d'être avertis et soutenus par les sensations.

Le culte public étoit moins pompeux, lorsque la société politique étoit plus pauvre; mais il est dans la nature des choses que les arts se développent à mesure que la société se perfectionne. Or, les arts ne peuvent se développer qu'en créant de nouvelles propriétés, par les nouveaux usages auxquels ils emploient les matières premières, ou par la manière différente dont ils l'emploient. Mais la société doit à l'Être suprême l'offrande de la propriété; et c'est en employant les arts à décorer le culte religieux, c'est-à-dire, ce qu'elle a de plus auguste, que la société fait à l'Être suprême l'offrande des

propriétés factices, comme elle fait dans le pain, l'eau et le vin, l'offrande des propriétés naturelles. Les Réformateurs, qui ont prétendu que le culte des images étoit une idolâtrie déguisée, et par conséquent une pratique oppressive de l'homme intelligent, dont on ne trouve pas de traces dans les premiers siècles de l'Eglise, raisonnent à peu près comme des politiques qui prétendroient que nos rois ont altéré la constitution et opprimé leurs sujets, parce que leurs habits sont plus riches et leurs palais mieux ornés.

Jésus-Christ dit à ses disciples de répondre *oui* et *non*, lorsqu'ils seront traduits devant les tribunaux, parce qu'il étoit nécessaire alors de les distinguer des païens qui juroient par leurs dieux; mais lorsque l'univers est devenu chrétien, il n'y a plus eu de raison pour que le chrétien se distinguât du chrétien : et ce seroit une impiété, si ce n'étoit une folie, de prétendre que le chrétien, interrogé par la justice des hommes, qui n'est autre chose qu'une émanation de la justice de Dieu, ne peut pas, sans crime, prendre à témoin qu'il dit la vérité, Dieu qui est l'auteur de toute vérité. C'est cependant ce que pratique une secte d'orgueilleux insensés, qui se croient meilleurs et plus chrétiens que les autres, parce qu'ils désobéissent à la justice, en refusant le serment qu'elle a droit d'exiger des hommes; qui manquent aux égards que les hommes se doivent les uns aux autres, en ne se servant pas des signes

extérieurs de bienveillance et d'estime convenus entre eux ; qui ne rendent pas même au *pouvoir* de la société les respects qui lui sont dûs, lui refusent les titres d'honneur que la société défère à la dignité de ses fonctions, et affectent de traiter avec la même familiarité et la même simplicité d'expression, le chef de la société et le dernier de ses membres.

C'est avec la même réflexion que quelques sectes ont rejeté, comme des inventions diaboliques, la liturgie et les habits sacerdotaux ; que l'Ecosse a été en feu pour l'usage du *surplis*, parce qu'effectivement on n'a pu trouver *textuellement* dans l'Evangile, que les apôtres célébrassent l'office en chape et en bonnet carré.

Ainsi la coutume d'administrer le baptême par aspersion a succédé insensiblement à celle de le donner par immersion, lorsque la religion chrétienne, née dans les pays chauds où cette pratique étoit sans danger, a été répandue dans des climats plus froids, où elle pouvoit avoir des inconvéniens.

Ainsi, la communion sous les deux espèces, pratiquée dans les premiers siècles du christianisme, a été insensiblement réduite à une seule espèce, lorsque la multitude des fidèles a pu faire craindre des accidens dans la distribution du calice, et que la *spiritualisation* de la société, si je puis me servir de cette expression, a permis de se contenter du seul symbole qui les renferme tous.

Il est essentiel d'observer que ces lois, comme

celles de la société politique constituée, se sont introduites insensiblement, et qu'on ne peut en nommer l'auteur, ni en assigner l'époque.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les exemples que je pourrois citer du développement successif des institutions religieuses de la religion chrétienne : il seroit le sujet d'un ouvrage intéressant ; mais j'en ai assez dit pour la manière dont j'envisage mon sujet.

CHAPITRE V.

Lois religieuses, conséquences nécessaires des lois fondamentales.

J'AI dit que la religion chrétienne est la religion constituée, celle dans laquelle les lois religieuses sont une conséquence *nécessaire* des lois fondamentales, et lois fondamentales elles-mêmes : comme j'ai appelé société politique constituée, celle dans laquelle les lois politiques sont des conséquences *nécessaires* des lois fondamentales, et lois fondamentales elles-mêmes.

La comparaison des lois religieuses aux lois politiques est exacte ; puisque les lois religieuses sont celles qui déterminent la forme extérieure de culte,

comme les lois politiques sont celles qui déterminent la forme extérieure de gouvernement.

La société religieuse est intérieure et extérieure; elle est adoration et culte : considérée de Dieu à l'homme intelligent, elle est adoration ou religion intérieure; considérée de Dieu à l'homme extérieur ou social, elle est culte ou religion extérieure. La réunion de la religion intérieure et extérieure, de l'adoration et du culte, constitue précisément la religion sociale ou publique; parce que la réunion de l'homme intérieur et de l'homme extérieur, de l'ame et du corps, constitue l'homme social ou politique. Ce n'est donc que par abstraction, qu'on peut séparer, dans la société, la religion intérieure ou l'*adoration*, de la religion extérieure ou du *culte;* comme ce n'est que par abstraction, qu'on peut considérer sur la terre l'homme intelligent séparé de l'homme physique.

Toute société, avons-nous dit en traitant des principes des sociétés en général, existe par une *volonté* générale, un *pouvoir* général, une *force* générale d'exister; car une société qui n'auroit pas la volonté d'exister, qui n'auroit pas le pouvoir d'exister, qui n'auroit pas la force d'exister, n'existeroit pas.

La volonté générale est, dans la société, cette volonté de parvenir à sa *fin* qui se trouve dans tout être, et qui, avec les moyens d'y parvenir, forme sa nature ou son essence.

Le pouvoir général est l'amour réciproque de Dieu et de l'homme, principe de *conservation* des êtres qui composent la société, *pouvoir* conservateur, lorsqu'il agit par la force.

La *force* conservatrice de la société intérieure ou d'adoration est, dans Dieu, ce que les théologiens appellent la *grâce;* dans l'homme, elle est la disposition à recevoir la grâce, et la fidélité à y correspondre. Cette définition est exacte, puisque la grâce est la *force* ou le secours qu'a l'homme pour faire le bien, c'est-à-dire, pour former société avec Dieu; et quoique Dieu donne à l'homme jusqu'aux premières dispositions nécessaires pour faire le bien, qu'il lui donne le *vouloir* et le *faire*, ces dispositions se trouvent dans l'homme, puisque Dieu les y a mises (1).

Dans la société de Dieu avec les hommes extérieurs ou sociaux, qu'on appelle *culte*, le *pouvoir* général conservateur est l'amour réciproque de Dieu et des hommes personnifié dans l'homme-Dieu rendu extérieur et présent dans le sacrifice, dont je parlerai tout à l'heure. En effet, l'amour est le principe de conservation des êtres sociaux; et lorsqu'il agit par la *force*, il est *pouvoir* conservateur des

(1) Je prie le lecteur de s'abstenir d'épiloguer sur cette définition de la grâce. Je ne tiens à aucun parti; et si par hasard mes expressions pouvoient ne pas s'accorder avec les expressions de la société religieuse, ou de l'Eglise, mes opinions ne s'écarteront jamais de ses principes, et je réformerai mes expressions, s'il est nécessaire.

êtres : or cette *force* est extérieure ou sociale, puisque le *pouvoir*, dont elle est l'action, est lui-même extérieur et social. Nous avons déjà vu que cette force extérieure, sociale ou publique, est la profession sacerdotale, par l'action de laquelle le *pouvoir* se rend extérieur et présent dans le sacrifice.

Ainsi je vois, dans la société religieuse, les distinctions sociales permanentes ou le *sacerdoce*, comme j'ai vu, dans la société politique, les distinctions permanentes ou la *noblesse*.

Ainsi l'institution de la profession sacerdotale est une conséquence *nécessaire* de la loi fondamentale de l'unité de Dieu, *pouvoir* conservateur de la société religieuse, et loi fondamentale elle-même: comme l'institution de la noblesse est une conséquence *nécessaire* de la loi fondamentale de l'unité de *pouvoir* politique, et loi fondamentale elle-même.

Le sacerdoce est la *force* publique ou l'action du *pouvoir* religieux, comme la noblesse est la *force* publique ou l'action du *pouvoir* politique; parce que tout pouvoir agit par une force, et qu'un pouvoir sans force n'est pas un pouvoir. « Les peuples, » dit Montesquieu, qui n'ont pas de prêtres, sont » ordinairement barbares. »

Puisque le pouvoir est permanent, la force, qui est l'action du *pouvoir*, doit être permanente ; le même auteur le remarque : « Le culte des dieux, » dit-il, *demandant une attention continuelle*, la

» plupart des peuples *furent portés* à faire du clergé » un corps séparé. »

Donc la succession perpétuelle du sacerdoce, succession physiquement héréditaire, dans une religion charnelle comme la religion Judaïque, spirituellement héréditaire, dans une religion spirituelle comme la religion chrétienne, est un rapport *nécessaire* qui dérive de la nature des êtres, une conséquence *nécessaire* de la loi fondamentale, et loi fondamentale elle-même.

Une force extérieure suppose une direction aussi extérieure ; direction suppose commandement et obéissance : donc la hiérarchie des ministres du culte est un rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres, une conséquence *nécessaire* de la loi fondamentale de la force publique, et loi fondamentale elle-même. « Lorsque la religion, dit Montesquieu, » a beaucoup de ministres, il est naturel (c'est-à-» dire, *nécessaire*) qu'ils aient un chef, et que le » pontificat y soit établi. »

Je prie le lecteur de donner une attention particulière à la démonstration suivante.

Une société constituée parvient *nécessairement* à sa fin, qui est la *conservation* des êtres qui la composent.

Mais la volonté générale, le *pouvoir* général, la force générale constituent la société.

Donc la volonté générale de la société sera *nécessairement* conservatrice, son pouvoir général né-

cessairement conservateur, sa *force* générale nécessairement conservatrice.

Les ministres du culte religieux, ou la profession sacerdotale, sont la force publique conservatrice de la société religieuse.

Donc la profession sacerdotale, réunie pour exercer un acte de la force générale conservatrice de la société religieuse, sera nécessairement conservatrice : donc l'Eglise, ou les ministres de la religion, assemblée en concile est infaillible.

Donc l'infaillibilité de l'Eglise est un rapport *nécessaire* qui dérive de la nature des êtres, une conséquence *nécessaire* de la loi fondamentale du *pouvoir* général, et loi fondamentale elle-même.

On peut parvenir au même résultat par une démonstration plus abrégée.

Une autorité irréformable est une autorité infaillible ; car une autorité ne peut être reconnue faillible, qu'autant qu'une autorité supérieure peut la faire apercevoir qu'elle a failli : or il n'y a aucune autorité supérieure à celle de la société, puisque la société comprend tous les êtres : donc la société ne peut être reconnue faillible, donc elle est irréformable, donc elle est infaillible.

La force générale conservatrice de la société ne peut être dirigée que par son pouvoir général conservateur dont elle est l'action : donc là où sera la force générale conservatrice de la société religieuse assemblée pour sa conservation, là sera le pouvoir

général conservateur. *Voilà que je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.... Là où deux ou trois personnes sont assemblées en mon nom, je suis au milieu d'elles*, dit à ses apôtres, premiers ministres de la société chrétienne, le pouvoir conservateur de cette société (1).

Si l'infaillibilité appartient au corps des ministres, elle ne peut être attribuée à aucun individu, ni à aucune fraction de la profession sacerdotale.

La *force* de la société religieuse intérieure, ou de l'adoration, est la grâce; la *force* de la société religieuse extérieure, ou du culte, sont les ministres de la religion : la société religieuse intérieure et la société religieuse extérieure, c'est-à-dire, l'adoration et le culte, s'unissent pour former la religion publique ou sociale. Donc la force conservatrice de l'une, qui est la grâce, s'unira à la force conservatrice de l'autre, qui sont les ministres de la religion : donc les ministres de la religion seront les dispensateurs de la grâce : donc la dispensation de la grâce par les ministres de la religion, qu'on appelle l'administration des sacremens, est un rapport *nécessaire* qui dérive de la nature des êtres, une conséquence nécessaire des lois fondamentales, et loi fondamentale elle-même.

Les sacremens ont tous pour objet de consacrer des actes de l'homme social intelligent et physique,

(1) Il me semble que Jésus-Christ avant sa mort parle à ses apôtres au futur, *J'enverrai l'Esprit consolateur... lorsqu'il sera venu, etc.* Après sa résurrection, il leur parle au présent : *Je suis tous les jours avec vous*, etc.

et par conséquent ils sont tous des actes conservateurs de la société civile.

Je me permettrai une réflexion, relativement au premier des sacremens, à celui qui heureusement a été conservé dans toutes les sectes chrétiennes, quoiqu'une d'elles ait commis le crime, même politique, d'en nier la nécessité.

On peut se rappeler qu'en traitant de la coutume barbare d'exposer ou de tuer les enfans, établie par les lois, adoptée par les mœurs des peuples de l'antiquité les plus célèbres, coutume pratiquée encore à la Chine et au Japon, j'ai dit que, « quand l'enfant » n'est pas un être sacré aux yeux de la religion, il » est bientôt un être vil et nuisible aux yeux de la » politique. » La religion chrétienne, essentiellement conservatrice de l'homme physique comme de l'homme moral, prend l'enfant sous sa protection, et le marque d'un sceau particulier. Si la nature en fait un homme, la religion, par l'innocence à laquelle elle l'élève, en fait plus qu'un homme; la différence que l'on remarque dans la discipline de l'Eglise, relativement au baptême, que, dans les premiers temps, on ne donnoit qu'aux adultes, n'est donc pas un changement, mais un développement *nécessaire* à la conservation des êtres; 1° parce que l'âge le plus tendre trouve, dans la religion, une protection que trop souvent la politique lui refuse; 2° parce qu'en donnant le baptême aux enfans dans les premiers temps de l'Eglise, et lorsque l'univers

étoit encore païen, on s'exposoit au scandale de voir retourner à l'idolâtrie des hommes marqués du sceau du christianisme; mais lorsque ce danger a cessé par la conversion de l'univers idolâtre, il n'y a plus eu d'inconvénient à administrer le baptême aux enfans; la coutume s'en est insensiblement introduite, et a fini par amener la loi. Je n'ai parlé que d'un effet extérieur et politique du baptême; mais le fondateur de la religion chrétienne et l'autorité infaillible de la société religieuse m'apprennent que le baptême est sacrement ou grâce dispensée par les ministres de la religion; grâce est force conservatrice; *force* suppose un sujet contre lequel cette *force* s'exerce : c'est-à-dire que le baptême donne à l'homme la force de résister à ses penchans, c'est-à-dire à l'amour déréglé de soi, à la passion de dominer, naturelle à l'homme et à tous les hommes. Mais si cette passion est naturelle à l'homme, elle fait donc partie de la nature de l'homme, elle est donc indestructible dans l'homme : on doit donc en apercevoir les traces dans l'homme, dans tous les âges, dans tous les sexes, dans toutes les conditions de l'homme; et les traces de la passion me démontreront l'existence de la passion elle-même. Effectivement je la reconnois, cette passion, dans l'enfant, à l'opiniâtreté; dans le jeune homme, à l'indocilité; dans l'homme fait, à l'ambition; dans le vieillard, à l'inflexibilité; dans un sexe cette passion s'exerce par la force, dans un autre par la foi-

blesse; dans l'homme policé, elle est intrigue; dans le sauvage, elle est férocité; dans tous les hommes, elle est amour-propre, orgueil.

Il n'est pas hors de propos de remarquer que la philosophie attaque, en même temps, la nécessité du baptême, celle du sacerdoce et de la noblesse, le droit de propriété même; en sorte qu'elle veut détruire à la fois tout ce qu'il y a de transmissible dans la société religieuse, et d'héréditaire dans la société politique, tout ce qui *imprime caractère*, et suppose la spiritualité de l'homme.

L'homme intelligent a des volontés dépravées ou des passions : des volontés dépravées sont des volontés de détruire la société naturelle, politique ou religieuse; c'est-à-dire, la société civile qui comprend toutes ces sociétés, hors desquelles on ne peut concevoir l'homme. Si ces volontés dépravées s'accomplissent par la *force*, il en résulte des *actes* ou actions dépravées qui sont défendues. Si ces volontés ne peuvent s'accomplir par la *force*, elles sont des désirs dépravés; et il est dit : *Vous ne désirerez point, etc.*

En effet, la raison démontre qu'un désir dépravé est coupable, parce qu'un désir étant une *volonté* sans *force*, devient un acte, si la *force* se joint à la *volonté*: or, la *force* tend nécessairement à se joindre à la *volonté*, et par conséquent le désir tend à devenir acte.

Les volontés dépravées sont donc défendues, soit

qu'elles se manifestent par des actes, ou qu'elles demeurent de simples désirs.

Toute transgression d'une défense emporte nécessairement punition : donc toutes les volontés dépravées doivent être punies; donc elles doivent être jugées; donc elles doivent être connues; donc elles doivent être accusées : tous ces rapports sont *nécessaires* et dérivés de la nature des êtres; donc ils sont des lois.

Mais l'homme est seul à connoître ses désirs et les motifs de ses actions : donc il doit être seul à les accuser; donc la confession auriculaire est un rapport *nécessaire* qui dérive de la nature des êtres, une conséquence *nécessaire* des lois fondamentales et fondamentale elle-même.

Mais, disent les Réformateurs, c'est à Dieu seul, juge et témoin de nos actes les plus secrets, de nos désirs les plus fugitifs, qu'il faut s'en accuser : la réponse est aisée et suit naturellement de mes principes. Un acte, un désir destructif de la société religieuse doit être réprimé par la force générale conservatrice de la société religieuse, qui est la grâce : or, la force générale conservatrice de la société religieuse intérieure ne peut être appliquée à l'homme extérieur ou social, que par les ministres de la religion qui sont la force générale conservatrice de la société religieuse extérieure; c'est-à-dire que les forces conservatrices des deux sociétés sont inséparables, comme les deux sociétés elles-mêmes; et les

deux sociétés sont inséparables, parce que l'homme intelligent ne peut être séparé de l'homme physique.

Un sujet coupable d'un crime ne se contentera pas de l'intention même connue de son souverain de le lui pardonner; il voudra en obtenir des lettres de grâce, et en faire sceller l'expédition. Cette comparaison est parfaite, parce que *les sociétés religieuse et physique sont semblables, et qu'elles ont une constitution semblable.* Je parlerai ailleurs de l'effet politique de la confession.

Donc les peines expiatoires, la prière, l'aumône, le jeûne, tout ce qui gêne *l'esprit, le cœur et les sens* de l'homme, sont des rapports *nécessaires* qui dérivent de la loi de la confession; car tout ce qui est pénible à l'homme intelligent et à l'homme physique, peut être un sujet de peine.

Si l'homme intelligent a rempli tous ses devoirs envers la société religieuse dont il est membre, (et remarquez que l'homme intelligent ne peut remplir ses devoirs envers la société religieuse, que l'homme physique ne remplisse les siens envers la société politique dont il fait partie) il doit être récompensé par le pouvoir conservateur de la société religieuse; il doit être récompensé, tant qu'il ne cesse pas de mériter la récompense: donc la récompense doit être éternelle, parce que l'homme intelligent, dégagé des liens du corps, ne peut démériter.

Donc s'il n'a pas rempli tous ses devoirs envers la société religieuse, ou s'il n'a pas expié ses fautes,

(car le pardon envers le pécheur repentant est un rapport *nécessaire* dérivé de la nature d'un être infiniment bon) il doit être puni, tant qu'il ne pourra cesser de démériter : or, l'homme intelligent, dégagé des liens du corps, est dans un état fixe et dans lequel il est toujours ce qu'il est une fois : donc le châtiment sera éternel.

« L'idée d'un lieu de récompense, dit Montes-» quieu, entraîne nécessairement l'idée d'un séjour » de peines; et quand on espère l'un, sans craindre » l'autre, les lois civiles n'ont plus de force. »

Il n'est pas difficile de prouver que l'homme intelligent, ou l'ame dégagée des sens, ne peut ni mériter ni démériter, c'est-à-dire qu'elle est fixée dans l'état dans lequel elle se trouve au moment de sa séparation d'avec les sens. L'ame juste est en société d'amour avec Dieu; l'ame coupable est, si je puis m'exprimer ainsi, en société de haine avec Dieu. L'amour comme la haine se produisent dans un être libre par la force ou l'action extérieure des sens : donc l'ame qui n'est plus unie aux *sens* ne peut plus faire ni actes d'amour, si elle hait, ni actes de haine, si elle aime; donc son état d'*amour* ou de *haine* est immuable.

1° Le dogme des peines et des récompenses dérive nécessairement de la distinction du bien et du mal : or, la distinction du bien et du mal est *nécessaire*, parce qu'elle est un rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres : donc les peines et les

récompenses futures sont un rapport *nécessaire*, une loi ; mais un rapport nécessaire est un rapport immuable, éternel : donc les peines et les récompenses de l'autre vie seront éternelles, c'est-à-dire que la vertu sera récompensée, et le crime puni, tant que le bien sera distingué du mal.

2° Toutes les récompenses qu'accorde la société politique, toutes les peines qu'elle inflige, durent autant que l'homme politique ou que la famille. L'honneur d'une récompense personnelle, et la honte d'une peine afflictive, s'étendent par le souvenir au-delà même de la durée de la famille. Des récompenses ou des peines pécuniaires accroissent ou diminuent pour toujours sa propriété. Donc les récompenses ou les peines de la société religieuse dureront autant que l'homme intelligent ; car, comme je l'ai dit ailleurs, s'il y a une autre vie, elle est nécessairement heureuse ou malheureuse.

3° Si les peines et les récompenses de l'autre vie ne sont pas éternelles, il n'y a plus de Dieu ; puisqu'il n'y a plus de justice en Dieu, puisque le bien et le mal, nécessairement et essentiellement distingués, finiront par être confondus et obtenir le même traitement : il n'y a plus de société ; car il n'y a plus de frein pour le crime heureux, plus de dédommagement pour la vertu persécutée.

4° Je vais plus loin, et persuadé de ce principe, que tout ce qui est utile à la conservation de la société est *nécessaire*, c'est-à-dire, est tel qu'il ne

puisse être autrement, je dis : Le dogme de l'éternité des peines et des récompenses est utile à la conservation de la société civile, puisqu'il est l'encouragement le plus puissant de la vertu qui la conserve, le frein le plus efficace du crime qui la détruit : donc le dogme de l'éternité des peines et des récompenses futures est vrai ; car, s'il n'étoit pas vrai, la société manqueroit d'un moyen de conservation : donc elle pourroit ne pas se conserver ; donc elle ne seroit pas *nécessaire :* ce qui est absurde.

La philosophie rejette les peines éternelles, et elle voudroit des crimes inexpiables. 1° Il y a contradiction entre des crimes qui ne peuvent être expiés, et des peines qui peuvent finir. 2° J'ai prouvé que la certitude que son crime ne peut être expié, feroit d'un homme coupable par foiblesse, un scélérat par désespoir ; et il est aisé de sentir que la certitude que ses peines auront un terme, après lequel il jouira d'un bonheur sans fin, feroit, d'un homme foible par nature, un homme criminel par calcul. En effet, les objets qui affectent les *sens*, ayant bien plus d'empire sur l'homme que ceux qui n'affectent que ses facultés spirituelles, l'homme ne trouveroit pas un motif suffisant pour se priver d'un plaisir présent, et vers lequel son penchant l'entraîne, dans la crainte d'une peine éloignée, d'un genre qu'il ne peut connoître, qui ne se présente pas à son esprit avec la certitude d'un objet sensible et éprouvé ; d'une peine qui, plus ou moins longue, aboutiroit

toujours à une éternité de bonheur. Pour juger de l'effet que produiroit dans la société, le dogme des peines temporaires dans l'autre vie, il n'y a qu'à voir les dangers et les fatigues qu'un homme, passionné pour quelque objet, brave pour se satisfaire.

Philosophe, qui admets l'immortalité de l'ame, et qui nies l'éternité des peines, multiplie les siècles par les siècles, élève le temps à la *puissance* infinie de l'éternité ; et ose dire après combien de temps d'expiation, Robespierre, expirant avec le seul regret d'avoir laissé vivre quatre cent mille têtes innocentes, jouira du même bonheur que la vertueuse Elisabeth, mourant en pardonnant à ses bourreaux (1).

C'est vous-même, me dira le philosophe, qui ôtez tout frein au crime, en supposant qu'un instant de repentir peut expier une vie entière de forfaits. La religion, il est vrai, me dit qu'un acte d'amour peut tout effacer; et j'en trouve la raison dans la nature des êtres, en considérant qu'amour est *pouvoir*, et que rien n'est impossible au *pouvoir:* mais la raison me dit aussi que le crime est haine de la Divinité, et qu'il est comme impossible de passer subitement de la haine à l'amour. Ecoutez sur cet important sujet Montesquieu : « La religion « païenne, qui ne défendoit que quelques crimes « grossiers, qui arrêtoit la main et abandonnoit le

(1) Ce n'est pas le dogme de l'éternité des peines qu'il est pénible de croire, quand on voit à quels forfaits les passions peuvent conduire l'homme ; c'est bien plutôt celui de la possibilité du pardon.

» cœur, pouvoit avoir des crimes inexpiables : mais
» une religion qui enveloppe toutes les passions;
» qui n'est pas plus jalouse des actions que des dé-
» sirs et des pensées; qui ne nous tient point atta-
» chés par quelques chaînes, mais par un nombre
» innombrable de fils; qui laisse derrière elle la
» justice humaine, et commence une autre justice;
» qui est faite pour mener sans cesse du repentir à
» l'amour et de l'amour au repentir; qui met entre
» le juge et le criminel un grand médiateur, entre
» le juste et le médiateur un grand juge; une telle
» religion ne doit pas avoir de crimes inexpiables.
» Mais quoiqu'elle donne des craintes et des espé-
» rances à tous, elle fait assez sentir que, s'il n'y a
» point de crime qui, par sa nature, soit inexpiable,
» toute une vie peut l'être; qu'il seroit très-dange-
» reux de tourmenter sans cesse la miséricorde di-
» vine par de nouveaux crimes et de nouvelles ex-
» piations; qu'inquiets sur les anciennes dettes,
» jamais quittes envers le Seigneur, nous devons
» craindre d'en contracter de nouvelles, de combler
» la mesure, d'aller jusqu'au terme où la bonté pa-
» ternelle finit. »

Les philosophes ont commencé par nier l'éternité des peines, et puis ils ont déclamé contre les expiations. En effet, si les gouvernemens abolissent la peine de mort, il est évident qu'ils n'ont plus besoin de lettres de grâce.

J'ai remarqué que les mêmes hommes qui atta-

quent le dogme des peines et des récompenses éternelles, abolissent dans la société politique la peine de mort et la récompense héréditaire de la noblesse. Tout se tient dans la société civile ; et il ne se fait pas un changement dans une des deux sociétés qui la composent, qu'il ne se fasse bientôt dans l'autre un changement correspondant.

L'homme est essentiellement foible; mais Dieu est essentiellement bon : donc le pardon est dans la nature de Dieu, comme la passion est dans la nature de l'homme. Mais Dieu est essentiellement juste, et toute faute est essentiellement punissable : donc la peine pour la faute commise est dans la nature du Dieu juste, comme elle est dans la nature du délit. Le pardon accordé suppose donc la peine infligée, et le délit effacé suppose la peine accomplie : donc le dogme d'un lieu destiné à accomplir la peine infligée au délit pardonné, est un rapport *nécessaire* qui dérive de la nature des êtres qui composent la société religieuse, aussi nécessairement que la loi civile qui ordonne qu'un homme banni pour un temps, *doit garder son ban* avant de rentrer dans sa patrie, dérive de la nature des êtres qui composent la société politique.

Le dogme d'un lieu destiné aux expiations est donc un développement nécessaire de la loi des expiations : donc il est *virtuellement*, implicitement compris dans l'Evangile, qui établit la loi des expiations. Le fond, dit Spanheim, ministre réformé, est certain; *mais la manière et les circonstances ne le*

sont pas. Aussi le concile de Trente, en établissant la certitude du fait, a formé, selon Bossuet, son décret *avec une expression générale;* car, dit cet illustre auteur, *la nature des peines n'est pas expliquée de la même sorte par les saints Docteurs*.

CHAPITRE VI.

Sacrifice perpétuel de la religion chrétienne.

Il est temps de parler du sacrifice perpétuel, offert dans la société religieuse constituée, ou la religion chrétienne. Je n'entreprends pas d'en expliquer le mystère; mais j'ose en démontrer la *nécessité*, c'est-à-dire, faire voir qu'il est une *loi*, un rapport *nécessaire*, ou tel *qu'il ne pourroit être autrement qu'il n'est, sans choquer la nature des êtres* qui composent la société religieuse. J'emploierai, selon mon usage, la méthode la plus didactique, et le raisonnement le moins orné. On veut nous ramener sans cesse à la pure raison; c'est à la seule raison que je m'adresse : on rejette l'autorité de la théologie et la certitude de la foi; je n'invoque que l'autorité de l'histoire et le témoignage

de nos sens : *et la raison aussi conduit l'homme à la foi* (1).

J'ai considéré l'homme-Dieu comme médiateur de l'alliance ou de la société entre Dieu et l'homme; je vais le considérer comme victime du sacrifice que la société offre à l'Etre suprême.

J'ai dit que la religion dans l'homme social, ou la société, étoit *sentiment*, c'est-à-dire, amour et crainte.

L'amour et la crainte, dans l'homme social, ne peuvent être que l'amour de sa conservation et la crainte de sa destruction; puisque la société est *une réunion d'êtres semblables, réunion dont la fin est leur conservation mutuelle.*

Si la religion, dans l'homme, est amour et crainte, elle se produira au dehors par l'action des *sens;* car nous avons vu que l'homme ne peut avoir l'amour ou la crainte d'un objet, sans manifester, s'il est libre, par l'action de ses sens, son amour ou sa crainte.

Par quelle action de ses sens l'homme manifestera-t-il l'amour de sa conservation ou la crainte de sa destruction ?

Par le don; car l'homme donne pour obtenir le bien qu'il aime, comme il donne pour éviter le mal qu'il craint.

Mais l'importance du don doit être proportionnée

(1) La raison, dans mes vers, conduit l'homme à la foi.
(Racine, *Poëme de la Religion*)

à la force de l'amour et de la crainte, comme l'amour et la crainte sont eux-mêmes proportionnés à la bonté de l'objet que l'on aime et à la puissance de l'objet que l'on craint.

Dans la société religieuse, l'objet de l'amour et de la crainte de l'homme est la Divinité, c'est-à-dire, l'Etre infiniment bon et infiniment puissant.

Donc l'amour et la crainte seront infinis ou les plus forts que l'homme puisse éprouver : donc l'action extérieure par laquelle l'homme manifestera son amour et sa crainte, sera l'action la plus importante que l'homme puisse faire.

Donc le don que l'homme fera pour témoigner son amour et sa crainte, sera le don le plus précieux qu'il puisse offrir.

Or, quel est le don le plus précieux que l'homme puisse offrir, et l'action la plus importante qu'il puisse faire?

C'est le don de lui-même, et l'action par laquelle il se donne.

L'homme se donnera donc lui-même par amour et par crainte; il se donnera lui-même dans toutes les sociétés, soit religieuses, soit politiques; car *ces sociétés sont semblables, et elles ont une constitution semblable.*

Ainsi, dans la société naturelle ou la famille, l'homme dans l'union des sexes se donne lui-même par amour de soi ou de sa conservation. Ainsi, dans les sociétés politiques non constituées, l'homme se

donnoit lui-même dans l'esclavage par crainte de sa destruction ; ainsi, dans les sociétés politiques constituées, l'homme doit se donner lui-même à la société, par amour des autres, en se dévouant à leur défense dans les professions sociales.

L'homme se donnera donc lui-même à la Divinité, objet de son amour et de sa crainte.

L'homme social ou la société est l'homme et la propriété : l'homme social ou la société fera donc à la Divinité le don de l'homme et de la propriété, dans toutes les sociétés religieuses.

Ce don s'appelle sacrifice.

Et j'aperçois dans toutes les sociétés religieuses de l'univers le sacrifice social, c'est-à-dire, *le don de l'homme, et l'offrande de la propriété.*

Il ne peut y avoir que deux sociétés religieuses, ou religions différentes ; la religion d'un Dieu ou le monothéisme, et la religion de plusieurs dieux ou le polythéisme.

Mais l'unité de Dieu est un rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres ; car s'il y a un être infini, il ne peut y en avoir qu'*un*.

Donc l'unité de Dieu est une *loi* fondamentale ; donc la religion de l'unité de Dieu est la religion véritable, ou constituée.

La pluralité des dieux est par conséquent un rapport non nécessaire, absurde, contraire à la nature des êtres.

Donc la société religieuse de la pluralité des dieux,

ou du polythéisme, sera une société religieuse non constituée.

Donc il ne pourra y avoir qu'une seule société religieuse constituée; parce que sur un même objet, il ne peut y avoir qu'un rapport *nécessaire*.

Donc il pourra y avoir un grand nombre de sociétés religieuses non constituées; parce que sur un même objet, il y a un grand nombre de rapports non nécessaires.

Ainsi je suis ramené, dans la société religieuse, aux mêmes résultats auxquels je suis parvenu en traitant des sociétés politiques, que j'ai divisées en sociétés constituées de l'unité de pouvoir ou monarchiques, et sociétés non constituées de la pluralité des pouvoirs ou républiques. Car le despotisme, société non constituée, n'est autre chose qu'une république en état de guerre, comme la république n'est elle-même qu'un despotisme dont le chef est absent, *et va revenir*.

S'il ne peut y avoir que deux religions, la religion constituée de l'unité de Dieu ou le monothéisme, et la religion non constituée de la pluralité des dieux ou le polythéisme, il ne peut y avoir que deux sacrifices, le sacrifice de la religion de l'unité de Dieu, et le sacrifice de la religion de la pluralité des dieux.

Le sacrifice religieux est l'action par laquelle l'homme social se donne lui-même et sa propriété, à la Divinité, par amour et par crainte.

Dans la religion de l'unité de Dieu, l'amour ne peut pas être séparé de la crainte; parce qu'un être infiniment bon est nécessairement un être infiniment puissant : ce sont des rapports *nécessaires* et fondés sur la nature des êtres; ce sont des lois.

Mais l'amour sera plus fort que la crainte, parce que l'amour est un sentiment positif, et la crainte un sentiment négatif; puisque l'Être suprême conserve par une action positive et sans cesse renouvelée, au lieu que pour détruire, il n'a qu'à suspendre son action, ou *ne pas* conserver.

Ainsi je dois retrouver dans le sacrifice de la société religieuse constituée ou du monothéisme, le sacrifice de l'amour mêlé de crainte.

Dans la religion de la pluralité des dieux, société non constituée, l'homme a perdu la connoissance de Dieu, puisqu'il s'est écarté de la *loi* fondamentale, ou du rapport *nécessaire* de l'unité de Dieu.

Dieu avoit fait l'homme intelligent et à son image, et lui avoit donné une émanation de ses perfections. L'homme dépravé fait à son tour des dieux à son image, et leur attribue ses passions; il les multiplie pour les opposer l'un à l'autre; il les fait haïr, pour qu'ils puissent se combattre. Dans sa foiblesse, il se regarde comme le sujet de leurs querelles et le jouet de leurs passions : mais le sentiment de la puissance infinie de la Divinité ne peut s'effacer du cœur de l'homme; l'homme réunit les attributs *nécessaires* de la Divinité, avec les attributs arbitraires qu'il lui

a donnés; il joint la puissance à la haine, et il en fait des dieux infiniment méchans. Dès lors il ne peut plus les aimer, il ne peut que les craindre; et la crainte sans amour est la haine. Aussi remarquez que les peuples barbares représentent leurs dieux sous des figures monstrueuses et effroyables que la haine et la peur ont pu seules imaginer.

Ainsi je dois retrouver dans le sacrifice des sociétés religieuses non constituées, ou du polythéisme, le sacrifice de la crainte sans amour ou de la haine.

Ainsi, dans les sociétés religieuses, il y a une société constituée dont le principe est l'*amour*, et une société non constituée dont le principe est la *crainte :* comme dans les sociétés politiques, il y a une société constituée dont le principe est l'amour, et des sociétés non constituées dont le principe est la crainte. (1)

Ainsi l'on peut apercevoir le motif secret, le principe intérieur de la conformité de la société religieuse et de la société politique en général, et de la tendance particulière à s'unir qu'ont entre elles certaines sociétés religieuses et certaines sociétés politiques.

La société religieuse, comme la société politique, ne parvient pas tout à coup à sa perfection; de même que l'homme intelligent et physique ne parvient pas tout à coup à sa perfection, c'est-à-dire,

(1) Voyez la *première Partie*. liv. VI, chap. 1.

que tous les rapports nécessaires ne se développent pas à la fois; et parce que la constitution est un principe de perfectionnement et de développement progressif pour l'une et pour l'autre société, l'une et l'autre a ses différens âges et ses différens états de perfection. Nous les avons remarqués dans la société politiques; ils sont encore plus sensibles dans la société religieuse.

Donc, moins la société religieuse sera parfaite ou constituée, moins le sentiment ou l'amour sera parfait, moins l'action par laquelle le sentiment se manifeste, sera parfaite, moins le sacrifice sera parfait, c'est-à-dire, moins le don de l'homme et celui de la propriété seront parfaits.

Donc, dans la société religieuse la plus parfaite ou la plus constituée, le sacrifice sera le plus parfait qu'il est possible; c'est-à-dire, que la société fera à la Divinité, de la manière la plus parfaite, le don de l'homme le plus parfait, et de la propriété la plus pure et la plus parfaite.

Donc, dans la société la plus imparfaite ou la moins constituée, le sacrifice sera le plus imparfait qu'il soit possible; c'est-à-dire, que la société fera à la Divinité, de la manière la plus imparfaite, le don de l'homme le plus imparfait, et de la propriété la plus imparfaite. Ce sont des rapports nécessaires dérivés de la nature des êtres; donc ce sont des lois.

La question se trouve donc réduite à des preuves de fait.

L'histoire pour les temps passés, le témoignage des sens dans les temps où nous vivons, doivent me montrer dans les deux sociétés religieuses du monothéisme et du polythéisme, 1° le sacrifice social, c'est-à-dire, le don, fait à la Divinité, de l'homme et de la propriété.

2° Le sacrifice d'amour mêlé de crainte, dans la société religieuse constituée, ou le monothéisme; le sacrifice de crainte sans amour, ou de haine, dans la société religieuse non constituée, ou le polythéisme.

3° Le sacrifice doit être plus parfait dans la société religieuse constituée, à mesure que la société elle-même est plus parfaite ou plus constituée; et le sacrifice doit être plus imparfait dans la société religieuse non constituée, à mesure que la société elle-même est plus imparfaite et plus inconstituée.

4° Dans la société religieuse la plus parfaite ou la plus constituée, qui est la religion chrétienne, le sacrifice sera le plus parfait: c'est-à-dire que le sentiment ou l'amour sera le plus parfait, l'action par laquelle il se manifeste, la plus parfaite; le don de l'homme et de la propriété sera le don de l'homme le plus parfait et de la propriété la plus pure: et dans la société religieuse la plus imparfaite ou la plus inconstituée, qui est l'idolâtrie, le sacrifice sera le plus imparfait; c'est-à-dire que le sentiment ou la haine sera la plus forte, l'action par laquelle le sentiment se manifeste, la plus destructive, et le don

de l'homme et celui de la propriété, le don de l'homme le plus imparfait et de la propriété la plus imparfaite.

Parcourons les différens âges de la religion, et n'oublions pas que la religion est toujours sociale, parce que l'homme est toujours en société ou naturelle ou politique, en société de production ou en société de conservation.

Dans la religion de la première société, de la société naturelle ou de la famille, dans la religion naturelle, premier âge du monothéisme, telle que nous la connoissons par nos livres sacrés, l'homme social fait à la Divinité le don de lui-même, c'est-à-dire, le don de l'homme et celui de la propriété; mais l'homme est le prêtre et la victime du sacrifice, il est *tout*, parce qu'il est *seul;* c'est-à-dire que l'homme extérieur fait à la Divinité le don de l'homme intérieur ou le sacrifice de sa *volonté*, et qu'il joint à l'offrande de sa propriété ou des prémices de ses troupeaux et de ses moissons, les dispositions d'un cœur soumis et reconnoissant : et la raison seule, indépendamment de l'autorité des livres saints, me fait voir, dans la religion naturelle, la première société religieuse, comme elle me montre, dans la famille, la première société extérieure ou physique.

A cette société religieuse constituée correspond une société religieuse non constituée; au sacrifice de l'amour correspond le sacrifice de la haine. Dans la religion naturelle constituée, l'homme de la fa-

mille s'offroit lui-même à la Divinité, en lui sacrifiant sa volonté déréglée; dans la religion naturelle non constituée, l'homme de la famille s'offre lui-même à ses affreuses divinités, en leur sacrifiant ses propres enfans. Les premiers sacrifices du polythéisme sont les horribles sacrifices offerts à Moloch. « Une aveugle frayeur, dit Bossuet, poussoit les » pères à immoler leurs enfans, et à les brûler à » leurs dieux au lieu d'encens. Ces sacrifices étoient » communs du temps de Moïse;... et il n'y a point » eu d'endroit sur la terre où on n'ait servi de ces » tristes et affreuses divinités, dont la *haine* impla» cable pour le genre humain exigeoit de telles vic» times. »

Que le philosophe demande à présent si le polythéisme a précédé le monothéisme, si la haine a précédé l'amour, si le sentiment *négatif* a précédé le sentiment *positif*, et si le premier culte de l'épouse devenue mère a été de faire brûler vivant le gage innocent de sa tendresse dans les bras d'airain d'une horrible idole. Le premier sentiment de l'homme fut l'amour; et si, dans l'homme physique, l'amour de soi, s'enflammant à la vue de l'objet qui pouvoit le partager et le satisfaire, produisit l'homme; dans l'homme intelligent, l'amour de Dieu, qui ne put être excité que par le bienfait de la création, produisit la connoissance de Dieu.

Dans la première société politique constituée, la société d'Abraham combattant contre des rois voi-

sins, la société religieuse se distingue, pour la première fois, de la société politique. Dans la religion domestique ou de la famille, l'homme étoit à la fois le prêtre et la victime du sacrifice : dans la religion publique, celle de la société politique, je vois un pontife, je vois l'offrande de la propriété la plus pure, du *pain et du vin;* mais la société politique, dont Abraham étoit le chef, ne s'étoit constituée que pour un moment et pour une circonstance : aussi le prêtre et l'offrande disparoissent sans retour. Cependant Dieu, qui veut apprendre à l'univers que le sacrifice sanglant de l'homme juste entre dans ses desseins de miséricorde sur les nations, demande à ce saint patriarche le sacrifice de son fils : mais ce Dieu, qui a fait avec l'homme une société dont *la fin est leur conservation mutuelle,* ne peut être honoré par la destruction de l'homme; satisfait de la volonté, il empêche l'acte; à la place du sacrifice de l'homme, il accepte le sacrifice de la propriété; et par là il condamne à la fois les affreux sacrifices de sang humain, et il prépare le peuple qu'il a choisi au sacrifice de *l'homme juste.*

Dans la société des Hébreux, la religion Judaïque, second état du monothéisme, offre à l'Être suprême le sacrifice social, le don de l'homme et celui de la propriété. Le sacrifice est imparfait, parce que la société des Juifs n'est qu'imparfaitement constituée, et que l'amour qui en est le principe est imparfait, puisqu'il n'est que l'amour qui

espère, et non l'amour qui jouit, et que la crainte même l'emporte sur l'amour. En effet, ouvrez les livres de cette religion, vous n'y voyez que promesses futures et châtimens présens. Mais cette religion, toute imparfaite qu'elle est, est à son second âge ; elle est plus développée que la religion naturelle : ce n'est plus une famille qui sacrifie, c'est un peuple; ce n'est plus l'homme intérieur qui s'offre, c'est l'homme tout entier qui doit s'offrir : Dieu le demande; mais il défend de consommer le sacrifice, et il permet que le sang de l'homme soit racheté par le sang de l'animal. Non-seulement la matière du sacrifice, mais l'action même du sacrifice est imparfaite; il présente des caractères de destruction et de mort, et l'autel est ensanglanté.

A mesure que la société constituée se perfectionne, la société non constituée se détériore; parce que la société non constituée a un principe intérieur de dégénération, comme la société constituée a un germe de perfectionnement. Les passions impures font des dieux, comme les passions féroces; et le paganisme, religion dont le principe est l'amour de son égal, l'amour sans crainte, ou l'amour profane, détruit dans son sacrifice l'homme moral par la prostitution, comme l'idolâtrie ou la religion dont le principe est la crainte sans amour, ou la haine, détruit dans son sacrifice l'homme physique par le meurtre. Mais, sous l'une et l'autre forme, je re-

trouve toujours le don de l'homme avec l'offrande de la propriété.

Le monothéisme, ou la religion constituée, parvient à son dernier état de perfection sur la terre. Son sacrifice sera donc à son dernier état de perfection : elle offrira donc le don de l'homme le plus parfait et de la propriété la plus parfaite, et elle l'offrira de la manière la plus parfaite.

Ce sont là des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des choses; donc ils sont des *lois*. Or la religion chrétienne m'apprend effectivement, autant que la foiblesse de ma raison peut le comprendre, qu'elle offre à l'Être suprême, dans son sacrifice, le don de l'homme le plus parfait, en même temps, et sous les apparences de la propriété la plus pure et la plus parfaite; et elle me fait voir, autant que la foiblesse de mes sens me permet de l'apercevoir, l'action même du sacrifice consommée de la manière la plus sublime et la plus parfaite.

La propriété la plus pure, ou la plus parfaite, est la propriété la plus naturelle et la plus utile; c'est donc le pain, l'eau et le vin...

L'homme le plus parfait... est l'homme-Dieu; car Dieu est la perfection même.

Je vois en effet, dans le sacrifice de la religion chrétienne, l'offrande du pain, de l'eau et du vin, et elle-même m'assure qu'elle fait à l'Être suprême le sacrifice de l'homme-Dieu. L'action du sacrifice n'est pas moins parfaite que la matière même du

sacrifice; la religion chrétienne m'assure que, dans son sacrifice, l'homme est *immolé* sans *destruction*, et je vois moi-même que la propriété est *détruite* sans *immolation*.

Ainsi, j'ai prouvé que la religion constituée doit offrir à l'Être suprême, de la manière la plus parfaite, le don de l'homme le plus parfait et l'offrande de la propriété la plus pure; parce que ce don et cette offrande sont des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres, des *lois* : et c'est un fait incontestable et dont tout le monde peut s'assurer, en ouvrant les livres élémentaires de la religion chrétienne, que cette religion assure qu'elle offre à l'Être suprême de la manière la plus parfaite, le don de l'homme le plus parfait, et l'offrande de la propriété la plus pure.

Cet homme-Dieu, que la religion chrétienne m'assure qu'elle offre perpétuellement en sacrifice, ne peut être que l'homme-Dieu mort, il y a dix-huit siècles, pour réconcilier avec Dieu le genre humain dont il est le Sauveur, pour sceller l'alliance nouvelle dont il est le médiateur, pour former la nouvelle société dont il est le pouvoir conservateur; la victime offerte dans le sacrifice non sanglant ou mystique des autels, est donc la même que la victime offerte dans le sacrifice sanglant et physique de la croix. Les motifs sont les mêmes; et la raison peut aussi nous faire apercevoir les *lois* ou rapports *nécessaires* dérivés de la nature des

êtres sociaux, qui établissent la *nécessité* du sacrifice non sanglant de l'autel.

Ces rapports sont de trois espèces : 1° rapports pris de la nature de l'homme intelligent ou intérieur;

2° De la nature de l'homme physique ou extérieur;

3° De la nature de l'homme intelligent et physique à la fois, de l'homme social, de la société. Reprenons par ordre ces différentes espèces de rapports. 1° Rapports dérivés de la nature de l'homme intérieur.

J'ai prouvé que l'incarnation du Verbe ou du fils de Dieu, avoit été *nécessaire* pour qu'il pût exister entre Dieu et l'homme une société véritable ou constituée, c'est-à-dire, *dont la fin fût leur conservation mutuelle ;* ou autrement, que la médiation de Dieu et la rédemption des hommes étoient des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres sociaux, Dieu et l'homme, que c'étoient des *lois*.

La mort de l'homme-Dieu a donc été le sacrifice social, universel, puisqu'il a eu pour objet la rédemption de toutes les sociétés de l'univers ; et il a été offert pour tous les hommes, puisqu'il a compris, dans son objet, toutes les sociétés. L'homme-Dieu est le rédempteur de tous les hommes, dans ce sens que nul homme ne peut être sauvé que par lui. Mais Dieu, en arrachant l'homme intelligent à l'oppression de l'idolâtrie, l'a rétabli dans son libre

arbitre, dans ce libre arbitre sans lequel l'homme intelligent ne peut pas plus former société avec Dieu, que l'homme physique ne peut, sans liberté physique, former société avec les hommes. L'homme est donc libre depuis la rédemption, c'est-à-dire, qu'il est libre de faire le bien, qu'il a des secours pour le faire; mais il a toujours la force de faire le mal, ou, pour parler conformément aux principes sur la liberté que j'exposerai bientôt, l'homme peut renoncer à sa liberté en s'écartant des *lois* ou rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres.

Au sein des sociétés idolâtres, la croyance de l'unité de Dieu, la tradition de ses desseins sur les hommes avoient pu se perpétuer dans quelques familles, comme il paroît par l'histoire de Job; et au sein des sociétés chrétiennes l'idolâtrie et ses excès se continuent dans le cœur d'un grand nombre d'hommes, comme il n'est que trop aisé de l'apercevoir aux désordres qui règnent dans la société. L'amour déréglé de soi avoit fait des dieux dans la société; l'amour déréglé de soi fait des dieux dans le cœur de l'homme : c'est un commencement d'idolâtrie, et elle n'eut pas un autre principe; l'ambition, la volupté, l'avarice, auxquels l'homme offre trop souvent le don de l'homme et celui de la propriété, sont réellement ces mêmes dieux auxquels la société offroit sous le nom de Mars, de Vénus et de Plutus, le don de l'homme et celui de la propriété. L'homme esclave de ses pas-

sions est donc avec Dieu en société de haine; et tout ce que j'ai dit de la *nécessité* du médiateur entre Dieu et la société, peut s'appliquer rigoureusement à la *nécessité* d'une médiation entre Dieu et l'homme vicieux; car l'homme est la société en abrégé, comme la société est l'homme général. Si la destruction sanglante et physique de l'homme-Dieu fut *nécessaire* pour racheter l'univers, en expiant la destruction sanglante et physique de l'homme que la société idolâtre offroit en sacrifice à ses dieux extérieurs et visibles; la destruction mystique et non sanglante de l'homme-Dieu est *nécessaire* pour racheter l'homme, en expiant la destruction de l'homme intérieur et moral que l'homme vicieux offre en sacrifice à ses dieux intérieurs et secrets. Le sacrifice sanglant fut la rédemption générale de l'univers, et par conséquent de tous les hommes; le sacrifice non sanglant est la rédemption particulière de chaque homme, qui, par son retour secret à l'idolâtrie, a rendu inutile à son égard la rédemption générale. C'est le même médiateur, qui fait à l'homme, qui le demande, une application particulière de la médiation générale.

Un souverain qui accorderoit à tous ses sujets *serfs* un affranchissement général qu'il attacheroit à certaines conditions, feroit, de la loi générale, une application particulière à chaque individu, qui, en remplissant les conditions prescrites, se seroit mis en état de profiter du bénéfice de la loi générale. La

comparaison est exacte ; *car les sociétés physique et religieuse sont semblables, et elles ont une constitution semblable*. Ce ne sont point des idées *ascétiques* que j'offre à mon lecteur; mais des principes rigoureux, des *lois*, des rapports véritablement *nécessaires* et dérivés de la nature des êtres sociaux, et dont on ne peut révoquer en doute l'existence et la *nécessité*, qu'en niant qu'il existe dans l'univers d'autres êtres que ceux que nous voyons et que nous touchons.

Les sectes réformées, qui, en admettant la nécessité de la médiation générale, rejettent la nécessité du sacrifice non sanglant de la religion chrétienne, ou de l'application particulière de la médiation générale, ont dû tomber dans deux absurdités opposées : l'une, de supposer que certains hommes n'ont jamais besoin de médiation particulière, et par conséquent ne peuvent jamais devenir pécheurs ; l'autre, de supposer que la médiation générale a été entièrement inutile à quelques hommes, et qu'ils ne peuvent jamais devenir justes : c'est le fond de leur doctrine sur la grâce et la prédestination ; dogmes affreux, qui ne peuvent aboutir qu'à ôter le remords au crime, ou l'espoir à la foiblesse ! J'en parlerai ailleurs.

2° J'ai dit que le sacrifice non sanglant de l'homme-Dieu étoit un rapport nécessaire dérivé de la nature de l'homme physique. En effet, la mort de l'homme-Dieu est la seule circonstance de sa venue

sur la terre dont il soit *nécessaire* de maintenir la mémoire au milieu des hommes; puisque toutes les autres circonstances de sa mission et de sa vie se rapportent à celle-là, et qu'on peut dire qu'il n'a daigné naître et vivre que pour pouvoir mourir. Or, les hommes ne peuvent avoir la mémoire que de ce qu'ils ont vu, ni la conserver que de ce qu'ils voient; parce qu'à cause de l'union de leur esprit et de leur corps, et de l'influence qu'a celui-ci sur les opérations de l'autre, les objets extérieurs effaceroient bientôt, par leur impression constante, l'idée d'un objet purement intérieur et qui lui-même ne se produiroit par aucune sensation extérieure. Un événement qui intéresse si éminemment tous les hommes, doit être figuré aux yeux de tous les hommes, comme l'histoire doit en être rappelée à leur esprit; mais ce signe extérieur ne doit pas contraindre les sens : l'homme-Dieu doit être sensible à tous les sens, mais il ne doit être perceptible à aucun; car s'il étoit visible ou palpable, si l'homme ne pouvoit le méconnoître, l'homme n'auroit plus le choix de méconnoître un Dieu qu'il pourroit voir ou toucher, il n'auroit plus de libre arbitre, il ne seroit plus homme. Il est donc *nécessaire* pour l'homme, que ses *sens* puissent méconnoître le Rédempteur, et que son esprit puisse révoquer en doute la *nécessité* de la rédemption. Dieu n'a donné à l'homme la facilité de se sauver, que parce qu'il avoit la possibilité de se perdre : autrement le malfaiteur que la

société condamne au dernier supplice, devroit se plaindre qu'on ne l'ait pas enchaîné toute sa vie, pour l'empêcher d'être coupable un instant.

3° Le sacrifice non sanglant est un rapport nécessaire dérivé de la nature de l'homme à la fois intelligent et physique, de l'homme social, de la société.

La société religieuse chrétienne est *une société constituée, une réunion d'êtres semblables, réunion dont la fin est leur conservation mutuelle*. Le principe de cette société est l'amour, puisque l'amour est *principe de conservation des êtres*.

Donc l'amour sera mutuel; donc le don de soi-même, qui est l'action de l'amour, sera réciproque.

Mais Dieu demande à l'homme social le don de tout son être, intérieur et extérieur, le don de sa volonté et de sa force, de son esprit et de ses actions extérieures.

Dieu aussi se donnera tout entier à l'homme social; et comme le don de l'homme à Dieu est un don fini comme l'homme qui donne, le don de Dieu à l'homme sera un don infini comme Dieu qui donne. Si ce don est infini, il sera incompréhensible à l'homme; car si l'homme pouvoit comprendre tout ce que Dieu peut faire, l'homme seroit autant que Dieu, ou Dieu ne seroit pas plus que l'homme.

Dieu se donnera donc à l'homme intérieur et extérieur d'une manière incompréhensible et infinie, comme l'homme extérieur et intérieur s'est donné

lui-même à Dieu, afin que le don de Dieu à l'homme soit aussi entier que celui de l'homme à Dieu, afin que l'amour soit mutuel, et que Dieu et l'homme forment ensemble une véritable société, *réunion d'êtres semblables, réunion dont la fin est leur conservation mutuelle.*

Ce sont là des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres; donc ce sont des *lois.*

« Ainsi, dit Bossuet, l'esprit et le corps se joignent » pour jouir de Dieu; mais comme l'union des » corps est le *fondement d'un si grand ouvrage,* » celle des esprits en est la perfection. » Et cette union a pour principe l'amour, puisque Bossuet dit plus haut : « Qu'encore que la perception du corps » et du sang de l'homme-Dieu ne soit que momen- » tanée, le droit que nous avons de le recevoir est » perpétuel, et *semblable* au droit sacré qu'on a l'un » sur l'autre par le mariage. »

Mais l'homme-Dieu s'est-il rendu extérieur et sensible pour se donner à l'homme?... Écoutez.

Cet homme, qui se dit le Fils de Dieu, et Dieu lui-même; le plus parfait des hommes, puisqu'il défie ses ennemis de le convaincre d'aucun péché; cet homme qui représente tous les hommes, puisqu'il exprime dans sa personne et dans les différentes circonstances de sa vie toutes les situations de l'homme social, la veille du jour où il termina sa pénible carrière par une mort ignominieuse, dans le dernier épanchement de son amour pour ses dis-

ciples, qu'il destinoit à ses grands desseins sur la société humaine, leur donna à eux, et dans leur personne, à tous les membres de la société qu'il alloit former, les leçons les plus sublimes, et les instructions les plus touchantes (1). Il leur apprend les devoirs de tout *pouvoir* qui s'exerce sur des chrétiens, dans ces paroles qui conviennent au *pouvoir* politique, comme au *pouvoir* religieux : « *Les rois* » *des nations les maîtrisent; pour vous, vous ne* » *devez pas en user de même. Que celui d'entre* » *vous qui est le premier ne soit que le serviteur des* » *autres.* » Définition exacte des rapports de Jésus-Christ avec les hommes, puisqu'il a pris, pour les sauver, *la forme d'un esclave;* définition exacte de la royauté dans une société constituée, dont elle est une véritable propriété, puisque la famille qui l'exerce ne s'appartient plus à elle-même, et qu'elle appartient tout entière à la société, constitution inconnue aux nations les plus policées de l'antiquité (2). Il leur apprend les devoirs des sujets envers le *pouvoir* de la société, dans la comparaison touchante des brebis et du pasteur; le devoir des hommes entre eux dans ces paroles : *C'est là mon commandement, que vous vous aimiez les uns les*

(1) Je prie le lecteur, pour qui la vérité n'est pas indifférente, de lire avec attention le discours de Jésus-Christ après la Cène, rapporté dans saint Jean.

(2) Les anciens, dit l'*Esprit des lois,* n'avoient pas l'idée de la monarchie.

autres, comme je vous ai aimés. Il leur enseigne quelle est la mesure de cet amour, en leur disant que *personne ne peut donner un plus grand témoignage d'amour que de donner sa vie pour ses amis;* et il ajoute que, *s'il ne souffre pas la mort, ils ne peuvent recevoir son Esprit,* pour l'accomplissement du grand ouvrage auquel ils sont appelés; mais que, *lorsqu'une fois il sera élevé, il attirera tout à lui.* Tout à coup s'adressant à son Père, il se constitue lui-même *l'homme universel,* en réunissant tous les hommes *en un seul homme,* et les incorporant à lui-même : *Mon Père,* dit-il, *que tous ensemble ils ne soient qu'un, comme vous et moi nous sommes un; qu'ils soient un en nous, comme vous êtes en moi, et moi en vous.* Et afin que nous ne croyions pas qu'il borne au petit nombre de ses disciples les prières qu'il adresse à son Père : *Ce n'est pas seulement,* continue-t-il, *pour eux que je prie, mais encore pour tous ceux qui croiront en moi par leur parole; qu'ils soient consommés dans l'unité, et que le monde connoisse que c'est vous qui m'avez envoyé, et que vous les avez aimés, comme vous m'avez aimé.*

Enfin, dans son dernier repas avec ses disciples, il prend du pain, le bénit, le *rompt,* le leur présente, et leur dit sans préparation et sans commentaire : *Prenez et mangez : ceci est mon corps qui est donné pour vous;* il prend le calice, il rend grâces à Dieu, et leur dit avec la même simplicité d'expression et

la même force d'assertion : *Buvez-en tous; car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance qui sera répandu pour vous : faites ceci en mémoire de moi.* Son corps en effet est livré, son sang est répandu, et la nouvelle alliance est consommée.

Depuis ce temps, c'est-à-dire, depuis dix-huit cents ans, je vois dans la nouvelle alliance ou la nouvelle société des hommes avec Dieu, appelée *Religion chrétienne*, seule religion sociale; puisqu'elle a assuré la conservation de l'homme social en faisant cesser tous les genres d'oppression qui le détruisent, et l'oppression de l'âge par l'exposition publique, et l'oppression du sexe par le divorce, la polygamie et la prostitution publique, et l'oppression de la condition par l'esclavage, et l'oppression de l'homme physique par les jeux barbares du cirque ou les sacrifices abominables de sang humain, et l'oppression de l'homme moral par l'ignorance et l'absurdité du polythéisme : seule religion constituée, puisqu'elle est la seule dans laquelle les lois fondamentales soient des rapports *nécessaires* qui dérivent de la nature des êtres, les lois religieuses, des conséquences *nécessaires* des lois fondamentales et fondamentales elles-mêmes; cette religion dont la morale est si pure et les leçons si sublimes; cette religion qui a résisté à tant de persécutions, et qui a vu passer tant de sectes; cette religion qui montre une plus grande force de conservation, à mesure qu'elle s'éloigne du temps de son berceau,

et qui, dans la première société de l'univers, survit à sa destruction même, et ressuscite de son tombeau, comme son fondateur, en frappant d'aveuglement et de terreur les vils satellites qui l'y retiennent ; je vois, dis-je, un sacrifice perpétuel, dans lequel les prêtres, visiblement successeurs des premiers disciples de l'homme-Dieu, les prêtres, *force* publique conservatrice de la société religieuse extérieure, et ministres ou dispensateurs de la grâce, force conservatrice de la société intérieure, font en *mémoire* de cet homme-Dieu ce qu'il leur a enseigné de faire : ils prennent le pain et le vin, ils les bénissent, ils rendent grâces à Dieu, ils prononcent les mêmes paroles que leur maître prononça, ils mangent le pain, ils boivent le vin, ils le distribuent. L'autorité infaillible de la société religieuse me montre un homme-Dieu rendu extérieur et sensible sous ces apparences extérieures de la propriété la plus pure et la plus générale ; elle me fait voir, dans sa mort, le sacrifice sanglant de l'homme-Dieu offert une fois par tous les hommes, et renouvelé sur nos autels d'une manière incompréhensible et non sanglante ; je vois le sacrifice que j'ai remarqué dans toutes les religions, le sacrifice de l'homme et celui de la propriété ; je vois le don de soi-même que l'homme intelligent et physique doit faire à Dieu, et le don de soi-même que Dieu, comme je l'ai prouvé, doit faire à l'homme intelligent et physique. Ce même sacrifice, cette même croyance, je les re-

trouve dans les deux grandes portions qui composent la société chrétienne ; l'Eglise Latine et l'Eglise Grecque, inconciliables sur d'autres points, s'accordent sur ce dogme fondamental, et en prouvent la vérité par leurs divisions comme par leur accord. Le raisonnement me démontre que la société est *une réunion d'êtres semblables, réunion dont la fin est leur conservation mutuelle ;* qu'il y a donc société entre Dieu et l'homme ; que le principe de conservation des êtres est l'amour ; qu'il y a donc amour entre Dieu et l'homme ; que l'amour dans un être intelligent et physique se manifeste par les *sens* ou par le don de soi-même que l'objet aimant fait à l'objet aimé ; que le corps social ou l'homme social doit donc s'offrir lui-même en don à l'Etre suprême, c'est-à-dire, offrir l'homme et la propriété, élémens de toute société, offrir un homme à la place de tous les hommes, et une espèce de propriété à la place de toutes les propriétés, c'est-à-dire, offrir l'homme le plus universel et la propriété la plus universelle ; offrir l'homme intérieur et extérieur, parce que l'homme social est nécessairement intelligent et physique. Si l'homme social, l'homme intelligent et physique se donne lui-même à Dieu, il faut, pour que le don soit mutuel, pour que l'amour soit réciproque et la société *parfaite* ou constituée, que Dieu se donne lui-même à l'homme social, c'est-à-dire, à l'homme intelligent et physique ; et si l'homme a été immolé à Dieu, il faut, autant qu'il est possible, que Dieu

aussi soit immolé pour l'homme. Ce sacrifice de l'homme et de la propriété, l'histoire me le montre réel ou figuré dans tous les temps, chez tous les peuples, et dans tous les états de la société. Je le retrouve dans la société naturelle et dans la société politique; je le retrouve chez les Juifs et chez les chrétiens, je le retrouve chez les idolâtres et chez les païens, chez les Grecs, chez les Romains, chez les Germains, chez les Mexicains (1); partout je retrouve le sacrifice de l'homme et l'offrande de la propriété; et lorsque la raison avoue la *nécessité* de la présence réelle de l'homme-Dieu au milieu de la société, et la nécessité du sacrifice mutuel, ou du don de soi-même, de l'homme à Dieu et de Dieu à l'homme, elle appelle la foi à son aide contre les sens qui s'obstinent à méconnoître un Dieu voilé sous des espèces ou des apparences, et contre les passions qui s'obstinent à rejeter un frein qui les importune. Le cœur dit, *Je crois*, et la raison éperdue se rappelle ces paroles consolantes de Bossuet : « Dire : *Je crois*, est plutôt en nous un effort pour » produire un si grand acte, qu'une certitude ab- » solue de l'avoir produit. » (*Hist. des Variations.*)

Jésus-Christ, fondateur de la religion chrétienne, est donc le *pouvoir* qui la conserve : effectivement, il dit lui-même qu'il n'est point la *volonté* de cette

(1) Il semble, par un passage de Cook, qu'on retrouve à Otahiti le sacrifice du paganisme, la prostitution publique.

société, mais qu'il en est le *pouvoir*. *Je ne fais point*, dit-il, *ma volonté, mais celle de mon Père qui m'a envoyé;* et il ajoute : *Le Père ne juge personne, mais il a donné tout pouvoir au Fils*. Or, le *pouvoir* de juger est essentiellement le caractère de la royauté (1). Jésus-Christ n'est donc pas, selon lui-même, la *volonté générale* de la société religieuse; mais il en est le *pouvoir général*, et le raisonnement s'accorde avec la révélation.

Mais si Jésus-Christ est le *pouvoir* conservateur de la religion chrétienne, la religion chrétienne se conservera donc; et l'histoire des temps passés et l'expérience des faits récens nous prouveront qu'elle est indestructible : donc les religions, qui n'ont pas le sacrifice de la religion chrétienne, ou qui n'ont aucun sacrifice, ne se conserveront pas; et l'histoire des temps passés et l'expérience des faits qui sont sous nos yeux, nous prouveront que les religions qui n'ont pas de sacrifice, ou qui n'ont pas celui de la religion chrétienne, ne sauroient se conserver. Ils nous prouveront même qu'elles ne sauroient conserver ou défendre les vérités primitives et fondamentales de toute religion, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame; c'est-à-dire, que les sociétés qui n'ont pas de Dieu-homme, ou le Dieu présent au milieu d'elles, sont des sociétés *athées* et *matérialistes*.

(1) Ecclesia est politia monarchica ratione Christi absoluti monarchæ et capitis essentialis Ecclesiæ. (*Richer.*)

La société religieuse, qui a Dieu présent et extérieur au milieu d'elle, se conserve : donc elle est la société constituée; donc elle est la véritable religion.

Les sociétés religieuses, qui n'ont pas Dieu présent et extérieur au milieu d'elles, ne se conservent pas : donc elles ne sont pas des sociétés constituées, donc elles ne sont pas de véritables religions; donc elles ne sont que des sectes.

J'ai exposé les principes; je vais en faire l'application à l'histoire. Dans tout ce qui a rapport à l'homme et à la société, les faits doivent prouver le raisonnement.

LIVRE V.

HISTOIRE DE LA RELIGION.

CHAPITRE PREMIER.

Progrès de la société religieuse.

La religion chrétienne faisoit des progrès rapides; et cette religion, sans temples et presque sans autels, riche de vertus, heureuse de souffrances, éloquente de prodiges; cette religion qui prêchoit une morale si sévère à des peuples si corrompus, qui faisoit briller des vertus si pures au sein d'une dépravation si générale; cette religion qui interdisoit les désirs à des hommes à qui les lois permettoient jusqu'aux actes extérieurs, se répandoit dans tout l'univers; et au scandale de la philosophie qui veut que la religion soit une loi du climat, elle établissoit la tempérance dans les climats glacés, la chasteté sous le ciel le plus brûlant, et le modèle de la vie la plus aus-

tère chez le peuple le plus voluptueux. Elle pénétroit jusque dans le palais des Césars, et les Césars s'obstinoient à la méconnoître. Elle arrive ainsi, entre une persécution déclarée et une tolérance équivoque, jusqu'au règne de Constantin. La foi chrétienne étoit, à cette époque, celle du plus grand nombre des membres de la société; mais il lui manquoit d'être celle du corps social lui-même, ou de se réunir à la société politique. En vain le sénat de Rome veut soutenir les autels chancelans du paganisme; le gouvernement est entraîné, et la religion chrétienne s'asseoit avec Constantin sur le trône des Césars.

Dès que la religion est devenue société extérieure, elle doit avoir des propriétés : c'est un rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres, une loi dérivée de l'essence même de la société, puisqu'une société constituée doit être nécessairement indépendante, et qu'il ne peut exister d'indépendance sans propriété. De nouveaux rapports se développent, c'est-à-dire que la société se perfectionne. Si le *pouvoir* général de la société, la divinité du fondateur de la religion chrétienne, est attaqué par Arius, la force générale conservatrice de la société, la profession sacerdotale s'assemble en corps; les Etats généraux de l'Eglise (c'est de ce nom que s'appellera désormais la société chrétienne) sont convoqués, et le premier concile s'ouvre à Nicée pour établir et confirmer contre Arius la divinité de Jésus-Christ.

Ainsi en France, lorsque la loi fondamentale de la succession masculine est attaquée à l'avénement de Philippe-le-Long à la couronne, et à celui de Philippe de Valois, une assemblée de notables en 1316, les Etats généraux en 1328, confirment et défendent, contre les prétentions de Jeanne, fille de Louis-le-Hutin, et contre celles d'Edouard, roi d'Angleterre, la loi du royaume et celle de la nature (1).

Les destinées de l'empire Romain touchoient à leur fin; cette société politique non constituée s'affoiblissoit par ses divisions, tandis que la société religieuse constituée, l'Eglise chrétienne, s'affermissoit par les hérésies. Toutes les erreurs qui s'élevoient lui donnoient occasion de développer ses dogmes, et de perfectionner sa discipline. La société religieuse se perfectionne, elle perfectionne en même temps la société politique; elle abolit tous les crimes sociaux, le divorce, l'exposition publique, l'esclavage, les combats de gladiateurs, l'imposture des oracles, l'apothéose de l'homme, etc. Ici les philosophes prennent leur microscope; ils observent avec une minutieuse malignité ce vaste spectacle;

(1) On élève quelquefois la question de savoir si toutes les provinces de France, si la Navarre, par exemple, est soumise à la loi salique; c'est une question oiseuse; toutes les provinces d'un royaume, tous les royaumes doivent y être soumis, parce que cette loi est un rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres. Il est dit à la femme, dans le code des sociétés : *Sub viri potestate eris, et ipse dominabitur tui.* (Genes. III, 16.) La monarchie Autrichienne a obéi elle-même à la loi salique, lorsqu'elle a placé sur le trône la maison de Lorraine-Autriche.

ils aperçoivent les passions de quelques empereurs, les intrigues de quelques courtisans, les fautes de quelques évêques, les disputes de quelques moines, la naissance de quelques sectes; ils aperçoivent de petits effets, mais les grandes causes, l'ordonnance générale du tableau échappent à leurs regards : l'œil malade de l'envie ne peut se fixer que sur les détails. Je la laisse à ses observations, et je continue.

La contiguité des provinces de l'empire Romain avoit facilité les progrès de la religion chrétienne; elle s'étoit établie dans les Gaules avant l'invasion des Francs, et elle avoit contribué, plus que les armes et la politique de Clovis, à la fondation de son empire. La société politique de l'empire Romain avoit reçu la société religieuse; mais ces deux sociétés, dont l'une étoit constituée et l'autre ne l'étoit pas, n'avoient pu former une société civile; et leur union imparfaite, cause féconde de dissension entre le sacerdoce et l'empire, amenoit insensiblement la ruine de l'Etat et la détérioration de la religion. Mais dans les Gaules, la religion constituée reçoit dans son sein une société politique constituée, ou qui a tous les germes de la constitution : l'identité de leurs principes établit entre elles une union parfaite et indissoluble; elles croissent, elles se développent ensemble. Désormais inséparables, elles s'affoibliront, elles périront,... elles renaîtront ensemble.

L'Eglise avoit résisté aux persécutions sanguinaires des tyrans, aux persécutions astucieuses d'un

apostat, à l'hérésie plus cruelle que Déce, plus astucieuse que Julien : toujours attaquée et toujours triomphante, elle résiste à l'ignorance des peuples et aux vices de ses ministres.

J'arrive au règne de Charlemagne, le fondateur et le héros de la société civile. Il recule au nord les bornes de la civilisation, en reculant les limites du christianisme et de la monarchie. Bienfaiteur de l'Europe, il en est à juste titre proclamé le chef par l'organe de la religion. Ainsi la vocation des païens à la foi chrétienne est consommée en Europe, comme la vocation des Barbares à la société civile.

La société religieuse, la société politique, s'étendent et se développent de concert.

La suceession héréditaire du *pouvoir* politique, dans l'aîné des mâles, devient plus fixe ; l'hérédité spirituelle du souverain Pontife devient plus indépendante : son élection, faite par le clergé de Rome, agréée par le peuple, étoit confirmée par l'empereur ou le *pouvoir* de la société politique, tant qu'il n'y eut, dans l'univers chrétien, qu'une société politique : et cela devoit être ainsi pour maintenir entre la société religieuse et la société politique, une harmonie nécessaire à la conservation de la société civile.

Les philosophes auroient épargné à leurs lecteurs les conséquences absurdes qu'ils ont tirées de l'approbation que les empereurs, jusqu'à Louis-le-Débonnaire, ont donnée à l'élection des Papes, s'ils

eussent voulu considérer que le Pape n'est pas le *pouvoir* conservateur de la société religieuse, mais le chef de sa force publique extérieure et le premier de ses ministres ; et que lui-même ne se qualifie que de lieutenant ou vicaire de Jésus-Christ, *pouvoir* conservateur de la société religieuse ; et que, par conséquent, il est, dans la religion, moins que le monarque dans la société politique. En effet, le Pape a au-dessus de lui une autorité extérieure, celle du concile général (1) ; et le monarque n'en a et ne peut en avoir aucune, du moins humaine et extérieure, au-dessus de la sienne.

Le choix du souverain Pontife ne pouvoit pas être indifférent au *pouvoir* conservateur de la société politique, qui ne peut remplir son objet et assurer la conservation de la société politique que par la perpétuité de la société religieuse. Ce choix intéressoit donc le pouvoir politique, lorsqu'il n'y avoit qu'une société politique chrétienne.

(1) Je m'énonce conformément aux sentimens de l'Eglise Gallicane, consignés dans la Déclaration du Clergé de France de 1682. Voyez le XIIe *Discours de Fleury sur l'histoire Ecclésiastique.* *

* Les catholiques ne reconnoissent pas de concile œcuménique sans le Pape. Là où la pierre fondamentale manque, l'édifice croûle. « Bossuet, » dit M. de Bonald, voulut poser dans les quatres articles, les limites qui » en France séparoient les deux pouvoirs spirituel et temporel. Mais j'ose » dire, avec le respect dû à ce grand homme, qu'il manquoit à ses vastes » connoissances, ce que les plus vastes connoissances ne remplacent pas : » l'expérience la plus hardie en projet, la plus habile en exécution, la plus » désastreuse en résultat qui ait jamais été faite sur un peuple chrétien... » Si Bossuet eût pu prévoir cette révolution, dont le profond révolution-

» même autorité que l'empereur... L'assemblée des » conciles généraux intéressoit trop l'autorité des » princes séculiers, pour qu'il n'y eût point entre » eux, par la suite des temps, de jalousie au sujet de » la convocation. Il falloit, pour les accorder, un » lien commun formé par la religion, *qui tînt à tous* » *et qui ne dépendît de personne*. C'est ce qui ren- » dit enfin les papes, en qualité de pères communs » des fidèles, maîtres de cette convocation, *mais* » *avec le concours juste et nécessaire des souve-* » *rains*... Je ne dois pas omettre ici une réflexion, » continue l'auteur : c'est que, bien loin d'être de » l'avis de ceux qui ont déclamé contre la grandeur » de la cour de Rome, et qui voudroient ramener » les papes au temps où les chefs de l'Eglise étoient » réduits à la seule puissance spirituelle, et à la » seule autorité des clefs, je pense qu'il étoit *néces-* » *saire* pour le repos général de la chrétienté, que » le saint-siége acquît une puissance temporelle. » *Tout doit changer en même temps dans le monde,* » *si l'on veut que la même harmonie et le même* » *ordre y subsistent*. Le Pape n'est plus, comme » dans les commencemens, un sujet de l'Empe- » reur. Depuis que l'Eglise s'est répandue dans » tout l'univers, il a à répondre à tous ceux qui y » commandent, et par conséquent aucun ne doit » lui commander. La religion ne suffit pas pour im- » poser à tant de souverains, et Dieu a justement » permis que le père commun des fidèles entretînt,

» par son indépendance, le respect qui lui est dû.
» Ainsi donc il est bon que le Pape ait la propriété
» d'une puissance temporelle, en même temps qu'il
» a l'exercice de la spirituelle; mais pourvu qu'il ne
» possède la première que chez lui, et qu'il n'exerce
» l'autre qu'avec les limites qui lui sont prescrites. »

« On peut croire, dit le savant abbé Fleury (1),
» que c'est par un effet particulier de la Providence,
» que le Pape s'est trouvé indépendant, et maître
» d'un Etat assez puissant pour n'être pas aisément
» opprimé par les autres souverains, afin qu'il fût
» plus libre dans l'exercice de sa puissance spiri-
» tuelle. C'est la pensée d'un grand évêque de notre
» temps (2). »

Cette puissance temporelle des papes fut fondée par Pepin, qui donna au saint-siége la dépouille des Lombards. Rome, étonnante destinée! Rome, *veuve de tant de rois*, demeure la reine et la métropole du monde; et telle est la marche des choses, et ce développement insensible des sociétés, auquel les hommes concourent sans le savoir, que Pepin,

(1) IV[e] *Discours sur l'Hist. ecclés.* art. x.

(2) Bossuet. Voici ses paroles, tirées de la *Défense de la Déclaration du Clergé de France :* « Sedi apostolicæ, Romanæ urbis, aliarumque terrarum » concessam ditionem, quò liberior ac tutior potestatem apostolicam toto » orbe exerceat, non tantùm Sedi apostolicæ, sed etiam toti Ecclesiæ gra- » tulamur, votisque omnibus precamur sacrum principatum omnibus » modis salvum, et incolumem esse. » *Lib.* I, *sect.* 1, *cap.* 16. Quoique ce livre ne fût point encore imprimé, Fleury le connoissoit, et en possédoit même une copie. (*Note de l'éditeur.*)

en assurant l'indépendance politique du saint-siége de tout prince particulier, fit, dans des vues personnelles, ce qui seroit devenu indispensable, lors de la division de l'Europe chrétienne arrivée soixante-dix ans après, sous son petit-fils.

Louis-le-Débonnaire, sous lequel le vaste empire de Charlemagne commença à se diviser, fut aussi le premier à renoncer au droit de confirmer l'élection des souverains pontifes; et il n'auroit pu le conserver, sans s'arroger, sur les autres sociétés, une supériorité qui ne pouvoit s'accorder avec leur indépendance. Il étoit dans la nature des choses qu'elles prissent toutes un égal intérêt au choix du chef de la force publique conservatrice de la société religieuse; et il étoit également *nécessaire* que ce choix fût fait par des ministres de l'Eglise, c'est-à-dire, par ceux qui pouvoient connoître les besoins de l'Eglise, et juger du mérite du sujet.

Toutes ces conditions se trouvent aujourd'hui réunies dans l'élection des papes, choisis par des ministres de l'Eglise, assistans et conseil du saint-siége, nommés eux-mêmes, du moins en partie, sur la présentation des couronnes; en sorte que les *pouvoirs* des sociétés politiques chrétiennes concourent médiatement à la nomination du souverain pontife. Mais si tous les *pouvoirs* des sociétés chrétiennes concourent ensemble à un choix qui les intéresse toutes, aucun en particulier ne doit avoir d'influence sur la personne; et l'on doit regarder

comme un développement *nécessaire* de la société religieuse, amené par le temps et la nature des choses, la coutume qui a acquis force de loi, de n'élever au souverain pontificat qu'un sujet indépendant, par son origine, de toutes les grandes puissances de l'Europe.

Si le pouvoir conservateur de la société politique défend la société religieuse des passions des hommes, et hâte ses développemens nécessaires, le pouvoir conservateur de la société religieuse protége à son tour, contre ces mêmes passions, la société politique, et favorise ses progrès.

Lorsque, sous des rois foibles, les gouvernemens des provinces et des villes, devenus héréditaires, multiplient dans l'Etat les sociétés en multipliant les *pouvoirs* particuliers; lorsque ces sociétés se déchirent entre elles par les dissensions éternelles de leurs pouvoirs, et déchirent ainsi la grande société, la religion vient à son secours. « En 1042, dit Hé-» nault, s'établit la trève du Seigneur : c'étoit une » loi qui défendoit les combats particuliers, depuis » le mercredi soir jusqu'au lundi matin, par le res-» pect que l'on doit à ces jours que Jésus-Christ a » consacrés par les derniers mystères de sa vie. » *Le pouvoir conservateur de la société religieuse devient le pouvoir conservateur de la société politique, lorsque ce pouvoir affoibli, divisé, anéanti, ne peut plus remplir ses fonctions.* Qu'on y prenne garde : la religion rappelle un *sentiment* au cœur de

l'homme féroce, et elle l'amollit. Dans ce partage de jours entre la paix et la guerre, sur sept jours, la religion en obtient cinq pour la paix. O philosophie ! lorsque le fer moissonnoit les têtes les plus chères et les plus innocentes, avec tes *opinions* et tes sentences, sur dix-huit mois, n'as-tu pu obtenir un jour? « L'autorité royale et ecclésiastique, dit » Hénault, ne pouvoit faire davantage alors pour » empêcher les sujets de se détruire; encore un » siècle de guerres privées, et *c'étoit fait de l'Eu-* » *rope.* » Le mal étoit à son comble; la religion emploie les remèdes extrêmes. Ici, sans vouloir justifier les désordres, je me borne à indiquer les causes, à observer les effets.

CHAPITRE II.

Des Croisades.

Vers les dernières années du dizième siècle, l'opinion s'étoit répandue dans la chrétienté que la fin du monde approchoit; et cette opinion, qui tenoit en apparence à la révolution millénaire qui finissoit, avoit disposé les esprits à recevoir des impressions extraordinaires.

Dans ces circonstances, les Turcomans, vainqueurs des Sarrasins, envahirent les lieux honorés par la vie et la mort du divin fondateur de la religion chrétienne : les chrétiens, qui les habitoient, furent surtout l'objet de la fureur et des outrages de ces peuples barbares et voluptueux qu'échauffoit le zèle naissant d'une religion licencieuse et guerrière.

Les voyageurs qui revenoient de la Palestine, dévotion commune dans ce siècle, et conforme aux mœurs du temps, enflammoient par leurs récits la compassion des peuples. On n'écoutoit pas alors avec une stérile curiosité le récit des malheurs que des hommes, que des frères, membres de la même société religieuse et de la grande société civile, souffroient sur une terre barbare. L'esprit n'opposoit pas ses froides et fausses combinaisons aux élans sublimes de l'amour du prochain, aux vues profondes d'une vaste et saine politique ; et lorsqu'il falloit maintenir l'exemple des grandes vertus qui conservent les sociétés, on ne calculoit pas les hommes, encore moins l'argent qu'il pouvoit en coûter. Un homme, (la nature les produit où et quand ils sont *nécessaires*) un homme *pouvoir*, c'est-à-dire, embrasé de l'amour de ses semblables, entreprend seul de venger sur les infidèles le sang et l'honneur des chrétiens. Il fait parler la religion, et la religion donne à cette entreprise ce grand caractère qu'elle communique à tous les événemens dont elle est le principe. Ce n'est pas un roi

et un peuple, ce sont tous les rois et tous les peuples, c'est *l'Europe entière qui s'arrache de ses fondemens, pour tomber sur l'Asie.* L'objet étoit saint, il fut défiguré par les passions des hommes; et l'ambition médita des conquêtes dans ces mêmes lieux qui ne devoient rappeler aux chrétiens que les humiliations de leur Dieu. Le désir de visiter les saints-lieux, dévotion en usage dans un temps où la foi, dépourvue des connoissances qui auroient pu la nourrir, avoit plus besoin d'être soutenue par des objets sensibles, entraîna sur les pas des Croisés une foule immense qui affama l'armée par ses besoins, et déshonora l'entreprise par ses désordres. La religion inspira les motifs, et ils furent dignes d'elle : les hommes y mêlèrent leurs passions, la société civile en recueillit les fruits; car la religion fait servir les passions des hommes au perfectionnement de la société.

Des guerres intestines et continuelles, que l'ardeur du pillage et la soif de la vengeance entretenoient entre les différens *pouvoirs* qui s'étoient élevés au sein de la société, et qui avoient changé tous les châteaux en forteresses, et tous les cultivateurs en soldats, auroient ramené l'Europe à l'état de barbarie. Une guerre générale, entreprise pour la défense de la religion et de l'humanité opprimées, éteignit cette ardeur insensée. L'Europe changea de face; et l'on peut dater de cette époque le développement de la constitution politique et religieuse des

sociétés, le perfectionnement de leur administration, l'établissement de la marine, et les progrès du commerce. Un autre effet des Croisades, selon l'abbé Fleury, fut de mettre pour toujours l'Italie à couvert des insultes des Sarrasins, et de les affoiblir en Espagne, où leur puissance en effet a toujours diminué depuis cette époque. Cette noblesse essentiellement conservatrice de la société politique, tant qu'elle n'est que *force*, mais destructive de la société constituée dès qu'elle est *pouvoir*, devint docile et polie, sans cesser d'être brave. Les Croisades furent l'origine de la chevalerie, de cette religion de l'honneur, qui produisit des vertus si héroïques et si naïves, et des hommes si francs et si courageux; institution que les peuples ne virent qu'avec respect, et dont les écrivains du temps ne parlèrent qu'avec enthousiasme.

Ainsi la volonté générale conservatrice de la société civile guérit alors l'Europe de la fureur des combats, par les calamités d'une guerre générale; comme elle veut aujourd'hui la guérir de la fureur de philosopher, par les effets déplorables d'un philosophisme universel. Et sans doute, dans les temps à venir, on pourra appliquer à l'Europe philosophe ce que les historiens disent de l'Europe guerroyante : « *Encore quelques années de philosophie,* » *et c'étoit fait de l'Europe.* »

Les Croisades me conduisent naturellement à parler du mahométisme.

CHAPITRE III.

Mahométisme.

L'UNIVERS n'avoit vu encore que des religions de *sentiment*, et par conséquent des religions avec sacrifice : il avoit vu, chez l'idolâtre, une religion de haine ou de volupté, et le sacrifice de la haine ou de la volupté ; chez le Juif, une religion d'amour imparfait et d'attente, et un sacrifice imparfait ; chez le chrétien, une religion d'amour, et le sacrifice de l'amour le plus parfait. Six siècles après l'établissement du christianisme, parut une religion sans *sentiment*, sans sacrifice, une religion d'*opinion*, une philosophie; et un imposteur d'un génie hardi et de mœurs voluptueuses fit adopter au peuple le plus grossier les opinions religieuses les plus absurdes.

A la croyance de l'unité de Dieu, à la pratique de la circoncision, aux prières multipliées, aux ablutions, aux abstinences qu'il prit des Juifs voisins des Arabes, et comme eux enfans d'Abraham, Mahomet ajouta le dogme de la vie future, de l'éternité des peines et des récompenses, plus développé chez le chrétien, mais qu'il accommoda à ses propres habitudes et aux mœurs sensuelles de ses sectateurs.

Les récompenses promises à la vertu furent les plaisirs des sens; les peines destinées au crime en furent la privation : et comme l'espoir de les goûter dans l'autre vie devoit allumer le désir d'en jouir dans celle-ci, le législateur fut obligé d'établir la polygamie, inconnue aux Juifs, aux chrétiens, aux païens mêmes.

La volupté eût suffi pour répandre cette doctrine licencieuse : elle s'étendit par la terreur, elle se propagea par l'intérêt. Le cimeterre d'une main, l'Alkoran dans l'autre, les enfans d'Ismaël accoutumés au brigandage se répandirent chez leurs voisins, les pillèrent, les convertirent, ou les exterminèrent. Ainsi la *volupté*, l'*intérêt* et la *terreur*, tout ce qu'il y a de plus puissant sur l'*esprit*, le *cœur* et les *sens* de l'homme, propagèrent le mahométisme dans tout l'Orient, chez des peuples ardens et foibles, destinés, ce semble, à être opprimés par leur gouvernement et par leur religion, et qui n'ont pu établir encore un gouvernement modéré, ni retenir une religion raisonnable. Nous verrons les mêmes mobiles, la *volupté*, l'*intérêt* et la *terreur*, propager, dans tous les temps, les opinions religieuses, ou les religions d'*opinion*. Je prie le lecteur de ne pas perdre ce principe de vue. « C'est un malheur pour » la nature humaine, dit Montesquieu, lorsque la » religion est donnée par un conquérant : la reli- » gion mahométane qui ne parle que de glaive, » agit encore sur les hommes avec cet esprit des-

» tructeur qui l'a fondée. » Les peuples du nord de l'Europe avoient cessé d'être conquérans en devenant chrétiens, les Arabes devinrent conquérans en devenant musulmans. « Mahomet; continue Mon-» tesquieu, trouva les Arabes guerriers; il leur » donna de l'enthousiasme, (c'est-à-dire, des *opi-» nions*) et les voilà conquérans. » La religion chrétienne trouve les peuples du Nord conquérans, elle leur inspire des *sentimens* et les voilà paisibles. « Harald, roi de Norwège, dit Mallet, dans son *Voyage de Norwège*, y forma dans le IXe siècle une monarchie presque absolue, et transmit à ses successeurs une assez grande puissance, dont ils augmentèrent même l'éclat. Mais dans les XIIe et XIIIe siècles, cet éclat commença à diminuer. (La Norwège devenoit chrétienne.) Insensiblement la cour de Rome et le clergé acquirent un ascendant sans bornes parmi les grands et le peuple. (Voilà les hommes et leurs abus.) Il semble aussi que dès-lors l'énergie (c'est-à-dire, la fureur guerrière) de la nation ne fut plus la même, elle cessa d'être redoutée; (c'est-à-dire, conquérante.) » Voilà la religion et ses bienfaits. Je reviens à Mahomet.

Après diverses révolutions qui ne sont pas de mon sujet, les Turcs, peuples d'origine Tartare, sectateurs de Mahomet, envahirent l'empire d'Orient mal défendu par les Grecs, qui savoient mieux disputer de la religion que combattre pour l'empire.

Leur schisme avoit aliéné le cœur des Latins, et leurs malheurs n'inspirèrent pas l'intérêt que les chrétiens opprimés par les Sarrasins avoient, quelques siècles auparavant, trouvé en Europe. L'Occident que les Grecs eux-mêmes avoient dégoûté, par leurs perfidies, de ces expéditions lointaines, ne s'ébranla pas pour les secourir; l'Europe vit, avec indifférence, s'établir, dans son sein, cette puissance alors si formidable; et la Grèce, où la religion chrétienne n'avoit pu fonder la constitution monarchique, fut soumise, pour plusieurs siècles, à la religion la plus oppressive et au gouvernement le plus destructeur.

On a voulu comparer Moïse et Mahomet comme législateurs; la comparaison étoit impossible, puisque c'étoit comparer, à plusieurs égards, l'original à sa copie. D'ailleurs, pour comparer les législateurs, il faut comparer les lois; pour comparer les lois, il faut comparer leurs effets. Je vois dans le peuple Juif, existant depuis 5000 ans, dispersé, opprimé depuis dix-huit siècles, l'effet indestructible *d'une législation durable, à l'épreuve du temps, de la fortune et des conquérans*. Le mahométisme, qui compte à peine onze siècles d'existence, fondé sur la conquête, ne subsiste qu'à l'aide de l'empire, comme le remarque très-bien le judicieux abbé Fleury. Conquérante ou dominatrice, la nation musulmane n'a pas encore gémi sous l'oppression étrangère. Partout où le Musulman est soumis à

des maîtres chrétiens, il renonce aisément à sa religion ; tandis que le Grec, sous la domination mahométane, reste inébranlable dans la sienne. On dit que la persécution accroît l'obstination d'une société religieuse ; il faut distinguer la persécution religieuse de la persécution politique, et une religion de *sentiment* d'une religion d'*opinion*. Une religion d'*opinion* résiste à la persécution religieuse, par la répugnance secrète que l'homme éprouve à soumettre ses *opinions* à celles d'autrui, répugnance qui prend sa source dans la passion de dominer naturelle à l'homme ; mais elle cède à la persécution politique, c'est-à-dire, à la privation de certains avantages politiques, parce que, fondée par l'intérêt, elle ne peut résister à un intérêt plus grand.

Une religion de *sentiment* ou d'amour ne cède ni à la persécution politique, ni à la persécution religieuse (1), parce que l'amour, dans l'homme, est principe de conservation, et que l'*amour* est plus fort que tout. La crainte est sentiment aussi, et nous avons vu des religions de crainte sans amour, ou de haine : mais, comme je l'ai fait observer, la crainte ou la haine n'est qu'un sentiment *négatif* ou le néant de l'amour, au lieu que l'amour est le sentiment *positif*; et cette différence en établit une très-remarquable entre la force de résistance des diverses re-

(1) La persécution politique la plus rigoureuse ne diminue pas le nombre des catholiques d'Irlande.

ligions fondées sur les sentimens. On peut prouver à un homme qui craint, que sa crainte n'est pas fondée, et le convaincre : or, convaincre un homme qu'il a tort de craindre, c'est le rassurer, c'est lui ôter sa crainte, c'est le délivrer d'un sentiment tyrannique, c'est lui rendre son libre arbitre, et l'homme tend toujours à s'en ressaisir ; mais on peut prouver à quelqu'un qui aime, qu'il a tort d'aimer, sans le convaincre. La conviction est douloureuse, parce qu'au sortir de l'amour, si je puis le dire, l'ame tombe dans le néant du sentiment, ce qui est pour elle la situation la plus horrible, puisqu'elle est, par sa nature, faite pour aimer; car par sa nature elle tend à sa conservation, dont l'amour est le principe. Ainsi, dire à quelqu'un qui aime qu'il ne devroit pas aimer, c'est dire à une pierre qui tombe, qu'elle ne devroit pas tomber. Il faut opposer à l'amour un amour supérieur, comme il faut opposer à la force de la pierre qui tombe une force supérieure qui l'empêche de tomber. Le païen, asservi à une religion de crainte sans amour ou de haine, embrasse volontiers le christianisme qui est une religion d'amour; et c'est ce qui explique la facilité avec laquelle les peuples idolâtres se convertissent à la religion chrétienne; car des religions qui sont contre la nature de l'homme doivent nécessairement le céder à une religion qui est dans la nature de l'homme. Le Juif, soumis à une religion d'amour, mais imparfait ou d'attente, abandonne plus difficilement sa

religion; ou s'il y renonce, ce n'est pas pour devenir idolâtre ou musulman, mais pour embrasser le christianisme, religion d'amour parfait ou jouissant; car, dans tous les genres, ce qui est imparfait tend nécessairement à devenir parfait, parce que la nature des êtres tend à établir des rapports *nécessaires* ou parfaits : ainsi la future conversion des Juifs, qui est une vérité de foi, peut aussi être démontrée par le raisonnement.

Le chrétien, qui professe une religion d'amour parfait ou jouissant, n'y renonce jamais que pour tomber dans le néant religieux ou dans l'athéisme. Qu'on se rappelle l'effroyable quantité de chrétiens qui ont péri dans les persécutions des empereurs Romains, en Perse sous Sapor, en Afrique par les Vandales, en Asie par les sectateurs de Mahomet, de nos jours au Japon, et, puisqu'il faut le dire, sous nos yeux en France; car il ne faut pas se dissimuler que la persécution qui pèse sur une partie de l'Eglise chrétienne, et qui la menace tout entière, est la persécution la plus dangereuse et la plus profonde dans ses moyens, que la religion ait essuyée. Hélas! *Quæ regio in terris nostri non plena laboris?* peut dire cette religion sainte, objet, depuis tant de siècles, de la fureur la plus opiniâtre, et destinée à d'éternels combats (1). *L'erreur a*, dit-on, *ses mar-*

(1) L'Eglise doit combattre jusqu'à la fin des temps pour la défense de ses dogmes. Mais tous ses dogmes ont été successivement attaqués, et en-

tyrs, comme la vérité; aussi ce n'est pas uniquement sur l'obstination de ceux qui meurent pour une religion, mais sur leurs motifs, qu'il faut la juger : d'ailleurs, si l'*opinion* fait des martyrs à la naissance d'une secte, le *sentiment* en fait dans tous les temps, parce que l'amour est un principe et le seul principe de conservation. J'aurai occasion de développer ces vérités : elles sont aussi importantes en morale qu'en politique. J'en fais l'application à la religion mahométane, et je ne crains pas de dire que, s'il s'élevoit en Orient une puissance chrétienne, l'islamisme n'y subsisteroit pas un siècle; parce que cette religion, purement d'*opinion*, n'a d'autre pouvoir conservateur que le pouvoir politique, et que tout y est contraire à la nature de Dieu et à la nature de l'homme. L'empire Ottoman, dépendant comme le sont toutes les sociétés non constituées, ne se soutient que par le système général de l'Europe, qui déjà n'est plus le même. Dans son état d'ignorance et de barbarie, il ne peut lutter contre des nations civilisées, ni se civiliser, sans renoncer à ses opinions religieuses. Il sera donc détruit, et sa destruction est dans la nature des choses, parce que la civilisation est dans la nature de la société : un grand événement dans la société religieuse tient peut-être à cet événement de la société politi-

fin l'impiété a attaqué les élémens mêmes de toute religion, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame. Que reste-t-il donc à attaquer, et à quels nouveaux combats l'Eglise est-elle réservée?

que. Il me semble dans l'ordre des choses et des événemens, que la société chrétienne, attaquée avec fureur, réunisse toutes ses forces en faisant cesser la division qui sépare l'Eglise d'Orient de celle d'Occident. Qui sait si les conquêtes que méditent de grandes puissances n'opéreront pas un jour le rapprochement des Latins et des Grecs assez punis de leur schisme par une longue oppression? Qui sait si une princesse, qui a tant de grandeur dans l'esprit et de justesse dans les vues, n'est pas destinée à préparer une réunion, dont le génie de Pierre-le-Grand avoit soupçonné l'utilité, et dont de petits motifs lui firent abandonner le projet? Des politiques de comptoir verroient, dans l'envahissement de l'empire Turc, ou, pour mieux dire, dans la restauration de l'empire Grec, la ruine de quelques nations qui font aujourd'hui le commerce du Levant; mais quand ces nations ne vendront plus leurs draps au Levant, elles y porteront des vins, des eaux-de-vie, ou d'autres productions de leur sol. Si les habitans de ce nouvel empire font eux-mêmes un commerce dont ces nations ont aujourd'hui le profit, il naîtra de leur civilisation même d'autres besoins qu'une industrie nouvelle s'empressera de satisfaire. Cette réflexion est particulièrement applicable à la France; mais si elle est moins commerçante, elle n'en sera que plus forte : je dirai plus, et à méditer attentivement sur l'état présent de l'Europe, sur les intérêts et les vues probables de quel-

ques puissances, on est tenté de remonter jusqu'au règne de François I[er], pour chercher dans nos liaisons avec la Porte Ottomane, commencées sous ce prince, une des *mille et une* causes, sinon de l'origine, du moins de la durée de nos malheurs.

Je ne m'arrêterai pas sur le parallèle que quelques insensés ont voulu établir entre la législation de Jésus-Christ et celle de Mahomet. Qu'a de commun, en effet, le foible empire de ces esclaves, qui n'a d'autres ressources que nos divisions, d'autre défense que la peste, avec la prospérité, les progrès, la force toujours croissante des sociétés libres et chrétiennes? Et qu'on ne dise pas que je compare les sociétés politiques plutôt que les sociétés religieuses; car il est aisé de voir que la religion Mahométane ne pourroit pas plus s'unir à la constitution monarchique, que la religion chrétienne ne pourroit s'allier avec le gouvernement Turc. « Sur le » caractère de la religion chrétienne et celui de la » Mahométane, on doit, sans autre examen, em- » brasser l'une et rejeter l'autre ; car il nous est bien » plus évident qu'une religion doit adoucir les » mœurs des hommes, (c'est-à-dire, conserver » l'homme moral) qu'il ne l'est qu'une religion soit » vraie. » (*Esprit des lois.*)

La religion Mahométane n'est pas une religion de sentiment : elle n'a donc pas de sacrifice, elle n'est donc pas une religion; elle ne défend donc pas l'existence de Dieu et la foi de l'immortalité de

l'ame, c'est-à-dire qu'elle ne conserve pas plus l'homme moral que le gouvernement ne conserve l'homme physique. Aussi l'athéisme se répand en Turquie; et le fatalisme, qui ôte tout libre arbitre à l'homme, et tout mérite à ses actions, en les faisant regarder comme inévitables, est un de leurs dogmes fondamentaux. Telle est cependant l'influence qu'a sur la société politique ce monstrueux mélange de judaïsme et de christianisme, qu'il a empêché le despotisme des lois de s'établir en Turquie, et qu'il y a borné le pouvoir du souverain; mais il y a établi le despotisme des mœurs, et cette société n'a jamais pu défendre son *pouvoir* contre les caprices du peuple ou les violences de la soldatesque, ni la foiblesse d'un sexe contre les passions tyranniques de l'autre.

CHAPITRE IV.

Ordres monastiques.

La religion chrétienne conduisoit insensiblement a sa perfection l'édifice de la société civile, en hâtant par ses développemens les progrès de la société politique.

La société religieuse arrachoit à la société natu-

relle des hommes qui lui étoient inutiles, et elle en formoit des corps dont les membres se dévouoient tout entiers au service de la société civile, en consacrant à son utilité leur *esprit* par le vœu d'obéissance, leur *cœur* par le vœu de pauvreté, leurs *sens* par le vœu de chasteté. C'étoient de petites sociétés, qui, pour l'utilité de la société générale, faisoient à Dieu le sacrifice de *l'homme* et celui de *la propriété*.

Je l'ai dit ailleurs; la société, pour parvenir à sa fin, qui est la conservation des êtres qui la composent, réprime la force de l'homme ou sa passion de dominer, et protège sa foiblesse.

Ainsi, elle instituoit les Ordres militaires et religieux destinés à défendre le commerçant et le voyageur des violences des peuples barbares que leurs conquêtes avoient rapprochés de l'Europe. Elle instituoit la chevalerie, destinée à protéger la foiblesse du sexe, et faisoit servir ainsi la *force* de l'homme à la conservation de la société. Elle établissoit des Ordres hospitaliers, pour protéger la foiblesse de l'âge avancé et celle de la santé; des Ordres prêcheurs, pour protéger la foiblesse de la condition, en répandant dans le peuple, par l'instruction publique, la connoissance des vérités religieuses et morales; des Ordres savans, pour conserver, au milieu du dénuement absolu des connoissances, les richesses littéraires de l'antiquité, et pour protéger la foiblesse de l'enfance, en lui donnant l'éducation publique; des Ordres contemplatifs, pour protéger

la foiblesse du cœur, en ouvrant un asile à ces ames ardentes qu'une sensibilité excessive peut rendre dangereuses à la société, ou malheureuses par la société. Certains Ordres se vouoient à la sublime fonction de délivrer des fers des barbares les chrétiens qui gémissoient dans l'esclavage, et d'autres à l'héroïque mission d'étendre, au péril de leur vie, les bornes de la civilisation et de la religion chrétienne; et les uns, comme les autres, protégeoient la foiblesse de la condition dans le captif, comme la foiblesse de l'esprit dans le sauvage. Les Ordres monastiques qui subsistoient des dons offerts par la piété, plus rapprochés du peuple par leurs habitudes, et surtout par leurs besoins, se consacroient dans les campagnes, aux fonctions du saint ministère. Enfans de la Providence, ils étoient pour le peuple, qui s'élève difficilement aux idées spirituelles, une preuve vivante et visible que la religion prend soin de ceux qui se dévouent au service de la société. Ils entretenoient dans l'habitude précieuse de la bienfaisance, des hommes trop attachés à leurs intérêts temporels. Dans des sociétés où il n'y aura personne à assister, *tous les cœurs seront fermés à la compassion, toutes les mains à la bienfaisance, toutes les demeures à l'hospitalité*. Aussi le *pouvoir* conservateur de la société religieuse, et par conséquent de la société civile, qui sait de quel prix sont, pour la conservation de la société, la pratique et l'exemple de la charité, nous dit lui-même que

nous aurons toujours des pauvres au milieu de nous; fait bien digne de remarque, que le moment où les gouvernemens travailloient avec le plus d'ardeur à bannir de leurs états la pauvreté, ou plutôt la mendicité, ait été l'époque de l'expropriation la plus générale, et par conséquent de l'indigence la plus universelle !

Les Ordres de filles se vouoient à l'éducation des jeunes personnes, à l'instruction de l'enfance, au soin des malades, à la direction des hôpitaux, et faisoient servir ainsi à la conservation de la société les personnes du sexe, que leur goût et leur position rendoient inutiles et par conséquent dangereuses à la société naturelle. Ah ! que la philosophie acquitte les fondations de la religion, ou qu'elle lui permette de les acquitter elle-même !

En même temps que les vœux monastiques arrachent l'homme à sa famille, pour le dévouer à la conservation de la société civile, ils remplissent un autre objet moins aperçu, et non moins important à sa conservation ; ils diminuent le nombre des familles, et arrêtent ainsi, sans violence et sans crime, les progrès toujours croissans d'une population dont l'excès dangereux a été dans tous les temps l'objet des craintes, et souvent des précautions les plus immorales des législateurs les plus vantés.

On n'étudie pas assez la marche des choses dans la conservation de la société civile.

Lorsque, par un mouvement général imprimé à

tous les peuples du Nord, la Providence conservatrice de la société eut détruit le despotisme de l'empire Romain, et établi à sa place dans toute l'Europe la constitution monarchique, il s'écoula un certain temps avant que ces nations aventurières eussent perdu le goût des émigrations et des entreprises. Ainsi les eaux de la mer, soulevées par les vents, se balancent encore long-temps après que les vents ont cessé.

Cependant l'Europe respiroit des dévastations effroyables des Barbares, et des guerres cruelles qu'ils s'étoient faites entre eux. Elle se repeuploit; car la population s'accroît plus rapidement après les grandes agitations de la société, si une bonne administration seconde la nature. Bientôt les grandes sociétés de l'Europe se divisent en petites sociétés, et les guerres privées commencent. « Encore un » siècle de guerres privées, dit Hénault, et c'é» toit fait de l'Europe. » Un nouveau mouvement est imprimé à cette population immense : l'Asie est punie, et l'Europe est sauvée. La société religieuse prête à se spiritualiser, parce que l'homme, par le développement de la société, alloit devenir plus intelligent, envoie les peuples ranimer leur foi pour la Divinité, par la vue du tombeau de l'homme-Dieu. Il me semble voir des enfans qui vont, pour la dernière fois, revoir les lieux de leur naissance, ces lieux dont ils vont être séparés par des espaces immenses, et avec lesquels ils n'entretiendront plus

de communication que par le sentiment et la pensée. J'ai fait voir tout ce que la société civile avoit gagné à la fureur des Croisades ; mais pour épargner à la société ces terribles bouleversemens, la volonté générale conservatrice de la société civile avoit depuis long-temps jeté les fondemens de ces établissemens qui devoient prévenir l'excès d'une population nuisible, et par le célibat dont ils imposoient la loi, et par l'extrême division des terres qu'ils prévenoient ; car dans le même temps que des hommes consacroient leurs personnes à la conservation de la société, et s'interdisoient, pour lui être utiles, jusqu'à la faculté de posséder rien en propre, d'autres hommes consacroient leurs propriétés à la subsistance de ces pauvres volontaires, et la plus grande charité se trouvoit ainsi placée à côté du plus extrême besoin.

On a vu que, dans toutes les sociétés anciennes, l'exposition publique ou le meurtre des enfans étoit autorisé par les lois, adopté par les mœurs, et que la politique imposoit silence à la nature. Ces lois oppressives, également contraires à la société politique et à la société naturelle, puisqu'elles permettoient à l'homme d'attenter aux jours de l'homme, et au père d'ôter la vie à son propre fils, ne pouvoient subsister dans des sociétés constituées, *réunion d'êtres semblables pour leur conservation mutuelle*, et dans lesquelles les lois doivent être *des rapports nécessaires, dérivés de la nature des êtres*.

La volonté générale conservatrice de la société accordera la politique et la nature : elle maintiendra, dans la société politique, sans violence et sans crime, une proportion nécessaire entre la force qui doit réprimer et la force qui doit être réprimée. Une maladie nouvelle, inconnue dans les sociétés anciennes, se manifeste tout à coup dans nos climats; elle attaque l'homme dans l'âge le plus tendre, et si trop souvent elle coûte des larmes à la famille, elle épargne des crimes à la société; et lorsque l'humanité gémit sur le sort de tant d'innocentes victimes que ce fléau terrible enlève au sein qui les nourrit, un sentiment consolateur apprend à l'homme que ces êtres intéressans ne sont arrachés à la société politique, que pour composer la société religieuse. L'homme qui n'est ici bas que pour perfectionner ses moyens de conservation physique et morale, cherchera à se préserver des ravages de cette cruelle maladie. Il y réussira peut-être, mais il ne parviendra pas à déranger un équilibre que la volonté générale de la société tend à établir; et lorsqu'il se flattera d'avoir conservé à la société politique des générations entières, ces mêmes générations seront moissonnées par des événemens qu'il lui sera également impossible de prévoir et d'empêcher.

Si l'invention des machines, surtout celle des moulins à blé, dont, pour cette raison, Montesquieu révoque en doute l'utilité; si l'art de l'imprimerie, en économisant les bras, laisse un plus grand

nombre d'hommes disponibles pour la guerre, (car il ne faut pas oublier que l'homme est toujours occupé à conserver la société ou à la détruire;) si l'art militaire lui-même, perfectionné par la découverte de la poudre à canon, consomme plus les choses et moins les hommes; si la médecine perfectionnée, l'usage du linge plus répandu, des alimens plus sains, des soins mieux entendus dans les administrations, rendent les famines ou les maladies contagieuses plus rares et moins meurtrières; la volonté générale de la société montre à l'Europe l'Amérique, vaste gouffre où va s'engloutir l'excédant de la population de l'Europe; l'Amérique, qui consomme les hommes par les chances périlleuses de l'avarice, qui les consomme par les fruits amers de la volupté!

La conservation des sociétés exige donc qu'elles aient toutes des moyens de consommer un excédant de population, qui devient infailliblement dangereux à leur propre tranquillité, et à la tranquillité générale. L'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, ont leurs colonies; l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, l'émigration insensible et l'industrie voyageuse de leurs habitans; le Nord a le célibat militaire, le Midi le célibat religieux; la Russie a ses déserts et ses armées; la Turquie la peste et la guerre; la Chine les famines fréquentes, et l'exposition publique; le Japon l'avortement forcé. La France avoit les colonies, le commerce, le célibat religieux et militaire, la désertion; de tous ces

moyens, grâce à la révolution, il ne lui reste que le militaire : c'est fait du repos de l'Europe, et peut-être du bonheur de l'espèce humaine, si la France est réduite à détruire les autres sociétés pour se conserver elle-même. A la vérité, l'affreuse dépopulation causée par la guerre, et la consommation prodigieuse de jeunes gens, bien plus sensible dans quelques années, lorsque la génération qui précède ne sera plus, peuvent rassurer l'Europe pour bien des années ; mais les années ne sont que des jours pour la société, et il n'est pas douteux que la fertilité du sol, le bon marché des subsistances, l'abolition du célibat religieux, la diminution des grandes fortunes, un partage plus égal de terres, des passions plus exaltées dans un gouvernement fondé sur toutes les passions, n'eussent bientôt rétabli dans la France république une population égale ou même supérieure à celle qui y existoit avant la révolution.

Je ne puis terminer ce chapitre sur les Ordres monastiques, sans faire quelques réflexions sur les dispositions dans lesquelles pourroient être quelques souverains catholiques à supprimer dans leurs Etats les Ordres religieux : j'examinerai cette mesure sous des rapports moraux et physiques, double point de vue sous lequel il faut considérer la société et tout ce qui lui appartient.

Rapports moraux ou religieux : 1° si les souverains mettent quelque intérêt à entretenir leurs peu-

ples dans la religion, c'est-à-dire dans l'amour de Dieu et dans l'amour des hommes (1), ils doivent sentir l'importance de laisser au milieu de la société l'exemple d'hommes qui renoncent à leur famille et à leur propriété pour se consacrer entièrement au service de Dieu et à celui des hommes.

2° La religion chrétienne ne fait à personne en particulier un devoir de l'état monastique ; mais elle fait un devoir à la société politique constituée de conserver des modèles de l'état le plus parfait qui puisse exister pour l'homme intelligent, c'est-à-dire de l'état où l'homme ne s'occupe, extérieurement du moins, que de Dieu et des hommes, et point du tout de soi.

Motifs politiques ; 1° l'administration peut employer aux usages religieux et politiques les plus utiles, des corps dont les membres, dégagés de tout autre soin, ont consacré toutes leurs facultés physiques et morales au service de la société, par les motifs les plus puissans qui puissent agir sur l'homme;

(1) Un peuple qui a le sentiment de Dieu peut être un peuple vicieux, et c'est toujours la faute de l'administration ; mais un peuple athée deviendra un peuple abominable, et il faudra qu'une révolution le détruise pour le recommencer. On entend des zélateurs peu éclairés de l'ordre public et des mœurs, justifier la suppression indiscrette de plusieurs usages religieux, ou la permission donnée au peuple de travailler le dimanche, en disant qu'il vaut mieux que le peuple travaille le dimanche, que de s'enivrer au cabaret ; cela est faux. Que le peuple jure, qu'il se batte, qu'il s'enivre, mais qu'il ait de la religion ; car on peut avoir de la religion avec des passions.

des corps qui, par leur opulence même, offrent à l'administration, dans les usages auxquels ils peuvent être employés, de grands moyens d'économie.

2° Les Ordres monastiques, en prévenant l'excès de la population, et par conséquent, l'extrême division des propriétés, conservent à l'état des propriétés utiles, telles que les forêts; et ils emploient l'excédant de leurs richesses à faire à la propriété générale des améliorations, que l'individu le plus opulent n'a ni les moyens ni la volonté d'entreprendre, et qui demandent un esprit de *suite* et de perpétuité qui ne peut se trouver que dans les corps.

3° Leurs richesses peuvent et doivent être la dernière ressource de l'Etat dans ses extrêmes besoins : c'est un trésor confié à la garde de la religion, et que le gouvernement peut-être eût dissipé; et jamais une société catholique ne sera en danger d'être détruite, ou envahie, que la religion ne s'empresse d'employer à sa défense les trésors dont elle est dépositaire : je dis à sa défense, car la religion ne doit pas servir les projets de l'ambition.

On attribue la dépopulation de l'Espagne, sa foiblesse apparente et celle de quelques Etats d'Italie au nombre excessif des couvens; mais on ne fait pas attention que, lorsque l'Espagne donnoit le ton à toute l'Europe, et qu'elle produisoit les prodigieux conquérans du nouveau monde, et les grands capitaines de ses guerres d'Italie, elle avoit autant

de couvens qu'aujourd'hui, et bien plus de religieux.

Depuis cette époque sa population s'est extravasée en Amérique ; mais la foiblesse d'une société constituée vient rarement de sa dépopulation, et s'il faut à un Etat une grande population pour attaquer, il en faut à une société constituée une bien moindre pour se défendre. La foiblesse intérieure de l'Espagne, et celle de quelques Etats d'Italie viennent des imperfections de leur constitution et des faux principes de leurs administrations ; quand l'Espagne et l'Italie voudront développer leur constitution et perfectionner leurs administrations, elles n'auront rien à désirer, rien à craindre des autres puissances. Le système de l'allongement ou du raccourcissement des fibres, par lequel Montesquieu veut prouver que l'homme du Nord est exclusivement propre à la guerre ne doit pas décourager les souverains du Midi. Deux des plus grands hommes de guerre des temps modernes, qui ont le plus observé et manié l'homme, et dont par conséquent l'autorité est d'un autre poids que les opinions d'un bel esprit, Henri duc de Rohan et le maréchal de Saxe pensoient que l'Italie étoit encore la pépinière des meilleurs soldats : « Le courage y sommeille, dit le Plutarque » Français, et si l'on changeoit la constitution poli- » tique de ces anciens maîtres du monde, ce seroit » le réveil du lion (1).

(1) Les souverains qui veulent accroître les moyens de prospérité et de force défensive de leurs États, établissent des fabriques dans le genre An-

On relève les accroissemens qu'ont pris la population et le commerce dans les sociétés qui ont aboli l'état monastique, c'est-à-dire, dans les sociétés qui ont embrassé la religion *réformée*. Mais 1° l'accroissement de la population n'est pas toujours un bien; 2° l'accroissement immodéré du commerce est toujours un grand mal : mal moral, car l'amour de la propriété éteint dans la société tout amour de Dieu et de l'homme; mal physique, car il ôte à la société toute force intérieure de résistance ou de

glais, et donnent à leurs troupes la discipline Allemande. Il faut cela peut-être, mais ce n'est pas assez; il faut remonter au principe, et développer la constitution qui vivifie à son tour toutes les parties de l'administration. Des sociétés monarchiques, dans lesquelles le peuple engourdi dans l'oisiveté laisse les terres en friche pour demander l'aumône dans les villes, et où la noblesse endormie dans le luxe et le goût des arts se dérobe par orgueil ou par mollesse aux professions sociales, n'ont ni moyens réels de prospérité, ni véritable force conservatrice. *Mais un pouvoir sans force n'est pas un pouvoir* : aussi ces sociétés ne peuvent conserver l'homme intelligent qu'elles laissent avilir dans la corruption et la fourberie, ni même l'homme physique qu'elles laissent détruire par la mutilation ou l'assassinat, crimes si fréquens dans quelques Etats d'Italie; et parce qu'un *pouvoir* sans *force* ne peut réprimer les actes, une religion toute extérieure ne peut réprimer les volontés. Il n'y a de mœurs publiques, que là où il y a des hommes publics; il n'y a des hommes publics, que là où il y a une professiòn sociale ou publique. La révolution Française prouvera cette grande vérité, que les prêtres sont la *force* conservatrice de la société religieuse, et les nobles, de la société politique; et c'est en sacrifiant leurs vies et leurs propriétés pour demeurer fidèles au *pouvoir* de l'une et de l'autre société, qu'ils les rétabliront en France. C'est la véritable raison pour laquelle les prêtres et les nobles sont les premières victimes dans les révolutions religieuses et politiques. Les factieux, qui veulent établir leur pouvoir particulier à la place du pouvoir général, cherchent à anéantir sa *force* ou son *action*, parce qu'un pouvoir sans *force* n'est plus un *pouvoir*.

conservation. Les souverains, qui placent la suprême félicité de leurs peuples et la gloire de leur règne dans l'extension du commerce, ne font pas attention qu'il n'y a peut-être pas aujourd'hui en Europe une seule ville dont les habitans, pour conserver la fidélité qu'ils doivent à leur légitime souverain, fussent disposés à soutenir les périls et les incommodités d'un siége, et que ces exemples de courage et de dévouement étoient extrêmement communs dans les siècles précédens.

C'est surtout dans les troubles intérieurs qu'on peut juger la force de conservation des diverses sociétés. On verra la France se retirer de l'abîme le plus profond dans lequel une société puisse être tombée, par la seule force de son principe intérieur ou religieux. D'autres sociétés placées dans les mêmes circonstances n'auroient pas les mêmes ressources, et c'est une comparaison que l'Europe pourra faire avant cent ans.

Il ne faut donc pas détruire les Ordres religieux, comme ont fait quelques souverains, pour établir à leur place des fabriques d'objets superflus, qui font renchérir les bras pour l'agriculture, sans rendre moins chères les productions mêmes de ces fabriques; des fabriques qui altèrent le moral de l'homme, en réunissant les individus de tous les âges et de tous les sexes, en allumant dans son cœur le goût du luxe et des besoins factices qui altèrent son physique, en l'occupant à des travaux

sédentaires pour lesquels la nature ne l'a pas fait, Mais il faut rendre les Ordres religieux utiles à la société, en les maintenant dans la destination pour laquelle ils ont été fondés, ou en leur en donnant de nouvelles que les développemens de la société peuvent demander; il faut surtout maintenir dans leur sein la subordination, et ne pas permettre que tout religieux mécontent trouve auprès des tribunaux séculiers un recours assuré contre son supérieur : cet abus étoit commun en France, et tenoit, plus qu'on ne pense, aux principes de *liberté* et d'*égalité*, qui s'avançoient peu à peu dans la société. Cet abus est destructif de tout ordre, de toute règle; il dissout les corps pour protéger les membres; et encore le recours aux tribunaux séculiers ne sert jamais qu'aux mauvais sujets, car un bon religieux doit souffrir et se taire. Les supérieurs immédiats et naturels des corps religieux doivent être les évêques, et je crois que l'exemption de la juridiction de l'Ordinaire est contraire à la saine discipline de l'Eglise, à l'intérêt de l'Etat, à l'intérêt des Ordres religieux eux-mêmes.

Il n'est pas hors de propos d'observer que ces grandes fondations sociales ont presque toutes pris naissance en France, en Espagne, en Italie, dans les pays où l'homme est plus *aimant*, parce que la constitution politique et religieuse y est plus *amour*, ou plus constituée; comme les premiers réformateurs se sont élevés en Angleterre et en Allemagne,

c'est-à-dire, dans les pays où la constitution politique et religieuse est plus *opinion* et *système*. A voir l'état présent de la France, on peut conjecturer, sans trop de témérité, qu'il s'y prépare l'établissement de quelque corps dont la destination soit à la fois religieuse et politique, tel que seroit un corps consacré à l'éducation publique, parce qu'un établissement de ce genre est *nécessaire* à la conservation de la société civile (1).

CHAPITRE V.

Effets de l'autorité des Papes.

LA société civile étoit arrivée à la fin du xve siècle. Jusqu'alors, l'Europe pouvoit être considérée comme une seule famille, troublée quelquefois, il est vrai, par les passions de ses membres, parce qu'il ne peut pas plus exister d'hommes sans passions, que de sociétés sans hommes, mais réunie par un intérêt commun, je veux dire, par la même religion publique et les mêmes sentimens de respect et de déférence pour un chef commun, que sa

(1) Les administrations catholiques sont bien éloignées de soupçonner le parti, même politique, qu'elles peuvent tirer des Ordres religieux.

dignité séculière rendoit l'égal des rois, que son caractère spirituel et ses fonctions religieuses rendoient supérieur à tous les chrétiens.

Plus d'une fois, le père commun des fidèles avoit interposé sa médiation, son autorité même, dans les sanglantes querelles de ses enfans. Plus d'une fois, la religion avoit fait parler l'humanité éplorée; et quelquefois aussi la politique aux abois s'étoit couverte du manteau de la religion. « Les conciles, » d'une certaine époque, dit l'auteur des *Mémoires* » *pour servir à l'histoire des égaremens de l'esprit* » *humain*, sont pleins d'exhortations et de menaces » faites aux souverains qui troubloient la paix, qui » abusoient de leur *pouvoir* et de leur autorité con- » tre l'Eglise, contre les fidèles, contre le bien pu- » blic; on y rappeloit les souverains et les hommes » puissans au moment de la mort. Les papes rappe- » loient les souverains à la paix, et tâchoient de » tourner contre les usurpateurs, les injustes, contre » les oppresseurs des peuples, contre les infidèles, » cette passion générale pour les armes et pour la » guerre. Leibniz, qui avoit étudié l'histoire en » philosophe et en politique, reconnoît que cette » puissance des papes a souvent épargné de grands » maux. » Si cette question se décidoit par l'autorité des noms, on pourroit opposer le nom de Leibniz à celui d'une foule d'écrivains inconsidérés ou prévenus, qui ont déclamé à tort et à travers contre la puissance des papes, parce que les déclamations

sont commodes, et qu'elles dispensent l'écrivain de prouver, comme le lecteur de réfléchir.

Ce n'étoit pas seulement des passions guerrières de leurs chefs que la religion cherchoit à préserver les peuples; elle cherchoit encore à les défendre des passions voluptueuses de leurs rois. On voit fréquemment, dans l'histoire des temps anciens, des rois repris, pour avoir contracté des mariages illégitimes, pour ne pas renoncer à un commerce scandaleux, pour donner enfin à leurs peuples des exemples aussi funestes à la société politique que contraires à la société religieuse. La société étoit alors un enfant, que la religion, sa mère, corrigeoit avec la verge; devenu plus grand et plus raisonnable, l'autorité est la même; mais les moyens sont différens. Au reste, quels que soient ceux que l'Eglise emploie, et qui doivent *convenir aux temps et aux hommes*, les rois chrétiens ne doivent pas oublier qu'ils n'auront de puissance réelle sur leurs peuples, qu'autant que les peuples seront persuadés que la religion en a sur eux; l'homme ne doit pas dépendre de l'homme, mais du *pouvoir* général de la société, qui n'est lui-même que l'agent de sa volonté générale. Depuis que la philosophie a affoibli le frein de la religion et ébranlé le sentiment d'un Etre suprême, c'est-à-dire, depuis que les peuples ne voient plus rien au-dessus des rois, ils s'y sont mis eux-mêmes; et le principe monstrueux de la souveraineté du peuple a succédé à la doctrine erronée

de l'autorité des papes sur le temporel des rois. Si les rois ont fondé la puissance *temporelle* des papes, les papes ont affermi la puissance *spirituelle* des rois; car si l'excommunication faisoit trembler des rois injustes, elle avoit encore plus d'effet sur les peuples rebelles.

Je n'ignore pas l'abus que les papes ont fait quelquefois de ces moyens, que M. l'abbé Fleury prouve très-bien que les papes n'employoient jamais contre les souverains, dans les premiers temps de l'Eglise : les papes sont hommes, et ils ont leurs passions et leurs erreurs. Ils ont quelquefois méconnu ce développement successif et simultané de la société religieuse et de la société politique, parce que ce n'est pas au Pape (1), mais à l'Eglise en corps qu'appartient l'infaillibilité. Ce sont les vrais principes (2), et c'est la doctrine de l'Eglise de France. Aussi il est essentiel d'observer que les justes droits du saint-siége sont plus affermis, en France, que dans aucun autre royaume de la chrétienté, parce que son au-

(1) Dans les principes de l'Eglise Gallicane, principes dont je crois avoir démontré la *nécessité*, le souverain Pontife est dans la société religieuse ce que le connétable étoit dans la société politique. Il étoit le chef né et naturel de toute la force publique de l'Etat, il étoit *tribunal* et avoit une juridiction : la société ou son *pouvoir* ne pouvoit le priver de sa dignité ni lui interdire l'usage de ses fonctions sans lui faire son procès. La suppression de la dignité de connétable a pu accroître la force offensive de la société politique, mais comme toutes les suppressions du même genre, elle a diminué la force de résistance et de conservation.

(2) Les opinions de l'auteur étoient bien changées, lorsqu'il écrivoit à M. de Frenilly, pair de France : « Les libertés de l'Eglise Gallicane, qu'on

torité y est renfermée dans de justes bornes. En France, le *pouvoir* général de l'Eglise est plus reconnu et plus respecté, parce que le Pape ne peut pas, par les lois du royaume, y exercer de *pouvoir* particulier; au lieu que dans d'autres Etats chrétiens, et particulièrement en Allemagne, les justes droits du saint-siége sont moins respectés, parce que le *pouvoir* particulier du Pape y a des bornes moins précises et moins fixes. Cette vérité importante doit être l'objet des considérations les plus sérieuses de la cour de Rome et de quelques Etats d'Allemagne (1).

Dans la lutte des puissances religieuses et politiques, qui, pour le repos de la société civile, auroient dû toujours rester unies, des papes qui avoient plus de vertus religieuses que de talens politiques, voulurent étendre au-delà de ses justes bornes l'autorité du saint-siége, et firent servir les armes de la

» a exhumées de la poussière des écoles, et dont on a fait tant de bruit, » ont merveilleusement servi à tous ceux qui ont voulu opprimer l'Eglise, » et aux magistrats jaloux du pouvoir du Clergé, et à Bonaparte, *à cheval,* » disoit-il, *sur les quatre articles*, pour faire la guerre au saint-siége... Ces » libertés, si bien connues des magistrats, étoient ignorées des fidèles; et » l'abbé Fleury, qui en étoit le zélé défenseur, disoit, qu'on pourroit faire » *un traité des servitudes de l'Eglise, comme un traité de ses libertés.* » (*Réponse à M. de Frenilly*, 1829; pag. 21, 22.) (*Note de l'éditeur.*)

(1) Quoique les Parlemens aient quelquefois été trop loin dans les matières religieuses, il est cependant vrai de dire qu'ils ont maintenu en France la religion dans toute sa pureté, c'est-à-dire, l'obéissance au *pouvoir* général de la religion, par leur fermeté à repousser les entreprises du *pouvoir* particulier.

religion à établir des prétentions désavouées par la religion même. Dans d'autres temps, des papes qui avoient plus de talens politiques que de vertus religieuses, voulurent étendre la puissance temporelle du saint-siége, et se mêler, avec des forces inégales, aux sanglans débats des souverains. Les uns voulurent étendre, pour ainsi dire, la puissance de la religion ; et la religion s'étend insensiblement et se développe elle-même, par la seule force de son principe intérieur : les autres voulurent accroître leur propre puissance ; et leur puissance séculière doit être moins forte de ses propres moyens que de la considération et du respect des souverains, qui tous ont le plus grand intérêt à maintenir l'Etat temporel du saint-siége, et contre les troubles du dedans, et contre les attaques du dehors. Mais ces mêmes désordres tant reprochés aux papes étoient presque toujours l'effet inévitable des passions des princes chrétiens, qui, dans leurs projets d'agrandissement ou de défense, ne permettoient pas aux papes de conserver cette neutralité, qui convenoit encore mieux au caractère de père commun des chrétiens qu'à la médiocrité des forces du prince temporel. La France, l'Espagne, l'Allemagne, vouloient chacune un Pape Français, Espagnol, Allemand, plutôt qu'un Pape chrétien ; elles vouloient moins un Pape général, si je puis m'exprimer ainsi, qu'un Pape particulier. De là les intrigues de l'élection, et quelquefois l'inconvenance du choix, su-

jet fécond de déclamations pour quelques savans orgueilleux, de scandale pour quelques ames foibles, de révolte pour quelques esprits pervers. Mais la vérité, qui blâme les vices sans ménagemens, comme elle loue les vertus sans flatterie, oblige de dire que le siége de l'Eglise a été presque toujours rempli par des papes du mérite le plus éminent; et elle remarque comme un effet de la volonté générale conservatrice de la société religieuse, de la volonté de Dieu même, qu'un des plus grands hommes qui aient gouverné l'Eglise, lui ait été donné dans la crise la plus dangereuse qu'elle ait essuyée. La sagesse et la prudence de Pie VI, dans ces temps difficiles, sont au-dessus de tout éloge; le recueil de ses Brefs, qui vient de paroître, est un monument aussi honorable pour ce grand pontife, qu'il est précieux pour la religion. L'Eglise et l'Etat eussent été sauvés en France, si ses conseils eussent été suivis.

La grande famille de l'Europe chrétienne avoit donc un père commun; un même lien, et le plus puissant de tous, unissoit les peuples : ce lien fut brisé il y a bientôt trois siècles; la famille se divisa; ce majestueux édifice de la société civile, qui tendoit à se perfectionner sans cesse, sembla arrêté dans ses progrès. La république chrétienne, l'objet des vœux de tous les vrais amis de la société, ne fut plus, grâce à la philosophie, que la chimère d'un grand roi; et ce furent deux hommes entraînés par

la fougue de leurs passions, ou égarés par le délire de l'orgueil, deux hommes qu'une partie de l'Europe semble regarder encore avec vénération, qui firent à la société civile cette plaie que le temps n'a pu fermer, et qui la conduira peut-être au tombeau dans le délire de l'athéisme et les convulsions de l'anarchie.

CHAPITRE VI.

Religion Réformée.

C'est en politique, plutôt qu'en théologien, que je vais traiter de la célèbre Réforme qui déchira l'Europe chrétienne, et divisa l'Europe politique au commencement du seizième siècle. J'ignore si, à titre d'écrivain politique, j'obtiendrai plus d'indulgence, si j'aurai à combattre moins de préventions; décidé à dire la vérité et toutes les vérités, j'examinerai, avec l'impartialité la plus froide et la plus sévère, des faits que la philosophie s'efforce en vain de déguiser. Le présent a levé tous les doutes qui pouvoient rester sur le passé : en politique, le présent est souvent un texte obscur, dont l'avenir est toujours l'évident commentaire.

Il est dans la nature des êtres sociaux que tout délit soit puni par un châtiment forcé, ou expié par des peines volontaires.

Voilà le principe des Indulgences religieuses; et le concile de Trente ne propose autre chose à croire sur les Indulgences, sinon que *la puissance de les accorder a été donnée à l'Eglise par Jésus-Christ, et que l'usage en est salutaire; mais qu'il doit être retenu avec modération, de peur que la discipline ecclésiastique ne soit énervée par une excessive facilité.* Le principe est certain, puisqu'il est un rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres en société, une loi; mais il est contre la nature des Indulgences d'être matière de trafic, et ce fut l'abus qui produisit de grands désordres.

Le chef de l'Eglise, en accordant des Indulgences, exerça donc le pouvoir général de la société religieuse; mais Léon X ou ses commissaires, en les baillant à ferme, exercèrent un *pouvoir* particulier; et dès qu'il s'élève un *pouvoir* particulier dans une société, le *pouvoir* général est anéanti.

Une querelle d'intérêt entre des Ordres religieux, relative à la prédication des Indulgences, fut la première étincelle de ce grand embrasement. Il trouva des matériaux préparés dans quelques événemens antérieurs, religieux et politiques, et une disposition prochaine dans la constitution des Etats d'Allemagne. Je n'ai pas laissé passer une seule occasion de faire remarquer l'étroite liaison qu'il y a entre les

principes religieux et les principes politiques; et lorsque j'aurai pu donner à cette proposition tous les développemens dont elle est susceptible, on sera moins étonné qu'une société sans constitution politique de *pouvoir* général laissât altérer la constitution religieuse de l'unité de Dieu. Montesquieu, qui explique presque toujours de grands événemens par de petites causes, dit que les peuples du Nord embrassèrent la religion Réformée, « parce que les » peuples du Nord ont et auront toujours un esprit » d'indépendance et de liberté que n'ont pas les » peuples du Midi; et qu'une religion qui n'a point » de chef visible, convient mieux à l'indépendance » du climat, que celle qui en a un. »

Il seroit difficile d'entasser plus d'erreurs dans moins de mots.

1° Puisqu'il s'agit de religion, il ne peut être question ici que de liberté religieuse; et il est prouvé que les dogmes de la religion Réformée l'excluent absolument. Cette vérité sera mise dans le plus grand jour.

2° Il est faux qu'il y ait dans le Nord un esprit d'indépendance et de liberté; il y a au contraire un esprit d'obéissance et de servilité, qui se manifeste par les institutions politiques, par les manières, par la langue même. Assurément il y a plus d'esprit d'indépendance dans un Espagnol ou dans un Français que dans un Allemand ou dans un Russe; on peut même dire que les peuples catholiques du

Nord, comme le Polonais ou le Hongrois, ont montré en général plus de goût pour l'indépendance que les autres peuples. Il en est de l'esprit d'indépendance des peuples du Nord, comme de la *fierté* républicaine que des écrivains philosophes, au grand étonnement du voyageur impartial, remarquent dans les *citoyens* des Etats populaires, comme le Hollandais, le Suisse et le Génevois.

3° L'indépendance du climat est un mot vide de sens; et il est prouvé que la liberté politique ou religieuse de l'homme est dans les institutions politiques ou religieuses auxquelles il est soumis, et non dans les climats qu'il habite.

4° Que fait à l'indépendance d'un peuple ou d'un climat, que les ministres de la religion aient un chef visible ou qu'ils n'en aient pas? L'Anglais, dont la religion a un chef visible, se croit-il moins indépendant que le Suédois ou le Hollandais? Le citoyen du canton catholique de Zug ou de Soleure se croit-il moins libre que ses voisins de Berne ou de Zurich, parce que les ministres de sa religion ont un chef à deux cents lieues de lui? Et les ministres de la religion Réformée sont-ils donc invisibles, sont-ils de pures intelligences? Je reviens à la querelle qui produisit la réforme.

Luther, homme d'un caractère fougueux, monte en chaire, et prend la plume, pour défendre les prétentions de son Ordre. Il tonne contre l'abus des Indulgences, et bientôt il en attaque le principe. Il

déclame contre les commissaires du Pape ; bientôt il invective contre le Pape lui-même. Il s'élève contre la cour de Rome, et bientôt il se sépare de l'Eglise. Telle est la marche et les progrès de la révolte, soit religieuse, soit politique; *car les deux sociétés sont semblables, et elles ont une constitution semblable.*

Ainsi en France, on n'a d'abord annoncé que le projet de réformer les abus de l'administration, et de borner le *pouvoir* particulier du monarque : bientôt on a attaqué les principes du gouvernement, on a détruit le *pouvoir* général de la société, on a anéanti la société même.

Luther, enhardi par des succès faciles, ne tarde pas à prendre les saillies de son caractère pour des inspirations. Dans ses déclamations furieuses, il outre tout, il méconnoît tout : il appelle antique ce qui étoit nécessaire dans un temps; il rejette comme nouveau ce qui n'a été nécessaire que dans un temps postérieur, et qui n'est que le développement de l'antique. Témoin des progrès de la société politique, il ne voit pas que la religion, *toujours ancienne et toujours nouvelle*, doit se développer avec elle. L'orgueil effréné du réformateur appelle à son aide les passions de ses disciples. La religion Mahométane, religion d'opinion, s'étoit répandue par l'intérêt, la volupté et la terreur; la doctrine du nouvel apôtre se propage aussi par l'intérêt, par la volupté et par la terreur. Les grands favorisent les progrès de la Réforme pour s'approprier les biens

du clergé ; le peuple, pour vivre dans la licence, et user du divorce autorisé par ses nouveaux docteurs. Erasme lui-même, que la Réforme compte au nombre de ses partisans secrets, disoit souvent que, de tant de gens qu'il voyoit entrer dans la nouvelle Réforme, il n'en avoit vu aucun qu'elle n'eût rendu plus mauvais, loin de le rendre meilleur. *Quelle race évangélique est ceci?* disoit-il ; *jamais on ne vit rien de plus licencieux, ni de plus séditieux tout ensemble. J'aime mieux avoir affaire avec ces papistes que vous décriez tant,* écrivoit-il aux chefs du parti. La terreur vient se joindre à l'intérêt et à la volupté pour étendre la *bienheureuse* Réforme : des guerres sanglantes s'allument en Allemagne ; des sectes fanatiques, nées de la Réforme, y exercent les plus affreux ravages, et trouvent, dans les thèses emportées du réformateur, la justification de leurs excès (1).

Luther et ses partisans prennent pour des progrès miraculeux des succès dus à la violence, à la cupidité, au divorce, véritable polygamie plus funeste, plus destructive de la société religieuse et de la société politique, que celle de l'Orient.

(1) Luther comparoit le Pape à un loup enragé contre lequel tout le monde s'arme, sans attendre l'ordre des magistrats. Tous ceux qui défendent le Pape doivent être traités, selon lui, comme des chefs de brigands, etc.

CHAPITRE VII.

Divorce.

1° La polygamie et le divorce sont essentiellement la même chose : car la polygamie n'est pas illégitime en ce qu'elle permet à un homme d'épouser plus d'une femme, puisque l'Eglise, en autorisant les secondes noces, permet aussi d'épouser plus d'une femme; mais elle est criminelle en ce qu'elle permet de rompre le lien conjugal en épousant une seconde femme du vivant de la première, qu'elle opprime par conséquent, puisqu'elle la détourne de sa *fin* naturelle et politique, qui est le mariage.

2° De même le divorce n'est pas criminel en ce qu'il autorise la séparation d'avec une femme qu'on a épousée, puisque cette séparation est permise par l'Eglise et par l'Etat dans certains cas où des *empêchemens dirimans* n'ont pas permis aux conjoints de former un véritable lien conjugal; mais en ce qu'elle autorise la dissolution du lien conjugal formé sans aucun empêchement, et avec toutes les conditions requises pour sa validité.

3° La polygamie n'est pas criminelle parce qu'elle

permet d'avoir plusieurs femmes à la fois : car dans la polygamie, comme avec le divorce, l'union actuelle des sexes n'est jamais que l'union d'un homme et d'une femme.

4° Il est si vrai que le divorce et la polygamie ne sont qu'une même chose, que Luther l'autorise expressément par ces paroles célèbres : *Si la maîtresse ne veut pas venir, que la servante approche;* et que lui-même et ses théologiens permirent au landgrave de Hesse d'épouser Marguerite de Saal, du vivant de la princesse Christine de Saxe, sa première femme, dont il avoit plusieurs enfans, et avec laquelle il promet même de continuer à vivre. Les pièces relatives à ce mariage, soupçonné dans le temps, mais tenu fort secret, furent rendues publiques, dans le siècle dernier, par l'électeur Palatin, et produites dans la forme la plus authentique. Rien de plus curieux que l'exposé sur lequel le landgrave fonde sa demande en bigamie, et la consultation théologique, dans laquelle Luther et sept autres théologiens des plus célèbres du parti, après avoir doctement établi la sainteté du mariage, et donné au prince les avis les plus graves sur la chasteté conjugale et la tempérance chrétienne, concluent en permettant la bigamie à Son Altesse qui leur avoit promis la dépouille des monastères, et les avoit menacés de se raccommoder avec l'empereur. Les docteurs exigent du prince qu'il tienne le cas secret, qu'il n'y ait que la personne qu'il épousera, et un

petit nombre de serviteurs fidèles qui le sachent, *en les obligeant même au secret sous le sceau de la confession. Judicamus id secretò faciendum, nempe ut tantùm vestræ Celsitudini, illi personæ, ac paucis personis fidelibus constet Celsitudinis vestræ animus et conscientia sub sigillo confessionis.*

5° Le divorce est plus destructif de la société naturelle ou de la famille que la polygamie, puisqu'il sépare nécessairement les enfans du père ou de la mère : ce que ne fait pas la polygamie.

6° Il est plus destructif de la société politique, puisqu'il exalte dans les deux sexes l'amour déréglé de soi ou la passion, en lui offrant des voies légales de se satisfaire ; et qu'en même temps qu'il ôte tout frein à la force de l'homme, il laisse sans défense la foiblesse de la femme qu'il opprime, en l'arrachant à la famille dans l'âge où la nature lui permet de remplir sa fin sociale, la propagation de l'espèce humaine, et plus encore, lorsqu'elle est dans l'âge auquel la nature lui refuse cette faculté, et qu'elle n'a de protection que dans son époux, ni d'existence que par ses enfans.

7° Il est plus destructif de la société religieuse, puisqu'il permet de désirer la femme d'autrui, en donnant la facilité de l'obtenir.

8° Il est plus funeste à la tranquillité publique, puisque la polygamie se pratique sans trouble, et que le divorce ne peut s'exercer sans division.

9° Il est plus funeste pour les mœurs, car il per-

met la polyandrie à la femme, en même temps qu'il permet à l'homme la polygamie. Dans les pays où la polygamie est permise, les femmes sont dérobées à la vue des hommes. « Rien n'égale, dit Montes-» quieu, la modestie des femmes Turques, Chinoises » et Persanes : » au lieu que, dans les pays où le divorce est autorisé par la religion, et où son usage n'est pas réprimé par l'influence secrète de l'exemple d'une religion qui le défend, il n'est pas rare de voir l'oubli des mœurs publiques poussé au point qu'une femme ne rougisse pas de paroître, dans un cercle, au milieu de trois ou quatre époux anciens ou nouveaux.

10° La loi qui autorise le divorce est essentiellement mauvaise, puisque les mœurs sont obligées d'en réprimer l'usage ; or une loi, qui est en contradiction avec de bonnes mœurs, est essentiellement mauvaise, puisque de bonnes mœurs sont elles-mêmes une bonne loi.

11° La tolérance du divorce a produit les plus affreux désordres partout où elle a été introduite. Stork, Muncer, Carlostadt, des premiers et des plus célèbres sectateurs de Luther, lui reprochèrent hautement que sa réforme n'avoit abouti qu'à introduire *une dissolution semblable à celle du mahométisme*. Dans la France république, le divorce est devenu une véritable polygamie ; et le désordre a été poussé au point que, dans l'assemblage d'hommes le plus immoral qui ait existé sur la terre, *la*

Convention, il a été proposé d'en défendre ou d'en restreindre l'usage. Et si elle ne l'a pas fait, *c'est sans doute qu'il lui a été donné de détruire*, *et non de rebâtir*.

Le divorce, dira-t-on, est assez rare, et n'a aucun effet funeste dans les pays où il est permis ; cela doit être. Ainsi, dans les pays où la religion n'est plus *sentiment*, mais *opinion*, le mariage lui-même n'y est plus *sentiment*, mais *opinion* et convenance. Si l'homme dans ces pays a encore un sentiment, ce n'est pas celui de l'amour. Là, l'homme est éteint, il pense et *calcule*. Cette assertion, que je développerai ailleurs, ne paroîtra pas hardie à ceux qui ont observé l'homme dans certains pays.

L'exemple d'une religion sévère contient plus qu'on ne pense les désordres des opinions licencieuses; et l'on verra tout à l'heure que les sectes Réformées sont des religions dépendantes, qui ont hors d'elles-mêmes, et dans leur opposition avec la religion constituée, la cause de leur durée, comme les républiques ont hors d'elles-mêmes, et dans leur dépendance des monarchies, la cause qui les conserve.

CHAPITRE VIII.

Réforme de la religion en Angleterre, en Suisse et en France.

Un moine fougueux et sensuel avoit réformé la religion en Allemagne; un prince impudique et cruel la réforma en Angleterre. Dans cette île célèbre, la réforme eut les mêmes causes, et le réformateur employa les mêmes moyens, l'intérêt, la volupté et la terreur. Henri VIII dépouilla l'Eglise de ses biens; il donna l'exemple des mœurs les plus corrompues; il fit couler le sang sur les échafauds. Ses divorces multipliés furent une véritable polygamie: il eut six femmes; il en répudia deux, et en fit périr deux du dernier supplice. « Il n'y a point eu d'exemple » en Angleterre, dit le Président Hénault, d'un despo» tisme si outré, ni d'un abandon si lâche des Par» lemens, tant sur le spirituel que sur le temporel, » aux bizarreries d'un prince, qui, à force d'autorité, » ne savoit plus que faire de sa volonté, et parcou» roit tous les contraires. Mais on lui passoit tout *en* » *faveur de sa haine pour le saint-siége* (1). »

(1) Ni Luther ni Henri VIII n'auroient fait fortune en France; Luther l'eût révoltée par son intempérance, par l'emportement de ses discours et

La réforme étoit alors à la mode ; il n'étoit pas de théologien qui ne voulût faire une constitution religieuse, comme il n'y a pas aujourd'hui d'homme de lettres qui ne veuille faire une constitution politique. Mais si Luther avoit assez réformé, pourquoi réformoit-on d'une autre manière? et si sa réforme n'étoit pas suffisante, pourquoi y a-t-il des peuples entiers qui s'en contentent? Luther avoit réformé la religion en Allemagne, Zwingle en Suisse, Henri VIII en Angleterre ; il étoit réservé à la France de produire le second patriarche de la réforme. Ce fut Calvin, homme entier et atrabilaire, qui n'étoit que subtil, et qui se crut profond ; qui voulut être politique, et qui ne fut pas même théologien. Celui-ci s'écarta encore plus de la constitution religieuse. Luther, et même Henri VIII, avoient conservé, au moins momentanément, la présence extérieure et réelle du *Pouvoir conservateur* de la religion publique ; Zwingle et Calvin l'anéantirent.

Le sacrifice perpétuel fut aboli : or, le sacrifice, ou le don de l'homme et celui de la propriété sont l'acte de l'amour, et il n'y a pas d'amour sans acte : donc il n'y eut pas, dans les sociétés Réformées, d'amour ou de sentiment de la Divinité ; donc l'a-

les contradictions de ses écrits ; Henri VIII par le despotisme de ses volontés et la barbarie de ses exécutions. Calvin, bel esprit, écrivain élégant, raisonneur méthodique, railleur amer, réformateur décent, s'y fit des partisans. Il y a, ce semble, quelque chose de Luther dans J. J. Rousseau et de Calvin dans Voltaire : aussi les écrits de celui-ci ont-ils fait plus de mal en France, et les paradoxes de l'autre en Allemagne.

théisme social ou public fut constitué. Calvin employa, pour propager sa doctrine et pour la défendre, les mêmes moyens que ses prédécesseurs dans la réformation, l'intérêt, la volupté, la terreur; il donna des biens et des femmes. Le clergé fut dépouillé, et le divorce permis. Il se servit de l'autorité qu'il avoit à Genève pour faire punir ses contradicteurs, même du dernier supplice; ses sectateurs prirent les armes, et leurs généraux, à la requête des consistoires, donnèrent des ordres pour contraindre les *papistes* à embrasser la Réforme *par taxes, par logement, par démolition de maisons et par découverte de toits.* Je ne dissimule pas que les catholiques usèrent quelquefois de représailles, et d'une façon cruelle. Mais si les Réformés n'étoient pas toujours et partout les agresseurs, la Réforme eut nécessairement l'*initiative* dans les troubles. Luther s'étoit marié, Zwingle s'étoit marié, Beze s'étoit marié; Henri VIII n'avoit fait sa réforme que pour se marier; Calvin se maria aussi, ce qui fit dire plaisamment à Erasme : « Il semble que la Ré» forme n'aboutisse qu'à défroquer quelques moines » et à marier quelques prêtres, et que cette grande » tragédie se termine enfin par un événement tout» à-fait comique, puisque tout finit en se mariant, » comme dans les comédies. » Une chose digne de remarque est que la Réforme fut accréditée en Allemagne par le landgrave de Hesse, qui vouloit du vivant de sa femme épouser Marguerite de Saal;

en Angleterre, par Henri VIII qui vouloit divorcer d'avec Catherine d'Aragon, pour épouser Anne de Boulen; et en France par Marguerite de Navarre, princesse d'une vertu plus que suspecte.

Ainsi l'Orient se perdit par la polygamie, et l'Occident par le divorce.

On a vu le motif de la Réforme; le prétexte étoit les désordres des ministres de la religion catholique; mais eussent-ils été plus monstrueux, c'étoit une raison pour réformer les individus et non pour bouleverser la société. Et d'ailleurs quelle réforme, que celle qui, pour réformer les hommes, introduisoit dans la société *une dissolution semblable à celle du mahométisme?* et quelle que fût alors la dissolution des mœurs du clergé, prodigieusement exagérée par l'esprit de parti, Erasme lui-même, dont la plume caustique n'épargne pas le clergé Romain, trouve *plus de piété dans un bon évêque catholique, que dans tous ces nouveaux évangélistes.*

Je ne parlerai pas du nombre infini de sectes qui pullulèrent de cette tige trop féconde. « Du sein » de la réforme de Luther, de Zwingle et de Calvin » naquirent mille sectes aussi opposées entre elles » qu'elles étoient ennemies de l'Eglise Romaine. Les » Anabaptistes se divisèrent en 14 sectes, les Sacra- » mentaires en 9 branches, les Confessionistes en 24, » les Luthériens en 13, les Calvinistes en 6, sans » compter les Sociniens, les nouveaux Ariens, les

» Quakers, etc. (1). » Le cardinal Bellarmin comptoit, de son temps, je ne sais combien d'interprétations différentes données à ces paroles : *Ceci est mon corps*. L'histoire de toutes ces variations a fourni à Bossuet le sujet d'un de ses meilleurs ouvrages, et le plus propre à faire impression sur l'homme qui a conservé assez de droiture et de lumières pour croire que la *vérité* est *une*, et que la religion est *vérité*.

On ne doit pas s'étonner du nombre infini de sectes qui naquirent de la Réforme et qui divisèrent et déchirèrent l'Europe. Il n'y a qu'une manière d'aimer le même objet; mais il y a une infinité de manières différentes de *penser* sur le même objet. Il ne peut donc y avoir qu'une religion de sentiment; il peut y avoir une infinité de religions d'opinion. Les lois religieuses, celles qui constituent la religion publique doivent être un rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres sociaux : or, entre deux objets, il ne peut y avoir qu'un rapport nécessaire; donc il ne peut y avoir qu'une religion constituée : mais il y a, entre deux objets, une infinité de rapports non *nécessaires;* donc il y a un nombre infini de religions non constituées ou de sectes.

Ainsi, si l'on donne avec les catholiques, à ces

(1) Pluquet, *Mémoires pour servir de suite à l'histoire des égaremens de l'esprit humain*, ou *Dictionnaire des Hérésies*.

paroles : *Ceci est mon corps*, leur sens littéral, on ne peut entendre que d'une manière la présence réelle, et l'on croit Jésus-Christ présent sous les espèces qui le cachent, aussi long-temps que ces espèces subsistent sans altération et dans quelque lieu qu'elles subsistent. On n'a qu'un rapport, et il est *nécessaire*; car la présence de Jésus-Christ sous les espèces est réelle ou elle ne l'est pas, elle est continuelle ou elle ne l'est pas : mais si l'on suppose, avec Luther, que cette présence n'est qu'instantanée, on aura une foule de rapports non *nécessaires*, puisque Jésus-Christ pourra être présent sous les espèces pendant un temps plus ou moins long, une minute, un quart d'heure, une heure, un jour, etc. ; et dans la fixation du temps pendant lequel on croira Jésus-Christ présent, il n'y aura rien de *nécessaire*, ou *qui soit tel qu'il ne puisse être autrement*. Si l'on suppose, avec les Sacramentaires, que la présence de Jésus-Christ est purement figurée ou intérieure, on pourra donner une infinité de sens plus ou moins étendus à cette présence figurée et intérieure : sens qui varieront nécessairement avec le degré d'intelligence, ou si l'on me permet cette expression qui rend parfaitement ma pensée, avec le degré d'*intériorité* de celui qui en raisonne; sens sur lequel deux personnes, bien loin de pouvoir s'accorder, ne sont pas même sûres de s'entendre, parce que la présence purement spirituelle de Jésus-Christ doit être plus ou moins spirituelle

selon les dispositions plus ou moins parfaites, ou, si l'on veut, selon le plus ou moins de spiritualité de celui qui le reçoit: et tel étoit, en effet, le nombre infini d'équivoques et d'ambiguités auxquelles prêtoit la doctrine du *sens figuré* soutenue par Bucer, le plus subtil de tous les réformateurs, que Calvin lui-même, son ami, et en quelque façon son disciple, « quand il vouloit exprimer une obscurité » blâmable dans une profession de foi, disoit qu'il » n'y avoit rien de si embarrassé, de si obscur, de si » ambigu, de si tortueux dans Bucer même, et que » Luther, zélé défenseur du sens littéral qu'il se van- » toit même de défendre mieux que les catholiques, » traite avec une extrême dureté Zwingle et ses » Sacramentaires, qu'il appelle une faction à deux » langues. » (*Bossuet, Hist. des Variations*; liv. IV.)

Le fait vient à l'appui du raisonnement : les chrétiens occidentaux comme les chrétiens orientaux, les Grecs comme les Latins, à la Chine comme à Rome, les catholiques n'entendent que d'une manière les paroles sacramentelles et la présence réelle de Jésus-Christ sur les autels; mais les Luthériens, les Calvinistes, les Ubiquistes, les Sacramentaires, etc. entendent de différentes manières leur sens figuré ou leur présence momentanée; et dans chaque secte même il y a des variations remarquables entre les docteurs. On pourroit appliquer le même raisonnement au dogme de l'autorité enseignante; et l'on trouveroit que le seul point de réu-

nion de toutes les sectes Réformées est qu'il ne faut point admettre d'autorité générale infaillible, c'est-à-dire, de force publique ou sociale, force nécessairement conservatrice, puisqu'elle est dirigée par un *pouvoir* général ou social conservateur; rapport *nécèssaire* et évidemment dérivé de la nature de la société : ce sont ces rapports non nécessaires, et leur *infinité*, qui ont produit cette infinité de formes différentes de sectes divisées par leurs opinions, unies par leur haine contre la religion constituée.

C'est précisément parce qu'il n'y a sur le même objet que deux rapports *nécessaires*, un rapport *positif* et un rapport *négatif*, que Jésus-Christ *est* ou *n'est pas* sous les espèces eucharistiques, et que les Réformés ne peuvent s'arrêter à des rapports intermédiaires et équivoques, qu'il n'y a pas de milieu entre le catholicisme et l'athéisme : comme dans les gouvernemens, il n'y a pas, en dernière analyse, de milieu entre la monarchie et l'anarchie.

On peut déjà apercevoir quelque chose de commun entre les sectes ou sociétés religieuses non constituées, et les sociétés politiques non constituées. L'absence d'un *pouvoir* général conservateur multiplie à l'infini, dans les unes et dans les autres, les formes différentes de sectes, comme elle multiplie à l'infini les formes différentes de république; car on n'a pas oublié ce que dit Rousseau : « que la » démocratie peut embrasser tout un peuple ou se » resserrer jusqu'à la moitié. »

Il est temps de développer cette liaison secrète et intime de la société religieuse et de la société politique, principe fondamental de la société civile, et d'en faire l'application aux gouvernemens et aux *religions* qui existent en Europe.

LIVRE VI.

RAPPORTS DES SOCIÉTÉS RELIGIEUSES AUX SOCIÉTÉS POLITIQUES.

CHAPITRE PREMIER.

Analogie des sociétés religieuses et des sociétés politiques.

On compte dans l'Europe chrétienne quatre formes différentes de gouvernement, à chacune desquelles répond une religion absolument semblable dans ses principes constitutifs et dans ses formes extérieures.

1° Le gouvernement ou constitution monarchique, avec son *pouvoir* général extérieur, qui est le monarque, sa *force* publique permanente ou profession sociale, qui est la noblesse, ses corps chargés du dépôt et de l'interprétation des lois, ses Etats généraux ou assemblées générales de la so-

ciété. Tel est le gouvernement de France; tel étoit autrefois celui de presque tous les royaumes de l'Europe.

A ce gouvernement répond la religion catholique, avec son *pouvoir* général rendu extérieur dans le sacrifice, sa *force* publique ou profession sacerdotale, son corps chargé du dépôt de la doctrine et de l'interprétation des Ecritures, ses conciles généraux ou assemblées générales de la société. Aussi l'abbé Fleury donne à la religion chrétienne le nom de *monarchie*. (Voyez *le* XII[e] *Discours sur l'Hist. ecclésiastique*.)

2° Le gouvernement aristocratique héréditaire, comme celui de Venise, de Gênes, de Hollande, de quelques cantons Suisses. Il y a une représentation de *pouvoir* général dans le Doge, l'Avoyer et le Stathouder; mais l'autorité est entre les mains d'un certain nombre de familles, qui ont encore le dépôt et l'interprétation des lois, et qui forment distinction héréditaire.

A ce gouvernement répond le luthéranisme pur. Il a conservé une représentation de *pouvoir* général, puisqu'il admet *momentanément* la présence réelle de Jésus-Christ, pouvoir conservateur de la société religieuse; l'autorité ecclésiastique est entre les mains de *superintendans*, et dans quelques endroits entre les mains d'évêques qui sont *distinction permanente*, mais qui ne reconnoissent point de chef.

3° Le gouvernement démocratique, tel que celui

de Genève, de quelques cantons Suisses. Le pouvoir général n'y existe pas même en représentation. Dans les vrais principes de ce gouvernement, le *pouvoir* devroit être entre les mains de tous, ce qui veut dire que chacun devroit exercer son *pouvoir* particulier : mais comme la démocratie pure, selon Rousseau lui-même, est impossible, et qu'un gouvernement ne sauroit aller avec tant de *pouvoirs* particuliers, on en a forcément restreint le nombre, et il n'y a qu'un certain nombre de citoyens qui, sous le nom de *conseil*, de *sénat*, etc. puissent exercer leur *pouvoir* et celui des autres. Il n'y a point dans ce gouvernement de distinctions héréditaires; il n'y a que des fonctionnaires viagers.

A ce gouvernement répond le calvinisme, le puritanisme ou le presbytéranisme. Cette religion n'a aucun *pouvoir* général, pas même momentanément; car elle n'admet aucune présence réelle du *pouvoir* général conservateur de la société chrétienne. Il n'y a pas d'autorité enseignante qui ait le dépôt de la doctrine, et chacun y a le droit de faire usage de son esprit, pour interpréter les Ecritures ou les lois de la société. Mais le calvinisme pur est aussi impraticable que la démocratie pure. Le gouvernement de la société religieuse ne pourroit aller avec cette multitude indéfinie d'interprétations particulières. On a forcément restreint le nombre des interprètes et des inspirés à un conseil ou consistoire, qui décide, ou plutôt qui conseille en fait de dogmes

ou de discipline, et qui donne ses interprétations particulières pour la volonté générale. Il n'y a aucune succession spirituelle, aucun *caractère*. Les ministres ne sont que des fonctionnaires amovibles, sans aucune hiérarchie entre eux.

4° Le gouvernement mixte de monarchie, d'aristocratie et de démocratie comme il l'est en Angleterre, c'est-à-dire, mêlé de *pouvoir* général et de pouvoirs particuliers. Il y a un pouvoir *général*, mais *négatif*, qui peut *empêcher*, mais qui ne peut pas *faire*. Il n'est pas *pouvoir* général pour conserver, mais pour empêcher qu'on ne détruise. Le pouvoir *positif* ou le pouvoir de faire est le pouvoir particulier des Pairs et des Communes : ce pouvoir n'est pas *pouvoir conservateur*; car s'il étoit *pouvoir conservateur*, il ne faudroit pas de *pouvoir* qui eût le *veto* absolu sur ses résolutions. Il y a une noblesse héréditaire ou des distinctions sociales permanentes, qui ne sont pas force ou action du *pouvoir*, puisqu'elles sont elles-mêmes *pouvoir*. A ce gouvernement, unique dans les sociétés politiques, répond une religion unique dans les sociétés religieuses : je veux parler de la religion Anglicane ou épiscopale, qui est évidemment mixte de catholicisme, de luthéranisme, et de calvinisme. Le dogme de la présence réelle, ou le *pouvoir* conservateur de la religion chrétienne, y est purement *négatif*. Ecoutons Burnet, l'historien de la réforme d'Angleterre : « L'Eglise Anglicane a une telle modéra-

» tion sur ce point (de la présence réelle) que n'y
» ayant aucune définition *positive* de la manière
» dont le corps de Jésus-Christ est présent dans le
» sacrement, les personnes de différent sentiment
» peuvent pratiquer le même culte sans être obli-
» gées *de se déclarer*, et sans qu'on puisse présumer
» qu'elles contredisent leur foi. »

Si le pouvoir général conservateur de la société religieuse y est négatif et équivoque, la force générale de cette société ou la profession sacerdotale y est négative et équivoque comme le pouvoir; c'est-à-dire, qu'elle n'a pas l'autorité en elle-même et qu'elle est dépendante de l'autorité civile. En effet, le roi, qui n'a pas la plénitude de l'autorité politique, a, au moins par les termes, la plénitude de l'autorité religieuse. Ainsi la profession sacerdotale a un chef dans la religion anglicane, qu'elle n'a pas dans la religion luthérienne. Mais cette suprématie du roi, dans les matières de religion, est un rapport non *nécessaire*, et contraire à la nature des êtres; puisqu'il met la *force* d'une société religieuse sous la direction du *pouvoir* d'une société politique. La faculté d'interpréter l'Ecriture n'est pas non plus laissée tout-à-fait sans restriction aux simples fidèles, comme dans la religion Calviniste, en sorte que le *pouvoir* particulier est borné dans la société religieuse, comme le *pouvoir* particulier est contrebalancé dans la société politique. Ainsi, sans entrer dans des discussions théologiques étrangères au

sujet que je traite, ou plutôt au rapport sous lequel je le considère, il est évident que la religion Anglicane présente, sous un extérieur de culte catholique, les dogmes des Eglises Réformées : comme le gouvernement politique d'Angleterrre présente, sous l'extérieur d'une constitution monarchique, les principes des sociétés républicaines.

L'exemple de la France régénérée vient à l'appui de mes principes. En même temps qu'elle établissoit une constitution prétendue monarchique qu'on a fort bien appelée une *démocratie royale*, elle fondoit une religion bizarre qu'on pourroit appeler un *catholicisme presbytérien*. Cette religion est devenue un pur calvinisme, lorsque le gouvernement est devenu purement démocratique; et enfin elle a dégénéré en athéisme public ou social, lorsque l'anarchie a été constituée dans le gouvernement révolutionnaire. Il ne faut pas oublier de remarquer que cette dernière religion s'est propagée, comme toutes les religions d'opinion, par les moyens ordinaires de l'*intérêt*, de la *volupté* et de la *terreur*, c'est-à-dire par tout ce qui peut entraîner l'*esprit*, le *cœur* et les *sens* de l'homme ; et le pillage, le divorce et la guillotine ont été les pieux artifices dont les nouveaux apôtres se sont servis pour étendre leur doctrine.

On retrouve jusque chez les Turcs et les Tartares cette conformité secrète entre la religion et le gouvernement. Le muphti exerce dans la religion son

pouvoir particulier, comme le sultan l'exerce dans le gouvernement, et le lama est absolu comme le kan.

Montesquieu a senti cette conformité secrète des religions et des gouvernemens : « La religion catho- » lique *convient mieux*, dit-il, à une monarchie; et la » protestante *s'accommode mieux* d'une républi- » que. » Mais suivant son usage il énonce, et n'approfondit pas. « Dans les pays, continue cet auteur, » où la religion protestante s'établit, les révolutions » se firent sur le plan de l'état politique. Luther, » ayant pour lui de grands princes, n'auroit pu leur » faire goûter une autorité ecclésisastique qui n'au- » roit point eu de prééminence extérieure; et Cal- » vin, ayant pour lui des peuples qui vivoient dans » des républiques, ou des bourgeois obscurcis dans » des monarchies, pouvoit fort bien ne pas établir » des prééminences et des dignités. » On voit que Montesquieu fait de Luther et de Calvin deux fourbes qui accommodèrent aux goûts particuliers de leurs sectateurs la religion qu'ils se vantoient d'avoir ramenée à sa pureté primitive. Mais ce reproche manque de justesse; car si Calvin, ou du moins Luther savoit plier la morale aux passions des grands et au besoin des circonstances, comme il le fit dans l'affaire du landgrave de Hesse, ils étoient l'un et l'autre trop entêtés et trop orgueilleux pour faire fléchir le dogme, c'est-à-dire leurs opinions, sous les volontés de qui que ce fût; et d'ailleurs lorsqu'ils

commencèrent à débiter leur doctrine, ils ne pouvoient savoir encore de quelle classe seroient leurs prosélytes. Il faut chercher d'autres causes à cette différence dans les institutions de ces deux célèbres réformateurs.

1° La conservation de *prééminences extérieures*, c'est-à-dire d'une hiérarchie ecclésiastique dans le luthéranisme, l'abolition de toute hiérarchie dans le calvinisme, résultent nécessairement des principes opposés, adoptés par Luther et Calvin, et non des goûts particuliers de leurs sectateurs. Dès que Luther conservoit un *pouvoir* général extérieur dans la présence réelle, il devoit *nécessairement* conserserver une *force* publique extérieure dans la profession épiscopale et sacerdotale; Calvin ne pouvoit conserver aucune force publique, extérieure et visible, puisqu'il abolissoit tout *pouvoir* général extérieur. Il ne falloit pas de prêtres dans une religion qui n'avoit pas de Dieu, comme il ne faut pas de noblesse dans un Etat qui n'a pas de roi.

2° Le luthéranisme ou la Réforme en général n'a pas d'autorité ecclésiastique ou de *prééminences extérieures*, c'est-à-dire qu'elle n'est épiscopale qu'en Suède, en Danemarck, en Angleterre, où elle se rapproche de la constitution monarchique; et c'est une nouvelle et forte preuve de la tendance qu'a la religion à se constituer comme le gouvernement. Dans les autres Etats qui ont embrassé la réforme de Luther, le luthéranisme ne connoît d'autre préé-

minence extérieure que celle des *superintendans*, qui, étant pasteurs d'une église particulière, sont des *doyens* et non des évêques, et sont distingués de leurs confrères par des fonctions plus générales, sans leur être supérieurs par une dignité plus éminente.

Tantôt la révolution politique se fit sur le plan de la révolution religieuse, comme dans les Provinces-Unies et à Genève, où le calvinisme précéda la forme de république qu'elles ont aujourd'hui; tantôt la révolution religieuse se fit sur le plan de l'état politique, comme en Suisse où la réforme politique avoit précédé la réforme religieuse : nouvelle preuve de l'attraction mutuelle qu'exercent l'un sur l'autre le calvinisme et la démocratie, une société politique sans *pouvoir* général ou sans monarque, et une société religieuse sans *pouvoir* général ou sans Dieu.

Les seules monarchies dans lesquelles le calvinisme à sa naissance eut des partisans déclarés, sont la France et la Navarre (qu'on peut regarder, même alors, comme une seule monarchie) : et certainement il y avoit d'autres sectateurs que des *bourgeois obscurs*; puisqu'il comptoit au nombre de ses prosélytes un roi, des reines, des princes du sang, la plus haute noblesse, des magistrats, etc.

CHAPITRE II.

Effet de l'analogie qu'ont entre elles les sociétés religieuses et les sociétés politiques.

Si chaque religion ou secte différente de religion correspond à une forme particulière de gouvernement, il est évident que, dans chaque société, le gouvernement doit faire un secret effort pour établir la religion qui a le plus d'analogie avec ses principes, ou la religion tendre à établir le gouvernement qui lui correspond; parce que la société civile, étant la réunion de la société religieuse et de la société politique, ne peut, ce semble, être tranquille que lorsqu'il règne un parfait équilibre entre les deux parties qui la composent. Cet effet peut n'être pas sensible, au moins de long-temps, dans les sociétés politiques non constituées qui n'existent pas par elles-mêmes, et qui dépendent de fait ou de droit de quelque autre société; mais il sera aisément remarqué dans les sociétés plus constituées, et qui ont en elles-mêmes le principe de leur existence.

Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à ouvrir l'histoire, et regarder autour de soi. Les Etats du Nord qui formoient une confédération aristocratique; la

Bohême, la Pologne, où le *pouvoir* général n'étoit pas constitué, puisqu'il y étoit électif, adoptèrent une religion où le pouvoir général n'étoit pas constitué; puisque, ainsi que je l'ai remarqué, le luthéranisme n'admet qu'instantanément la présence réelle de l'homme-Dieu. Non-seulement la société politique n'étoit pas constituée en Allemagne, mais la société religieuse ou la religion chrétienne n'y avoit jamais été parfaitement constituée, puisque le corps épiscopal, premier grade de la force publique conservatrice de la société religieuse, dépositaire de l'enseignement de la doctrine, y étoit et y est encore détourné de son véritable objet, et qu'il étoit *pouvoir* de la société politique, soit dans les sociétés partielles où les évêques sont souverains, soit dans la société ou confédération générale, représentée à la diète, où le clergé est *pouvoir*, comme les autres princes. Or, là où le clergé est *pouvoir* de la société politique, il ne peut être *force* publique conservatrice de la société religieuse. Et cela est si vrai, que les évêques, en Allemagne, ne peuvent exercer dans leurs diocèses les fonctions spirituelles ou épiscopales, et sont obligés d'avoir des suffragans. Mais une société religieuse sans *force* publique conservatrice, ou dont la force publique ne peut pas remplir ses fonctions, ne sauroit se conserver. La doctrine de Luther se propagea donc avec plus de facilité dans l'Allemagne aristocratique, et elle en devint plus aristocratique. La guerre de trente ans,

allumée par des motifs de religion, se termina par un traité qu'on peut regarder comme la constitution de l'aristocratie Germanique; parce que, dans ce traité, les droits des membres de la confédération et l'exercice des divers *pouvoirs* qui la composent, furent définis et garantis. La religion avoit agi sur le gouvernement; le gouvernement, à son tour, a réagi sur la religion. A mesure que le gouvernement s'est écarté de l'unité monarchique, la religion catholique s'est écartée de l'unité religieuse. C'est au sein de l'Allemagne catholique, que de nos jours on a demandé dans un ouvrage célèbre : *Quid est Papa* (1)? et le respect pour le saint-siége s'y est extrêmement affoibli. L'observateur remarque, dans le clergé catholique de plusieurs parties de l'Allemagne, un secret penchant pour les dogmes ou la discipline des églises Réformées : penchant qui se trahit par l'admiration servile que le plus grand nombre de ses membres manifeste hautement pour les écrits, les discours des ministres réformés dont ils cherchent à imiter jusqu'au débit extérieur, par l'altération de la discipline, et l'excessif relâchement de la loi de l'abstinence (2), de celle des habits ecclé-

(1) On assure que l'auteur de cet ouvrage est un évêque suffragant. [Eybel, qui l'a composé, étoit professeur de droit canon à Vienne, sous Joseph II. *Note de l'éditeur.*]

(2) Quoique la connoissance de la langue latine soit plus répandue peut-être en Allemagne qu'elle ne l'est en France, il n'y est pas d'usage que les laïques suivent les offices de l'Eglise, et l'on ne trouve pas même chez les libraires des livres allemands ou latins pareils à ceux connus en France,

siastiques, l'introduction dans les églises du chant en langue vulgaire, et surtout par l'improbation que, dans plusieurs lieux, le clergé d'Allemagne a donné au refus fait par celui de France, d'adhérer aux lois qui lui donnoient une constitution civile. Je vais plus loin; et fondé sur mes principes, j'ose assurer que, si la société politique Germanique ne se constitue pas, la société religieuse s'éloignera toujours davantage de sa constitution naturelle, c'est-à-dire, de la religion catholique. Mais la société politique tend à se constituer. Déjà l'on voit chanceler cet antique édifice de la confédération Germanique; le clergé, la noblesse, y seront ramenés tôt ou tard à leur destination naturelle de *force* publique conservatrice de la société religieuse et de la société politique; les *pouvoirs* politiques se constitueront, c'est-à-dire, que les monarchies s'é-

sous le nom de *Paroissiens*. En général, les laïques lisent des prières en langue vulgaire. Un de ces ouvrages assez récent et très-répandu en Allemagne est intitulé : *Dieu est l'amour le plus pur*. C'est un recueil de prières *sentimentales*, ou, dans une effusion de pur amour, l'auteur attaque le dogme des peines éternelles, et même le précepte de la mortification chrétienne. Il fait Dieu si bon, si bon, qu'il lui ôte toute justice; il y a des *litanies* du genre le plus épicurien et le plus bizarre, dans lesquelles l'auteur remercie Dieu de lui avoir donné, *des organes pour le plaisir, le sens agréable du toucher, la volupté du goût, le plaisir de la vie, la douceur du repos, le bien-être, etc. etc.* et je crois aussi de l'avoir fait *conseiller aulique*.

J'ai lu un ouvrage manuscrit, intitulé *De l'état de la religion en Allemagne*, par un ecclésiastique d'un grand talent et très-instruit, mort depuis peu, supérieur d'une congrégation en Allemagne; on y trouve des détails aussi curieux qu'ils sont affligeans.

tabliront sur les ruines de l'aristocratie, et par conséquent le *pouvoir* religieux se constituera sur les ruines de la Réforme; parce que la société religieuse, comme la société politique, tend *nécessairement*, infailliblement, à se constituer, et que la constitution est dans la nature de la société, parce que la société elle-même est dans la nature de l'homme. On peut même prévoir que la chute de la Réforme, en Allemagne, sera accélérée par la Réforme elle-même, et le résultat *nécessaire* des vues politiques des chefs du corps évangélique qui ne peuvent constituer leur gouvernement sans détruire leur religion. Je livre ces réflexions aux méditations les plus profondes du lecteur instruit; il les rapprochera des événemens présens et de ceux qui peuvent en être la suite, des atteintes portées récemment à la constitution Germanique, et des effets qu'elles peuvent avoir.

La réforme de Calvin, qui abolissoit tout *pouvoir* général, toute autorité unique dans la société religieuse, tendit nécessairement à établir la démocratie dans les sociétés constituées où elle pénétra, en y abolissant tout *pouvoir* général et en y déchaînant tous les *pouvoirs* particuliers. Ce changement fut projeté en France que les Réformés vouloient diviser *en républiques fédératives sous le nom de cercles, subdivisés en cantons* (1); il réussit à Genève, dont

(1) Ce projet fut arrêté à l'assemblée des Calvinistes, tenue à Privas en Vivarais en 1621. Il a reparu, dans la révolution, sous le nom de *fédéra-*

on se proposoit de faire le moule de ces républiques. Il réussit dans les Provinces-Unies ; et sans doute il eût réussi en Angleterre, sans l'opposition qu'il éprouva de la part de la religion Anglicane, qui, plus constituée, puisqu'elle ne rejetoit pas formellement le dogme de la présence réelle du *pouvoir* général de la société religieuse, et qu'elle conservoit dans l'ordre épiscopal une sorte de force publique, quoique dépendante du pouvoir politique, lui opposa sa force de résistance. La société religieuse défendit en même temps la société politique, en sorte que le roi seul succomba, et la royauté fut sauvée. *Point d'évêques, point de roi,* disoit Jacques Ier ; ce qui étoit dire, en d'autres termes : Point de constitution religieuse, point de constitution politique.

Il se présente ici une réflexion importante : on a vu, dans la première partie de cet ouvrage, l'affinité qu'il y avoit entre la démocratie et le despotisme. Or le despotisme n'est proprement que l'autorité militaire la plus absolue. La démocratie s'alliera

lisme. Plusieurs ministres Réformés, membres des différentes assemblées qui ont opprimé la France, et Rabaut-Saint-Etienne, entre autres, en étoient les zélés promoteurs. La division de la France en départemens devoit conduire à la diviser en républiques *fédératives,* dont chacune eût été composée d'un nombre égal de départemens. Mais l'ambition atroce et ferme de Robespierre a soufflé sur ces rêves politiques de beaux esprits et de pédans. Je ne crois pas que le projet en soit abandonné ; il a toujours été la chimère du parti religionnaire, et peut-être le vœu secret des ennemis de la France. (Voyez *Hénault, à l'année* 1621.)

donc naturellement à l'autorité militaire. Ecoutez Montesquieu : « Une règle assez générale est que le » gouvernement militaire (il parle du despotisme » des empereurs Romains) est, à certains égards, » plus républicain que monarchique. » Mais si le calvinisme appelle la démocratie, si la démocratie s'allie naturellement au despotisme ou à l'autorité militaire, le calvinisme s'alliera donc à l'autorité militaire absolue. La preuve en est sous nos yeux. Les Etats monarchiques d'Europe où le calvinisme est dominant, soit parce qu'il est la religion du prince, soit parce qu'il est celle de l'Etat ou du plus grand nombre de ses membres, sont les Etats de la maison de Brandebourg et ceux de la maison de Hesse. Or le gouvernement, dans ces deux Etats, est plus militaire que dans tous les autres Etats de l'empire Germanique, ou même de l'Europe chrétienne; il auroit même une forte tendance au gouvernement militaire le plus absolu, si l'autorité du chef n'y étoit tempérée par les vertus du prince. L'histoire donne des preuves bien plus décisives de la tendance du calvinisme à s'allier au gouvernement despotique : en Angleterre, le calvinisme a abouti au despotisme de Cromwel; en France, il a fini par la tyrannie de Robespierre.

Si le calvinisme tend à établir la démocratie, si la démocratie tend à appeler le calvinisme, un état calviniste et démocratique tout à la fois sera donc parfaitement tranquille, puisqu'il y aura un rap-

port parfait entre son gouvernement religieux et son gouvernement politique : on se tromperoit de le croire. J'en appelle aux faits. Il n'y a qu'un seul Etat en Europe, celui de Genève, où le pur calvinisme se trouve réuni à la démocratie aussi pure qu'elle puisse exister; et cependant l'exiguité du territoire, le petit nombre des sujets, les habitudes des citoyens, l'avantage de la position, la garantie de trois puissances n'ont pu y maintenir quinze ans de suite un état supportable de tranquillité : et Rousseau appelle Calvin un profond politique ! Je dis plus : Dieu lui-même ne pourroit, sans un miracle toujours subsistant, maintenir la paix dans une société sans *pouvoir* religieux et sans *pouvoir* politique, et dans laquelle il n'existe aucun frein, ni pour les volontés dépravées, ni pour les actes extérieurs de ces mêmes volontés.

J'ai dit que Genève étoit le seul état Calviniste et démocratique à la fois. En effet, toutes les autres démocraties de l'Europe sont catholiques, ou toutes les aristocraties sont Réformées. Et remarquez la différence même politique des deux religions. Les républiques Catholiques, Italiennes ou Suisses, sont plus tranquilles que les républiques Réformées de la Suisse ou des Provinces-Unies. La religion catholique se prête à la démocratie de Zug, comme à l'aristocratie bourgeoise de Lucerne, comme à l'aristocratie patricienne de Venise, comme à l'aristocratie royale de Pologne, comme à la monarchie

Autrichienne ou Espagnole. Il est même vrai de dire que la religion catholique convient bien mieux qu'une autre à un gouvernement démocratique. « Moins la religion sera réprimante, dit Montes- » quieu, plus les lois civiles doivent réprimer. » Donc, moins les lois civiles ou le gouvernement sera réprimant, plus la religion doit l'être. Le calvinisme, inquiet et turbulent en Hollande, à Zurich, à Genève, comme en Angleterre, comme en France, ne peut donc s'accorder avec aucun gouvernement, moins encore avec celui auquel il ressemble par la conformité de ses principes : et si la société civile, celle qui assure le mieux la conservation de l'homme moral et celle de l'homme physique, se compose de la société religieuse constituée et de la société politique constituée, l'espèce de société qui résultera de la réunion d'une société religieuse non constituée, et d'une société politique non constituée, ne pourra conserver ni l'homme moral, ni l'homme physique; elle offrira, si j'ose le dire, le *maximum*, le *nec plus ultrà* de la désorganisation religieuse et politique, de la destruction physique et morale des êtres qui composent la société. La France Calviniste et démocratique en a offert la preuve.

Quoique le calvinisme ne puisse pas sympathiser avec la démocratie, il ne tend pas moins sans cesse à l'établir. Il n'est personne qui ne remarque dans la secte Calviniste un penchant décidé pour la révo-

lution Française, et des dispositions non équivoques à en favoriser les progrès (1). Cette disposition n'est pas un mystère, et elle n'a pas échappé aux chefs des gouvernemens même réformés.

Si chaque religion tend à établir le gouvernement qui lui est analogue, ou le gouvernement à introduire la religion qui lui convient, la religion catholique ou constituée tend donc à établir le gouvernement monarchique, et le gouvernement monarchique à établir la religion catholique. Cette observation, vraie en général, ne pourroit recevoir son application que dans les sociétés puissantes, et qui ont en elles-mêmes le principe de leur existence, seules sociétés qui en méritent le nom.

(1) Une observation importante, et qui prouve que la noblesse est essentiellement *force* conservatrice de la société politique, est qu'en général le peu de noblesse Réformée qui existoit en France, a montré le même zèle que la noblesse catholique à défendre la constitution monarchique, et a embrassé avec le même courage les privations et les dangers attachés à la plus belle des causes. On peut dire que la révolution de France a été un piége tendu à la Réforme, et auquel elle s'est laissée prendre. Aussi la Réforme survivra peu à la révolution Française ; et il n'est dans ce parti aucun homme éclairé et vertueux qui n'ait aperçu le danger dont menace la société civile une secte qui ôte la présence de Dieu à la société des hommes extérieurs, et qui, ne fondant pas la croyance de son existence sur le sentiment ou l'amour, puisqu'elle ne lui décerne pas de culte, n'en fait qu'une opinion, un système, comme la physique en fait un des tourbillons et de la matière subtile. Il ne faut pas croire que les Calvinistes aient un culte, parce qu'ils se réunissent pour chanter, ou pour écouter un discoureur; c'est là un concert spirituel, un exercice oratoire, mais ce n'est pas un culte. C'est, tant bien que mal, de la musique et de l'éloquence, mais ce n'est pas une religion, et des *sons* ne sont pas des *actes*.

Si le catholicisme tend à établir la monarchie, la monarchie à son tour tend à introduire la religion catholique, ou à s'en rapprocher. Ainsi, la Réforme est épiscopale en Suède, en Angleterre et en Danemark, où même elle a retenu plusieurs pratiques du culte catholique, et jusqu'à la confession auriculaire. On peut remarquer dans les Etats du roi de Prusse la secrète tendance qui entraîne la monarchie vers le catholicisme, dans la protection déclarée que ce prince accorde aux catholiques des terres de sa domination, protection dont le motif se trouve tout à la fois dans l'humanité éclairée de son caractère et dans les principes constitutifs de son Etat (1). Dans les Etats monarchiques où le calvinisme est dominant et très-répandu, il y a donc une opposition secrète entre la religion Réformée, et le gouvernement monarchique; et cette opposition n'existeroit pas moins, lors même que tous les Calvinistes seroient des sujets fidèles, attachés à leur prince et à leur constitution; parce qu'elle tient à la nature des choses, et qu'elle a sa racine dans les principes opposés des deux sociétés religieuse et politique. « Si le roi veut détruire la monarchie, » disoit Strozzi à Coligny, il n'a pas de meilleur

(1) S'il falloit en croire une assertion contenue dans un ouvrage d'un homme fameux par nos malheurs, mort à la fleur de son âge de la main du parti auquel il s'étoit vendu, et qu'il commençoit à connoître et à démasquer (Mirabeau), le catholicisme auroit, dans les pays Réformés, des partisans à qui leur rang et leurs fonctions ne permettent pas de se déclarer, et l'auteur va jusqu'à en nommer quelques-uns.

» moyen que de changer de religion. » Cette opposition entretient dans l'Etat une agitation intestine, qui doit durer jusqu'à ce que la religion soit constituée comme le gouvernement; car, si le gouvernement se déconstituoit comme la religion, j'ai prouvé que le désordre iroit toujours croissant, et que la tyrannie, comme en Angleterre et en France, s'élèveroit infailliblement sur les ruines de la royauté.

Il n'y a point d'Etats où cette agitation, produite par le conflit des principes opposés des deux sociétés politique et religieuse, se soit manifestée par des signes plus marqués, et des effets plus semblables et plus funestes qu'en Angleterre et en France; ce seroit un parallèle bien intéressant que celui de leurs révolutions. En Angleterre, il y en a eu deux : celle qui a renversé la religion sous Henri VIII, Edouard VI et Elisabeth, et celle qui, sous Charles Ier, a renversé la royauté. Il n'est pas douteux que la révolution religieuse n'eût été immédiatement suivie, en Angleterre, de la révolution politique, si l'Angleterre, en abandonnant la religion catholique, ne se fût arrêtée à une religion mixte, qui tient encore quelque chose de la catholique par ses dogmes, et beaucoup plus par sa hiérarchie et par ses rites extérieurs. En France, il n'y a eu qu'une révolution, qui a renversé à la fois la religion et la royauté; elle a été plus violente, parce qu'il lui a fallu une double intensité pour opérer ce double

effet. Elle a eu des conséquences plus générales sur le repos des autres sociétés, soit parce que la France est plus liée au système général de l'Europe que ne l'étoit l'Angleterre à l'époque de ses révolutions, soit parce que la position insulaire de l'Angleterre ne permet pas aux puissances voisines de prendre la même part aux troubles qui l'agitent, soit enfin parce qu'aujourd'hui l'Europe fait un seul *corps*, ce qu'elle ne faisoit pas alors. A cela près, on a vu les mêmes scènes, et, sous d'autres masques, on a pu reconnoître les mêmes acteurs. L'observateur a dû remarquer un caractère frappant d'identité dans l'art avec lequel on a supposé des conspirations, pour les attribuer au parti qu'on vouloit perdre, et la facilité avec laquelle on a commis des crimes dont on l'a chargé. Hume lui-même laisse percer à cet égard une opinion peu favorable aux Puritains; et les événemens dont nous avons été les témoins, ne l'ont que trop justifiée (1).

L'Angleterre est toujours le théâtre de cette agitation sourde, produite par l'opposition secrète des principes presbytériens ou puritains et des principes monarchiques, et par leur accord avec les élémens démocratiques qui entrent dans la composition politique de cette société singulière, dans laquelle l'anglicanisme et la monarchie luttent contre le

(1) Cette ruse n'est pas nouvelle : *Mos est Calvinianorum accusare falsò, reosque criminum gravissimorum agere catholicos,* dit Benoît XIV, en parlant de la condamnation à mort de Marie Stuart, reine d'Ecosse.

presbytéranisme et la république. Les *wigs* et les *torys* désignent autant des sectes religieuses que des factions politiques. Le philosophe croyoit ou disoit que la religion n'entroit aujourd'hui pour rien dans le gouvernement intérieur des Etats, parce qu'elle entre pour bien peu dans la conduite de ceux qui les gouvernent. Le véritable homme d'Etat sait bien que la religion est le principe caché de tous les événemens de la société, parce qu'elle est l'ame de la société. En Angleterre, où les Puritains sont nombreux, on aperçoit des dispositions non équivoques à une réforme dans la représentation parlementaire, qui ne seroit autre chose qu'un pas plus ou moins grand vers la démocratie, et qui, sans doute, seroit le prétexte de bien d'autres demandes, l'occasion de bien d'autres réformes, et peut-être le premier coup de tocsin d'une révolution. Les Anglicans défendent la constitution monarchique; les catholiques, nécessairement partisans de la monarchie, feront cause commune avec eux; cette réunion politique, à laquelle rien désormais ne pourra faire obstacle, détermineroit sans doute le gouvernement à effacer jusqu'aux dernières traces des lois rigoureuses portées contre les catholiques, s'il ne falloit accorder les mêmes faveurs aux Puritains dont il redoute le fanatisme (1).

(1) L'observation en a déjà été faite par Mallet du Pan, dans le *Mercure de France*.

On dira peut-être que le pays de la domination Anglaise le plus agité est l'Irlande où les catholiques sont le plus nombreux. Ces mouvemens tiennent, à l'extérieur, à la domination un peu *fâcheuse* que l'Angleterre, en qualité de république, exerce sur l'Irlande; car on sait qu'une républiqne ne peut gouverner ses Etats-sujets que despotiquement. Ces troubles ont leur principe secret dans l'expropriation forcée d'un grand nombre de familles faite par Cromwel, cause nécessaire et indestructible d'agitation et d'inquiétude, juste châtiment d'un gouvernement oppresseur. *Dans une société politique, une seule famille dépouillée injustement de sa propriété, est un élément perpétuel de désordre, parce que la famille légitimement propriétaire est l'élément de la société politique constituée.* Ces causes de trouble reçoivent en Irlande une nouvelle force du caractère guerrier de la nation et des vices de sa constitution politique; mais ils sont en contradiction formelle avec la religion catholique, qui défend également de chercher les honneurs de la société et de se révolter contre un maître *même fâcheux*. Ce n'est pas que les sectes Réformées ne prêchent la même morale, mais elles ne donnent à l'homme aucun moyen efficace de la mettre en pratique en domptant ses passions.

Qu'il seroit à désirer que la réunion religieuse des Anglicans et des catholiques pût opposer un contre-

poids suffisant à la secrète tendance du presbytéranisme vers le gouvernement populaire, et que dans les révolutions, que tant de causes peuvent produire en Angleterre, et dont sa constitution sera le principe, bien loin d'en être le remède, le peuple Anglais pût arriver à la constitution naturelle des sociétés, sans traverser les marais fétides et sanglans de la démocratie ! Mais cette réunion, que la nature et le temps amèneront, parce que la nature et le temps travaillent sans interruption à constituer la société religieuse comme la société politique, cette réunion ne peut être l'ouvrage des hommes. Les Puritains, profonds dans leurs vues, indifférens sur les moyens, ont, pour la rendre impossible, enivré le peuple de leurs déclamations fougueuses contre le *papisme* (1); et l'inflexibilité *nécessaire* de la religion catholique, que les philosophes traitent d'intolérance, ne lui permet aucune variation dans ses dogmes, et ne souffre d'autres changemens à sa discipline que les développemens *nécessaires*, qu'amènent, sans les hommes ou malgré les hommes, le temps et la nature des choses.

Les législateurs modernes, qui ont aperçu cette opposition secrète entre certaines religions et certains gouvernemens, ou bien entre une seule religion dominante et des religions rivales, ont cru y

(1) J'ignore si l'on conserve encore à Londres, l'usage, indigne d'un peuple policé, de brûler tous les ans publiquement l'effigie du Pape. C'est un *moyen* des Puritains.

remédier en permettant le libre exercice de tous les cultes. Ils ont fait comme des législateurs qui, pour faire cesser les factions dans un Etat, y permettroient l'exercice de tous les gouvernemens. Ils n'ont pas vu que l'opposition étoit *nécessaire* entre la constitution nécessaire de la société religieuse, et les institutions religieuses absurdes, immorales, non *nécessaires* de l'homme : comme elle l'est entre la constitution *nécessaire* de la société politique et les institutions politiques non nécessaires ou absurdes de l'homme. Ils n'ont pas vu que l'indifférentisme du citoyen étoit une suite nécessaire de l'indifférentisme du gouvernement, et que l'athéisme social devoit produire l'athéisme individuel. Ils ont cru la société tranquille, lorsqu'elle étoit morte, et ils n'y ont plus vu d'agitation, lorsqu'il n'y a plus eu de ressort. Ce n'est pas avec des cantiques et du pathos, avec des phrases qu'on n'achève qu'avec des points, parce qu'on ne peut pas les finir autrement ; ce n'est pas avec des interjections, des déclamations, des exclamations, des invocations sentimentales à l'Etre suprême, à l'Etre des êtres, au grand Etre, qu'on produit l'amour de Dieu dans la société : comme ce n'est pas avec des habits bien noirs, des rabats bien empesés, des perruques bien poudrées, la démarche bien grave, et la voix bien *mielleuse*, qu'on le conserve. Il faut un sacrifice, il faut une victime, il faut des prêtres. Ce n'est pas en criant : « *Seigneur*, » *Seigneur*, nous dit le pouvoir conservateur de la

» société religieuse, qu'on est membre de ma so-
» ciété et sujet de mon royaume, *mais en faisant la*
» *volonté de mon Père.* »

CHAPITRE III.

Lois religieuses des sociétés religieuses Réformées.

On a vu, dans le cours de cet ouvrage, que toute société existe par une volonté générale, un pouvoir général, agissant par une force générale.

On en a conclu, comme des rapports *nécessaires* et dérivés de la nature même de la société, 1° la *nécessité* dans la société politique d'un *pouvoir* général conservateur extérieur, ou d'un monarque ; 2° la *nécessité* de distinctions sociales héréditaires, force générale conservatrice ou d'un corps de noblesse ; et ces deux lois, conséquences *nécessaires* des lois fondamentales, sont devenues elles-mêmes de véritables lois fondamentales de la société politique.

On en a conclu, comme des rapports *nécessaires* et dérivés de la nature même de la société, 1° la nécessité, dans la société religieuse, d'un pouvoir général conservateur extérieur ou de Dieu même, rendu sensible dans le sacrifice perpétuel ; 2° la *nécessité* de distinctions sociales permanentes ou

spirituellement héréditaires, force générale conservatrice, qui sont le sacerdoce; et ces deux lois, conséquences *nécessaires* des lois fondamentales, sont devenues elles-mêmes de véritables lois fondamentales de la société religieuse.

On a vu, dans la société politique constituée, les autres lois politiques, celles qui déterminent les rapports extérieurs du pouvoir et des sujets, ou la forme extérieure de gouvernement, conséquences plus ou moins immédiates, mais toujours *nécessaires* des lois fondamentales, devenir fondamentales elles-mêmes ; et la forme de gouvernement se confondre, dans la société politique constituée, avec la constitution même de la société.

On a vu, dans la société religieuse, les autres lois religieuses, celles qui déterminent les rapports extérieurs de Dieu, pouvoir de la société religieuse, avec l'homme social, ou la forme du culte extérieur, conséquences plus ou moins immédiates, mais toujours *nécessaires* des lois fondamentales, devenir fondamentales elles-mêmes; et le culte extérieur se confondre, dans la société religieuse constituée, avec la constitution même de la société.

On a vu, dans les sociétés politiques non constituées, où l'on rejette les lois fondamentales du pouvoir général conservateur ou du monarque, de la force générale conservatrice ou de la noblesse, les lois politiques, ouvrage de l'homme, et non de la nature de la société politique, n'avoir aucun rap-

port avec la nature de l'homme social, et être toutes absurdes, immorales, injustes, attentatoires à la liberté de l'homme physique; et l'on verroit de même, dans les sociétés religieuses non constituées, ou les sectes qui ont rejeté les lois fondamentales du pouvoir général conservateur ou de la présence réelle de la Divinité dans le sacrifice perpétuel, et de la force générale conservatrice ou du sacerdoce; on verroit, dis-je, toutes les lois religieuses, ouvrage de l'homme, et non de la nature de la société religieuse, n'avoir aucun rapport *nécessaire* avec la nature de l'homme social, et être toutes absurdes, immorales, attentatoires à la perfection ou à la liberté de l'homme intelligent. Le détail en seroit infini: j'en prendrai au hasard quelques exemples, en me bornant même aux sectes Réformées qui dominent aujourd'hui en Europe. J'aurois trop d'avantage si je voulois appliquer ces principes à toutes celles qui se sont élevées depuis l'origine du christianisme, à cette multitude innombrable d'opinions religieuses qui ont pris naissance dans le cerveau creux de quelque visionnaire.

Une religion publique ou sociale est une société d'hommes intelligens et physiques, unis intérieurement par le sentiment des mêmes vérités religieuses, et extérieurement par le même culte religieux. De ce que la religion est une société intérieure et extérieure, les catholiques concluent qu'il lui faut *nécessairement,* pour se conserver, un pouvoir général inté-

rieur et extérieur, qui est Dieu même rendu sensible dans le sacrifice ; qu'il lui faut une force générale intérieure qui est la grâce, extérieure qui est le sacerdoce. J'ai prouvé que ces rapports étoient *nécessaires*, ou dérivés de la nature des êtres : donc les Calvinistes, qui, en admettant la divinité de Jésus-Christ, rejettent sa présence réelle dans le sacrifice perpétuel, et qui, en admettant la nécessité de la grâce, rejettent celle de la consécration sacerdotale, ou de la succession spirituelle des ministres du sacrifice, établissent des rapports non *nécessaires*, ou contraires à la nature des êtres en société. Aussi, nous verrons que la société Calviniste, sans *pouvoir* conservateur et sans *force* conservatrice, ne sauroit conserver les êtres qui la composent, ni par conséquent se conserver elle-même.

Le sacerdoce est la force publique conservatrice de la société religieuse : l'emploi de la force en suppose la direction : la direction suppose une distinction entre ceux qui dirigent et ceux qui sont dirigés, qu'on appelle hiérarchie. Les catholiques en concluent, comme des rapports *nécessaires* et dérivés de la nature des êtres, la *nécessité* de la primauté du Pape et du caractère épiscopal. Les Réformés, qui rejettent la primauté du chef de l'Eglise et toute hiérarchie religieuse, établissent des rapports non *nécessaires*, c'est-à-dire, absurdes. Mais l'homme ne peut pas établir impunément dans la société un rapport non *nécessaire*, ou une loi ab-

surde à la place des lois parfaites et des rapports *nécessaires* que la nature de la société tend à établir. Les suites funestes de l'abolition de la juridiction ecclésiastique et de la primauté du saint-siége se firent sentir dans le temps même de la Réforme. Ecoutons Capiton, ministre à Strasbourg, un des premiers et des plus savans disciples des réformateurs. Il écrivoit confidemment à Farel, autre homme célèbre dans la Réforme, et précurseur de Calvin à Genève. « On a beaucoup nui aux ames » par la précipitation avec laquelle on s'est séparé » du Pape. La multitude a secoué le joug. Ils ont la » hardiesse de vous dire : Je suis assez instruit de » l'Evangile ; je sais lire par moi-même ; je n'ai pas » besoin de vous. » Cette lettre se trouve parmi celles de Calvin. Melancthon, le plus éclairé et le plus modéré des réformateurs, écrivoit dans la première ferveur de la Réforme : « Plût à Dieu, plût à Dieu » que je pusse rétablir l'administration des évêques! » car je vois quelle église nous allons avoir, si nous » renversons la police ecclésiastique : je vois que la » tyrannie sera plus insupportable que jamais. » Et ailleurs : « Nos gens demeurent d'accord que la » police ecclésiastique, où l'on reconnoît des évê- » ques supérieurs de plusieurs églises, et l'évêque » de Rome supérieur à tous les évêques, est per- » mise..... Car il faut à l'Eglise des conducteurs, » pour maintenir l'ordre, pour avoir l'œil sur tous » ceux qui sont appelés au ministère ecclésiastique

» et sur la doctrine des prêtres; et s'il n'y avoit » point de tels évêques, *il en faudroit faire*. La mo- » narchie du Pape serviroit aussi beaucoup à con- » server entre plusieurs nations l'uniformité dans » la doctrine. » Et il va jusqu'à dire : « On s'accor- » deroit facilement sur la supériorité du Pape. »

Le célèbre Grotius, un des hommes les plus illustres du parti Réformé, prétend que l'évêque de Rome doit présider sur toute l'Eglise. L'expérience a, selon lui, confirmé qu'un chef étoit *nécessaire* dans l'Eglise pour y conserver l'unité : il assure que Melancthon et Jacques I[er], roi de la Grande-Bretagne, ont reconnu cette vérité. « Si on avoit fait attention » à ce que nous venons de dire, continue-t-il, nous » aurions une Eglise réformée unie. » Il demande lui-même ce qu'il faut faire, si le Pape abuse de son *pouvoir :* il répond qu'alors il ne faut pas lui obéir. L'Eglise Gallicane reconnoît la primauté du saint-siége, sans croire que le Pape soit infaillible; et elle distingue l'obéissance qui est due au pouvoir général, se manifestant par le consentement général de l'Eglise, de la déférence respectueuse qui est due au chef de l'Eglise et au premier de ses ministres (1).

Une religion est une société religieuse. *Une société est une réunion d'êtres semblables, réunion*

(1) *Voyez* au liv. V, les notes des chap. I et V ci-dessus, pag. 239 et 277.

dont la fin est leur conservation mutuelle. Une société constituée ou parfaite est celle qui parvient parfaitement à sa fin, à la conservation des êtres qui la composent.

Les moyens, dont elle se sert pour y parvenir, sont donc parfaits ou infaillibles.

Or les moyens dont la société se sert pour parvenir à sa *fin*, objet de sa volonté générale, sont son *pouvoir* conservateur, agissant par sa *force* conservatrice : donc la *force* conservatrice de la société religieuse constituée, dirigée par son *pouvoir* conservateur, obtiendra parfaitement et infailliblement son effet, qui est de conserver la société. C'est sur ces rapports *nécessaires*, sur ces principes évidens, incontestables, que les catholiques fondent le dogme de l'infaillibilité de l'Eglise ou de ses ministres assemblés pour exercer un acte conservateur de la société : assemblée qu'on appelle un concile, et dans laquelle la force conservatrice est, par cela même qu'elle est *force*, dirigée par le *pouvoir*. « Là où » deux ou trois personnes seront assemblées (*con-* » *vocati*) en mon nom, je serai au milieu d'elles, » dit Jésus-christ. L'infaillibilité de l'Eglise est donc un rapport *nécessaire*, dérivé de la nature des êtres sociaux; les Réformés qui la combattent établissent donc un rapport non *nécessaire*, une absurdité, puisqu'ils donnent à l'homme le droit de corriger la société, et au membre le droit de s'élever contre le corps. Mais l'homme n'établit pas impu-

nément ses lois absurdes à la place des lois parfaites de la nature, « Nos gens, dit Bèze, un des patriar-» ches de la Réforme, (*Epître 1re*) sont emportés par » tout vent de doctrine, tantôt d'un côté, tantôt » d'un autre. Peut-être qu'on pourroit savoir quelle » croyance ils ont aujourd'hui, mais on ne sauroit » s'assurer de celle qu'ils auront demain. En quel » point de la religion ces églises qui ont déclaré la » guerre au Pape s'accordent-elles ensemble (1)? Si » vous prenez la peine de parcourir tous les articles » depuis le premier jusqu'au dernier, vous n'en » trouverez aucun qui ne soit reconnu par quelques-» uns comme de foi, et rejeté par les autres comme » impie. » Et Melancthon, en parlant des églises Luthériennes, disoit « que la discipline y étoit ruinée, » et qu'on y *doutoit des plus grandes choses. Il est* » *de grande importance*, écrivoit Calvin à Melanc-» thon, *qu'il ne passe aux siècles à venir aucun* » *soupçon des divisions qui sont parmi nous;* » *car il est ridicule au-delà de tout ce qu'on peut* » *imaginer, qu'après avoir rompu avec tout le* » *monde, nous nous accordions si peu entre nous*

(1) Ces mêmes réflexions frappèrent l'esprit juste et droit de Turenne, et elles le convertirent, parce qu'il avoit le cœur aussi bon que l'esprit, et que ce grand homme avoit la simplicité et la modestie d'un enfant. « On » voit, disoit-il, que par trop d'indépendance d'esprit, quoique avec beau-» coup de bon sens et peut-être de la piété, on a si fort défiguré la religion » Réformée, que chaque personne fait une secte à sa mode. » (*Histoire de Turenne, par Turpin.*)

» *dès le commencement de notre Réforme* (1). »

Une religion est une société extérieure. Toute société a des lois par lesquelles sa volonté générale se manifeste aux membres de la société. Les lois de la société religieuse sont contenues explicitement ou implicitement dans un livre révéré par toutes les communions chrétiennes. Ces lois sont faites contre les hommes, ou pour mieux dire, contre leurs passions. De là les catholiques concluent, comme un rapport *nécessaire* et dérivé de la nature des êtres qui composent la société, la *nécessité* d'une autorité pour fixer le vrai sens de la loi contre les passions qui cherchent à l'obscurcir, et l'interpréter à ceux dont elle doit régler la conduite et corriger les actions. Les Réformés attribuent le droit de juger du sens de la loi, et de l'interpréter, à tout membre de la société contre qui elle est faite. En permettant à tout membre de la société religieuse d'interpréter l'Ecriture, ils donnent au coupable le soin de se faire à lui-même l'application de la loi. Ils établissent donc un rapport non nécessaire et contraire à la nature des êtres, une absurdité ; et c'est précisément cette absurdité qui a produit et qui devoit produire ce nombre infini de sectes qui toutes ont

(1) Toutes ces citations sont extraites de l'*Histoire des variations des églises Protestantes*, par Bossuet, ou du *Dictionnaire des Hérésies*, par Pluquet. On conserve dans l'abbaye de Saint-Gall un recueil de lettres familières des chefs de la Réforme, dont l'extrait pourroit jeter un grand jour sur leurs projets, leurs caractères, et le degré de leur conviction personnelle.

trouvé, dans le même livre, le fondement des opinions les plus contradictoires, ou le motif des pratiques les plus opposées. Ainsi les Quakers y ont lu qu'il falloit ne pas ôter son chapeau à un autre homme, ne lui parler qu'en le tutoyant, ni s'appeler *son très-humble serviteur;* ainsi quelques Anabaptistes y ont trouvé qu'il falloit toujours pleurer, tandis que d'autres y ont lu qu'il falloit toujours rire : « Ils se crioient l'un à l'autre, dit Bossuet : Tout est » clair, et il n'y a qu'à ouvrir les yeux; et sur cette » évidence de l'Ecriture, Luther ne trouvoit rien » de plus hardi ni de plus impie que de nier le *sens* » *littéral*, et Zwingle ne trouvoit rien de plus ab- » surde ni de plus grossier que de le suivre. »

La société est la réunion d'êtres semblables, réunion dont la fin est leur conservation mutuelle. De là suit évidemment l'indissolubilité du mariage ou de la société naturelle. En effet, si la *conservation* des êtres est un effet de leur *réunion*, la *réunion* doit être indissoluble, pour que la *conservation* soit indépendante. De là les catholiques concluent, comme un rapport *nécessaire* et dérivé de la nature des êtres, la *nécessité* de consacrer l'union des deux sexes par la religion, c'est-à-dire d'élever le mariage à la dignité de sacrement; car il n'y a d'indissoluble que ce que la religion défend de dissoudre, et que les hommes ne peuvent briser. Donc les Réformés, qui n'ont pas admis le sacrement de mariage, et qui ont autorisé sa dissolubilité ou le di-

vorce, ont établi un rapport non *nécessaire*, et l'on en a vu les effets.

On prouveroit avec la même facilité, j'ose dire avec la même évidence, que les lois religieuses des sectes non réformées sont des rapports non nécessaires contraires à la nature des êtres, si l'on vouloit faire de cet ouvrage un ouvrage de controverse, et si l'on n'en avoit assez dit pour mettre sur la voie de s'instruire eux-mêmes ceux qui cherchent la vérité de bonne foi.

CHAPITRE IV.

SUITE DU MÊME SUJET.

Force de conservation des sociétés religieuses constituée et non constituée.

Les lois religieuses des sociétés autres que la société catholique, ne sont donc pas des conséquences *nécessaires* des lois fondamentales, ni des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres; elles ne sont donc pas des sociétés constituées : si elles ne sont pas constituées, leur *volonté* générale d'exister ne peut s'exercer par un pouvoir général, ni celui-ci agir par une *force* générale. Une *volonté* sans

force n'est pas une *volonté*, mais un *désir ;* c'est-à-dire que ces sociétés ne peuvent exister, mais qu'elles voudroient exister ; c'est-à-dire qu'elles ont un principe d'inquiétude, qui n'est autre chose qu'une tendance à exister, ou à se constituer.

Elles n'existeront donc pas, ou si elles existent quelque temps, elles n'existeront que dépendamment de quelque autre société, et elles auront hors d'elles-mêmes, et dans une autre société, la cause de leur existence. Elles seront donc dépendantes d'une autre société : si elles sont dépendantes, elles seront foibles, et elles arriveront au dernier moment de leur existence par une détérioration progressive.

Si la société catholique est constituée, sa volonté générale de conservation s'accomplira par un *pouvoir* général conservateur, et celui-ci agira par une force générale conservatrice. Donc elle aura en elle-même le principe de son existence et les moyens de sa conservation ; donc elle sera indépendante ; donc elle sera forte ; donc elle se conservera ; donc elle s'élèvera progressivement à la perfection : la preuve de ces assertions est dans les faits, et dans des faits incontestables.

Depuis dix-huit cents ans que l'Eglise chrétienne subsiste, il s'est élevé un nombre infini de sectes dans son sein, et toutes ces branches séparées ont séché, et l'arbre est demeuré toujours vert, et les orages n'ont fait que l'affermir, et les retranchemens

que le rendre plus vigoureux. Les branches actuellement séparées sècheront à leur tour, et sans qu'on les ait vu disparoître, le temps viendra où elles ne seront plus. Non-seulement l'Eglise catholique a un principe de conservation, mais elle a un principe de perfectionnement. Malgré les désordres tant reprochés à ses ministres, et si étrangement exagérés par la haine, j'ose avancer, d'après des faits connus de toute l'Europe, que l'Eglise de France a donné dans cette persécution, la plus dangereuse que la religion ait essuyée, des exemples de foi, de courage et de patience qu'on ne retrouve, au même degré d'unanimité, à aucune époque de l'histoire de l'Eglise. Et ce ne sont pas seulement les ministres de la religion, force publique conservatrice de la société religieuse, qui se sont dévoués à sa défense, on a pu apercevoir dans les autres ordres de l'Etat, et jusque dans le peuple, un attachement à la foi catholique, dont il n'y a eu d'exemple en aucun temps, ni dans aucun lieu. Sans remonter jusqu'au temps de l'arianisme, du donatisme, du manichéisme, etc. on n'a qu'à comparer l'Allemagne du temps de Luther, ou l'Angleterre sous Henri VIII et ses successeurs, à la France dans la révolution présente, pour se convaincre que la religion inspire un plus vif attachement, à proportion qu'elle est plus connue, et que, si dans tous les temps elle échappe aux ames foibles et aux cœurs corrompus, à mesure qu'elle avance en âge, si je puis me servir de cette expres-

sion, elle jette dans la société de plus profondes racines. Et qu'on ne dise pas que la révolution Française a été une révolution purement politique ; il seroit plus vrai de dire qu'elle a été purement religieuse, et qu'au moins dans ceux qui l'ont secrètement dirigée, et à l'insu même de ceux qu'ils faisoient mouvoir, il y a eu encore plus de fanatisme d'opinions religieuses, que d'ambition de *pouvoir* politique.

Dans la première réforme de la religion en Angleterre, sous Henri VIII, les évêques souscrivirent presque tous à la suprématie que s'arrogea ce prince dans les matières de religion; et, peu de temps après, joignant la lâcheté à l'apostasie, les ecclésiastiques des deux chambres du Parlement signèrent la sentence de cassation du troisième mariage du roi avec Anne de Clèves, sentence évidemment inique, et rendue sur les prétextes les plus frivoles. Sous Edouard VI, successeur immédiat de Henri VIII, tous les évêques prostituèrent leur ministère à l'autorité civile, et reçurent des commissions du roi qui leur donnoit pouvoir d'ordonner des prêtres, de les déposer, en un mot, de faire tous les devoirs de la charge pastorale. Dans le clergé inférieur, sur seize mille ecclésiastiques dont le clergé d'Angleterre étoit composé, les trois quarts, selon Burnet, renoncèrent au célibat et embrassèrent la Réforme. Lorsque, sous Elisabeth, l'ancien culte rétabli par Marie eut été de nouveau aboli, et qu'on

eut poussé les choses aux dernières extrémités, les évêques, réduits à quatorze, témoignèrent plus de fermeté; mais ils ne furent secondés que par cinquante ou soixante ecclésiastiques. La noblesse ne fut pas plus ferme que le clergé dans la foi de ses pères; elle se laissa prendre à l'appât de l'intérêt, comme le clergé s'étoit laissé gagner à l'attrait de la licence, ou intimider par la terreur. Henri VIII, pour engager sa noblesse dans ses sentimens, vendit aux gentilshommes de chaque province les terres des couvens qu'il avoit supprimés, et les leur donna à fort bas prix. Elisabeth, à l'exemple de son père, et pour attacher la noblesse à sa réforme, et surtout à sa primauté ecclésiastique, qui, dans une femme, étoit un rapport *infiniment peu nécessaire*, leur fit don d'une partie des biens des évêques, seuls biens qui jusqu'alors eussent été respectés. Enfin le peuple, entraîné par l'exemple de ses conducteurs dans toutes les variations religieuses dont l'Angleterre fut le théâtre, quitta l'ancienne religion sous Henri VIII, s'en éloigna davantage sous Edouard VI, y revint sous Marie, l'abandonna de nouveau sous Elisabeth, avec une facilité si déplorable, et si peu d'attachement à la nouvelle doctrine qu'on lui faisoit embrasser, qu'il y a de l'apparence, dit Burnet, que, si le règne d'Elisabeth eût été court, et qu'un prince de la communion Romaine eût pu parvenir à la couronne, *on auroit vu les Anglais changer avec autant de facilité qu'ils l'avoient fait sous le règne*

de Marie. Ce fut précisément cette crainte qui coûta la vie à l'infortunée Marie Stuart, héritière présomptive d'Elisabeth, et très-attachée à la religion catholique; et le temps, qui délie la langue de l'histoire, ne laisse plus de doute sur cette vérité (1).

On ne peut nier que, dans la révolution Française, tous les ordres de l'Etat n'aient témoigné plus de fidélité à leur religion, quoique le poison eût été préparé par des mains plus habiles, et que, dans l'art avec lequel il étoit présenté, *il y eût de quoi in-*

(1) Je crois qu'on pourroit mettre avec succès cette reine infortunée sur la scène tragique. Ce sujet seroit plus national qu'on le pense, (on sait qu'elle étoit reine douairière de France) et il purifieroit le théâtre des rapsodies fanatico-politiques dont un Racine *réformé* l'a souillé dans la révolution.

Les maisons royales et catholiques de Stuart, de Bourbon, d'Autriche et de Savoie ont déjà fourni des victimes à la rage et aux complots philosophiques. Le même sort attend toutes les autres maisons régnantes quelle que soit leur religion, parce qu'on en veut à la constitution politique des sociétés comme à la constitution religieuse. Je prie ceux qui en douteroient de méditer le passage suivant de la Vie de Voltaire, par Condorcet. « Il me semble du moins qu'il étoit possible de développer davantage les » obligations éternelles que le genre humain doit avoir à Voltaire. Les » circonstances actuelles (la révolution Française) en fournissoient une » belle occasion. Il n'a point vu tout ce qu'il a fait; *mais il a fait tout ce* » *que nous voyons*. Les observateurs éclairés, ceux qui sauront écrire » l'histoire, prouveront à ceux qui savent réfléchir, que le premier au- » teur de cette grande révolution, qui étonne l'Europe, et répand de tout » côté l'espérance chez les peuples et l'inquiétude dans les cours, c'est » sans contredit Voltaire. C'est lui qui a fait tomber la première et la » plus formidable barrière du despotisme, le *pouvoir* religieux et sacer- » dotal. S'il n'eût pas brisé le joug des prêtres, jamais on n'eût brisé » celui des tyrans; l'un et l'autre pesoient ensemble sur nos têtes, et *se*

duire en erreur, s'il eût été possible, jusqu'aux élus. L'ordre épiscopal, attaqué avec tout ce que le raisonnement a de plus captieux, l'intérêt de plus séduisant, et la terreur de plus formidable, n'a compté que quatre apostats; l'ordre inférieur, plus exposé à la séduction de l'intérêt par la médiocrité de sa fortune, à l'influence de la crainte par la nature de ses fonctions qui le rapprochoient de la classe obscure des scélérats, n'a pas montré moins de constance et d'unanimité, et chaque *Sixte* a eu ses *Laurents*. *L'appel nominal* du 4 janvier 1791, fera à jamais la gloire du clergé de France et l'honneur de la religion. C'est vraiment ce jour-là que

» *tenoient si étroitement,* que le premier une fois secoué, le second devoit » l'être bientôt après. L'esprit humain ne s'arrête pas plus dans son in» dépendance que dans sa servitude; et c'est Voltaire qui l'affranchit, en » l'accoutumant à juger, sous tous les rapports, ceux qui l'asservissoient. » C'est lui qui a rendu la *raison* populaire; et si le peuple n'eût pas ap» pris à penser, jamais il ne se seroit servi de sa force. *C'est la pensée des* » *sages qui prépare les révolutions politiques;* mais c'est toujours le bras » du peuple qui les exécute. Il est vrai que sa force peut ensuite devenir » dangereuse pour lui-même, et *après lui avoir appris à en faire usage,* » il faut lui enseigner à la *soumettre à la loi.* Mais ce second ouvrage, » quoique difficile encore, n'est pourtant pas, à beaucoup près, si long » ni si pénible que le premier. » Ce dernier aveu est précieux; il signifie que quand les sages ont détruit le *pouvoir* général qui gouvernoit les peuples, ils veulent mettre à sa place leur *pouvoir* particulier, ce qu'ils appellent enseigner au peuple à *se soumettre à la loi* : à la vérité, ce second ouvrage leur paroît difficile, mais ils ne désespèrent pas d'y réussir, et il leur semble plus aisé d'établir leur *pouvoir* particulier, qu'il ne l'a été de détruire le *pouvoir* général. On connoît la fin misérable et extraordinaire de Condorcet, *qui a fait aussi tout ce que nous voyons, mais qui n'a pu voir tout ce qu'il a fait.*

ses ministres furent *force* conservatrice de la société religieuse. Ministres d'une religion de *force*, parce qu'elle est une religion d'*amour*, lorsqu'une histoire fidèle fera passer à la postérité le récit des persécutions inouïes dont vous avez été l'objet, et de l'héroïsme religieux avec lequel vous les avez supportées, votre conduite édifiante et résignée au milieu des nations hospitalières qui vous ont accueillis, leur rendra croyables la fureur des bourreaux et la patience des victimes. Mais, qu'il me soit permis de vous le dire, à la persécution du glaive a succédé la persécution du sophisme. Nos ennemis communs vous proposent des explications amiables pour vous amollir, et des *sermens* en apparence politiques pour vous diviser; on vous prend par l'intérêt même de la religion, et on vous propose de rester catholiques en consentant à vivre républicains. Etrangers, la plupart, aux méditations politiques, vous jugez peut-être de la France comme de quelques petites sociétés qui conservent la foi catholique avec les institutions démocratiques; ces sociétés sont dépendantes de plus grandes sociétés, et la France même y maintenoit l'union forcée de la religion de l'homme social et des institutions politiques de l'homme naturel. La France indépendante voudroit en vain faire ce monstrueux alliage : la nature des êtres s'y oppose; il n'en a résulté jusqu'ici, il n'en résultera jamais que l'athéisme et l'anarchie, et *vous perdriez la reli-*

gion par de chimériques projets de la conserver (1) !

Une honorable rivalité a animé tous les ordres à la défense de la religion. Dans un temps où trop souvent l'homme du monde rougissoit de sa foi, l'homme de la société, le noble, l'a hautement confessée. L'appât des biens du clergé vendus à vil prix n'a pu l'ébranler, et la noblesse a rejeté avec horreur ces dons empoisonnés. Le troisième ordre l'a disputé aux deux autres de fidélité et de courage ; jusque dans les dernières classes du peuple, pour lequel la séduction paroissoit inévitable, parce qu'on

(1) Lettre de l'archevêque de Nicée (l'abbé Maury) à M..... sur le serment de liberté et d'égalité.

On croit que la république va s'affermir en France au moindre événement politique ou militaire qui contrarie les vœux des vrais Français. Mais qu'on me montre cette république, qui subsiste, dit-on, depuis trois ou six ans. Je ne vois pour maîtres, que des scélérats par bêtise, devenus furieux par désespoir, qui ne se remplacent à la tribune que pour se succéder à l'échafaud ; pour sujets, qu'un peuple imbécile qui ne comprend pas pourquoi le gouvernement éprouve tant de résistance, lorsque lui-même en oppose si peu à tout ce qu'on exige de lui. Affermir la république ! mais les puissances qui la reconnoissent, ou plutôt qui la *nomment*, ne veulent pas l'affermir ; mais les puissances qui s'abaisseroient à la *garantir*, ne pourroient pas l'affermir ; mais tous les hommes ensemble, mais Dieu même, sans un miracle toujours subsistant, ne peuvent rien affermir contre la nature des êtres. On cherche à justifier ses craintes par la durée de la république Romaine, seule société qu'on puisse comparer à la France ; mais sans parler de la prodigieuse différence d'une société chrétienne à une société idolâtre, la république Française a commencé par où la république Romaine a fini, par l'anarchie ; et par la facilité avec laquelle le peuple Romain passa sous une domination monarchique, malgré sept siècles d'habitudes républicaines, car Rome ne fut jamais purement monarchique, on peut juger s'il est possible de faire passer la France sous un gouvernement républicain, malgré quatorze siècles d'habitudes monarchiques.

n'avoit rien changé au matériel de la religion, la religion catholique et la monarchie ont eu leurs confesseurs et leurs martyrs; et l'on a déjà remarqué que l'autorité de la Convention a échoué contre le projet d'abolir la solennité du dimanche, comme la puissance de l'exécrable tyran de la France a commencé à décliner du moment qu'il a osé *faire délibérer* sur l'existence de l'Etre suprême.

On doit observer avec un extrême intérêt, que dans le même temps que les ministres de la société religieuse défendent la religion avec une fidélité qu'on ne retrouve aussi pure, aussi entière, dans aucune époque de l'histoire de l'Eglise, les ministres de la société politique, ou la noblesse, défendent le gouvernement avec une fidélité qu'on ne retrouve aussi intacte dans aucune époque de l'histoire de la monarchie. Et lorsqu'on voit le dévouement généreux des Bourbons à cette cause sacrée, la valeur héroïque des Condé, il est consolant de penser que la renommée, en publiant leur histoire, *n'aura pas de feuillets à déchirer* (1) : en sorte qu'il est vrai de dire que, si l'esprit d'indépendance et de rébellion s'est propagé dans quelques esprits, les principes conservateurs des sociétés se sont épurés et affermis dans les cœurs.

On ne manquera pas de dire que toutes les socié-

(1) Tout le monde connoît l'allégorie ingénieuse que présente un des tableaux de la galerie de Chantilly.

tés religieuses ont eu des martyrs (1); je le sais, et jamais l'erreur n'auroit fait de prosélytes, si elle n'eût eu quelques caractères de la vérité. Ce ne sont pas les hommes que je considère, mais les sociétés; et je demande, que sont devenues ces sectes autrefois si célèbres et si répandues, dont le berceau a été arrosé du sang de leurs fauteurs? Elles ont disparu : cette semence stérile n'a point porté de fruits, ce sang a arrosé en vain une terre inféconde; il ne reste plus de traces de l'orgueilleuse science des docteurs, ni de l'invincible opiniâtreté des disciples; parce que les uns n'ont prêché que leurs propres pensées, et que les autres n'ont souffert la mort que pour soutenir des opinions, et non pour défendre des sentimens, ou pour attester des *faits*.

Non-seulement l'Eglise catholique se perfectionne au dedans, mais elle s'étend au dehors, et elle fait des conquêtes sur l'idolâtrie, en même temps que

(1) *Je crois*, dit Pascal, *des témoins qui se font égorger*. Rien de plus vrai ; mais Pascal n'a voulu parler que des apôtres ou des premiers disciples, seuls martyrs de la religion chrétienne, qui soient morts pour attester la vérité d'un fait (la résurrection) dont ils avoient été les *témoins*. Rien de semblable ne s'est vu dans la religion idolâtre, ni dans aucune secte de la religion Juive ou chrétienne ; et l'on n'a jamais entendu dire que personne soit mort pour attester qu'il avoit vu les métamorphoses de Jupiter, les conversations de Mahomet avec l'ange Gabriel, ou les disputes de Luther avec le diable. Ainsi, ceux qui ont conclu que le raisonnement de Pascal ne valoit rien, parce que toutes les sectes ont eu des martyrs, ont raisonné faux eux-mêmes, en ce qu'aucune secte n'a eu des *témoins*.

Un savant Anglais a fait un ouvrage sous ce titre : *La religion chrétienne prouvée par un seul fait* (la résurrection).

la civilisation en fait sur l'état sauvage : en sorte que, s'il étoit possible que la société catholique fût détruite, il n'y auroit plus pour les peuples sauvages de moyens de parvenir au bienfait de la civilisation ; car les philosophes veulent bien être les apôtres de leur doctrine, mais ce n'est que malgré eux qu'ils en sont quelquefois les martyrs.

J'ai dit que les sociétés religieuses non constituées avoient un principe intérieur de dépendance et de détérioration, qui les conduisoit infailliblement à leur destruction : et j'ai remarqué ce même principe de dégénération dans les sociétés politiques non constituées. « En effet, ai-je dit, les sociétés » politiques sont agitées jusqu'à ce que les rapports » contraires à la nature des êtres soient détruits ou » changés, et que l'invincible nature ait repris son » empire. Ces sociétés seront donc foibles en elles- » mêmes ; donc elles seront dépendantes, et elles ne » pourront faire cesser l'agitation produite par le » conflit des volontés de la nature et des volontés de » l'homme, que par une agitation plus forte ou un » danger plus pressant, c'est-à-dire, en portant sans » cesse la guerre au dehors ou en la redoutant. Rome » ne put maintenir la tranquillité dans son sein, qu'en » portant la guerre dans tout l'univers ; Athènes ne » fut paisible que tant qu'elle eut à redouter ses voi- » sins (1). » Ces principes sont exactement et entièrement applicables aux sociétés religieuses non consti-

(1) Ire part. liv. Ier chap. III. Tom. I, pag. 67, 68.

tuées ou aux sectes; nées dans la guerre, elles ne se soutiennent que par l'opposition. Le christianisme, qui ne prescrivoit qu'humilité à l'*esprit*, désintéressement au *cœur*, mortification aux *sens*, n'excita aucun trouble dans l'Empire, et c'est une louange que les païens eux-mêmes lui donnoient. Il s'étendit par la seule force de son principe intérieur, *semblable au grain de sénevé qui se développe, ou à la pâte qui fermente;* mais la Réforme, qui permettoit l'orgueil à l'*esprit*, l'intérêt au *cœur*, les jouissances aux *sens*, puisqu'elle autorisoit les inspirations particulières, le pillage des propriétés religieuses et le divorce, mit d'abord l'Europe en feu. Des guerres de trente ans, des dévastations inouies, furent les jeux de son berceau; la France, l'Allemagne, l'Angleterre, les Pays-Bas, la Suisse, la Bohême, la Pologne, où elle s'étoit introduite, furent en proie aux horreurs des discordes civiles; l'Espagne, l'Italie, le Portugal, où elle n'avoit pu pénétrer, furent tranquilles. Ce sont des faits incontestables : et qu'on ne dise pas que les Réformés ne furent pas toujours les agresseurs; car il est évident que la secte qui s'élève est nécessairement agressive, quoique ses fauteurs ne soient pas toujours et dans toutes les rencontres les premiers attaquans. La Réforme a été la cause des troubles passés, puisqu'elle est la cause des troubles présens (1); et la guerre actuelle n'est, à le bien

(1) Voyez les *Procès-verbaux de l'assemblée du clergé de France de* 1745, séance 56.

prendre, que l'effet du fanatisme des opinions qui ont pris naissance dans le sein de la Réforme, et qui suivent *nécessairement* de ses principes. Non-seulement la Réforme a été et est encore cause de trouble, mais elle doit l'être; elle le sera toujours *nécessairement*, et malgré ses sectateurs eux-mêmes, parce que l'on peut dire de la société religieuse, comme de la société politique : « Si le législateur, se trom-
» pant dans son objet, établit un principe différent
» de celui qui naît de la nature des *choses*, la so-
» ciété ne cessera d'être agitée, jusqu'à ce que le
» principe soit détruit ou changé, et que l'invincible
» nature ait repris son empire. »

J'ai dit que la Réforme ne se soutenoit, même aujourd'hui, que par l'opposition, c'est-à-dire, qu'elle ne pourroit subsister, si elle n'avoit une autre religion à attaquer, ou si elle ne craignoit d'en être attaquée. Les sermons des premiers prédicateurs de la Réforme et de toutes les réformes, leurs ouvrages, les écrits et les discours de ceux qui sont venus après eux, ne sont que des déclamations virulentes contre l'Eglise Romaine, les désordres réels ou supposés, mais toujours exagérés, de la cour de Rome, l'idolâtrie et la superstition du culte catholique. Encore aujourd'hui, les livres d'histoire, de morale, de littérature, et jusqu'aux almanachs qui grossissent, à l'insu du reste de l'Europe, le trésor de la littérature Allemande, sont écrits dans le même esprit; et parce que les Réformés donnent le ton à

l'Allemagne savante, et y exercent comme ailleurs le despotisme littéraire le plus absolu (1), tous ces ouvrages sont remplis de fines plaisanteries, ou d'observations critiques, sur le clergé séculier et régulier, et sur les pratiques de l'Eglise Romaine. On voit même quelquefois, chez les ministres Réformés, des caricatures de bon goût, où les religieux des deux sexes sont représentés dans des attitudes grotesques, et ces peintures réjouissantes et politiques sont, tout à la fois, un passe-temps pour l'homme et un *moyen* de la profession.

Dans les lieux où la protection accordée au culte catholique impose aux ministres Réformés un silence rigoureux sur la religion catholique, ses pratiques, et ses ministres, les sermons des pasteurs ne sont que des discours académiques où tout l'art de l'o-

(1) Le parti philosophique disposoit, en France, de toutes les réputations. On donnoit pour sujet de prix littéraires, l'éloge du chancelier de l'Hôpital accusé d'un secret penchant pour la Réforme; de Fénelon, pour l'opposer à Bossuet; de Catinat, parce qu'on avoit trouvé le moyen, je ne sais comment, d'en faire un incrédule. D'Aguesseau, Bossuet et Turenne ne pouvoient prétendre aux honneurs du panégyrique. D'Aguesseau étoit un homme sans caractère; (il a écrit sur l'Ecriture sainte, et il n'a jamais été au spectacle) Bossuet, un fanatique; on reprochoit à Turenne ses exécutions sévères dans le Palatinat, et on excusoit dans Catinat des expéditions aussi rigoureuses contre les Vaudois et les Barbets. Mais Turenne, qui avoit refusé de changer de religion pour être connétable, s'étoit converti ensuite sans intérêt et par conviction. *Inde iræ...* Aussi l'on peut remarquer que Turenne, le plus grand homme de la monarchie, est celui sur lequel on a le moins écrit. Le tombeau même, après plus d'un siècle, n'a pu le mettre à l'abri de la fureur philosophique, et son corps trouvé entier a été l'objet de la haine et de l'outrage. [L'auteur ignoroit que l'Académie eût proposé l'éloge de d'Aguesseau. *Edit.*]

rateur ne peut sauver la stérilité d'une religion qui ne porte que des sons aux oreilles, et pas un sentiment au cœur.

Les sectes Réformées ne paroissent tranquilles aujourd'hui, que parce que les opinions auxquelles elles doivent leur naissance ne sont plus que le radotage de quelques anciens pasteurs ou de quelques vieilles femmes, et qu'elles ont dégénéré en d'autres opinions qui dans ce moment agitent l'Europe, et qui suivent naturellement des opinions qui ont fondé la Réforme.

CHAPITRE V.

Dégénération des opinions de la Réforme.

Le principe que chacun est juge du sens de la loi ou des saintes Ecritures, ou pour mieux dire, qu'il n'y a dans l'Eglise nulle autorité extérieure et infaillible, qui ait le droit de fixer le sens de la loi, devoit ouvrir la porte à une foule d'interprétations différentes. Il devoit arriver dans la société religieuse, ce qui arrive dans les sociétés politiques où l'on s'est écarté de la loi fondamentale du *pouvoir* général. Il n'y a pas de raison pour que le dixième,

le quart ou le tiers des citoyens exercent leur *pouvoir* particulier, plutôt que la moitié, plutôt que tous; et de là il a résulté différentes combinaisons de républiques. De même, dans la société religieuse où l'on s'écartoit du principe de l'autorité infaillible de l'Eglise en matière de foi et de discipline, il ne pouvoit y avoir de raison pour borner le droit de décider de ce qu'il falloit croire ou pratiquer, à quelques individus plutôt qu'à un plus grand nombre, plutôt qu'à tous : on l'étendit donc à tous, et de ce principe naquirent et devoient naître en effet une infinité de sectes différentes. Daillé, célèbre ministre Calviniste, convient naïvement, dans l'exorde d'un de ses sermons, que jamais il n'y a eu de nouvelle religion annoncée, *qu'aussitôt il ne se soit trouvé plusieurs prophètes qui aient été sur le marché les uns des autres*. Hénault cite ce passage, en y ajoutant une réflexion un peu amère sur la Réforme.

Ce seroit un tableau intéressant que celui de la dégradation successive des vérités religieuses par les opinions de la Réforme : on pourroit le regarder comme l'*arbre généalogique* de l'athéisme. Ainsi les catholiques croient à la présence réelle de l'homme-Dieu, pendant toute la durée des symboles qui le voilent; Luther l'admit au moment de la manducation; Calvin nia qu'il y eût aucune présence réelle de Jésus-Christ; Socin nia la divinité même du Fils de Dieu, et les philosophes ont nié Dieu lui-même.

Les catholiques croient sept sacremens; Melancthon en admet quatre, Luther trois, Calvin deux, les Anabaptistes un, et les philosophes ne veulent pas même de culte.

Les Anglicans avoient conservé des cérémonies; les Puritains proscrivirent jusqu'à l'usage du *surplis;* et les philosophes ont détruit jusqu'aux temples.

L'athéisme est une conséquence rigoureuse du socinianisme, comme le socinianisme est une application des principes de la Réforme. En effet, dès que chacun étoit juge de sa foi et interprète du sens de l'Ecriture, Socin, l'interprétant à sa guise, nia la divinité de Jésus-Christ: il fut persécuté par les Réformés, qui, en se séparant de l'Eglise Romaine, s'étoient ôté le droit et les moyens de le combattre. « Le temps, dit l'auteur du *Dictionnaire des Héré-* » *sies,* éteint sans cesse le principe du fanatisme » dans les pays réformés : il y a dans les Eglises » séparées de l'Eglise catholique une force qui » pousse sourdement les esprits vers le socinianisme. » Le socinianisme, en retranchant du christianisme » tout ce que la raison ne comprend pas, porte les » esprits à regarder la raison comme la seule auto- » rité à laquelle on doive se soumettre. » Or ce principe est évidemment le même que celui de la Réforme qui veut que chacun soit juge du sens de la loi. Il est évidemment le même que celui du philosophe, qui en appelle à la raison de tout ce qu'il ne peut comprendre, et qui, depuis long-temps, lui

érigeoit dans son cœur des autels, en attendant que la philosophie, disposant à son gré d'une grande société, pût extérieurement lui dédier des temples.

On se doutoit, depuis long-temps, en Europe, de cette force secrète, qui pousse les Réformés vers le socinianisme. Les ministres de quelques Etats Calvinistes en étoient hautement accusés, et le même auteur que je viens de citer pronostique que la secte réformée des Arminiens absorbera vraisemblablement toutes les autres; et on sait que les Calvinistes accusoient les Arminiens d'être tombés dans les erreurs de Socin. Il n'étoit pas difficile de prévoir que le calvinisme se perdroit dans le socinianisme, puisque le calvinisme et le socinianisme partent du même principe et doivent aboutir au même résultat. En effet, *Socin*, en admettant l'existence de Dieu, et niant la divinité de Jésus-Christ, nioit que la Divinité eût jamais été extérieurement présente au corps social : et les Calvinistes, en admettant la divinité de Jésus-Christ et niant sa *présence réelle* dans le sacrifice perpétuel, nient que la Divinité soit aujourd'hui extérieurement présente dans le corps social. Socin, en niant la divinité de Jésus-Christ, excluoit tout culte, c'est-à-dire, tout acte de l'amour général et mutuel de Dieu et des hommes; il ne conservoit donc pas le *sentiment* de la Divinité dans le corps social; il tomboit donc dans l'athéisme social : et les Calvinistes, en niant la présence réelle de Jésus-Christ dans le corps social, excluent aussi

tout culte, c'est-à-dire, tout acte de l'amour général et mutuel de Dieu et des hommes; ils ne conservent donc pas le *sentiment* de la Divinité dans le corps social; ils doivent donc tomber aussi dans l'athéisme social. Mais si les sociétés Calvinistes n'ont pas le sentiment de la Divinité, elles n'ont donc pas le sentiment de l'intelligence, puisque la Divinité est l'intelligence même; donc elles tombent dans le matérialisme.

Aussi les principes de la révolution Française, qu'on peut regarder comme la constitution de l'athéisme et du matérialisme, ont-ils été accueillis avec plus de faveur dans les pays Calvinistes; et cet effet, qui tient aux principes mêmes de la secte, est absolument indépendant de l'opinion personnelle des individus, parmi lesquels il y en a un grand nombre qui croient à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'ame. Mais le calvinisme n'ayant point de *pouvoir* conservateur, puisqu'il n'a pas d'amour de Dieu, ne peut avoir de force conservatrice, et ne *peut* par conséquent pas se conserver; c'est-à-dire qu'il laisse anéantir les élémens de toute société religieuse, la croyance de la Divinité et de l'immortalité de l'ame; il prêche ces vérités à l'esprit, mais il ne les place pas dans le cœur: en sorte qu'il en fait une opinion, et les expose à toute l'incertitude, à toutes les variations de l'opinion, au lieu d'en faire un sentiment, qui est le même dans tous les hommes, et le principe même de la conservation des êtres. En

effet, on ne peut jamais s'assurer que deux hommes *pensent* précisément de la même façon sur le même objet; mais on peut se convaincre, par les effets extérieurs, qu'ils *aiment* tous le même objet de la même manière.

Cette dégénération de la Réforme, suite nécessaire d'un premier pas au delà des bornes marquées à la curiosité humaine, n'échappoit pas au plus sage et au plus savant des réformateurs. « Bon Dieu ! s'écrie » Mélancthon accablé de douleur, quelles tragédies » verra la postérité, si l'on vient un jour à remuer les » questions des mystères de la religion chrétienne ! » « On commença de son temps, dit Bossuet, à re- » muer ces matières; mais il jugea que ce n'étoit » qu'un foible commencement, car il voyoit les es- » prits s'enhardir insensiblement contre les doctri- » nes établies, et contre l'autorité des décisions ecclé- » siastiques. Que seroit-ce, s'il avoit vu les autres » suites pernicieuses des doutes que la Réforme avoit » excités? tout l'ordre de la discipline renversé publi- » quement par les uns, et l'indépendance établie, » c'est-à-dire, sous un nom spécieux et qui flatte la » liberté, *l'anarchie* avec tous ses maux ; la puis- » sance spirituelle mise par les autres entre les mains » des princes; la doctrine chrétienne combattue en » tous ses points; des chrétiens nier l'ouvrage de la » création, et celui de la rédemption du genre hu- » main, anéantir l'enfer, abolir l'immortalité de » l'ame, dépouiller le christianisme de tous ses mys-

» tères et le changer en une secte de *philosophie*
» tout accommodée aux sens : de là naître l'*indiffé-*
» *rence* des religions, *et ce qui suit naturellement,*
» *le fond même de la religion attaqué*, l'Ecriture
» directement combattue, la voie ouverte au *déisme*,
» c'est-à-dire, à un *athéisme* déguisé ; et les livres
» ou seroient écrites ces doctrines prodigieuses sor-
» tir du sein de la Réforme, et des lieux où elle do-
» mine? » (*Hist. des Var.* liv. V. art. 32.)

J'ai fait remarquer la dégénération des sociétés non constituées, je ferai remarquer la dégénération des peuples non constitués eux-mêmes ; mais je dois auparavant fixer l'attention du lecteur sur une question importante, et dont le développement indiquera une des causes de cette dégénération.

CHAPITRE VI.

De la liberté de l'homme, et de l'accord de son libre arbitre avec la volonté de Dieu.

J'AI dit, dans la première partie de cet ouvrage, qu'il n'existoit de liberté pour l'homme de la société politique, que dans la société politique constituée, ou monarchie royale ; et je dis qu'il n'existe de liberté

pour l'homme de la société religieuse, que dans la société religieuse constituée, ou la religion chrétienne catholique.

Pour mettre dans tout son jour une vérité aussi importante, aussi décisive, aussi nouvelle peut-être, il faut se faire une idée juste de ce qu'on doit entendre par ce mot de *liberté*.

Je prie le lecteur de remarquer l'accord parfait des principes que je vais développer avec ceux sur lesquels j'ai établi la constitution des sociétés auxquelles l'homme intelligent et physique appartient; et ce qui achèvera, je crois, de porter la conviction dans les esprits, sera la facilité avec laquelle ces mêmes principes se prêteront, je ne dis pas à la solution, mais à l'éclaircissement des questions les plus importantes que la véritable philosophie puisse élever sur l'accord du libre arbitre de l'homme avec la volonté de Dieu.

Tout être a une fin, qui est l'objet de sa *volonté*, s'il est intelligent, de sa *tendance*, s'il est matériel.

Tout être a le *moyen* de parvenir à sa fin; car s'il n'avoit pas le moyen de parvenir à sa fin, il n'y parviendroit pas; sa *fin* ne seroit pas sa *fin*, ce qui est absurde.

Dans l'être purement intelligent, le *moyen* de la volonté est intelligent; il est la volonté même.

Dans l'être purement matériel, le *moyen* de la tendance est matériel, il est la *force*. (*Voyez chapitre* Ier, *partie* Ire.)

Dans l'être à la fois intelligent et matériel, le moyen tient à la fois à l'esprit et au corps, à la *volonté* et à la *force* : ce moyen est l'amour, nœud de la *volonté* et de la *force*, puisqu'il *peut* faire servir la force à accomplir la volonté. L'amour est donc *pouvoir*, lorsqu'il agit par la force ou par les sens (1).

Dès que l'être a une fin, qui est l'objet de sa volonté, la liberté de cet être consiste à parvenir à sa fin, parce que la liberté d'un être consiste à accomplir sa volonté.

Ainsi, l'on peut dire qu'une pierre est libre, lorsqu'elle obéit à sa *force* de pesanteur, et qu'elle n'éprouve aucun obstacle qui l'empêche de parvenir au centre de la terre.

Ainsi, un animal est libre, lorsqu'il accomplit, par l'action de ses sens ou sa force, la volonté ou la tendance qu'il a de vivre avec les animaux de son espèce, dans l'indépendance de la société naturelle,

(1) J'ai dit que l'amour étoit le seul sentiment *positif* de l'homme, et que, dans l'homme libre, il étoit le nœud de la pensée et de l'action, de l'esprit et du corps. L'homme n'a qu'à descendre en soi-même, pour y trouver la preuve de cette vérité. Si l'homme naturel applique sa pensée à l'objet de son amour, il suivra de cette pensée seule, sans le concours de la volonté, et malgré la volonté même, des effets sur les sens, ou l'homme physique. La crainte sans amour, ou la haine, sentiment négatif, se produit aussi par des effets physiques ou involontaires, tels que la frayeur, l'horreur, etc., effets négatifs, puisqu'ils ôtent souvent à l'homme le libre usage de sa force, et jusqu'à la liberté de sa pensée. Il ne peut y avoir de sentiment sans acte physique ; motif de la nécessité du culte.

ou de la société de *production*, seule société à laquelle il appartienne.

Ainsi, l'homme est libre, lorsqu'il accomplit sa volonté par son pouvoir, ou ce qui est la même chose, *lorsqu'il a le pouvoir d'accomplir sa volonté.* Je soumets cette définition au creuset de la logique la plus pointilleuse.

L'homme doué de toutes ses facultés physiques et morales ne peut pas être considéré hors de la société; puisque, soit qu'il vive en société naturelle ou en société publique, je veux dire générale, il appartient toujours à la société des esprits et à celle des corps. Ainsi, il ne peut être ici question que de l'homme social, ou membre de la société.

L'homme, membre de la société, ne peut, ne doit avoir d'autre volonté que celle du corps social, ou de la société dont il est membre : donc la volonté de l'homme social, ou de l'homme en société, n'est que la volonté de la société, puisque la volonté générale de la société doit prédominer et détruire toutes les volontés particulières de l'homme.

L'objet de la volonté générale de la société, soit intellectuelle, soit physique, est la *production* et la *conservation* des êtres qui la composent; et cette volonté se manifeste par des *lois*, ou rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres.

Donc la volonté de l'homme en société religieuse et physique, est la *production* et la *conservation* des êtres qui composent l'une et l'autre société, et

il manifeste sa volonté par des lois ou rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres.

La société des hommes physiques intelligens, ou la société politique, accomplit sa volonté sociale ou générale, par son *pouvoir* social ou général, qui est le monarque. La société des hommes intelligens physiques, ou la société religieuse, accomplit sa volonté sociale ou générale par son *pouvoir* social ou général, qui est l'homme-Dieu, présent dans le sacrifice perpétuel.

Donc l'homme de la société politique accomplit sa volonté par son *pouvoir* qui est le monarque, et l'homme de la société religieuse accomplit sa volonté par son *pouvoir* qui est l'homme-Dieu.

Donc l'homme en société politique est libre dans la société monarchique, et l'homme en société religieuse est libre dans la religion chrétienne.

Donc l'homme en société politique n'est libre que dans la société monarchique ou constituée, et l'homme en société religieuse n'est libre que dans la religion chrétienne ou constituée ; parce que ce n'est, comme on l'a vu, que dans la société monarchique et la religion chrétienne, que la volonté sociale se manifeste par des lois ou rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres, et qu'elle s'accomplit par un *pouvoir* social, c'est-à-dire, par l'amour de Dieu ou des hommes dirigeant la force conservatrice.

Donc l'homme politique n'est pas libre (1) dans les sociétés politiques non constituées, ni l'homme religieux dans les sociétés politiques non constituées; puisque, dans ces sociétés, il n'y a pas de volonté générale de conservation qui s'accomplisse par un *pouvoir* général conservateur, mais que l'homme y manifeste ses volontés particulières et destructives, par des *lois* ou rapports non *nécessaires*, et contraires à la nature des êtres, et qu'il les accomplit par son *pouvoir* particulier, c'est-à-dire, par l'amour déréglé de soi, dirigeant la force publique.

Donc l'homme peut être libre comme homme intelligent ou religieux, et libre comme homme physique et politique : donc il y a, pour l'homme, une liberté religieuse et une liberté physique. La réunion de ces deux états de liberté constitue la liberté

(1) En France, comme dans toute société constituée, la loi appelle un sujet quelconque à occuper le trône, en cas d'extinction totale des mâles de la maison régnante. Donc il est vrai de dire que, dans la société constituée, la loi permet à tout sujet de prétendre et de parvenir à la royauté. Dans les républiques, même helvétiques, il faut être ce qu'on appelle des familles privilégiées ou de l'*Etat* pour parvenir aux emplois publics, ou du moins il faut avoir une certaine propriété. On dira qu'en France tout le monde actuellement, sans distinction de prolétaires ou de propriétaires, parvient aux emplois : c'est précisément ce qui fait que la France est un gouvernement anarchique et non un gouvernement républicain. Une république ne peut subsister sans exclure par une loi une grande partie de ses sujets des fonctions publiques, ni les en exclure sans les constituer en esclavage politique : donc elle place *nécessairement* tous ses membres entre l'anarchie et l'esclavage.

civile : comme la réunion de la société religieuse et de la société physique constitue la société civile, comme la réunion de l'homme intelligent et de l'homme physique constitue l'homme social ou civil.

On me demandera, sans doute, si je n'admets pas pour l'homme une liberté naturelle. Comme je ne considère l'homme qu'en société, je ne puis entendre par liberté naturelle, que celle dont l'homme jouiroit dans la société naturelle de *production* physique, qu'on appelle famille. Or, on a vu, dans la première partie de cet ouvrage, que la famille ou la société de *production*, ne peut assurer la conservation des êtres; et qu'ainsi l'on ne doit pas considérer la société naturelle hors de la société politique, puisqu'on ne peut pas séparer la *production* des êtres de leur *conservation*. Donc l'homme social ne doit jamais être considéré seulement dans la société naturelle ou de *production*, mais il doit être toujours considéré dans la société politique ou de conservation; donc on ne peut séparer, dans l'homme social, la liberté naturelle de la liberté politique.

Les sauvages et les animaux vivent en société naturelle physique ou de *production* : ils produisent et ne *conservent* pas; ils jouissent de *l'indépendance*, mais non pas de la *liberté*, parce que la liberté de se détruire n'est pas une liberté; et, l'on peut dire d'eux : Ils sont indépendans, donc ils ne sont pas libres.

Je vais faire comprendre au lecteur, par une ap-

plication sensible, qu'on ne peut pas séparer la société de *production* de la société de *conservation*, c'est-à-dire, la famille, de la société politique.

Si dans l'union d'un homme et d'une femme pour former une société naturelle, il y a *erreur* de *personne*, ou défaut de *volonté*, comme dans le mariage de Jacob et de Lia; s'il y a *contrainte extérieure*, ou défaut d'*amour*, la société politique rompt ces nœuds formés sans *volonté* et sans *amour;* parce qu'elle ne considère pas cette société naturelle comme une véritable société, quoique cependant cette société, formée sans *volonté* et sans *amour*, puisse parvenir à sa fin qui est la *production* de l'homme. La société politique sépare les membres de cette association, comme n'ayant pas été *libres* dans leur union; puisque leur *force*, ou l'action de leurs sens, n'étoit pas dirigée par l'amour vers l'accomplissement de la volonté. Elle les sépare également, lorsqu'il y a *impuissance* physique ou défaut de *force;* et on peut en tirer la conclusion immédiate et bien conséquente à mes principes, que la société en général ne peut exister que par la *volonté*, l'*amour* et la *force* d'exister.

Après avoir expliqué en quoi consiste la liberté de l'homme, il peut paroître intéressant d'appliquer ces principes à l'esclavage proprement dit, ou à l'esclavage domestique.

Le principe des actions libres de l'homme social dans la société naturelle constituée, ou la société de

production, est l'amour de soi, puisque l'amour de soi est le principe de *production* des êtres.

Le principe des actions de l'homme social dans la société politique constituée, ou la société de *conservation*, est l'amour des autres, puisque l'amour des autres est le principe de *conservation* des êtres. (*Voyez* I[re] *partie*, *chap*. 1[er].)

Or les actions de l'esclave en société physique, c'est-à-dire, le travail de la propriété, ne sont pas dirigées par l'amour de soi, ni par l'amour des autres, mais par la crainte de sa destruction et par la crainte des autres, c'est-à-dire par la haine de ceux qui peuvent le détruire. Donc les actions physiques de l'esclave ne sont pas des actions libres; donc il n'a pas la liberté physique.

C'est donc avec raison que j'ai dit, dans la première partie de cet ouvrage, que, dans les gouvernemens anciens, le peuple se croyoit libre, parce qu'il voyoit des esclaves; car il est évident que l'esclave domestique ou l'esclave sujet de la famille, n'est pas autrement esclave que l'esclave politique ou le sujet de la république : puisque celui-ci sera puni *physiquement*, et même de mort, s'il ose manifester, par des actions extérieures, la volonté d'exercer son *pouvoir;* comme l'esclave domestique sera puni *physiquement*, et même de mort, pour s'être révolté contre l'autorité de son maître; et la seule différence qu'il y ait entre eux, est que l'esclave domestique obéit à un *pouvoir* particulier dans

la société naturelle, et que l'esclave politique obéit à plusieurs *pouvoirs* particuliers dans la société politique : en sorte que le sujet de la république, exclus des emplois par sa naissance ou la médiocrité de sa fortune, accomplit, par sa force, la volonté et le *pouvoir* particulier de ses souverains, sans espoir d'exercer jamais le sien ; et l'esclave domestique cultive, par sa force, la propriété de son maître, sans espoir de pouvoir jamais la partager.

Ainsi, l'homme n'est pas esclave, parce que sa volonté est assujétie à la volonté d'un autre homme ; car toutes les volontés humaines sont égales, et la volonté générale de la société, ou la volonté de Dieu même, dirige et ne contraint pas la volonté particulière de l'homme : l'homme n'est pas esclave, parce que sa *force* est assujétie à la *force* d'un autre homme ; car la *force* d'un homme peut détruire, mais non assujétir la *force* d'un autre homme ; et il est impossible à un homme, quelle que soit la supériorité de sa force, d'appliquer la force d'un autre homme à un travail que celui-ci aura la volonté de ne pas faire : mais l'homme est esclave, parce que l'emploi de sa force, ou son action, est dirigée par la *crainte*, au lieu de l'être par l'*amour* ; or l'*amour* dirigeant la *force* constitue le *pouvoir* ; donc l'homme est esclave parce qu'il a une *volonté* et une *force* sans *amour*, ou parce qu'il n'a pas de *pouvoir*.

Donc l'esclavage ne peut pas exister dans les sociétés dont le principe est l'amour.

Donc l'esclavage existe naturellement dans les sociétés dont le principe est la haine, ou la crainte sans amour.

Ainsi il existoit dans les sociétés anciennes religieuses ou physiques non constituées, ou dont la crainte étoit le principe.

Ainsi il a dû cesser en Europe, lorsque le christianisme et la monarchie, sociétés d'amour, y ont commencé.

Ainsi il existe encore aujourd'hui dans les sociétés religieuses ou physiques non constituées, et dont la crainte est le principe; et on le retrouve également dans la société naturelle non constituée ou la polygamie, et dans les parties de l'univers soumises au mahométisme et à l'idolâtrie.

Ainsi on ne doit pas le retrouver dans les sociétés politiques non constituées qui professent la religion chrétienne.

Donc l'esclavage renaîtroit en Europe, si la monarchie et le christianisme y étoient abolis. Le fait vient à l'appui du raisonnement; et lorsqu'on lit, dans le Code révolutionnaire d'une puissante société dans laquelle le christianisme et la monarchie ont été détruits, la loi qui condamne à mort l'ennemi pris les armes à la main, on n'a qu'à tourner la page pour y trouver la loi qui le condamne à l'esclavage domestique; et l'esclavage n'a pas eu

une autre origine dans les sociétés anciennes.

Je ne parle pas de l'esclavage domestique (1) qui existe dans les colonies européennes d'Amérique ; il tient à des causes particulières, et cependant il ajouteroit une nouvelle force à mes principes : car les habitans des colonies appartiennent bien plus à la société naturelle ou de *production* qu'à celle de *conservation*, soit politique, soit religieuse, puisqu'ils ne reconnoissent pas, au moins parmi eux, de noblesse ou de profession sociale politique, caractère distinctif de la société politique, et qu'il n'est que trop vrai de dire que la religion y a peu de force ; car elle y a très-peu de ministres du second ordre

(1) Une fatalité, qui a marqué bien d'autres époques de notre révolution, est que la discussion interminable qui a eu lieu en Angleterre dans la chambre des Communes, sur l'abolition de la traite des nègres, a précipité les résolutions de l'Assemblée nationale qui a craint, assurément sans sujet, que le Parlement Britannique ne lui enlevât l'honneur de cette œuvre philantrophique. L'abolition de l'esclavage dans nos colonies a été marquée au coin de cette sauvage et féroce ineptie qui a caractérisé toutes les opérations des usurpateurs du *pouvoir* en France. En donnant l'indépendance aux nègres, ils ont signé l'esclavage et la mort des blancs. La philosophie s'élevoit contre le préjugé qui séparoit le blanc de l'homme de couleur. C'étoit un sentiment que la nature même avoit placé dans le cœur des blancs pour empêcher le mélange des races, que les passions ne rapprochoient que trop : et il n'est pas inutile de remarquer, qu'en périssant par les hommes de couleur (vrais auteurs des désastres des colonies) les blancs ont péri par leurs enfans. Que les nations à colonies écartent bien loin de l'Europe cette race de noirs, qui, quelle qu'en soit la cause, semblent nés pour obéir, qui n'ont de l'homme policé que les passions, et de l'homme sauvage que la force, et dont la meilleure et presque la seule qualité morale est quelquefois une fidélité, qui semble même tenir plus de l'instinct de l'animal domestique que du sentiment de l'être intelligent.

et aucun du premier, au moins dans les colonies Françaises.

Dieu, comme l'homme, est libre en manifestant sa volonté par des lois, qui sont des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres, et en l'accomplissant par son pouvoir, c'est-à-dire, par son amour pour lui-même ou pour les êtres qu'il a créés; amour qui dirige sa force ou son *Verbe* dans l'accomplissement de ses volontés : *Tout a été fait par lui, et rien n'a été fait sans lui* (1). Mais Dieu est plus libre que l'homme, parce qu'il manifeste sa volonté par toutes les *lois* ou rapports *nécessaires* qui existent entre *tous les êtres*, tandis que l'homme ne connoît qu'une partie de ces lois ou de ces rapports; et il est encore plus libre que l'homme, puisqu'il accomplit sa volonté par son *pouvoir*, qui n'est autre que lui-même; au lieu que l'homme social l'accomplit par un *pouvoir* étranger à lui, et qui est hors de lui, par le monarque dans la société politique, et par l'homme-Dieu ou Jésus-Christ dans la société religieuse.

On peut déduire d'autres conséquences des principes qui viennent d'être établis.

Si l'homme ne peut être libre qu'en accomplissant sa volonté, s'il ne peut l'accomplir qu'en la manifestant, s'il ne peut la manifester que par les *lois*

(1) *Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil*, dit saint Jean.

ou rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres, il s'ensuit rigoureusement que l'homme religieux et politique n'est libre qu'en obéissant aux *lois* ou rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres : mais nous avons vu que la volonté générale conservatrice de la société, la nature de la société, ou, ce qui est la même chose, la volonté de Dieu même, *veut* les lois ou rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres, puisqu'en créant les êtres, il a produit les rapports qui existent entre eux ; donc il est rigoureusement vrai de dire que l'homme religieux et politique n'est libre qu'en conformant sa volonté à la volonté de Dieu.

Donc l'homme vertueux est libre comme être intelligent, et plus libre à mesure qu'il est plus vertueux ; je veux dire, à mesure qu'il obéit à un plus grand nombre de lois ou rapports nécessaires.

Cette vérité a été dans tous les temps une vérité *d'instinct* pour le genre humain. Les anciens philosophes disoient que le sage étoit le seul roi, le vrai roi, l'homme vraiment libre ; et c'est cette idée morale que le sublime auteur de Télémaque fait développer à son héros dans l'assemblée des vieillards de l'île de Crète.

Donc l'homme vicieux, ou celui qui s'écarte des lois parfaites ou rapports *nécessaires* qui lient entre eux les êtres sociaux, n'est pas libre ; et il est moins libre, à mesure qu'il s'écarte davantage des lois ou rapports *nécessaires*.

Donc les sociétés non constituées ne sont pas dans les vues du Créateur; puisque, étant fondées sur des rapports non *nécessaires* ou contraires à la nature des êtres, elles séparent les êtres, au lieu de les *réunir*, et qu'elles ne parviennent pas à la fin de toute société, qui est la conservation de l'homme intelligent et physique dans l'état de liberté intérieure et extérieure, religieuse et politique, pour lequel le Créateur l'a placé sur la terre; liberté par laquelle il est, non égal, mais *semblable* à Dieu même, et par laquelle il est capable et digne de former société avec lui.

La liberté dans l'homme n'est donc pas le libre arbitre : car le libre arbitre de l'homme est le choix entre le bien et le mal, entre la liberté et l'esclavage.

Ainsi l'homme qui délibère s'il plongera le poignard dans le sein de son semblable, est dans son libre arbitre, sinon quant à la pensée, qui est déjà un crime, au moins quant à l'acte extérieur. Il est entre le bien et le mal, et il a le choix de l'un ou de l'autre : s'il respecte les jours de son frère, sans qu'aucune contrainte détermine son choix, et par un motif d'amour réglé de Dieu, de lui-même et de son prochain, il choisit le bien ou la liberté; puisqu'il obéit à une loi ou rapport *nécessaire* entre les êtres, à la volonté générale de la société, à la volonté de Dieu même. S'il se souille d'un meurtre, il choisit le mal; il tombe dans l'esclavage, puisqu'il obéit à des lois ou rapports non *nécessaires*,

à sa volonté particulière ou dépravée, à ses passions.

Ainsi, tant que l'homme a le choix entre le bien et le mal, qu'on appelle *libre arbitre*, il n'a pas encore la liberté (actuelle), puisque la liberté ne peut exister qu'après avoir choisi. Ainsi, la liberté (actuelle) n'existe qu'au moment où le *libre arbitre* cesse. Car la liberté ne peut exister qu'avec la volonté ; et la délibération, que suppose l'exercice du libre arbitre, n'admet pas encore la volonté. L'homme n'a besoin de *vouloir agir*, c'est-à-dire, de *volonté* et de *force*, que quand il a choisi ce à quoi il veut appliquer l'une et l'autre.

Dieu jouit donc de la liberté la plus parfaite ; mais il n'a pas le libre arbitre, qui est le choix entre le bien et le mal, puisque sa volonté est essentiellement droite, qu'elle se manifeste par des lois ou rapports *nécessaires*, et qu'elle ne peut pas se manifester par des lois absurdes ou par des rapports non *nécessaires* entre les êtres.

On peut, à l'aide des principes que je viens d'établir, donner une idée assez distincte de l'accord de la volonté de Dieu avec le libre arbitre de l'homme.

En effet, Dieu, auteur de toutes les lois parfaites ou rapports *nécessaires* qui existent entre les êtres sociaux, et qui doivent conduire à sa perfection l'homme social intérieur ou intelligent, comme l'homme social extérieur ou physique, (perfection qui ne peut exister pour l'être intelligent que dans

un état où il sera purement intelligent) Dieu, dis-je, influe sur le choix qu'a l'homme de se conformer à ces *lois* ou rapports *nécessaires* pour parvenir à sa fin sociale, ou de s'en écarter : à peu près comme un prince, qui, pour conduire les voyageurs à sa ville capitale, fait percer des routes à travers les forêts, construire des chaussées sur les marais, et des ponts sur les rivières, influe sur le choix qu'a le voyageur de passer les fleuves à la nage, de s'enfoncer dans les marais, ou de s'égarer dans les bois ; et quoique le prince puisse prévoir avec certitude l'usage que le voyageur, maître de lui-même dans ses facultés morales et physiques, fera de son *libre arbitre*, on peut dire qu'il ne gêne sa volonté en aucune manière, qu'il dirige le choix du voyageur sans le contraindre, et qu'il le connoît sans le prévenir. Cette comparaison est exacte dans tous ses points ; car si le voyageur, en s'écartant de la route qui lui est tracée et qu'il ne peut méconnoître, se noie dans le fleuve, ou s'égare dans les sentiers et tombe entre les mains des voleurs, la faute ne peut en être imputée au prince, qui lui a ménagé tous les secours nécessaires pour le faire arriver heureusement au terme de son voyage, et qui ne pouvoit sans tyrannie employer la *force* pour le contraindre à suivre les routes les plus sûres.

On m'opposera sans doute que tout sollicite le voyageur à suivre les chemins les plus fréquentés et les plus sûrs, au lieu que l'homme est entraîné

par ses passions hors des voies de la vérité et de la vertu; mais je répondrai que l'homme, membre des sociétés constituées religieuse et politique, est, extérieurement du moins, libre aussi parfaitement que l'homme puisse l'être sur la terre; puisqu'il obéit aux *lois* les plus parfaites ou rapports les plus *nécessaires* qui puissent exister entre les êtres dans chaque société. Il est donc dans l'état social le plus parfait, soit à l'égard de Dieu, soit à l'égard de lui-même, soit à l'égard de ses semblables; puisqu'il appartient aux sociétés religieuses et physiques, naturelles et publiques, dont l'amour de Dieu, l'amour de soi, l'amour de ses semblables; sont le principe : véritables sociétés dans lesquelles toutes les lois sont des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres; cet homme est donc dans la disposition la plus favorable à aimer Dieu, lui-même, et son prochain d'un amour réglé, c'est-à-dire, dans la disposition la plus favorable à accomplir, avec le secours de Dieu, toute justice. Or, je ne crains pas de dire que cet homme se feroit la même violence pour attenter à la conservation de la société religieuse et de la société politique, en opprimant l'homme moral ou l'homme physique, que le voyageur pour passer les fleuves à la nage, s'enfoncer dans les marais, ou s'égarer dans les bois.

En effet, le principe de tous les crimes de l'homme et de tous les malheurs de la société, est l'amour déréglé de soi, par lequel l'homme se pré-

férant à ses semblables, établit sur eux sa domination, amour que j'ai appelé *pouvoir* particulier, lorsqu'il s'exerce par la *force* ou l'action des corps. Or, cet amour déréglé de soi, ou ce *pouvoir* particulier, existe nécessairement dans les sociétés non constituées, puisqu'il n'y a pas d'autres *pouvoirs* que des *pouvoirs* particuliers. Il ne doit pas exister dans les sociétés constituées, où le *pouvoir* est l'amour général et mutuel des hommes entre eux, ou l'amour du prochain, qui s'exerce par la force générale. La société politique constituée ou la monarchie est donc dans les vues de la religion, qui ne veut pas que l'homme se préfère à son semblable, c'est-à-dire, établisse sur lui son *pouvoir* particulier; la société monarchique réprime donc les actes, en même temps que la religion réprime les volontés. La monarchie est donc l'instrument de la religion. Au contraire, les sociétés politiques non constituées ou les républiques, en permettant à l'homme d'établir son *pouvoir* particulier, favorisent le déréglement de son amour; elles ne sont donc pas dans les vues de la religion, elles lui sont donc opposées. Des faits vont prouver la vérité du principe; et l'on va voir que des sociétés, qui mettent l'amour de soi, ou le *pouvoir* particulier, à la place du *pouvoir* général ou de l'amour de Dieu et de l'amour des hommes, ne peuvent conserver ni Dieu ni l'homme.

CHAPITRE VII.

Caractère des peuples dans les sociétés non constituées. Dégénération de leurs habitudes morales.

C'EST parce que la Réforme sèche et dédaigneuse, comme l'appelle Bossuet, n'a pas de *pouvoir* conservateur dans l'amour mutuel de Dieu et des hommes, rendu extérieur et présent dans le sacrifice, qu'elle inspire à ses sectateurs ce fanatisme ardent et sombre qui a été remarqué à sa naissance, et qui forme le caractère distinctif de cette secte. Ecoutez Erasme, témoin non suspect des effets d'une doctrine dont il a vu les commencemens : « Je les voyois, dit-il, » sortir de leurs prêches avec un air farouche et » des regards menaçans, comme gens qui venoient » d'ouïr des invectives sanglantes et des discours » séditieux : aussi voyoit-on ce peuple évangélique » toujours prêt à prendre les armes, et aussi propre » à combattre qu'à disputer. » Ce fanatisme s'est manifesté par les scènes les plus sanglantes, dans les troubles des sociétés politiques chez lesquelles la Réforme s'est introduite, et ses fureurs ont signalé les premières époques de la révolution Française.

Il est contenu dans les sociétés politiques où la force comprime les passions; mais le physionomiste exercé peut remarquer une différence frappante entre l'habitude extérieure du peuple Réformé assemblé dans ses temples, et celle du peuple Catholique assistant aux pratiques de son culte. Il est aisé, au premier aspect, de distinguer les disciples de la religion d'amour dont l'objet est sensible et présent, des sectateurs de la religion qui ne parle qu'à l'esprit, et qui ne dit rien au cœur ni aux sens : cette différence est aussi sensible, et pour la même raison, qu'elle l'est entre l'humeur et les habitudes d'un Français ou d'un Espagnol, et celles d'un Hollandais ou d'un Genevois. C'est parce que le catholicisme est amour et tout dans le cœur, que dans le pays où le mélange des religions permet d'en faire la comparaison, les voyageurs remarquent que le catholique a l'humeur plus enjouée, la société plus douce, les mœurs plus faciles, que le Réformé. Le baron de Risbeck en fait l'observation dans ses lettres sur l'Allemagne : l'auteur du traité *sur la Félicité publique*, qui a eu soin de se mettre à couvert du soupçon de prévention en faveur du catholicisme, reproche aux Réformés des Etats-Unis de passer les jours de dimanches dans un recueillement farouche, et la fuite des plaisirs les plus innocens; il oppose cet usage triste et pédantesque à la gaîté, aux manières libres et enjouées du catholique. J'ai remarqué ailleurs, que dans la révolution d'Angle-

terre, les Puritains austères faisoient un crime aux royalistes des divertissemens même les plus innocens, et ils proscrivoient jusqu'aux combats d'ours alors communs à Londres, comme *une jouissance trop voluptueuse*. Hume observe que le caractère du peuple Anglais est devenu inquiet et sombre depuis ses révolutions religieuses et politiques; ce qui veut dire que l'Anglais est devenu moins *aimant*, depuis que sa religion et son gouvernement sont moins *amour*. Dans la révolution Française, on a pu apercevoir que la même teinte de sévérité farouche se répandoit sur la nation la plus légère et des mœurs les plus faciles; car il est essentiel d'observer que le Français, chez lequel la société politique comme la société religieuse, étoit plus constituée, et par conséquent plus *amour*, étoit, de l'aveu de toute l'Europe, le peuple le plus aimable et le peuple le plus aimant. Enfin le lecteur se rappellera que le pouvoir conservateur de la religion chrétienne reproche à ses ennemis le même excès d'austérité extérieure; qu'il justifie ses disciples du reproche que les Pharisiens leur faisoient de ne pas observer comme eux le jour du sabbat; et il leur défend expressément d'affecter, lorsqu'ils jeûnent, une tristesse extérieure, et de *décomposer leurs visages, comme les hypocrites qui veulent paroître jeûner aux yeux des hommes*. Je dis rien qui ne soit public et connu; dans plusieurs pays Réformés, la parure du dimanche pour les femmes, est la cou-

leur consacrée à exprimer l'affliction, et leurs temples même nus et sans ornemens, ne présentent aux yeux que cette couleur. C'est dans les cérémonies publiques qu'il faut observer le caractère des peuples et des sociétés. La religion catholique prescrit, dans les funérailles, une pompe plutôt sérieuse que triste, des chants plutôt graves que lugubres, symboles d'une douleur que soulage l'espoir de l'immortalité : aux funérailles des Réformés, c'est la livrée de la mort, c'est le silence des tombeaux..... A ces regrets farouches, à cette douleur muette, ils semblent dire eux-mêmes que leur douleur est sans consolation, et leurs regrets sans espérance.

Cette différence dans le caractère général du Catholique et du Réformé a un principe, et il ne faut pas le chercher ailleurs que dans les dogmes des deux religions. La religion catholique tient toujours l'homme entre l'amour et la crainte, et elle ne laisse jamais le juste sans frayeur, ni le pécheur sans consolation. Elle prévient par là le relâchement de l'un, et le désespoir de l'autre. Cette situation est parfaitement conforme à la nature de l'homme qui aime et qui craint, et à la nature des choses, parce que l'homme, de juste qu'il est, peut devenir pécheur, ou de pécheur peut devenir juste. Or un homme qui est dans une situation intérieure conforme à sa nature et à la nature des choses, a nécessairement un principe de satisfaction qui doit se manifester au dehors, puisque le bonheur d'un être

consiste à être dans un état conforme à sa nature. D'ailleurs il est sensible que la pratique de la confession doit rendre un peuple généralement plus confiant, plus communicatif, moins orgueilleux, puisque l'homme est obligé de s'accuser lui-même et de s'avouer coupable. Aussi le caractère le plus marqué des sectes qui ont aboli la pratique de la confession, a été un orgueil démesuré, et une profonde dissimulation. La religion Réformée, qui admet les dogmes absurdes de la grâce inamissible ou de la justice imputée, et qui suppose, avec Luther, que l'homme est justifié dès qu'il a la certitude de l'être, *quoi qu'il puisse être de sa contrition, et indépendamment même des bonnes œuvres, par la seule justice de Jésus-Christ;* ou avec Calvin, que l'homme ne peut plus perdre la justice une fois qu'il a été justifié; cette religion qui, repoussant dans le secret du cœur tout aveu du crime commis, défend à l'homme le repentir, et le laisse seul avec le remords, cette religion ôte à l'homme tout principe de véritable satisfaction, en lui ôtant tout motif raisonnable de sécurité, et en le plaçant dans une situation forcée et contraire à sa nature, entre une opinion vague et sans motif qui lui dit qu'il est juste, et qu'il doit être fermement assuré de son salut, et sa conscience que lui crie, avec sa voix puissante, qu'il est pécheur, et que les vaines opinions d'un réformateur ne doivent pas rassurer celui que sa conscience condamne. Une religion qui enseigne que

Dieu a de toute éternité destiné une grande partie du genre humain aux flammes éternelles, *puisqu'il les y conduit par un enchaînement de causes inévitables*, devoit jeter ses sectateurs dans l'athéisme et le matérialisme. En effet, il est plus naturel de croire que Dieu n'existe pas, que de se figurer un Dieu ennemi des hommes, et qui les conduit à leur perte éternelle; et il vaut mieux, pour un coupable, croire qu'il ne sera pas, que de croire qu'il sera éternellement et nécessairement malheureux: et c'est aussi ce qui pouvoit arriver de plus heureux pour la société; car des matérialistes sans crainte de châtiment, sont moins dangereux pour elle que des chrétiens sans espoir de pardon.

C'est dans ces dogmes absurdes, qui ôtent à l'homme toute confiance raisonnable, pour vouloir lui donner une certitude absolue de son salut, dans ces dogmes également contraires à la nature de l'homme, soit qu'ils lui inspirent une sécurité sans motif, ou des terreurs sans espoir, qu'il faut chercher la cause du suicide si commun dans quelques pays. Ce crime n'est pas l'effet du climat, comme on le prétend, puisque les deux villes de l'Europe, qui en offrent le plus d'exemples, Londres et Genève, sont situées sous des climats différens. Il n'est pas l'effet du climat, puisqu'il n'étoit pas, je crois, plus fréquent en Angleterre que dans tout autre pays de l'Europe, avant le changement de religion.

L'effet de ces opinions *désolantes*, pour me ser-

vir de l'expression de Rousseau, qui mènent infailliblement au matérialisme et à l'athéisme, s'est fait remarquer dans le caractère particulier des révolutions dont elles ont été le principe, et qui toutes ont été spécialement dirigées contre le Dieu et l'homme de la religion catholique, contre Jésus-Christ et ses ministres. On a vu, dans la révolution présente, comme dans celles qui l'avoient précédée, l'athéisme, dans sa rage impuissante, s'acharner sur les objets du culte les plus révérés, avec une fureur qui sembloit y chercher, y découvrir, y poursuivre quelque chose de plus que ce qui paroissoit aux sens; et le matérialisme, épuisant sa férocité sur l'homme, même après sa mort, attester, par sa barbarie même, que tout l'homme n'étoit pas dans ce cadavre défiguré, et que le principe qui lui survivoit pouvoit encore être sensible aux outrages.

La religion Réformée, qui ôte toute liberté à l'homme religieux, tend donc nécessairement à établir la démocratie, qui ôte toute liberté à l'homme politique; et la religion catholique, qui est la *vraie liberté des enfans de Dieu*, comme l'appelle l'apôtre, s'allie nautrellement avec la monarchie, dans laquelle se trouve, comme on l'a vu, la vraie liberté politique. Aussi la religion catholique permet au gouvernement de donner plus de liberté à l'homme extérieur, parce qu'elle veille de plus près sur l'homme intérieur; elle est par excellence la loi qui fait les *enfans*, tandis que les autres ne font que des *esclaves*,

dont le gouvernement est obligé de gêner les actes les plus indifférens, parce que la religion ne réprime pas efficacement les volontés les plus criminelles. Je renvoie, à cet égard, à ce que j'ai dit dans la première partie de cet ouvrage.

Aussi le calvinisme ne convient-il pas à l'homme social, puisque, pour professer le calvinisme, l'homme n'a tout au plus besoin que de la Bible; au lieu que le catholicisme est essentiellement la religion de la société, puisqu'on ne peut professer le catholicisme qu'en société, et qu'il faut, pour le sacrifice qui en forme l'essence, des ministres et des assistans. J'en conclus que, dans la religion calviniste, tout est individuel ou intérieur, Dieu et l'homme: il n'y a de Dieu que pour l'homme intérieur; l'homme intérieur est l'interprète de la loi et le ministre de la religion : au lieu que dans la religion catholique tout est général ou social, Dieu et l'homme; Dieu présent dans le sacrifice, l'homme ministre public ou social de la religion; et c'est un nouveau trait de conformité qu'a le calvinisme avec la démocratie, où tout est individuel ou particulier, le *pouvoir*, c'est-à-dire, l'amour de soi, dirigeant la force de tous, et le catholicisme avec la monarchie, dans laquelle tout est général ou social, le *pouvoir*, c'est-à-dire, l'amour des autres dirigeant la force générale.

L'amour de Dieu n'est donc pas le principe de conservation des sociétés religieuses non constituées,

ou des sectes; parce que l'amour réciproque de Dieu et des hommes se manifeste par le sacrifice, ou par le don mutuel de l'homme social à Dieu et de Dieu à l'homme social, dans la personne de l'homme-Dieu.

L'amour des hommes les uns pour les autres n'est donc pas le principe de conservation des sociétés politiques non constituées; puisqu'il n'y a dans ces sociétés que des *pouvoirs* particuliers, c'est-à-dire, l'amour de soi, qui dirige la force de tous vers l'objet de la satisfaction personnelle de quelques-uns, et non le *pouvoir* général ou le monarque, c'est-à-dire, l'amour des autres, qui dirige la force générale vers l'objet de la conservation de tous.

Il n'y a donc dans ces sociétés aucun amour, principe de conservation de Dieu et des hommes. Dieu et l'homme ne se conserveront donc pas; c'est-à-dire que la connoissance de Dieu s'effacera de l'esprit de l'homme, et que l'amour de son semblable s'effacera de son cœur. L'homme mettra donc l'amour de soi à la place de l'amour de Dieu et de l'amour de ses semblables : l'amour de soi sera donc déréglé; l'homme social n'obéira donc plus aux lois ou rapports *nécessaires* qui dérivent de la nature des êtres; il perdra donc, dans les sociétés religieuses non constituées, sa liberté intérieure et morale, comme il perdra, dans les sociétés politiques non constituées, sa liberté extérieure et physique; puisque la liberté, pour l'homme intelligent et phy-

sique, consiste à obéir aux lois ou rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres. L'homme social sans amour de Dieu, sans amour de ses semblables, sans amour réglé de soi, sans liberté intérieure et extérieure, se détériorera dans ses habitudes morales et même physiques, loin de parvenir à la perfection intérieure et extérieure à laquelle il doit tendre, parce que la perfection est l'état conforme à la nature de l'homme social. Je prie le lecteur de suspendre son jugement sur des assertions aussi hardies en apparence, jusqu'à ce qu'il en ait vu le développement, et qu'il ait rapproché les preuves que je vais en donner, des observations qu'il a pu faire lui-même et des connoissances qu'il a pu acquérir.

1° L'homme, dans les sociétés religieuses non constituées, perd la connoissance de Dieu. « C'est » en effet du sein de la Réforme et des pays où elle » domine, » dit Bossuet, que sont sorties ces opinions monstrueuses qui ont attaqué, l'un après l'autre, tous les motifs de crédibilité, tous les dogmes de la religion chrétienne, et qui ont conduit l'Europe au néant affreux de l'athéisme et du matérialisme. C'est aussi dans une république, qui doit sa naissance au philosophisme, résultat inévitable de la Réforme, qu'une assemblée politique, donnant des lois à une grande société, a osé mettre *en délibération* l'existence de l'Etre Suprême; et si la crainte de déplaire au tyran, qui, dans son

orgueil, vouloit à toute force donner un Dieu à la France, en attendant qu'il pût lui donner un maître, n'eût étouffé une discussion dont l'issue pouvoit tromper ses projets, l'univers auroit eu le scandale d'une assemblée de soi-disant législateurs allant aux voix, par *assis et levé*, sur l'existence de Dieu ; et aux applaudissemens que reçut, dans cette horde infâme, le vil scélérat qui se vanta d'être athée, il n'est que trop permis de présumer qu'il y eût été décrété qu'il n'existoit pas de Dieu pour l'univers : et l'on peut dire de ce jour à jamais funeste :

« Une éternelle nuit menaça l'univers. »
(*Géorg. de Delille.*)

Montesquieu a remarqué de son temps, « que les » catholiques étoient plus invinciblement attachés » à leur religion que les Protestans, et plus zélés » pour sa propagation ; » et on peut assurer, sur des observations faites avec attention ou des aveux recueillis avec soin, que dans le nôtre, la religion Réformée inspire fort peu d'attachement à ses sectateurs. Si l'on ne voit plus aujourd'hui de disputes au sein de la Réforme, c'est qu'on n'y attache plus aucun intérêt aux questions qui lui ont donné naissance, et que, depuis long-temps, les opinions des réformateurs ne sont plus les dogmes des réformés. La Réforme est la *maison bâtie sur le sable, prête à céder au moindre effort des vents ou des eaux*. Cette vérité deviendra tous les jours plus évidente.

2° J'ai dit que, dans les sociétés politiques et religieuses non constituées, l'amour de soi, principe des sociétés de production ou des familles, se dérègle et se détériore. En effet, c'est une observation digne de la plus sérieuse considération, et qui me paroît jeter un grand jour sur la question que je traite, que toutes les sectes qui se sont élevées ont porté atteinte à la société naturelle ou au mariage, soit en profanant sa sainteté, soit en niant sa nécessité, soit en détruisant son indissolubilité, soit en outrant sa sévérité. Les désordres infâmes, justifiés par les mœurs, autorisés même par les lois dans les républiques Grecques, et transmis avec leurs institutions aux républiques Italiennes du moyen âge; ces désordres, qui excluent le véritable amour, puisqu'ils sont contraires à la fin de la société naturelle, la production des êtres, se retrouvent dans le Manichéisme, venu en occident de la Bulgarie, et continué en France par les Albigeois, dont les Réformés se font honneur de descendre. Les Manichéens, comme les Albigeois, condamnoient l'union des sexes; ils étoient universellement accusés de mœurs infâmes, et la preuve irréfragable s'en conserve encore dans la langue Française. Les Vaudois, que les Réformés confondent avec les Albigeois, et que Bossuet en distingue, n'avoient pas sur le mariage des sentimens bien orthodoxes, et ils le détruisoient par une sévérité outrée. Les Réformés, je le sais, n'ont jamais été accusés de ces excès dans leurs

mœurs; mais il n'est pas moins vrai que la Réforme a affoibli, par ses dogmes, le lien du mariage, en le rabaissant à une convention purement extérieure, dissoluble au gré des parties, au lieu d'en faire, comme la religion catholique, un lien indissoluble, frein des passions et de la légèreté, en l'élevant à la dignité de sacrement, et de grand sacrement, comme l'appelle l'apôtre, puisqu'il est le *symbole de l'union de l'homme-Dieu avec la société humaine*. Je sais aussi que la philosophie moderne, petite-fille de la Réforme, indulgente sur tout ce qu'elle appeloit *nature*, faisoit violemment soupçonner ses adeptes de porter dans leurs mœurs l'excessive tolérance de leurs opinions. Or, il ne faut jamais considérer les commencemens d'une secte, mais ses suites; comme il ne faut jamais en observer les sectateurs, mais les dogmes.

Le même déréglement dans l'amour, principe de *production* des êtres, se remarque, suivant Montesquieu, dans les pays soumis à la religion musulmane, et, selon le célèbre Cook, jusqu'à Otahiti, dans des associations d'hommes et de femmes connues sous le nom d'*Arreoy*, dans lesquelles la licence la plus effrénée autorise tous les excès, et ne punit que la fécondité.

Jusque dans les républiques qui professent la religion catholique, on aperçoit quelque chose de cette détérioration de la faculté *aimante* dans l'homme. Montesquieu lui-même remarque que la

passion de l'amour, dans certaines sociétés, ne ressemble pas à cette même passion dans d'autres sociétés, c'est-à-dire, dans celles où l'homme social, obéissant à des rapports *nécessaires*, jouit de toute sa liberté. On voit assez fréquemment, dans certaines parties de la Suisse, des amans vieillir sous le même toit, sans passion comme sans désir; on remarque entre les jeunes gens des deux sexes une familiarité dont l'innocente simplicité n'a jamais été, même au temps de l'âge d'or, dans la nature de l'homme. L'effet est louable, sans doute, et j'y applaudis; mais j'en approfondis la cause, et, bien loin d'admirer l'homme fort, qui lutte contre ses penchans, et qui les dompte, je plains l'homme éteint qui n'a pas l'occasion de combattre, parce qu'il n'a pas la force de sentir. L'amour, dans l'homme libre, se produit nécessairement par l'action des sens : la religion, qui ordonne à l'homme de réprimer ses passions, et qui lui interdit jusqu'aux désirs, suppose des passions et des désirs; et en lui prescrivant la fuite des occasions et l'empire sur ses sens, elle l'avertit assez que les occasions sont dangereuses et les sens rebelles à l'esprit.

3° L'amour des hommes, principe de leur conservation, ou, pour parler le langage de la religion, l'amour du prochain, ne s'est pas moins affoibli dans les sociétés non constituées; jamais vérité n'avoit été démontrée par une expérience plus décisive. La révolution Française a été la manifestation

des consciences; elle a mis à l'épreuve les vertus des sociétés comme celles des particuliers; et dans ce creuset, la philantropie, l'humanité, la bienfaisance universelles que la philosophie osoit substituer à la charité et à l'amour du prochain, se sont évanouies comme une vapeur légère. Trop souvent une cruelle politique s'étoit fait un jeu de détruire l'homme; une politique épouvantable s'est fait un système de détruire la société. Puisse l'affreuse connoissance des moyens employés pour anéantir en France jusqu'aux principes de la vie, rester sous le voile qui les couvre; et que, pour l'honneur de l'espèce humaine, la postérité ignore le secret de cette effroyable conjuration de la philosophie et de la politique contre la société! Les malheurs individuels, qui ont été la suite des désastres publics, n'ont pas éprouvé, dans quelques sociétés, l'intérêt que des revers aussi grands et aussi peu mérités devoient trouver dans des Etats chrétiens; et ce qui vient à l'appui de mes principes, est que la différence qu'on a pu apercevoir dans les mesures de bienfaisance ou de rigueur adoptées par les gouvernemens, a paru tenir, en général, à leurs principes constitutifs, soit religieux, soit politiques; puisque les mêmes infortunes ont éprouvé le même accueil dans les républiques *catholiques* et dans les monarchies *réformées*; c'est-à-dire, dans les Etats qui avoient une constitution religieuse ou politique. Je sais que des mesures de prudence, absolument indispensables

dans une révolution dirigée particulièrement contre les rois catholiques, ont éloigné des résidences royales, des malheureux parmi lesquels il pouvoit se glisser des traîtres; mais je sais aussi que des Etats qui ne pouvoient avoir le même motif, leur ont refusé l'hospitalité, qu'ils ont craint ou feint de craindre d'irriter un ennemi puissant: comme s'ils ignoroient qu'un peuple qui veut être libre, doit s'armer, s'il le faut, pour faire respecter ses vertus, plutôt encore que pour faire respecter ses frontières. Mais si les gouvernemens et les religions ont mis, dans quelques endroits, la prudence ou la rancune à la place de l'humanité, les particuliers, meilleurs que leur gouvernement et leur religion, en ont souvent réparé les torts. Puisse le souvenir de l'hospitalité (1) donnée et reçue, se transmettre dans les familles comme un précieux héritage! qu'il les unisse par ces nœuds, qui, chez les anciens, étoient plus sacrés que ceux de la parenté même; qu'il présente au Français reconnoissant un adoucissement aux maux qu'il a soufferts, et à l'étranger généreux une ressource aux maux qu'il pourroit craindre; et qu'ainsi s'accomplisse le vœu de la religion, qui prescrit l'amour entre les hommes, lors même que la politique commande la guerre aux sociétés!

(1) *Hôte* en français, *Hospes* en latin, signifient également celui qui reçoit et celui qui est reçu. C'est à la fois une preuve et un symbole de l'union intime que l'hospitalité doit établir entre les hommes; et c'est la

Détournons les yeux de ce tableau pour les fixer sur des considérations plus générales. Elles nous fourniront de nouvelles preuves que l'amour des hommes s'est affoibli dans les sociétés à mesure que la constitution s'y est altérée.

En Angleterre, le vol est une profession presque publique, et des attentats contre la propriété commis par la populace, un événement fréquent et dont la police se contente d'arrêter les suites ou de prévenir l'excès. A Amsterdam, le peuple pille aussi les maisons de ceux qui lui ont déplu dans l'exercice de quelque fonction publique; les lois autorisent des établissemens infâmes où de malheureuses victimes de l'incontinence publique et de la cupidité particulière sont vouées, pour leur vie, à un genre d'esclavage tel qu'il n'en a jamais existé de semblable dans aucune société (1); et la police souffre que des brigands, agens du gouvernement, enlèvent par toutes sortes de moyens, des jeunes gens qui vont expier dans les possessions malsaines de l'Inde, par une mort prématurée, le malheur d'avoir mis le pied dans Amsterdam. On lit dans les voyageurs les

raison pour laquelle l'hospitalité à prix d'argent ou le métier d'aubergiste étoit vil chez les anciens. Il est beaucoup plus considéré en Suisse et en Allemagne qu'il ne l'est en France.

(1) Les directeurs de ces établissemens appelés *musico* s'enrichissent dans peu de temps, et par toutes sortes d'escroqueries ; alors la police leur cherche querelle, et sur le plus léger prétexte, elle leur impose une amende qui absorbe presque tout leur profit, et elle répare ainsi une infamie par une injustice.

plus accrédités (1) des traits de barbarie de la part du gouvernement Hollandais, révoltans dans un peuple chrétien, et qui veut être plus chrétien que d'autres, puisqu'il est chrétien Réformé. Tout ce que ce peuple a fait pour s'assurer la possession exclusive de certaines branches de commerce, est d'une cruauté qui n'est croyable que pour ceux qui connoissent à quel point l'amour de la propriété étouffe, dans le cœur de l'homme, l'amour de son semblable. Le cœur se serre, en lisant le code de lois, que, pour la sûreté de l'Etat, la république de Venise a porté contre les chefs eux-mêmes du gouvernement; terribles maîtres, mais qui se sont enlacés de leurs propres chaînes! Dans les cantons démocratiques de la Suisse, la sûreté des personnes et le droit de propriété ne sont pas à l'abri de l'opression populaire. Personne, en Suisse, n'ignore la fin tragique de Joseph *Sütter*, Landamman ou premier magistrat de la partie catholique du canton d'Appenzell, décapité en 1784. Accusé par la clameur populaire, c'est-à-dire, sans preuves, de s'être laissé corrompre dans la poursuite d'un procès qu'il soutenoit au nom du canton, il fut destitué, banni, dépouillé de ses biens, attiré, neuf ans après, dans sa patrie par une indigne supercherie, illégalement arrêté, forcé par les tourmens de s'avouer coupable, condamné enfin au dernier supplice, avec un oubli

(1) Voyez les *Voyages* de Le Vaillant *au Cap de Bonne-Espérance.*

de tous les principes, un mépris de toute loi, de toute pudeur, de toute justice, qui mériteroit à cet infortuné une place distinguée parmi les illustres victimes de la fureur et de la déraison populaires, si, plus touchés de la réalité des malheurs que de la célébrité des noms, nous accordions aux infortunes d'un *Landamman* d'Appenzell notre contemporain, l'intérêt que nous donnons à celles d'un proconsul Romain ou d'un général Athénien (1).

(1) Ces détails sont tirés d'un recueil de pièces relatives à cette affaire, et dont on assure qu'on a défendu la publication. En France, le procès de M. de Lally a été revu, la mémoire de Calas a été réhabilitée, sa famille dédommagée, et ses malheurs chantés en vers et en prose, avec une affectation qui dénotoit visiblement l'esprit de parti. On sait que Calas étoit Réformé. Les glaces éternelles de la Suisse seront fondues avant que la mémoire du malheureux *Sütter* soit réhabilitée. Un tribunal peut errer; mais un peuple! Il n'est pas hors de propos d'observer que l'usage s'introduisoit en France de relever appel de tous les jugemens criminels devant les philosophes. Il faut se faire des idées justes des choses. La condamnation d'un innocent est un malheur particulier, qu'un juge doit payer de sa tête, s'il l'a condamné par passion; qu'il doit réparer de toute sa fortune et pleurer avec des larmes de sang, s'il l'a condamné par une erreur qu'il fût en son pouvoir de connoître : l'avilissement d'un tribunal est une calamité publique, puisque le tribunal est force publique, ou action du pouvoir général. L'on ne peut rendre la vie à l'individu, mais il devoit la perdre tôt ou tard, et la religion même défend de regarder la mort comme un mal; mais on doit lui rendre et à sa famille l'honneur qu'il ne doit jamais perdre par une condamnation injuste. Le pouvoir général doit donc redresser les erreurs malheureuses, quelquefois inévitables, des tribunaux; et c'est pour cela que l'appel a été établi; mais il ne doit pas souffrir qu'on les avilisse, qu'on les livre au mépris public, et qu'un bel esprit fonde sur leur diffamation l'espoir de sa renommée. On pouvoit, en France, avant la révolution, se donner à peu de frais une réputation de courage en attaquant la religion, le gouvernement, les lois, les tribunaux, les mœurs, que personne ne défendoit.

On peut remarquer les mêmes injustices dans toutes les républiques. Là où les principes sont les mêmes, les effets ne peuvent être différens. Le *Landamman* du canton d'Appenzell est décapité pour avoir perdu un petit procès, par le même principe que le général de la république de Carthage étoit mis en croix pour avoir perdu une grande bataille : et puisqu'il faut le dire, que l'amiral Byng étoit exécuté à Londres pour n'avoir pas été heureux. La société doit sévir contre la trahison prouvée; mais elle doit plaindre le talent malheureux, et s'imputer à elle-même les fautes de l'inexpérience présomptueuse. Quand le sénat Romain remercioit l'indocile Varron *de n'avoir pas désespéré du salut de l'Etat*, Rome étoit monarchique, et c'est alors que son sénat étoit vraiment une *assemblée de rois* (1).

Mais la société en général est Dieu, l'homme et la propriété, et par conséquent l'homme social ne peut aimer que Dieu, l'homme, ou la propriété. S'il perd l'amour de Dieu et de l'homme, il aura donc nécessairement l'amour de la propriété, parce que l'homme ne peut exister sans amour, ni son amour sans objet. L'amour de la propriété remplace donc, dans l'homme des sociétés religieuses ou politiques

(1) Les monarchies punissent plus sévèrement que les républiques les crimes qui détruisent la société naturelle, comme le vol et l'assassinat, parce que la monarchie conserve plus la famille qui est son élément : la république punit plus sévèrement que la monarchie les crimes de l'homme qui attentent à la société politique, parce que la république périt tôt ou tard par un homme, ce qui ne peut arriver dans la monarchie.

non constituées, l'amour de Dieu et l'amour des hommes, et l'or sera le Dieu, sera le roi de ces sociétés. Ce n'est point ici une métaphore, et le lecteur instruit me dispense sans doute de la preuve d'une vérité plus évidente que les vérités géométriques les plus élémentaires.

Si l'imperfection des institutions agit sur l'homme et le déprave, la dégénération de l'homme réagit sur le gouvernement, et le corrompt. L'or, chez quelques peuples, est devenu l'unique mobile du gouvernement, comme il est l'unique passion de l'homme. « La Suisse, dit la *Politique des Cabinets*, » sans désirs, ou du moins *sans espoir* de conquêtes, » sans éclat, sans activité au dehors, ne forme de pré- » tentions, de projets que pour de l'argent, et l'ar- » gent est devenu l'unique but, le grand objet de sa » politique. »

Cette passion du gain est cupidité dans une nation forte, avarice dans une nation foible; et l'Anglais attaque à main armée le commerce de toutes les nations, par le même principe qui fait qu'un Hollandais vit de pain et de fromage, pour pouvoir l'emporter sur les autres peuples commerçans, par le bas prix du transport; que le Genevois se tourmente de spéculations, calcule les probabilités de la vie et de la mort, pour pouvoir placer son argent au plus haut intérêt; et que le Juif prête à usure, achète des haillons et des bouquins, pour soutenir sa misérable existence.

La religion, qui ordonne le mépris des richesses, même alors qu'on en use, place donc l'homme dans son véritable état de force et d'empire, qui consiste à user en maître de tout ce qui n'est pas lui et qui n'est fait que pour lui.

Un peuple constitué ou perfectionné doit donc avoir l'amour de Dieu dans la société religieuse, l'amour de l'homme dans la société politique, et le mépris de la propriété. Observons dans les peuples les effets de ces sentimens, effets que les écrivains politiques ont aperçus, sans en connoître la cause.

L'auteur de l'*Esprit des lois* accuse les Espagnols d'orgueil et de paresse ; mais il rend justice à leur extrême bonne foi dans le commerce, reconnue de toutes les nations de l'Europe. « Cette qualité ad» mirable, dit-il, jointe à leur paresse, forme un mé» lange dont il résulte des effets qui leur sont perni» cieux : les peuples de l'Europe font sous leurs yeux » tout le commerce de leur monarchie. » Cet auteur attribue la paresse de l'Espagnol à son orgueil, et son désintéressement à son climat. Il ne peut pas y avoir d'excès dans le désintéressement et la bonne foi d'un peuple, mais il y en a toujours dans son indolence : à cet égard l'Espagnol n'est pas exempt de reproche ; mais il s'en faut bien que Montesquieu ait assigné les vraies causes du caractère de ce peuple estimable. Sa paresse, son orgueil et sa bonne foi ont un principe commun, l'amour de l'homme et le mépris de la propriété ; il travaille peu, parce

qu'il n'a pas d'attachement à la propriété ; il est juste et fidèle, parce qu'il aime l'homme ; il est fier, parce qu'il s'estime lui-même et qu'il a le noble sentiment de l'empire que l'homme doit exercer sur tout ce qui n'est pas lui. « Les Chinois au contraire, » dit le même auteur, ont une activité prodigieuse, » et un désir si excessif du gain, qu'aucune nation » commerçante ne peut se fier à eux.... Chaque » marchand chinois a trois balances, une forte pour » acheter, une légère pour vendre, et une juste pour » ceux qui sont sur leurs gardes. »

Il ne faut pas sortir de l'Europe pour trouver des peuples excessivement actifs, avides de gain, et peu délicats sur les moyens qu'ils emploient pour étendre leur commerce et grossir leurs richesses. Qu'un marchand de Pékin me trompe avec une balance dont je ne puis vérifier le défaut, qu'un commerçant Européen avilisse le papier que j'ai dans les mains, par un agiotage dont je ne puis connoître le secret, je n'y vois d'autre différence que celle qu'établit entre les peuples le degré de leurs connoissances. Ces peuples avides sont bas et rampans, s'ils sont foibles ; insolens, s'ils sont forts ; parce que les uns attaquent la propriété d'autrui avec la ruse, et les autres avec la force, et que l'amour de la propriété avilit ceux-ci, comme l'excès des richesses enorgueillit ceux-là. L'Espagnol est donc paresseux, juste et fier ; et le principe de ses défauts, comme de ses vertus, est dans une constitution religieuse et po-

litique, qui lui donne l'amour de Dieu et de l'homme, et le mépris de la propriété. D'autres peuples sont actifs, injustes, bas ou insolens; et le principe de ces qualités bonnes ou mauvaises est dans des constitutions religieuses et politiques, qui affoiblissant l'amour de Dieu et de l'homme, accroissent, dans la même proportion, l'amour de la propriété.

Les étrangers, au milieu desquels la partie de la nation Française la plus empreinte du caractère national, parce qu'elle tient de plus près à la constitution, a été jetée par la tempête révolutionnaire, ont généralement trouvé aux jeunes Français trop d'*amour* pour un sexe, ou du moins des manières qui l'annoncent plus souvent peut-être qu'elles ne l'expriment. Ils ont trouvé aux Français d'un autre âge des manières douces et affectueuses : ils ont admiré dans tous une extrême sobriété pour le manger, et plus encore pour le boire; de la tranquillité, de la gaîté même au milieu des revers les plus accablans; un désintéressement qui alloit jusqu'à l'insouciance, quelquefois jusqu'à la prodigalité, au milieu du dénuement le plus absolu; c'est-à-dire qu'ils ont remarqué chez le Français l'amour de l'homme et le mépris de la propriété. C'est là, j'ose le dire, le caractère d'un grand peuple, d'un peuple constitué; et il ne manque plus qu'à régler dans l'individu l'amour de l'homme, et à mettre des bornes au mépris de la propriété. C'est ce que fait la religion, en subordonnant l'amour de l'homme aux lois qu'elle

porte ou qu'elle sanctionne, et le mépris de la propriété à l'obligation du travail qu'elle prescrit.

C'est aussi chez les Français que se trouvoit le plus d'amour de Dieu, puisque c'étoit en France que se trouvoient les ordres religieux les plus austères, ceux qui demandoient de l'homme l'acte le plus fort de l'amour de Dieu, je veux dire, le sacrifice le plus entier de lui-même et de sa propriété (1). Amour de Dieu, amour de l'homme, mépris de la propriété; voilà le secret de la grandeur de la France, et de l'amabilité du Français; voilà le moyen de la grandeur de tout peuple, et de la perfection à laquelle il peut parvenir. Le Suédois, dont la religion est moins imparfaite, puisqu'elle est épiscopale, et dont le gouvernement a été une monarchie très-prononcée, mêlée de quelques intervalles d'aristocratie, a, selon Coxe, des habitudes bien supérieures à celles de quelques autres peuples du Nord. Ce caractère national s'étoit détérioré en France : il commença à s'altérer dans la révolution des propriétés, que le Duc d'Orléans régent fit avec le secours d'un étranger; il avoit toujours été en s'altérant depuis cette époque jusqu'à la révolution des hommes et des propriétés, qu'a faite le Duc

(1) Les religieux de la Trappe ont été accueillis en corps dans le canton de Fribourg, où ces saints anachorètes mènent une vie plus austère encore que celle qu'ils menoient en France; parce qu'aux privations que leur position nécessite, ils joignent les retranchemens que demande la charité pour les malheureux.

d'Orléans, arrière petit-fils du régent; mais il peut se rétablir par cette révolution même. « Le sys-
» tème de Law, dit Duclos, a été et a dû être en-
» core pernicieux pour la France;... cependant le
» bouleversement des fortunes n'a pas été le plus
» malheureux effet du *système* et de la régence.
» Une administration sage auroit pu rétablir les af-
» faires; mais les mœurs une fois dépravées *ne se*
» *rétablissent plus que par la révolution d'un Etat*,
» et je les ai vues s'altérer sensiblement. Dans le
» siècle précédent, la noblesse et le militaire n'é-
» toient animés que par l'honneur; le magistrat
» cherchoit la considération; l'homme de lettres,
» l'homme à talent ambitionnoient la réputation; le
» commerçant se glorifioit de sa fortune, parce
» qu'elle étoit une preuve d'intelligence, de vigi-
» lance, de travail et d'ordre. Les ecclésiastiques
» qui n'étoient pas vertueux, étoient du moins for-
» cés de le paroître. Toutes les classes de l'Etat n'ont
» aujourd'hui qu'un objet, c'est d'être riches, sans
» que qui que ce soit fixe les bornes de la fortune où
» il prétend. Cette noblesse, qui sacrifie si gaîment
» sa vie à son honneur, immoloit, sans scrupule,
» son honneur à sa fortune... Nous verrons dans la
» suite la gangrène de la cupidité gagner la classe
» de la société, dévouée par état à l'honneur, (le mi-
» litaire). Si la régence est une des époques de la
» dépravation des mœurs, le *système* en est encore
» une plus marquée de l'avilissement des ames. »

L'auteur termine ce tableau par des détails sur la finance dont le gouvernement avoit fait, en France, une profession presque sociale et publique, un *état* : mesure fausse et immorale, qui tend à détourner sur l'argent la considération qui n'est due qu'aux fonctions. Une profession ne peut pas être à la fois honorable et lucrative, lorsque le lucre en est l'objet principal. Aussi Duclos remarque avec raison l'inconsidération où a été la finance en France, tant qu'il y a eu des mœurs publiques, et la faveur qu'elle a prise à mesure que les mœurs se sont corrompues : corruption dont les financiers eux-mêmes ont hâté les progrès par le spectacle d'une fortune que quelques-uns ont dissipée avec autant de scandale qu'ils l'avoient amassée avec facilité.

Amour de Dieu, amour de l'homme, principe de la religion et de la monarchie; mépris de la propriété, effet de l'un et de l'autre. Aussi remarquez leur influence sur la société : le siècle de Louis XIV, le siècle de la religion et de la monarchie, le siècle de Condé et de Turenne, de Tourville et de Vauban, de Colbert et de Pontchartrain, de Bossuet et de Bourdaloue, de Malebranche et de Descartes, de Fénelon et de Pascal, de Corneille et de Racine, de Molière et de Lafontaine, de Despréaux et de Labruyère, a été le siècle de la force, du génie, de la gloire, du désintéressement, de la probité. Le siècle de la philosophie et de la république, le siècle du *Système de la nature*, du *Christianisme dévoilé*, du

Contrat social, *de l'Encyclopédie*, du poème de *la Pucelle*, de la *Déclaration des droits*, a été le siècle de la foiblesse, de la honte, de l'agiotage, de l'égoïsme, des *Roués* et des *Jacobins*. Le siècle de Louis XIV étoit le siècle de l'*intelligence;* il fut le siècle d'une vraie et sublime philosophie, de l'éloquence et de la poésie, des grandes pensées et des grandes actions; notre siècle est le siècle des *sens;* il a été le siècle de la musique (1), de l'histoire naturelle, de la physique, des petites recherches, des petits calculs et des actions infâmes. Et qu'on ne dise pas que la force et la gloire du siècle dernier ont coûté cher aux peuples : car il seroit aisé de répondre, et la preuve en est sous nos yeux, que la foiblesse et la honte du nôtre leur coûtent bien davantage (2).

(1) La musique, qui enflamme les passions, a toujours joué un grand rôle dans les républiques. La France révolutionnaire s'en est servie avec succès.

(2) On fait honneur à notre siècle d'une foule de changemens que le gouvernement se seroit bien gardé de faire dans le siècle dernier. J'en prendrai au hasard un exemple. La suppression du droit d'aubaine sur les étrangers morts en France, a été célébrée comme une opération philosophique, capable d'illustrer le siècle qui la voit éclore, le ministre qui la conseille, le souverain qui l'exécute. Cette loi avoit été introduite par la nature même de la société, pour empêcher le déplacement des hommes, et fixer chacun, autant qu'il est possible, sur le sol qui l'a vu naître et qui doit le nourrir, et dans le pays qui a été le berceau de sa famille, et dont il doit accroître la prospérité par son travail, et défendre l'indépendance par sa force. Dans les individus comme chez les peuples, les plus voyageurs sont toujours les plus corrompus. La suppression du droit d'aubaine n'étoit bonne qu'à dépeupler les sociétés de sujets, pour peupler l'univers de cos-

CHAPITRE VIII.

SUITE DU MÊME SUJET.

Dégénération dans les habitudes physiques des peuples dans les sociétés non constituées.

Si l'homme moral se détériore dans les sociétés religieuses non constituées, l'homme physique se ressentira lui-même, dans ses habitudes, de cette détérioration, parce que l'amour, principe de conservation des êtres, tient à la fois à l'homme moral et à l'homme physique. Celui-ci s'écartera donc, dans ses habitudes, des lois ou rapports *nécessaires*

mopolites : comme l'effet *nécessaire* de l'abolition de la loi qui attachoit le paysan à la glèbe, a été de dépeupler les campagnes de cultivateurs, pour peupler les villes d'indigens et de vauriens ; et quoique cette dernière loi ne nous convienne peut-être plus, on ne peut s'empêcher de convenir qu'elle tendoit à prévenir l'accroissement excessif de ces cités immenses, cause prochaine de corruption pour les mœurs, de révolution pour les Etats. Dans les changemens que les gouvernemens ont faits dans ce siècle, ils n'ont consulté trop souvent que le bien-être et la commodité de l'individu, et non la conservation des sociétés. Ils ont persuadé aux peuples que l'argent étoit richesse, que la richesse étoit vertu, que le plaisir étoit bonheur ; et le peuple à son tour a cru que l'indépendance étoit *liberté*, et la confusion *égalité* ; et l'homme n'a pas vu que, lorsqu'il ne dépend que de lui-même, il est esclave, parce qu'alors il dépend d'un tyran.

La société, pour être libre, doit être indépendante ; l'homme, pour être libre, doit être dépendant.

qui dérivent de la nature des êtres physiques; comme celui-là s'écarte, dans ses devoirs, des lois ou rapports *nécessaires* qui dérivent de la nature des êtres intelligens. Car qu'on ne pense pas qu'on ne puisse soumettre les habitudes même physiques de l'homme à des lois ou rapports *nécessaires*, c'est-à-dire, tels *qu'ils ne puissent être autrement sans choquer la nature des êtres.* Or, comme sur le même objet il ne peut y avoir qu'un rapport *nécessaire*, si l'on concluoit de mes principes que la même constitution politique et religieuse donneroit à tout peuple les mêmes habitudes, formeroit en lui le même caractère, l'éleveroit au même degré de perfection morale et physique, j'adopterois cette conséquence dans toute son étendue.

Ainsi, l'usage reçu en France de nourrir les enfans avec du lait de femme est plus naturel, c'est-à-dire, plus *nécessaire*, que la coutume reçue dans plusieurs parties de la Suisse, de l'Allemagne, dans presque toute la Hollande, de les nourrir avec une bouillie épaisse : et il est étonnant que J. J. Rousseau, qui s'est si fort échauffé à prouver aux mères qu'elles devoient allaiter elles-mêmes leurs enfans, n'ait pas commencé par persuader à ces peuples qu'il étoit raisonnable et dans les vues de la nature de nourrir les enfans avec du lait de femme. D'ailleurs, une femme qui allaite un enfant, lui parle, le caresse, développe beaucoup plus tôt en lui la faculté de parler et de sentir, prend pour lui des sen-

timens, de la vivacité desquels une mère et une nourrice peuvent seules juger. Or toutes les habitudes, toutes les institutions de l'homme en société, doivent tendre à augmenter le sentiment ou l'amour de l'homme pour l'homme, puisque l'amour est le principe de conservation des êtres en société politique; et il est évident que, dans les sociétés où les mères refusent de donner leur lait, ou de se donner, pour ainsi dire, elles-mêmes à leurs enfans, elles s'aiment plus elles-mêmes qu'elles n'aiment leurs enfans. Chez un peuple célèbre, les femmes sont accusées d'aimer plus leurs *petits* que leurs *enfans* : aussi l'on y prend plus de soin de l'éducation de l'homme physique que de celle de l'homme moral.

Le goût général et constant, disons mieux, la fureur des peuples du Nord pour le tabac à fumer et les boissons enivrantes, ces habitudes pernicieuses, dont la première occupe l'homme intelligent sans exercer sa pensée, et l'homme physique sans exercer sa force, et dont la seconde aliène la raison de l'homme, et souvent déprave sa force, ces habitudes se retrouvent dans toutes les sociétés non constituées, chez le Turc qui fume et qui s'enivre avec de l'opium, et jusque chez le sauvage, passionné pour la pipe et les liqueurs fortes. « Le climat, dit Mon-
» tesquieu, semble forcer les pays du Nord à une
» certaine ivrognerie de nation, bien différente de
» celle de la personne. Un Allemand boit par cou-
» tume, un Espagnol par choix. » Montesquieu a

aperçu l'effet ; et parce qu'il ne peut en découvrir la cause, il l'attribue à l'influence du climat : et pour justifier cette opinion, démentie par les faits, il entasse des principes insoutenables en physique et en chimie, et il avance que l'eau est d'un usage admirable dans les pays très-chauds, tandis qu'il est prouvé que c'est dans les pays chauds qu'on a le plus besoin d'user de liqueurs spiritueuses, qui donnent du ressort à l'estomac débilité par l'excessive transpiration et le relâchement général des solides. Tout le monde sait qu'il est mortel dans nos colonies d'Amérique de faire usage de boissons délayantes, comme l'eau : aussi la nature a donné des vins spiritueux aux peuples du Midi, et des vins froids et sans liqueur aux peuples du Nord. Il est même vrai de dire que, si l'habitant du Nord ne buvoit que du vin, il boiroit plus d'eau que l'habitant du Midi ; puisque les vins du Nord contiennent, sous un volume égal, beaucoup moins d'esprit de vin, et par conséquent beaucoup plus d'eau que les vins du Midi ; et c'est pour compenser ce défaut de *qualité* de leurs vins, que les peuples du Nord boivent beaucoup d'eau-de-vie. D'un faux principe cet auteur ne peut tirer que des conséquences erronées.
» Il est naturel, dit-il, que là où le vin est contraire
» au climat et par conséquent à la santé, l'excès en
» soit plus sévèrement puni que dans les pays où
» l'ivrognerie a peu de mauvais effets pour la per-
» sonne, où elle en a peu pour la société, où elle ne

» rend point les hommes furieux, mais seulement » stupides. »

1° La différence entre le caractère de l'ivresse des différens peuples tient à l'espèce de leur vin; et comme il est plus spiritueux dans le Midi, l'ivresse y est plus forte, et ses écarts y sont plus dangereux, parce que l'homme y a plus de sentiment.

2° Le gouvernement, qui doit conserver l'homme intelligent comme l'homme physique, doit punir non-seulement l'homme physique qui devient *furieux*, mais l'homme intelligent qui devient *stupide*.

Il faut donc chercher une autre cause que celle du climat à une coutume dégradante qu'on aperçoit dans des climats si opposés : elle est donc l'effet des institutions politiques, puisqu'elle est nationale, selon Montesquieu lui-même, dans toutes les sociétés non constituées, ou dans celles qui ne conservent pas l'homme dans sa perfection, et qu'elle n'est que personnelle dans les autres.

La manière dont le Français et l'Espagnol se nourrissent est certainement plus saine que la manière dont se nourrissent les Anglais, les Allemands, les Hollandais; parce que les premiers mangent beaucoup de pain et peu de viande, et que les autres mangent beaucoup de viande et peu de pain, souvent même la viande sans pain et à moitié crue, ou vivent de mauvais café, de beurre et de fromage, d'eau-de-vie, etc. Et qu'on ne dise pas que la nature refuse à ces peuples le blé nécessaire à leur

subsistance; car, outre que ceux à qui le blé manque peuvent s'en procurer par le commerce souvent à meilleur prix que ceux même qui le cultivent, il est reconnu que certains peuples du Nord, tels que les Suédois, en auroient assez pour leur consommation, s'ils en employoient moins dans la distillation des eaux-de-vie, ou la fabrication de la bierre. Il ne faut pas croire, sur la foi de Montesquieu, que les hommes du Nord mangent beaucoup plus que ceux du Midi : cet auteur paroît ignorer que les comestibles dans le Midi ont infiniment plus de substance, sous le même volume, qu'ils n'en ont dans le Nord. Le Français ne mangeroit pas, en Languedoc, en pain de froment le volume de pain qu'il mange en Allemagne en pain d'épeautre. Les viandes sont plus grasses dans le Nord, et par cela même elles contiennent moins de parties nutritives.

L'usage qu'a le Français en général de ne rien prendre après ses repas, est plus sain et plus naturel que celui des peuples du Nord, qui boivent à toute heure du vin, de la bierre, et souvent même des boissons chaudes, comme l'Anglais et le Hollandais.

L'habitude qu'a le Français de se promener, de faire de l'exercice, de se tenir l'hiver dans des appartemens modérément échauffés, est plus saine et plus naturelle que celle de ces peuples sédentaires qui passent la plus grande partie de la journée assis et dans une atmosphère brûlante. J'ai remarqué, dans

la première partie de cet ouvrage, que les arts se perfectionnoient dans la société, avec la constitution; et, sans entrer ici dans un détail qui seroit le sujet d'un ouvrage très-intéressant, il me suffira de faire observer que, quelle que soit la prévention de chaque nation pour ses écrivains, ses artistes et ses usages, le goût dans les ouvrages d'esprit, dans les productions des arts, dans les habitudes même de l'homme n'est pas arbitraire (1), mais qu'il doit être en tout un rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres sociaux ou perfectionnés; et qu'à en juger par cette règle immuable et indépendante des conventions humaines, certains peuples prennent, dans les ouvrages d'esprit, le trivial pour le simple, l'extraordinaire pour le beau, le gigantesque pour le sublime; qu'ils prennent dans les productions des arts le difficile pour le parfait, le lourd pour le solide, la richesse pour l'ornement : comme ils prennent dans les manières la pesanteur pour la gravité, la taciturnité pour la réflexion, la brusquerie pour la franchise, et l'apathie pour la bonté.

Enfin, et j'invoque sur cette dernière assertion le témoignage de ceux qui ont été à portée d'en faire

(1) Je crois, pour en donner un exemple, que la manière de monter à cheval de certains peuples n'est pas un rapport *nécessaire* dérivé de la nature de l'homme physique ni celle de l'animal; et que la mode actuelle de s'entourer le cou d'une immense quantité de mousseline est un rapport contraire à la santé de l'homme chez qui elle peut augmenter la disposition déjà trop commune à l'apoplexie de sang.

l'observation, la morale, ou, pour mieux dire, les moralistes ne sont pas aussi sévères dans d'autres pays, même catholiques, qu'ils le sont en France, chez cette nation si *frivole* et si *corrompue*. Ainsi les magistrats, il y a cinquante ans, les ecclésiastiques encore aujourd'hui, s'interdisoient en France le spectacle ; et c'étoit, dans les casuistes, une preuve de relâchement de le permettre aux laïques. En Allemagne, en Italie, les spectacles sont fréquentés par les personnages les plus graves ; le masque, que les moralistes les plus indulgens blâmoient en France, est en Italie le plaisir ordinaire de tous les états, de tous les âges, de tous les sexes. Il seroit aisé de prouver l'extrême facilité, pour ne rien dire de plus, des moralistes en Allemagne sur des objets bien autrement intéressans pour les mœurs ; aussi je ne crains pas d'avancer que, laissant à part les grandes villes, partout corrompues, les mœurs, dans les campagnes et les petites villes, étoient plus pures en France qu'elles ne l'étoient en Allemagne, dans les mêmes endroits (1).

(1) En France, depuis quelques années, les curés, dans les campagnes, ne trouvoient pas toujours dans l'administration assez de secours et d'appui pour réprimer les désordres. On toléroit la licence, de peur de gêner la liberté. Ce n'est pas ainsi qu'on doit gouverner les hommes ; les gouvernemens sont institués pour les *forcer* à être *libres*, c'est-à-dire, *bons*. Au reste, l'administration ne doit prêter main forte à la religion que pour réprimer des désordres graves. Il faut bien distinguer le conseil du précepte. Il est des choses à l'abus desquelles la religion doit opposer des digues ; mais que l'administration peut tolérer. L'Etat est alors comme une famille où le papa

Qu'on ne m'accuse pas de partialité dans la comparaison que je viens de faire entre la France et les autres nations. Si, dans les productions de l'esprit, dans celles des arts, dans les mœurs, les manières, la langue même, les autres peuples ne sont pas encore parvenus à la perfection, le Français l'avoit dépassée; et depuis un demi-siècle, il y avoit trop d'*esprit* dans les productions de l'esprit, trop d'art et de recherche dans les productions des arts; le naturel des manières avoit dégénéré en frivolité, la facilité des mœurs en mollesse, l'expression de la langue en exagération, et sa délicatesse en pruderie (1). Il se faisoit en France, dans les hommes et dans les choses, une révolution insensible, dont les effets, sourdement destructeurs, n'ont pu être arrêtés que par une révolution subite et totale qui a mis à découvert les plaies mortelles de la société. Ainsi, lorsque les excès des passions, ou un régime vicieux, ont corrompu les humeurs dans le corps d'un homme robuste, il se sent affoiblir sans connoître la

gronde bien fort, et où la maman plus indulgente se garde bien d'approuver la faute, mais elle essuie les pleurs et donne du *bonbon*.

(1) Dans le dernier siècle, on disoit : Cela est *beau* comme le Cid; aujourd'hui, en France, on diroit d'un ruban : Il est *divin, délicieux*. Dans les comédies de Molière, on trouve des expressions qu'on a justement bannies de la conversation; mais on a donné dans l'excès opposé, et on a poussé la crainte de l'équivoque à un point insupportable, qui devient pédanterie, et qui prouve moins la chasteté de la langue, que la corruption des esprits. Cependant il est vrai de dire que, plus une langue se perfectionne, plus elle exprime une seule chose par un seul mot, moins il y a d'équivoques.

cause de son affoiblissement, il a les mêmes facultés sans avoir la même force; et un dépérissement insensible le conduit lentement au tombeau, si la bienfaisante nature élaborant, dans une nouvelle fermentation, les sucs nourriciers et conservateurs, ne rétablit, par une crise violente, ses humeurs altérées.

CHAPITRE XI.

SUITE DU MÊME SUJET.

Observations générales sur les religions constituées et non constituées.

J'AI avancé qu'il y avoit moins d'amour des êtres sociaux, de Dieu et de l'homme, dans les sociétés religieuses non constituées, et j'en ai attribué la cause à la déconstitution de ces sociétés : Montesquieu fait la même observation, quoique moins générale, et entêté de sa chimère, il en cherche la raison dans le climat. Le chapitre II du livre XIV de l'*Esprit des lois*, est un monument curieux de l'esprit de système. On y voit, avec compassion, le philosophe fixé sur une langue de mouton qu'il avoit fait

geler, et qu'il observoit au microscope (1), chercher dans ses houpes nerveuses et leurs *mamelons*, ses *pyramides* et leurs *gaînes*, les grands motifs d'une différence aussi remarquable, et disséquer l'homme physique, que dis-je? disséquer l'animal, pour expliquer l'homme intelligent. Au reste l'observateur ne porte pas loin la peine de sa méprise, et il est forcé d'intituler le chapitre suivant : *Contradictions dans les caractères de certains peuples du Midi ;* et cherchant toujours, dans les climats, la raison des exceptions, comme il y a trouvé le motif des règles générales, il en vient à des absurdités qui ont fait abandonner le système, lors même que l'on prodigue encore des éloges à son auteur.

C'est parce que les peuples des sociétés du Nord non constituées n'ont plus d'amour ou de sentiment, qu'ils n'ont plus que des opinions, que les opinions nouvelles y font une fortune si rapide et si brillante. Après Wiclef, Jean Hus, Jérôme de Prague, Luther; Calvin et mille autres ont tour à tour établi leurs opinions avec la même facilité : et dans le moment où j'écris, un professeur de l'Université de Konigsberg tourne toutes les têtes, dans l'Allemagne littéraire,

(1) De ce que les houpes nerveuses dont cette langue étoit couverte, disparoisoisent dans la détérioration causée par la congélation, Montesquieu en concluoit que les hommes du Nord n'avoient point de sensibilité : cette conclusion eût été supportable, s'il n'eût aperçu au microscope, sur la langue, dans son état naturel, d'un mouton d'Archangel, moins de *houpes nerveuses* que sur la langue d'un mouton de Ségovie.

avec une nouvelle philosophie ; et si, las de n'être que docteur, il lui prenoit envie d'être apôtre, il ne tient qu'à lui d'établir en Allemagne une nouvelle religion, et j'ose lui prédire une grande fortune.

. . . . . Ipse tibi jam brachia contrahit ardens,
Lutherus (1), (*Virg. Geor.* I. 34.)

J'ai fait remarquer, en traitant des sociétés politiques, que la différence entre les sociétés constituées et celles qui ne l'étoient pas, étoit que les premières avoient des lois fondamentales *positives*, un *pouvoir* général qui est le monarque, une force générale qui sont les distinctions héréditaires ; et que les autres n'avoient que des lois fondamentales *négatives*, point de roi, point de distinctions héréditaires. On peut remarquer la même chose dans les sociétés religieuses : la religion catholique *affirme* la présence réelle de l'Homme-Dieu dans le sacrifice, la nécessité de la consécration sacerdotale, l'infaillibilité de l'Eglise ; les sociétés Réformées *nient* la présence réelle, la succession spirituelle des ministres du culte, l'autorité de l'Eglise : or un dogme *négatif* est à portée de tous les esprits ; car, comme je l'ai déjà dit, il ne faut pas de raisonnement à qui ne fait que nier, et c'est une des causes de la facilité avec laquelle se propagent les opinions religieuses.

(1) Les Allemands accusent les Français de légèreté ; le Français a été inconstant dans ses usages tant qu'il les a perfectionnés ; les peuples du Nord sont inconstans dans leurs opinions, parce qu'elles se détériorent.

J'ai dit qu'on remarquoit dans le catholique plus d'attachement à sa religion que dans le Réformé, parce que la religion catholique est une religion d'amour, et que la Réforme n'est qu'une religion d'opinion, une philosophie. Montesquieu fait la même remarque, mais il explique, selon sa coutume, un grand résultat par de petites causes, et même par des causes impossibles : « Une religion, dit-il, chargée de beaucoup de pratiques attache plus à elle » qu'une autre qui l'est moins. On tient beaucoup » aux choses dont on est continuellement occupé. » Cela peut être vrai, lorsque ces choses ne sont que des habitudes physiques sans aucune conséquence pour les mœurs ; mais il faut chercher une autre raison que celle tirée de l'habitude, pour expliquer l'attachement naturel de l'homme à des pratiques qui tendent à réprimer ses penchans les plus violens. Au reste il résulteroit de l'opinion de Montesquieu, que la religion catholique est préférable à la religion protestante, puisqu'elle attache plus à elle ; car la religion étant nécessaire à l'homme, celle qui attache le plus l'homme à elle, est par cela même préférable à celle qui l'attache moins (1).

(1) Il est assez commun de voir chez les peuples Réformés des personnes d'un rang distingué, faire élever leurs filles dans des religions différentes, de peur que la croyance ne soit un obstacle, ou afin qu'elle soit une facilité de plus pour leur établissement. Les sociétés catholiques donnent d'autres exemples, et l'on y voit des personnes de la naissance la plus illustre, préférer les austérités du cloître aux avantages de l'élévation. La

Le même auteur fait dans le même chapitre une observation bien remarquable: « Nous sommes, dit» il, extrêmement portés à l'idolâtrie, et cependant » nous ne sommes pas attachés aux religions ido» lâtres; nous ne sommes guère portés aux idées » spirituelles, et cependant nous sommes très-atta» chés aux religions qui nous font adorer un Etre » spirituel. » Je prie le lecteur de méditer ce passage, où Montesquieu a énoncé, sans le savoir, toute la théorie de la religion chrétienne ou constituée. *L'homme est extrêmement porté à l'idolâtrie, et cependant il n'est pas attaché aux religions idolâtres:* cela veut dire qu'une religion extérieure, sans être idolâtre, est dans la nature de l'homme. *L'homme n'est guère porté aux idées spirituelles, et cependant il est très-attaché aux religions qui lui font adorer un Être spirituel:* cela veut dire qu'une religion spirituelle, sans être purement intérieure, est dans la nature de l'homme; donc la religion catholique, qui est extérieure sans être idolâtre, et spirituelle sans être purement intérieure, la religion catholique, qui *divinise* l'homme, et qui *humanise* Dieu, est dans la nature de l'homme et dans celle de Dieu;

France vient de faire une perte qui rouvre toutes ses plaies. Madame Louise, princesse de Condé, qui réunissoit tout ce que le monde désire dans ses partisans à tout ce que la religion prescrit à ses disciples, vient de se retirer dans la maison des Capucines de Turin, Ordre dont la règle est d'une sévérité effrayante. Maison de Bourbon! combien de fois, et avec quelle étendue, vous faites à la societé politique et religieuse *le sacrifice de l'homme!*

donc l'homme doit être plus attaché à la religion catholique qu'à la religion protestante. « Aussi, con-
» tinue Montesquieu, les Catholiques, qui ont plus
» de culte sensible que les Protestans, sont-ils plus
» *invinciblement* attachés à leur religion que les Pro-
» testans ne le sont à la leur, et plus zélés pour sa
» propagation. »

Je ne réfuterai pas ce que Rousseau dit de la religion catholique, dans les derniers chapitres du *Contrat social;* il n'y a rien d'aussi foible dans tous ses ouvrages, et qui porte plus l'empreinte de l'esprit de parti. Ce que Bayle dit de la religion chrétienne n'est ni plus sensé, ni moins partial. Je ne puis mieux le réfuter qu'en lui opposant Montesquieu.
« Bayle, dit-il, après avoir insulté toutes les religions,
» flétrit la religion chrétienne, et ose avancer que
» de véritables chrétiens ne formeroient pas un Etat
» qui pût subsister. Pourquoi non ? ce seroient des
» citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs, et
» qui auroient un très-grand zèle pour les remplir.
» Ils sentiroient très-bien les droits de la défense
» naturelle : plus ils croiroient devoir à la religion,
» plus ils penseroient devoir à la patrie. » Montesquieu, en cet endroit, si juste appréciateur de la religion chrétienne, se laisse entraîner un moment après, par son système des climats, à des conséquences insoutenables, tirées de la situation respective des Etats catholiques et des pays Réformés. Il avance que les pays catholiques et les pays protes-

tans sont situés de manière qu'on a moins besoin de travail dans les premiers que dans les seconds, c'est-à-dire, comme il l'explique dans une note, que l'homme a plus à travailler dans le Nord que dans le Midi : de là il conclut que la religion Réformée, qui supprime toutes les fêtes, a trouvé plus de facilité à s'introduire dans le Nord que dans le Midi. C'est expliquer un grand effet par une raison fausse et petite. L'homme au contraire a beaucoup plus à travailler dans le Midi, parce que dans les pays du Midi se trouvent toutes les productions qui demandent la culture à bras, comme la vigne, l'olivier, le mûrier, les arbres à fruits, etc. au lieu que l'homme dans le Nord n'a que ses troupeaux qui n'occupent pas l'homme, et ses champs qui n'occupent que les animaux. Aussi les goûts des hommes désœuvrés, celui du tabac à fumer et des boissons enivrantes, sont-ils plus répandus dans le Nord.

S'il falloit chercher à la propagation de la Réforme dans le Nord une autre cause que celle que j'ai puisée dans la constitution des Etats qui l'ont adoptée, on la trouveroit dans l'affranchissement du joug de l'abstinence et du jeûne, plutôt que dans la suppression de quelques fêtes.

On a déjà remarqué que la religion protestante est plus favorable au commerce, parce qu'elle permet à l'homme de se transporter partout où son commerce l'appelle, et qu'un Réformé, au moins Calviniste, zélé sectateur de sa croyance, peut en

remplir seul les devoirs; ce qu'un catholique ne peut pas faire. Aussi tous les pays protestans sont-ils très-commerçans; mais ce n'est là qu'une raison secondaire, et il y en a une beaucoup plus profonde. Si, comme le dit l'*Esprit des lois*, *le mahométisme agit sur les hommes avec cet esprit destructeur qui l'a fondé*, on peut dire que la Réforme agit sur ses sectateurs avec cet esprit d'*intérêt* qui l'a fondée. L'intérêt a fondé ces sectes, et il en est encore le *pouvoir*.

L'or est devenu la divinité extérieure et sensible des sociétés commerçantes et républicaines, qui sont aussi plus riches en général que les sociétés catholiques; et il ne peut y en avoir d'autre motif que celui que j'indique, puisque les pays protestans sont en général moins fertiles, et que, si le Protestant est plus intéressé, le Catholique est aussi laborieux. Remarquez aussi que le *pouvoir* conservateur de la religion ne connoît que l'or qui puisse lui disputer l'empire dans le cœur de l'homme, puisqu'il nous avertit lui-même qu'on ne peut servir à la fois *Dieu et les richesses* (1); et il nous prévient, pour que nous n'en soyons pas étonnés, que les *enfans du siècle* sont plus habiles que ses *disciples* dans l'art de faire fortune, parce que sa religion n'a été fondée que sur le désintéressement et le détachement des biens de la terre. C'est dans les principes *créateurs*

(1) Non potestis Deo servire, et mammonæ.

des diverses religions et des divers gouvernemens, et non dans quelques jours de plus ou de moins consacrés au travail, qu'il faut chercher la cause d'un effet général et très-sensible. Mais le commerce n'est si fort en faveur dans les sociétés non constituées ou les républiques, que parce qu'il place l'homme à l'égard de son semblable, dans l'état sauvage, tel qu'il peut exister au sein des sociétés policées, et qu'il s'allie naturellement avec des gouvernemens où les lois ne sont que les volontés particulières de l'homme dépravé. Cette assertion paroît un paradoxe; venons à la preuve. Quel est le caractère de l'état sauvage? C'est de placer les hommes, les uns à l'égard des autres, dans un état de guerre ou d'envahissement de la propriété : or le commerce (1), tel qu'il se pratique presque partout en Europe, est un envahissement réel de la propriété d'autrui ; et lorsqu'on voit le marchand n'avoir aucun prix réglé pour ses

(1) Je ne parle que du commerce en général, et bien plus encore du commerce chez quelques peuples étrangers, que du commerce de France; et je dois à celui-ci, la justice de reconnoître qu'un grand nombre de commerçans, qui exerçoient avec autant de probité que d'intelligence cette profession, utile lorsque de sages institutions empêchent l'extension illimitée de ses spéculations, et mettent des bornes à l'accumulation immodérée de ses profits, ont paru aux tyrans de la France dignes, par leurs vertus, d'être associés aux persécutions honorables qu'ils faisoient essuyer aux membres des professions sociales, de périr avec la noblesse, ou de souffrir avec elle, victimes de leur fidélité à la religion et à la monarchie, et qui, rentrés en France, méritent d'être appelés par la noblesse elle-même, à partager ses devoirs dans la société constituée, comme ils ont partagé ses malheurs dans la société *en révolution*.

marchandises, le commerçant spéculer sans pudeur sur le papier empreint du sceau funeste de l'expropriation la plus odieuse, le négociant, quelquefois le plus accrédité, faire arriver en poste de la maison voisine des courriers haletans de sueur et de fatigue, pour répandre une nouvelle politique qui puisse hausser le prix des effets qu'il veut vendre, ou faire baisser le prix de ceux qu'il veut acheter, on a sous les yeux, réellement et sans métaphore, le spectacle hideux d'une bande de sauvages qui se glissent dans l'obscurité, pour aller enlever la chasse de leur ennemi, ou incendier son habitation. Je dis plus, et sans recourir à ces abus malheureusement trop communs, je soutiens que le commerce, même le plus honnête, place nécessairement les hommes, les uns à l'égard des autres, dans un état continuel de guerre et de ruse, dans lequel ils ne sont occupés qu'à se dérober mutuellement le secret de leurs spéculations, pour s'en enlever le profit, et élever leur commerce sur la ruine ou la diminution de celui des autres; au lieu que l'agriculture, dans laquelle tous les procédés sont publics et toutes les spéculations sont communes, réunit les hommes extérieurs dans une communauté de travaux et de jouissances, sans diviser les hommes intérieurs par la crainte de la concurrence ou la jalousie du succès. Aussi l'agriculture doit-elle être le fondement de la prospérité publique dans une société constituée, comme elle y est la plus honorable et la plus utile des professions qui ne sont

pas sociales ; et le commerce est, dans une société non constituée, le fondement de la fortune publique, comme il est, dans ces mêmes sociétés, la source de toute considération personnelle.

CHAPITRE X.

Effets de la Religion chrétienne sur l'homme et sur la société. Parallèle de la Religion et de la Philosophie.

LORSQUE les passions des hommes eurent corrompu le sentiment et défiguré l'idée de la Divinité, le corps social eut besoin d'une éducation sévère et retirée, pour conserver le grand principe de l'unité de Dieu; et le peuple Juif, choisi pour être le dépositaire de ce trésor du genre humain, fut séparé des autres peuples par des institutions particulières, qui si long-temps firent sa gloire, et qui font aujourd'hui son malheur. Mais tous les peuples devoient un jour être appelés à jouir du bienfait de la religion constituée, ou de la religion de l'unité de Dieu; parce que la religion constituée, fondée sur des rapports nécessaires, a un principe *nécessaire* de développement.

Si tous les peuples devoient être appelés à la même religion, il falloit donc une religion qui les réunît au lieu de les séparer, qui les confondît au

lieu de les distinguer les uns des autres ; la religion Judaïque ne pouvoit donc pas convenir à l'univers.

L'objet de la religion Judaïque avoit été de conserver, chez un peuple, la foi de l'unité de Dieu ; cet objet étoit rempli. L'objet de la religion universelle devoit être de conserver la connoissance de Dieu dans l'homme intelligent, et de conserver ou perfectionner l'homme intelligent par la connoissance de Dieu ; car, comme je l'ai observé ailleurs, la perfection de l'être intelligent consiste à avoir l'idée de la perfection ou de la vérité, qui est Dieu même. La religion devoit mettre dans son esprit la connoissance de Dieu en en plaçant l'amour dans son cœur, et le culte dans ses sens ou sa *force*, et en produisant au dehors l'effet et les fruits de cet amour, par la vertu pour laquelle Dieu lui donnoit les secours nécessaires, soit par la répression de sa force, soit par la protection de sa foiblesse ; et comme la société religieuse alloit devenir plus nombreuse, puisqu'elle devoit être composée de toutes les nations, il falloit que la vérité fût mieux connue, la vertu mieux pratiquée, les moyens de répression ou de protection plus efficaces : c'est-à-dire qu'il falloit à l'*esprit* une morale plus sévère, au *cœur* une religion plus sensible, aux *sens* des châtimens ou des récompenses plus capables d'effrayer le méchant ou d'encourager l'homme vertueux.

Mais comment faire goûter une morale sévère à des peuples foibles, une religion d'amour à des na-

tions opprimées par une religion de haine, des châtimens et des récompenses de l'autre vie à des païens plongés dans les jouissances de celle-ci? C'est là le miracle public, extérieur et social de la religion chrétienne, miracle qui se renouvelle tous les jours, et sur les peuples qu'elle fait passer de l'idolâtrie à la connoissance de Dieu, et sur l'homme qu'elle ramène du vice à la vertu. Les hommes à préjugés demandent si la religion chrétienne a rendu les hommes meilleurs. L'homme isolé, considéré en lui-même et indépendamment de la société dont il fait partie, est, et a été, toujours et partout le même, sujet aux mêmes besoins, livré aux mêmes passions, doué des mêmes facultés; mais l'homme social est incontestablement devenu plus parfait, et l'on ne doit considérer l'homme que dans la société.

Or, la religion a détruit tous les crimes sociaux ou publics, ceux qui attaquoient l'homme de la société religieuse, comme le sacrifice barbare de sang humain ou le sacrifice infâme de la pudeur, le trafic imposteur des oracles et l'apothéose de l'homme; ceux qui attaquoient l'homme de la société politique en exaltant sa force ou sa passion, comme l'atrocité des spectacles, la férocité des guerres, la dépravation de l'amour physique, ou en opprimant sa foiblesse, celle de l'âge par l'exposition publique, celle du sexe par le divorce, celle de la condition par l'esclavage; et je ne parle que des crimes qu'elle a fait cesser, et non des vertus qu'elle a fait éclore, de

l'amour de Dieu, de l'amour des hommes, du mépris de la propriété, qui ont fondé, qui ont enrichi, qui ont peuplé tant d'établissemens religieux destinés à soulager toutes les foiblesses de l'humanité : établissemens que la philosophie a pu calomnier et détruire, mais qu'elle ne remplacera jamais. Depuis que la religion chrétienne étoit mieux connue, la guerre s'étoit faite, au moins jusqu'à nos jours, jusqu'aux jours de la philosophie, avec plus d'humanité : « Il y avoit dans les gouvernemens, dit l'*Es-*
» *prit des lois*, un certain droit politique, et dans la
» guerre un certain droit des gens que la nature hu-
» maine ne sauroit assez reconnoître. « Mais si la société n'a plus les mêmes vices, l'homme a les mêmes passions ; et ceux qui voudroient que la religion chrétienne, destinée à sauver tous les hommes, comme à perféctionner toutes les sociétés, eût frappé l'univers et frappât chaque homme d'un éclat irrésistible, oublient que, si l'homme avoit une certitude physique et par les sens, de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'ame, des peines ou des récompenses de l'autre vie, il n'y auroit plus de combats, plus de vertus, parce qu'il n'y auroit plus de choix. A la hauteur des dogmes qui confondent l'esprit, à l'austérité de la morale qui gêne le cœur, à la sévérité des préceptes qui mortifient les sens, je reconnois la divinité du fondateur de la religion chrétienne, qui donne pour *lois* aux êtres sociaux les rapports *nécessaires* dérivés de leur nature : comme

aux moyens que l'homme emploie, à l'intérêt, à la volupté, à la terreur, je reconnois l'homme qui veut m'imposer les lois qu'il a faites, c'est-à-dire m'assujétir à ses opinions particulières, rapports absurdes et contraires à la nature des êtres.

La religion constituée ou véritable, règle à la fois l'homme moral et l'homme physique, l'homme tout entier. Elle règle l'homme moral en réglant toutes ses facultés; elle règle l'homme physique en réglant tous ses actes extérieurs.

L'homme exprime son amour par l'action de ses sens, et il acquiert des idées par ses sensations; il faut donc que l'amour ne se manifeste que par des actes graves et religieux, pour que les sens ne transmettent à l'ame que des impressions pures, et capables de porter l'homme à la vertu : motif de la sainteté du culte et de la majesté des cérémonies. L'homme a un *cœur* qui aime et qui craint : il faut donc proposer un grand objet à ses espérances et à ses craintes. Elle propose les récompenses et les châtimens éternels, la jouissance éternelle de Dieu même ou sa privation.

L'homme a un *esprit* qui examine, qui admet et qui rejette; et cet esprit doit être dans tous également soumis, parce que, dans tous, il ne peut être également éclairé, et que dans aucun il ne peut jamais être parfaitement éclairé. Je m'explique; la religion est la société de Dieu et de l'homme : or, *une société est une réunion d'êtres semblables,*

réunion dont la fin est leur conservation mutuelle.

Toute société a des *lois*. Les lois sont des rapports *nécessaires* qui dérivent de la nature des êtres qui composent la société.

Les lois de la société de Dieu avec l'homme seront donc des rapports nécessaires dérivés de la nature de Dieu et de celle de l'homme.

Dieu n'a pu donner une religion à l'homme ou former société avec lui, sans l'instruire des lois de cette société.

Si ces lois sont dans sa nature, il ne peut apprendre aux hommes la raison et le motif de ses lois, sans lui faire connoître sa nature divine.

Mais l'homme n'a pas la capacité de connoître la nature de Dieu, et Dieu lui-même ne peut pas lui donner cette capacité; car si l'esprit de l'homme pouvoit comprendre la nature de Dieu, l'homme intelligent seroit égal à Dieu : car deux intelligences qui peuvent se comprendre mutuellement et également sont égales. Les mystères, ou les choses que l'homme ne peut pas comprendre dans la religion, sont donc *nécessaires* dans une religion divine; ils sont un rapport *nécessaire* qui dérive de la nature des êtres; et une religion divine, ou constituée, a ses mystères pour tous les hommes, par la même raison que les hautes sciences ont leurs obscurités pour les gens bornés. Si l'on essaie de persuader à un homme ignorant et borné qu'on a mesuré la distance qu'il y a de la lune au soleil, ou la quantité

d'eau qui passe sous un pont dans un temps donné, il le croira, s'il ne peut élever aucun doute sur la véracité et les lumières de celui qui lui parle; mais il n'aura jamais de cette vérité une conviction d'intelligence semblable à celle qu'en a le géomètre.

Si la raison de l'homme n'étoit jamais préoccupée par les passions, elle obéiroit toujours aux lois de la religion, dont elle n'auroit aucun intérêt à révoquer en doute la sagesse; mais la raison de l'homme n'est jamais sans incertitudes, parce que l'homme n'est jamais sans passions. De là suit la nécessité d'une autorité qui puisse la fixer. Elle peut être fixée de deux manières, ou en éclairant ses incertitudes, ou en réprimant sa curiosité; mais l'esprit de tous les hommes ne peut pas être également éclairé, et l'esprit d'aucun homme ne peut être entièrement éclairé; au lieu que la curiosité de tous les hommes peut être parfaitement et également réprimée. Donc la répression de la curiosité, et la soumission de la raison par la foi, est un moyen plus efficace et plus général de fixer l'esprit des hommes et de tous les hommes; donc il convient mieux à la société; donc il est *nécessaire*. C'est ici le champ de bataille de la philosophie et de la religion. La religion, pour rendre l'homme vertueux, veut soumettre la raison de l'homme par la foi; la philosophie veut l'éclairer par l'intérêt.

L'intérêt dans l'homme est l'amour de soi, ou la passion de dominer, et cette passion dans l'homme

dépravé est essentiellement injuste. La raison dans l'homme est une lumière qui lui sert à distinguer le bien du mal; et cette lumière, dans l'homme passionné ou intéressé, est essentiellement bornée. C'est donc un aveugle mené par un guide corrompu. Donc la religion qui réprime l'intérêt et soumet la raison, convient mieux à l'homme que la philosophie, qui donne la raison à conduire à l'intérêt.

La philosophie, qui suppose la passion calme et la raison éclairée, ne peut conserver la soeiété, puisqu'elle commence par méconnoître la source des désordres qui la détruisent. La religion, qui suppose la raison bornée et la passion violente, connoît la véritable source des désordres de la société, et pourvoit à sa conservation.

On peut dire de la philosophie, ou des sectes, ce que Montesquieu dit des républiques : « Dans une » république, l'abus du *pouvoir* est plus grand, » parce que les lois qui ne l'ont pas prévu n'ont rien » fait pour l'arrêter. »

Enfin, et je prie le lecteur de peser cette observation, la philosophie veut contenir la passion par l'intérêt, c'est-à-dire, régler l'homme intérieur par l'homme intérieur, et elle cherche un équilibre impossible entre l'intérêt et la passion; au lieu que la religion prend hors de l'homme, et dans Dieu même, le moyen de contenir l'homme.

Ainsi la philosophie constitue la religion de

l'homme, comme elle veut constituer son gouvernement politique, par l'*équilibre des pouvoirs* intérieurs, c'est-à-dire, des amours-propres, des passions; au lieu que la nature constitue la religion, comme elle constitue le gouvernement, par le pouvoir général et la force générale.

CHAPITRE XI.

Conséquences des principes sur la constitution des sociétés.

Je rapproche tout ce que j'ai dit sur les sociétés constituées extérieure et intérieure, politiques et religieuses : je le présente sous un seul point de vue, et comme l'analyse de la théorie des deux sociétés.

Dieu et l'homme, les esprits et les corps, élémens de toute société.

Donc la société est intérieure et extérieure, intelligente et matérielle, religieuse et physique.

La société extérieure ou physique est le rapprochement des hommes physiques intelligens.

La société intérieure ou religieuse est la réunion des hommes intelligens physiques.

L'homme intelligent ou intérieur ne peut pas être séparé de l'homme physique ou extérieur.

Donc la société religieuse ou intelligente ne peut pas être séparée de la société extérieure et physique; c'est-à-dire, que la société intérieure est nécessairement extérieure, et que la société extérieure est nécessairement intérieure. Donc la société physique considère l'homme extérieur et intérieur, physique et intelligent : donc la société religieuse considère l'homme intérieur et extérieur, intelligent et physique : donc il ne peut exister de gouvernement sans religion, ni de religion sans gouvernement.

Donc la société religieuse sera l'ame, la société politique sera le corps.

La société religieuse est naturelle, c'est-à-dire, particulière, ou elle est générale. La société physique est aussi naturelle ou particulière et générale.

La société religieuse particulière est la religion naturelle : la société religieuse générale est la religion publique.

La société physique particulière ou naturelle est la *famille;* la société physique générale est le *gouvernement*, ou, dans le langage usité, la *société politique.*

La réunion de la religion publique et de la société politique forme un être collectif ou général, appelé société civile, comme la réunion de l'ame et du corps forme un être composé appelé homme.

Tout être particulier a une fin particulière à laquelle il veut parvenir, et qui est l'objet de sa volonté particulière.

Donc la société, être collectif ou général, a une fin générale à laquelle elle veut parvenir, et qui est l'objet de sa volonté générale.

La fin de la société naturelle religieuse et physique est la production ou la connoissance des esprits, et la reproduction des corps.

La fin de la société générale religieuse et physique, appelée société civile, est la conservation des esprits et la conservation des corps.

Donc la société particulière ou naturelle doit être l'élément de la société générale, parce que la *production* est l'élément de la *conservation*.

Donc la famille sera l'élément de la société politique, et la religion naturelle l'élément de la religion publique.

La conservation d'un être est son existence dans un état conforme à sa nature.

L'état conforme à la nature des esprits et à celle des corps est la perfection, c'est-à-dire, l'obéissance aux lois parfaites ou rapports nécessaires dérivés de la nature des êtres sociaux, des esprits et des corps.

Mais nous avons vu que la liberté consiste à obéir aux lois parfaites ou rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres : donc la perfection des esprits et des corps est leur liberté; donc leur conservation ou leur existence, dans l'état le plus conforme à leur nature, n'est autre chose que leur liberté.

La liberté peut exister pour l'homme intelligent,

comme pour l'homme physique; la liberté est donc spirituelle ou physique.

Donc la fin de la société physique est la conservation ou la liberté de l'homme physique; parce que l'homme, égal à l'homme, ne doit être assujéti, dans ses actes extérieurs et physiques, qu'au pouvoir général de la société physique, qui est le monarque.

Donc la fin de la société religieuse est la conservation ou la liberté de l'homme intelligent; car l'homme intelligent, semblable à Dieu, ne peut être assujéti, dans ses facultés intellectuelles ou ses pensées, qu'au pouvoir général de la société religieuse, qui est Dieu même. *Vous êtes appelés à la véritable liberté*, écrit l'Apôtre aux chrétiens.

Donc la fin de la société civile est la conservation de tout l'homme, ou la liberté de l'homme intelligent et physique.

La fin de la société est l'objet de sa volonté, parce que la société *veut*, comme tout être, parvenir à sa fin.

La volonté qu'a la société de parvenir à sa fin s'accomplit par le *pouvoir* d'y parvenir; car la société, qui n'auroit pas le *pouvoir* de parvenir à sa fin, n'y parviendroit pas.

Le *pouvoir* est l'amour dirigeant la force vers l'objet de la volonté.

Donc l'amour dirigeant la force, ou autrement le *pouvoir*, est le moyen de la volonté.

Dans la société naturelle ou particulière, la fin est particulière; la volonté, nécessairement proportionnée à la fin, est particulière; les moyens, nécessairement proportionnés à la volonté, sont particuliers.

Ainsi la volonté particulière qu'a l'homme de la société religieuse naturelle ou de la religion naturelle, de *produire* dans sa pensée la connoissance de Dieu, s'accomplit par un pouvoir ou par un amour de Dieu, qui dirige la force particulière, c'est-à-dire, l'action des corps dans le culte extérieur que l'homme seul rend à Dieu (1).

Ainsi la volonté particulière qu'a l'homme de la société physique naturelle, ou de la famille, de produire son semblable s'accomplit par un *pouvoir* ou par un amour de soi, qui dirige la force

(1) Les expressions que la religion consacre dans le culte qu'elle rend à Dieu, ou dans les devoirs qu'elle prescrit à l'homme, offrent des preuves sensibles que Dieu et l'homme sont *volonté, amour et force.* La religion offre le sacrifice social par Jésus-Christ, avec Jésus-Christ, dans Jésus-Christ; *per ipsum, et in ipso et cum ipso, per* désigne le commandement, c'est la *volonté; in* exprime l'union, c'est *l'amour; cum* indique le secours, c'est la *force.*

Les trois devoirs généraux que la religion prescrit à l'homme comme le principe de toutes ses actions envers Dieu, envers soi-même, envers son prochain, c'est-à-dire, en société religieuse, naturelle et politique, sont la foi, l'espérance et la charité. La foi règle l'esprit ou la *volonté* dans le culte que l'homme rend à Dieu; l'espérance règle *l'amour* que l'homme a pour lui-même, en fixant au désir qu'il a d'être heureux le but auquel il doit tendre; la charité règle la *force* de l'homme ou ses actes extérieurs, en lui prescrivant de rendre à son prochain tous les services qui dépendent de lui : car l'essence de la charité est d'agir.

ou l'action des sens vers l'objet de la volonté.

Ainsi la volonté générale ou sociale qu'a l'homme de la société physique politique ou générale, appelée *gouvernement* ou société politique, de conserver ses semblables, s'accomplit par un *pouvoir* général qui est l'amour général des autres ou du prochain personnifié dans le monarque, qui dirige la force générale vers l'objet de la volonté.

Ainsi la volonté générale qu'a l'homme de la société religieuse politique, appelée religion publique, de conserver la connoissance de Dieu, s'accomplit par un *pouvoir* général, c'est-à-dire, par l'amour général des hommes pour Dieu et de Dieu pour les hommes, personnifiés par l'Homme-Dieu présent dans le sacrifice, et qui dirige la force générale ou extérieure, c'est-à-dire, l'action de ses ministres dans le culte extérieur.

Donc les *pouvoirs* conservateurs de la société civile sont Jésus-Christ et les rois, qui dirigent la force générale de la société civile, c'est-à-dire, le sacerdoce et la noblesse, vers l'objet de la volonté générale de la société, la conservation des êtres intelligens et physiques dont elle est composée.

Donc il n'y a pas de *pouvoir* conservateur dans les sociétés politiques où il n'y a pas de monarque, ni de *force* conservatrice dans les sociétés politiques où il n'y a pas de noblesse.

Donc il n'y a pas de *pouvoir* conservateur dans les sociétés religieuses où il n'y a pas de présence

réelle de l'Homme-Dieu, ni de *force* générale conservatrice dans les sociétés religieuses où il n'y a pas de sacerdoce.

Or, des sociétés politiques et religieuses, qui n'ont ni *pouvoir* conservateur, ni *force* conservatrice, ne peuvent se conserver ni parvenir à leur fin.

Donc les sociétés qui ont le *pouvoir* conservateur et la *force* conservatrice, ont le *pouvoir* et la *force* de parvenir à leur fin, qui est la conservation des êtres qui les composent.

Mais la perfection d'un être consiste à parvenir à sa fin.

Donc les sociétés qui parviennent à leur fin, sont des sociétés parfaites ou constituées.

Donc les sociétés qui ne parviennent pas à leur fin, sont des sociétés imparfaites ou non constituées.

Mais les sociétés politiques sans monarque et sans noblesse, et les sociétés religieuses sans l'Homme-Dieu et sans sacerdoce, c'est-à-dire, les sociétés sans *pouvoir* conservateur et sans *force* conservatrice, ne peuvent parvenir à leur fin, la conservation des êtres.

Donc les sociétés politiques sans monarque et sans noblesse, et les sociétés religieuses sans la présence réelle de l'Homme-Dieu et sans sacerdoce, sont des sociétés imparfaites ou non constituées.

Donc les sociétés politiques qui ont un monarque et une noblesse, et la société religieuse qui admet

la présence réelle de l'Homme-Dieu et le sacerdoce, sont des sociétés parfaites ou constituées.

Donc la société civile constituée est celle qui admet la présence réelle de l'Homme-Dieu et le sacerdoce, un monarque et une noblesse.

On a vu que la volonté générale s'accomplit par le *pouvoir* général, et le *pouvoir* général agit par la *force* générale.

La force, pour être utile ou conservatrice, doit être dirigée par le pouvoir conservateur; car une force qui n'est pas dirigée, est une force aveugle, une fureur.

La direction suppose des règles, ces règles sont des lois. *Les lois doivent être des rapports nécessaires dérivés de la nature des êtres.*

Les lois sont écrites ou non écrites.

Ainsi la société politique a des lois écrites et des coutumes, et la société religieuse a des lois écrites et la tradition.

Les lois écrites, qui sont des rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres, sont bonnes, c'est-à-dire, conservatrices de la société, puisque, étant des rapports *nécessaires*, *elles ne pourroient être autres qu'elles ne sont, sans choquer la nature des êtres qui composent la société.* Si elles sont conservatrices de la société, elles sont donc conformes à la volonté générale conservatrice de la société. Donc elles sont l'expression de la volonté générale.

Les lois non écrites, qui sont des rapports nécessaires dérivés de la nature des êtres, sont également bonnes ou conservatrices de la société. Donc elles sont conformes à la volonté générale conservatrice, puisqu'elles ne sont devenues des *coutumes*, des *traditions*, que parce que la société a eu la volonté générale de les suivre. Donc elles sont aussi l'expression de la volonté générale.

Donc la société naturelle physique ou la famille, formée par l'union d'un seul homme avec une seule femme, qu'on appelle *monogamie*, est une société constituée ou qui parvient à sa fin, la production de l'homme.

Donc la société naturelle religieuse ou la religion naturelle de l'unité de Dieu, appelée *monothéisme*, est une société constituée ou qui parvient à sa fin, la *production* ou connoissance de Dieu dans la pensée de l'homme.

Donc la société politique physique ou le gouvernement d'un seul, appelé *monarchie* politique, est la société politique constituée, ou celle qui parvient à sa fin, la *conservation*, c'est-à-dire, la liberté de l'homme physique.

Donc la société politique religieuse ou la religion publique, appelée *christianisme* ou monarchie religieuse de l'Homme-Dieu, est une société constituée et qui parvient à sa fin, la *conservation*, c'est-à-dire, la connoissance de Dieu, et la liberté de l'homme intelligent; parce que toutes ces sociétés

physiques et religieuses sont fondées, comme je l'ai prouvé, sur des lois ou rapports *nécessaires* dérivés de la nature des êtres sociaux.

La société politique, chez le même peuple, peut être constituée, sans que la société religieuse soit constituée; ou la société religieuse peut être constituée, sans que la société politique le soit.

Mais il n'y a de société civile parfaite ou constituée, que là où la société politique et la société religieuse sont constituées.

Donc la société civile, dans laquelle il n'y a de constituée qu'une des deux sociétés qui la composent, est imparfaite ou non constituée.

Donc la société civile, dans laquelle aucune des deux sociétés qui la composent n'est constituée, est la plus imparfaite ou la moins constituée qu'il est possible. Mais la société religieuse et politique ou la société civile est dans la nature de l'homme, et la constitution est dans la nature de la société qui tend toujours à se constituer, ou à établir entre les êtres des lois parfaites ou des rapports *nécessaires* dérivés de leur nature.

Donc, lorsque la société religieuse sera seule constituée, la société politique tendra à se constituer; et réciproquement, la société religieuse tendra à se constituer, lorsque la société politique sera seule constituée.

Donc la société politique et la société religieuse, ou autrement la société civile, tendra à se constituer

chez le peuple qui n'aura aucune constitution de société politique ou religieuse.

Et cet effet sera indépendant des passions et des volontés de l'homme, et il arrivera infailliblement, parce qu'il est *nécessaire* et dans la nature des êtres.

Donc une société constituée tendra toujours à se constituer davantage, ou à établir plus de rapports *nécessaires* entre les êtres qui la composent; et comme il n'y a aucune volonté, aucun *pouvoir* qui puisse faire obstacle à la volonté et au *pouvoir* qu'a la société de se constituer, elle se constituera toujours davantage.

Donc il y aura dans la société constituée un principe de développement et de perfectionnement qui conduira la société civile constituée au plus haut degré de perfection qu'une société puisse atteindre.

Mais les sociétés non constituées tendront à se déconstituer davantage; parce que des sociétés, qui ne peuvent pas parvenir à leur fin, ni conserver les êtres qui les composent, ne peuvent empêcher leur destruction.

Donc il y aura dans les sociétés non constituées un principe de dégénération, qui les conduira au terme extrême de la détérioration des êtres intelligens et physiques qui les composent.

Donc les agitations que l'on remarquera dans les sociétés politiques ou religieuses constituées, tendront à les constituer davantage. Les hérésies ont

toujours affermi la religion chrétienne; et Montesquieu remarque, avec raison, que les troubles en France ont toujours affermi le *pouvoir*.

Donc les agitations qui se feront sentir dans les sociétés non constituées, tendront à les éloigner davantage de la constitution. Une république dans laquelle les troubles ont commencé, va toujours en se popularisant davantage; c'est-à-dire qu'une fois que le *pouvoir* particulier a pris la place du pouvoir général, le *pouvoir* va en se divisant, jusqu'à ce que chaque membre de la société exerce son pouvoir particulier. J'en appelle à l'histoire des républiques anciennes et modernes.

Une société politique constituée, une fois écartée de la constitution, ira donc en s'en éloignant davantage, jusqu'au dernier terme de la dépravation politique, qui est l'exercice de tous les pouvoirs particuliers, ou l'*anarchie*.

Une société religieuse, une fois écartée de la constitution, ira donc en s'en éloignant toujours davantage, jusqu'au dernier terme de la dépravation religieuse, qui est la destruction, ou plutôt l'oubli du pouvoir général, par le débordement de toutes les opinions, ou l'*athéisme*.

La France, dans sa déconstitution politique et religieuse, a donc atteint le dernier terme de la dépravation ou de la déconstitution politique et religieuse.

Mais la société est dans la nature de l'homme,

et la constitution dans la nature de la société.

Donc une société religieuse ou politique, parvenue au dernier terme de sa déconstitution, tendra à se reconstituer : comme la pierre qu'une force étrangère a lancée dans les airs, et éloignée de sa tendance naturelle au centre de la terre, tend à y revenir, lorsque la force qui l'en éloignoit est épuisée, et qu'elle est au plus haut point de son éloignement du centre.

Et les hommes ne peuvent empêcher la marche éternelle et nécessaire des choses ; « car si le législa-
» teur politique et religieux, se trompant dans son
» objet, établit un principe différent de celui qui
» naît de la nature des choses, la société ne cessera
» d'être agitée jusqu'à ce que le principe soit détruit
» ou changé, et que l'invincible nature ait repris son
» empire. »

Donc les républiques tendent à revenir à la constitution politique ou à la monarchie, et les sectes à revenir à la constitution religieuse ou au catholicisme ; et elles sont, les unes et les autres, d'autant plus près de revenir à leur constitution naturelle, qu'elles sont les unes plus voisines de l'anarchie, les autres plus près de l'athéisme.

Déjà des événemens récens et publics ont prouvé la vérité du principe à l'égard des deux plus puissantes républiques de l'Europe, et par conséquent établi sa vraisemblance à l'égard des sectes.

La république de Hollande, victime de sa propre

anarchie et jouet de l'anarchie de la France, ne sortira de la tyrannie révolutionnaire à laquelle elle est assujétie, que pour passer sous un gouvernement monarchique ou qui tendra fortement et prochainement à le devenir; et la république de Pologne, dévorée par une anarchie invétérée, a passé, au moins pour un temps, sous la domination monarchique de trois puissances : fait digne de la plus sérieuse considération, que la philosophie, en voulant établir de nouvelles républiques, a hâté la chute de celles qui existoient déjà; preuve de la vanité des projets des hommes, instrumens aveugles des volontés irrésistibles qui émanent de la nature des êtres, et qui ne sont elles-mêmes que la volonté éternelle et immuable de l'être qui les a produits.

CONCLUSION

DE LA THÉORIE DU POUVOIR RELIGIEUX.

J'AI traité dans cet ouvrage les questions les plus délicates de la politique et de la religion; et s'il est difficile que je n'aie pas aperçu quelque vérité intéressante, il est possible que je sois tombé dans quelque erreur involontaire.

Animé du seul motif de chercher la vérité, du

seul désir de la répandre, je n'ai point porté dans la recherche de la vérité les préventions d'un homme de parti, ni dans sa publication l'orgueil d'un réformateur. Je reconnois en politique une autorité incontestable, qui est celle de l'histoire, et dans les matières religieuses, une autorité infaillible, qui est celle de l'Eglise; et je soumets à l'autorité de l'Eglise la partie de mon ouvrage qui traite de la religion, comme j'en soumets la partie politique à l'autorité des faits; et ma soumission à l'Eglise est entière, parce qu'elle n'est pas aveugle.

Ce n'est qu'avec une extrême défiance de moi-même que je publie cette seconde partie de mon ouvrage. J'ai voulu consulter l'autorité la plus respectable qu'il puisse y avoir dans l'Eglise; des lettres écrites dans ce dessein ne sont pas parvenues; il n'existoit aucun corps en France, ou pour mieux dire, aucun corps de Français dont la décision pût être pour moi un garant de l'opinion générale, et me répondre que je ne m'étois pas écarté des vrais principes : et il m'a paru que l'opinion générale, ou la société, pouvoit seule être juge compétent du nouveau rapport sous lequel je considère l'ordre social. Mes erreurs, après tout, ne sauroient être dangereuses : ce ne sont pas celles que l'ignorance propage, mais celles que l'orgueil défend, qui font le malheur des sociétés.

Les uns trouveront peut-être que je mets trop de politique dans la religion, et les autres, trop de re-

ligion dans la politique : je répondrai aux premiers par ces paroles du divin fondateur de la religion chrétienne : « Toute puissance m'a été donnée dans » le ciel et sur la terre ; » et dans celles que nous lui adressons nous-mêmes : « Que votre volonté soit » faite sur la terre comme dans les cieux. » Je répondrai aux seconds par ces paroles du coryphée de la philosophie : « Jamais Etat ne fut fondé, que » la religion ne lui servît de base. »

J'ai voulu prouver qu'en supposant l'existence des êtres sociaux, Dieu et l'homme intelligent physique, tel qu'il a été et tel qu'il est, le gouvernement monarchique royal, et la religion chrétienne catholique, étoient *nécessaires ;* c'est-à-dire *tels qu'ils ne pourroient être autres qu'ils ne sont, sans choquer la nature des êtres sociaux*, c'est-à-dire la nature de Dieu, et celle de l'homme en société.

Or l'existence de l'homme n'est pas un problême ; et pour connoître ce qu'il est dans la société, ce ne sont pas les systèmes des philosophes qu'il faut consulter, mais le témoignage de l'histoire et celui de nos sens ; c'est-à-dire qu'il faut juger l'homme de la société par ses œuvres publiques et sociales.

Quant à l'existence de Dieu, elle se prouve à l'homme physique par les œuvres extérieures de Dieu, je veux dire par la création ; elle se prouve à l'homme intelligent par le raisonnement, dont cette partie de mon ouvrage a été le développement, et que je réduis ici à sa plus simple expression, pour

la satisfaction de celui qui voudra le méditer, et même pour la commodité de celui qui voudra le combattre.

Les hommes pensent à Dieu : donc Dieu *peut* être, car les hommes ne *peuvent* penser qu'à ce qui *peut* être.

Les hommes ont le sentiment de Dieu : donc Dieu est : car les hommes ne peuvent avoir le sentiment que de ce qui est.

Les hommes pensent à Dieu, puisqu'ils ne peuvent même nier son existence, sans penser à lui.

Les hommes ont le sentiment de Dieu ; car le sentiment dans l'homme est amour ou crainte ; l'amour ou la crainte se manifestent *nécessairement* dans l'homme par un acte extérieur et matériel, ou par l'action de ses sens ; et comme l'amour est principe de production et de conservation, la crainte principe de destruction, l'amour se manifestera par un acte qui produit ou qui conserve, et la crainte par un acte qui détruit.

Cet acte extérieur et matériel du sentiment, cet acte de l'amour et cet acte de la crainte, cet acte qui produit ou qui conserve, et cet acte qui détruit, je les retrouve, sous le nom de *sacrifice*, dans les deux sociétés religieuses qui comprennent tous les hommes, tous les temps et tous les lieux, dans la société religieuse de l'unité de Dieu, ou le *monothéisme*, et dans la société religieuse de la pluralité des dieux ou le *polythéisme*. Je retrouve ce sacri-

fice non-seulement dans les deux sociétés religieuses, mais dans tous les âges et tous les états de ces deux sociétés religieuses ; et je conclus que la société humaine ne peut pas plus exister sans l'un ou sans l'autre de ces sacrifices, qu'elle ne peut exister sans l'une ou sans l'autre de ces religions. Et en effet, je vois en France, l'idolâtrie remplaçant le christianisme ; je vois le sacrifice du polythéisme, la prostitution et le meurtre, remplaçant le sacrifice du monothéisme, ou le don pur et sans tache de l'homme et de la propriété.

Je conclus donc qu'il y a eu dans toutes les sociétés humaines le sentiment de Dieu ; puisque je vois, dans toutes les sociétés humaines, l'acte extérieur et matériel de ce sentiment : or les hommes ne peuvent avoir le sentiment que de ce qui est : donc Dieu *est*. Si Dieu est, si l'homme existe, il y a société entre eux ; car entre deux êtres semblables et coexistans il y a *nécessairement* un rapport ; la société est la *réunion d'êtres semblables :* donc il y aura *réunion* entre Dieu et les hommes ; donc il y aura parole de Dieu aux hommes, puisque la parole est le seul moyen de réunion, qui nous soit connu, avec des intelligences unies à des corps ; donc il y aura écriture, qui n'est que la parole fixée, transmissible à tous les temps, et transportable dans tous les lieux, parce que les intelligences vivent dans tous les temps et dans tous les lieux.

La société est la *réunion d'êtres semblables*, *réu-*

nion dont la fin est leur conservation mutuelle. Donc il y aura, dans la société, un pouvoir conservateur qui agira par une force conservatrice ; et comme la société est un être général ou extérieur, le pouvoir sera extérieur et la force sera extérieure. Le *pouvoir* qui est Dieu même sera extérieur, comme la *force* ou les ministres de son culte sont extérieurs. Ici je soumets une réflexion importante à ceux qui croient à l'existence d'un Etre suprême, justice, bonté et sainteté.

On conçoit pourquoi Dieu a laissé marcher dans leurs voies les nations idolâtres ; pourquoi il a permis que la connoissance de ses perfections s'effaçât du milieu de ces sociétés qui ne conservoient pas l'homme, puisque, par l'apothéose, elles en faisoient un dieu, et que, par l'esclavage, la prostitution et l'assassinat religieux, la férocité des guerres, l'atrocité des spectacles, l'exposition publique, etc. elles le rabaissoient au-dessous de la condition des animaux mêmes. Mais que la société chrétienne, qui a commencé par toutes les vertus particulières et qui continue par toutes les vertus publiques, soit depuis dix-huit cents ans dans une erreur aussi grossière que celle de prostituer ses adorations à des signes sans réalité, c'est ce qui me paroît bien plus difficile à accorder avec la bonté de Dieu, qu'il ne peut l'être d'accorder la *présence réelle* avec sa puissance. Je ne conçois pas, il est vrai, comment Dieu même peut être *présent* sous des signes *exté-*

rieurs, lors même que la méditation me montre, comme un rapport *nécessaire* dérivé de la nature des êtres sociaux, qu'il doit être *extérieur* sous des signes *présens* et sensibles; mais je conçois comme une injustice envers la société, c'est-à-dire, comme un rapport contraire à la nature de Dieu juste, qu'il permette à des sociétés qui conservent l'homme, de détruire Dieu.

On ne manquera pas de m'objecter l'exemple des sociétés Réformées, qui ne croient pas à la *présence réelle*, et l'on croira rétorquer contre moi l'argument dont je me suis servi. Je répondrai, l'histoire à la main, que je conçois, comme un rapport *nécessaire*, que des sociétés, qui ont commencé par le crime, continuent par l'erreur. Or toutes ces sociétés ont commencé par la volupté, l'intérêt et la terreur; elles se sont écartées des lois ou rapports nécessaires qui dérivent de la nature des êtres, et dès-lors elles ont cessé de conserver Dieu, de conserver l'homme. Toutes les révolutions religieuses et politiques ont eu le même principe, l'orgueil et la foiblesse, et les mêmes crimes contre l'homme et contre la propriété ont signalé leurs commencemens et leurs progrès. S'ils ont été plus publics dans la révolution de France, comme dans celle d'Angleterre, c'est que, la révolution y ayant été à la fois politique et religieuse, les crimes qui l'ont signalée ont été commandés par l'autorité des opinions et par celle de la force, c'est-à-dire, par l'au-

torité religieuse et l'autorité politique à la fois ; au lieu que dans les révolutions purement religieuses ou les réformes, les mêmes crimes ont été moins publics, parce qu'ils n'ont été commandés que par l'autorité des opinions. J'énoncerois sur ce sujet une vérité plus sévère encore et plus importante, vérité dont la révolution de France me fourniroit une trop juste application, si elle ne présentoit pas un caractère moins général que toutes celles dont j'ai fait la base de mes principes.

Telle est en peu de mots la marche et l'analyse de mes preuves de la *nécessité*, ou ce qui est la même chose, de la divinité de la religion chrétienne, et de la *nécessité*, oserois-je dire, de la divinité du gouvernement monarchique. Qu'on ne m'accuse pas de m'enfermer dans un *cercle vicieux*, et de supposer ce qui est en question. Je ne suppose rien que deux faits incontestables, l'existence de Dieu et l'existence de l'homme. DIEU EST, L'HOMME EXISTE : toute l'économie de la société religieuse et de la société politique tient à ces deux faits, et c'est avec raison que j'ai dit, dans la préface de cet ouvrage, qu'on ne pouvoit attaquer mes principes sur les sociétés religieuses et politiques, *sans nier Dieu*, *sans nier l'homme*.

Je ne m'érige ni en législateur de l'Etat, ni en réformateur de l'Eglise : et bien loin de penser que ce soit à la raison de l'homme à constituer la société politique et la société religieuse, je suis convaincu,

et je crois l'avoir démontré, que c'est à la société politique et à la société religieuse à constituer l'homme intelligent et physique ; et je ne regarde les législateurs les plus célèbres et les réformateurs les plus vantés, que comme des insensés qui ont osé mettre leurs volontés particulières à la place des volontés éternelles de la nature, ou des corrupteurs qui, donnant à la société pour lois leurs propres passions, ont *légalisé*, si je puis le dire, les passions de la société.

SUPPLEMENT.

OBSERVATIONS SUR UN OUVRAGE POSTHUME DE CONDORCET

INTITULÉ :

ESQUISSE D'UN TABLEAU HISTORIQUE DES PROGRÈS DE L'ESPRIT HUMAIN. 1795.

Au moment que mon ouvrage sortoit de la presse, il m'est parvenu un écrit posthume de Condorcet, intitulé : *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain.*

Cet ouvrage, qui n'est que le sommaire d'un ouvrage plus étendu, est divisé en dix époques, ou périodes, dont les neuf premières sont consacrées à retracer les révolutions survenues dans l'état des sciences et des arts, et les changemens qu'elles ont produits dans le système religieux et politique des nations, depuis l'établissement des premières peuplades, jusqu'à la formation de la république Française. Dans la dixième, l'auteur embouche la trompette prophétique, et il dévoile à l'univers les grandes destinées de l'homme et des sociétés.

En rapprochant cette dernière partie de l'*Esquisse des progrès de l'esprit humain*, des écrits philosophiques qui l'avoient précédée, écrits dont la *Déclaration des droits* est l'analyse, et la république Française l'application, on peut regarder l'ouvrage de Condorcet comme l'*apocalypse* de ce nouvel *Evangile*. En effet, l'auteur y présage, non dans un style figuré, mais dans un langage scientifique, le sort futur de la société philosophique dont il se croit un des fondateurs; et le tableau qu'il fait du bonheur réservé à l'homme social, parvenu même à force de vertus et de connoissances à prolonger *indéfiniment* son existence physique, ne peut être comparé qu'à la magnifique description que fait l'écrivain sacré, dans son livre mystérieux, de la Jérusalem céleste *qu'éclairera un jour éternel, où la mort ne sera plus, et où il n'y aura plus ni deuil, ni plainte, ni douleur.*

La fanatique peinture que fait ce philosophe, de sa société hypothétique, peut nous expliquer l'inconcevable phénomène qu'a présenté la France révolutionnaire, où l'on a vu des hommes commander froidement à leurs hordes dévastatrices la désolation et la mort de leurs concitoyens, de leurs parens, de leurs amis, par pur amour de la postérité; annoncer le projet, même la *nécessité* de réduire de moitié la population de leur patrie; et justifier peut-être à leurs propres yeux ces horreurs inouies dans les fastes de la méchanceté humaine, par l'a-

vantage d'assurer aux générations futures, des lumières, des vertus, une félicité, dont Condorcet dit lui-même, *qu'on ne peut pas se former une idée.*

Ce sage, qui ne veut pas que la philosophie moderne soit aussi moderne qu'on le pense, va parcourant les siècles et les nations, cherchant çà et là quelque *penseur* isolé qui ait nié l'existence de Dieu, et attaqué la monarchie et la religion, pour en faire un des *pères* de la philosophie. Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit figurer dans cette généalogie l'ordre des Templiers, accusés de mœurs dissolues, coupables surtout de grandes richesses, et dont l'auteur veut que la destruction ait eu pour cause la crainte qu'inspiroient aux rois et aux prêtres la hardiesse de leurs opinions philosophiques.

Cette assertion ne paroît d'abord que hasardée; mais elle mérite une attention sérieuse, lorsqu'on la rapproche de l'aveu prétendu fait par un *adepte*, au commencement de la révolution de France, que le devoir de venger la mort du Grand-Maître des Templiers, et la destruction de son Ordre étoit un des secrets engagemens qu'imposoit au très-petit nombre d'initiés cette association occulte, présidée par ce prince qui voulut s'élever jusqu'au trône, et qui, heureusement pour l'espèce humaine, n'est pas allé plus loin que l'échafaud; ces associations, dans lesquelles les honnêtes gens ne voyoient que bienfaisance, les curieux qu'hiéroglyphes, les désœuvrés que plaisirs, mais où d'habiles et profonds scé-

lérats voyoient peut-être un moyen de détruire un jour, sous leurs marteaux *maçonniques*, le trône et l'autel.

L'*Esquisse des progrès de l'esprit humain*, dernière production de son auteur, peut-être regardée comme la dernière *production* de la philosophie, dans le procès qu'elle a intenté à la société; procès que l'auteur lui-même appelle *la guerre acharnée que la philosophie a déclarée aux oppresseurs de l'humanité, et qui durera*, dit-il, *tant qu'il restera sur la terre des prêtres et des rois*.

Si j'eusse défendu la religion et la monarchie, ces deux bases du bonheur de l'espèce humaine, avec autant de talent que Condorcet en emploie à les combattre, on pourroit avec quelque raison peut-être, en lisant son ouvrage et le mien, dire que l'affaire est suffisamment instruite, et qu'elle est en état d'être jugée.

Si le temps me le permettoit, si au sortir de la longue et pénible carrière que je viens de parcourir, l'esprit ne se refusoit à la méditation, et le corps même au travail, je puiserois dans l'ouvrage du philosophe, jusque dans cet ouvrage qui respire la haine de la monarchie, et le mépris de tout gouvernement qui n'est pas populaire, les preuves les plus décisives de la vérité de mes principes sur la constitution des sociétés politiques.

En effet, l'auteur remarque dans toutes les sociétés politiques dont l'histoire a transmis le souvenir,

la distinction de la force et de la foiblesse, la passion de dominer par la force et le besoin de s'en défendre ; et « dans les gouvernemens grossiers des socié-
» tés primitives, l'hérédité presque générale des
» chefs et des rois, et les prérogatives usurpées par
» d'autres chefs inférieurs, de partager seuls l'auto-
» rité politique, d'exercer les fonctions du gouver-
» nement, et celles de la magistrature. . . . L'origine
» de la féodalité, qui n'a pas été particulière à nos
» climats, mais qui se retrouve presque sur tout le
» globe, aux mêmes époques de la civilisation, par-
» tout la propriété ou l'usufruit de la propriété don-
» née à condition de défendre l'Etat, ou sous l'obli-
» gation du service militaire, etc. » J'y trouverois un aveu précieux du perfectionnement successif de la constitution monarchique, dans ces paroles remarquables : « Nous exposerons en détail les causes qui
» ont produit en Europe ce genre de despotisme,
» dont ni les siècles précédens, ni les autres parties
» du monde n'ont offert d'exemple, où l'autorité
» presque arbitraire, contenue par l'opinion, réglée
» par les lumières, adoucie par son propre intérêt,
» a souvent contribué aux progrès de la richesse, de
» l'industrie, de l'instruction, et quelquefois même
» à ceux de la liberté civile. »

Je ferois observer dans cet ouvrage, qui ne respire que le mépris de toutes les religions et la rage contre la religion chrétienne, cet ouvrage, où l'auteur ne mesure les progrès de l'esprit humain que

par ceux qu'ont faits l'athéisme et le matérialisme, je ferois observer les aveux les plus conformes à mes principes sur la constitution de la société religieuse, et le consentement unanime de tous les peuples à l'existence de la Divinité.

En effet, le philosophe remarque aussi dans la société des êtres intelligens, la distinction de la force et de la foiblesse, la passion de dominer par les opinions et le besoin de s'en défendre, « partout l'idée » des puissances surnaturelles, et partout à côté de » ces opinions, s'élever ici des princes pontifes, là » des familles ou des tribus sacerdotales, ailleurs » des colléges de prêtres. » Cette *distinction* de profession, « dont à la fin du XVIII[e] siècle, le clergé » nous offre encore des restes, se retrouve chez les » sauvages les moins civilisés; et elle est trop générale, on la rencontre trop constamment à toutes » les époques de la civilisation, pour qu'elle n'ait » pas un fondement dans la nature même (1). »

L'auteur, remontant à l'origine des sociétés politiques, en trouve, comme J. J. Rousseau, l'élément et le germe dans la famille (2). Je suis d'accord avec

(1) Cet aveu est inconcevable dans la bouche d'un écrivain qui veut ôter à l'homme toute idée de divinité et de religion. Si le sentiment de la Divinité est dans la nature de l'homme, l'homme ne l'a pas reçu de l'homme. Ce sentiment est donc vrai, il est donc indestructible; donc le philosophe qui veut le détruire est un insensé et un corrupteur.

(2) Montesquieu fait, sur ce sujet, un singulier raisonnement. « Quelques-uns ont pensé que la nature, ayant établi le gouvernement paternel, le gouvernement d'un seul étoit le plus conforme à la nature. Mais

eux; mais ce qui prouve la cohérence de mes principes et l'incohérence de leurs systèmes, est que je donne à ma société politique la constitution monarchique, et par là je fais le corps de la même nature que les élémens dont il est formé et que le germe dont il est le développement, ce qui est parfaitement dans la nature des choses et des idées: au lieu que Condorcet et J. J. Rousseau veulent que l'élément ou le germe soit *un*, et que le corps soit *plusieurs;* ils veulent que le corps social commence par la monarchie, et qu'il continue par la polyarchie ou la démocratie : contradiction perpétuelle entre le corps et ses élémens constitutifs, cause nécessaire de discorde et de trouble, semence féconde de dissolution et de mort! Condorcet, par une conséquence forcée, et dont il ne paroît pas lui-même avoir démêlé le motif, veut-il introduire la république au sein de la famille, et former l'élément pour le corps, au lieu de former le corps de l'élément? « Parmi les progrès de l'esprit humain les

» l'exemple du pouvoir paternel ne prouve rien. Car, si le pouvoir du père » a du rapport au gouvernement d'un seul, après la mort du père, le pou- » voir des frères, ou après la mort des frères, celui des cousins germains » ont du rapport au gouvernement de plusieurs. »

Où Montesquieu a-t-il vu une famille gouvernée collectivement par le *pouvoir* des cousins? Si les enfans sont en bas âge, à la mort du père, la loi leur nomme un tuteur; c'est le régent : lorsque les enfans sont en âge de se marier, dans les pays où le droit d'aînesse est établi, l'aîné en se mariant perpétue la famille; dans les autres, on partage la propriété, la famille se dissout, les frères se séparent et vont fonder ailleurs de nouvelles familles.

» plus importans pour le bonheur général, nous
» devons compter l'entière destruction des préjugés
» qui ont établi entre les deux sexes une inégalité
» de droits funestes à celui même qu'elle favorise.
» On chercheroit en vain des motifs de la justifier
» par les différences de leur organisation physique,
» par celle qu'on voudroit trouver dans la force de
» leur intelligence, dans leur sensibilité morale.
» Cette inégalité n'a d'autre origine que l'abus de
» la force, et c'est vainement qu'on a essayé depuis
» de l'excuser par des sophismes. »

Ce que le philosophe appelle une inégalité de *droits*, entre les deux sexes, n'est autre chose que l'inégalité de leurs *devoirs* dans la famille. Car on n'a pas oublié que, dans la société, il n'y a pas de *droits*, il n'y a que des *devoirs*.

Or, la différence des *devoirs* dans les deux sexes est marquée, par la nature même de l'homme, d'une manière qui ne permet pas de la méconnoître; puisqu'elle a mis les *devoirs* de la femme envers son époux sous la garde de la pudeur, c'est-à-dire du sentiment, et les *devoirs* de l'homme envers sa femme sous la garde de la raison; et elle avertit ainsi la femme de l'importance de ses devoirs envers son époux par les obstacles qu'elle trouve en elle-même lorsqu'elle veut les enfreindre. J. J. Rousseau a développé la différence que mettent la nature et la raison entre les devoirs de l'homme et de la femme considérés en société naturelle, avec la chaleur et la

vérité qui caractérisent les productions de cet écrivain, supérieur à tous ceux de son siècle lorsqu'il se laisse inspirer au *sentiment*, mais au-dessous des plus médiocres lorsqu'il débite ses *opinions*. C'est de lui sans doute que Condorcet veut parler, lorsqu'il dit *qu'on a vainement essayé d'excuser, par des sophismes, l'inégalité entre les sexes*.

Mais la nature conserve les élémens de tous les corps; elle met un terme aux décompositions philosophiques, comme elle pose des bornes aux manipulations chimiques; et malgré les novateurs, le *préjugé* de la supériorité de l'homme dans la famille se maintiendra autant que la famille même. Et qu'on prenne garde que les philosophes établissent la plus cruelle inégalité entre le sort des deux sexes, en voulant établir entre eux une égalité de *droits*. En permettant le divorce aux époux, ils mettent la femme hors de la famille, à un âge auquel la nature lui refuse la faculté de remplir la fin de la société naturelle, et de former une autre famille; et comme la femme n'appartient à la société politique qu'autant qu'elle fait partie de la société naturelle, il est évident que, par le divorce, la femme peut se trouver hors de toute société, ce qui constitue, pour un être social, le plus haut degré d'oppression; au lieu que l'homme, bien plus long-temps propre à remplir la fin de la société naturelle, est toujours propre à remplir la fin de la société politique.

L'*Esquisse des progrès de l'esprit humain* n'est,

d'un bout à l'autre, qu'un sophisme déguisé, présenté avec un *entourage* d'érudition et un appareil de science capable d'en imposer au lecteur médiocrement instruit ou peu sûr ses gardes. Je ferai remarquer l'art avec lequel ce sophisme est présenté, après en avoir discuté le fonds.

Condorcet suppose qu'à mesure que les hommes deviennent plus éclairés, la société devient plus parfaite et les hommes meilleurs, ou, pour présenter la question sous la forme la plus simple, que *l'homme fait et perfectionne la société*.

Si cet auteur n'entendoit par les sciences dont les progrès perfectionnent la société que la science de la société politique et celle de la société religieuse, il ne diroit que des mots vides de sens ; mais il entend par sciences les sciences mathématiques, les sciences de calcul, auxquelles il ramène ou pense qu'on pourra ramener un jour toutes les connoissances qui sont l'objet de l'entendement humain.

Cette proposition est fausse, sous quelque rapport qu'on la considère.

Comment les progrès de l'homme, dans les sciences naturelles, rendroient-ils la société plus parfaite, puisqu'ils ne rendent pas l'homme meilleur (1)?

(1) Le sage dont j'analyse l'ouvrage a prouvé par son exemple, et publiquement, que les sciences ne rendent pas l'homme meilleur. Ce savant, l'un des plus universels et des plus distingués de l'Europe, loin de défendre l'innocent, condamna, contre sa conscience, le malheureux Louis XVI à

Si une éducation plus soignée, l'habitude d'une vie sédentaire, le goût de la retraite, une constitution physique presque toujours foible, ou usée par l'étude, éloignent le savant des passions orageuses qui troubleroient sa tranquillité, il n'en est que plus disposé aux passions calmes et froides, qui se fortifient dans la solitude, et se nourrissent de la contemplation de soi-même et du mépris des autres; aux passions de l'esprit, à l'orgueil, source de tous les désordres de la société et de tous les malheurs de l'espèce humaine.

Les hommes ne deviennent pas meilleurs, ni plus maîtres de leurs passions, en devenant plus savans; par la même raison qu'ils ne deviennent pas meilleurs, ni plus maîtres de leurs passions, en devenant plus forts. Au contraire, la passion de dominer s'accroît avec les moyens de la satisfaire; et cette passion dans le savant et l'homme fort est la même dans son objet, et ne diffère que par les moyens. Les savans ont la passion de dominer par leurs opinions ou par l'esprit, comme les forts ont la passion de dominer par le corps ou par la *force;* et c'est parce

la peine la plus forte, après la peine de mort. Si ce rafinement philosophique eût été adopté par la *majorité* de la convention, on auroit vu cette assemblée se former en *comité de supplices*, comme elle se formoit en *comité de finances ou de législation*, pour discuter froidement jusqu'à quel point et comment on peut faire souffrir un homme sans le faire mourir; et le malheureux monarque eût été livré à tous les tourmens, à tous les outrages que la rage pouvoit suggérer à l'imagination atroce et féconde d'un conseil de bourreaux.

qu'il y a quelques savans qui veulent dominer, par la supériorité de leur esprit, sur la foiblesse morale des autres hommes, qu'une intelligence, un *esprit* général, pouvoir de la société des intelligences, est *nécessaire*, pour dominer tous les esprits particuliers : comme c'est parce qu'il y a quelques hommes forts qui veulent dominer, par la supériorité de leur force, sur la foiblesse physique des autres hommes, qu'un homme général, *pouvoir* de la société des corps, est *nécessaire*, pour comprimer toutes les forces particulières; parce que « là où tous veulent » dominer avec des volontés égales et des forces » inégales, il faut qu'un seul domine, ou que tous » se détruisent. »

2° Si les sciences naturelles n'ajoutent rien à la vertu de l'homme, elles ajoutent peu à son bonheur; soit à son bonheur extérieur, qui consiste dans la jouissance des dons de la nature et de la fortune; soit à son bonheur intérieur, qui ne peut être que la vertu, ou l'amour de Dieu, de soi-même et des autres hommes. Quant à la société, on a soutenu et l'on peut soutenir que les sciences et les arts peuvent orner et embellir la société, mais qu'ils ne la *conservent* pas, puisque l'utilité la plus immédiate des sciences (de calcul) et des arts, est de favoriser l'extension du commerce et les progrès du luxe, qui, en corrompant l'homme, détruisent la société.

Une objection se présente naturellement à l'esprit du lecteur le moins attentif. S'il faut être savant

pour être heureux et bon, si le plus haut degré de la vertu et du bonheur coïncide avec le développement le plus étendu des connoissances humaines, combien d'hommes que la foiblesse de leur condition, celle de leur intelligence, condamnent au vice et au malheur! L'auteur a soin de prévenir cette difficulté, en assurant que les méthodes des sciences seront si abrégées, les formules si simples, les moyens d'instruction si généraux et si faciles, et ceux de subsistance si aisés, que, « par le choix » heureux des connoissances elles-mêmes et des » méthodes de les enseigner, on pourra instruire la » masse entière d'un peuple de tout ce que chaque » homme a besoin de savoir pour l'économie do- » mestique, pour l'administration de ses affaires, » pour le libre développement de son industrie et » de ses facultés; pour connoître ses droits, les dé- » fendre et les exercer; pour être instruit de ses de- » voirs, pour pouvoir les bien remplir; pour juger » ses actions et celles des autres, d'après ses propres » lumières, et n'être étranger à aucun des sentimens » élevés ou délicats qui honorent la nature hu- » maine, etc. etc. Les habitans du même pays ne » seront plus distingués entre eux par l'usage d'une » langue plus grossière ou plus raffinée, et la diffé- » rence des lumières et des talens ne pourra plus » élever une barrière entre des hommes à qui leurs » sentimens, leurs idées, leur langage, permettent » de s'entendre; dont les uns peuvent avoir le be-

» soin d'être instruits par les autres, mais n'ont pas » besoin d'être conduits par eux; dont les uns peu- » vent vouloir confier aux plus éclairés le soin de » les gouverner, mais non être forcés de le leur » abandonner avec une aveugle confiance. » Je croirois faire injure au lecteur raisonnable, de penser qu'il puisse adopter ces visions philosophiques; l'auteur lui-même a soin de les détruire, en supposant que les uns peuvent *avoir le besoin d'être instruits* par de plus éclairés, et d'être *gouvernés par de plus habiles*. Il revient lui-même au principe de toute société, à la distinction de la force et de la foiblesse; il revient au motif de toute société, la passion de dominer les autres par la supériorité de son esprit ou de sa force; et par conséquent je le ramène lui-même à la *nécessité* d'un pouvoir général, qui comprime par une croyance commune toutes les opinions particulières de ceux qui veulent *instruire* les autres, et d'un pouvoir général qui comprime par une force générale toutes les forces particulières de ceux qui veulent les *gouverner*. Il ne faut pas oublier de remarquer que le philosophe, en supposant que les uns qui *auront besoin d'être instruits*, *ne se laisseront pas conduire*, et que les autres, *qui auront besoin d'être gouvernés*, ne s'abandonneront pas à leurs gouvernans *avec une aveugle confiance*, établit en principe, dans la société, la révolte contre l'autorité soit religieuse, soit politique, le droit de juger ses maîtres, et de désobéir à ses chefs; et par

là il constitue l'anarchie, soit dans les opinions, soit dans les actions extérieures.

L'auteur de l'*Esquisse* ne peut avancer que les sciences mathématiques perfectionnent la société et rendent l'homme meilleur, qu'en supposant que tout ce qu'il importe à l'homme de savoir et de faire, pour être heureux et bon, et perfectionner la société, sera soumis au calcul et rigoureusement démontré. C'est aussi là que l'auteur en vient, et c'est ce qui résulte des propositions abstraites et générales, de la hauteur desquelles il ne daigne jamais descendre.

« Si on passe maintenant, dit-il, à la théorie qui » doit diriger l'application de ces principes et servir » de base *à l'art social* (1), ne voit-on pas la né» cessité d'atteindre à une précision dont ces vérités » premières ne peuvent être susceptibles, *dans leur* » *généralité absolue ?* Avons-nous fixé des règles » précises pour choisir avec assurance entre le nom» bre *presque infini* de combinaisons possibles, où » les principes généraux de l'égalité et des droits » naturels seroient respectés, celles qui assurent da» vantage la conservation de ces droits laissent à » leur exercice, à leur jouissance une plus grande » étendue, assurent davantage le repos, le bien» être des individus, la force, la paix, la prospérité » des nations? »

(1) Cette expression est remarquable : la philosophie fait de la société un *art* : la nature en fait un *être*.

Celui qui verroit dans ces phrases pompeuses autre chose que des mots, seroit bien loin de connoître les choses. Mais continuons.

« L'application du calcul des combinaisons et » des probabilités à ces mêmes sciences, promet des » progrès d'autant plus importans, qu'elle est à la » fois le seul moyen de donner à leur résultat une » précision presque mathématique, et d'en appré- » cier le degré de certitude et de vraisemblance. Les » faits sur lesquels ces résultats sont appuyés peu- » vent bien, sans calcul, et d'après la seule observa- » tion, conduire quelquefois à des vérités géné- » rales, apprendre si l'effet produit par une telle » cause a été favorable ou contraire : mais si ces faits » n'ont pu être ni *comptés, ni pesés*, si ces effets » n'ont pu être soumis à une mesure exacte, alors on » ne pourra connoître *celle du bien ou du mal* qui » résulte de cette cause; et si l'un et l'autre se com- » pensent avec quelque égalité, si la différence n'est » pas très-grande, on ne pourra même prononcer » avec quelque certitude de quel côté penche la » balance. Sans l'application du calcul, souvent il » seroit impossible de choisir avec quelque sûreté » entre deux combinaisons formées pour obtenir le » même but. »

Il viendra donc un temps où, selon Condorcet, tout, absolument tout ce qui a rapport aux facultés même intellectuelles de l'homme, aux règles des mœurs et des devoirs, aux principes de l'ordre so-

cial, sera pesé, mesuré, calculé, la vérité comme la matière, la vertu comme l'*étendue*, le bonheur comme la *quantité*. Pour distinguer le bien du mal, on n'aura qu'à *choisir entre un nombre presque infini de combinaisons possibles, où les principes généraux des droits naturels seront respectés, celles qui assureront davantage la conservation de ces mêmes droits;* et parce que la conscience ne sera plus qu'une *équation*, la morale ne sera plus qu'un *problème*.

On peut se rappeler que, dans les premiers jours de la révolution, l'auteur daigna faire une application de sa théorie des probabilités au résultat des *votes* des assemblées primaires : mais pour parler son langage, dans la *réduction en équation* de la question proposée, l'auteur avoit oublié ou négligé une *inconnue,* les passions des hommes; aussi il ne parvint qu'à une *solution négative,* et les choix de ces assemblées furent presque partout dictés par l'intrigue, commandés par la terreur, ou quelquefois achetés de l'avarice.

Le calcul sera donc le moyen unique de la perfection à laquelle doivent tendre et parvenir l'homme et la société; le calcul sera donc le *régulateur* universel de tous les devoirs de l'homme et de tous les développemens de la société; et Molière avoit l'instinct et peut-être la connoissance de ce grand principe, lorsqu'il faisoit dire au maître de musique de M. Jourdain, que tous les désordres de

la société ne venoient que d'un défaut d'*harmonie*, et à son maître à danser que toutes les fautes des ministres n'étoient que des *faux pas*.

Il semble que Condorcet lui-même fût destiné à prouver par son exemple les erreurs de sa théorie, à faire voir qu'en politique toute théorie est fausse, si elle néglige de calculer les passions des hommes, et qu'elle est absurde, si elle ose en calculer la résistance incalculable; car de toutes les constitutions absurdes et impraticables, dont une foule de savans a tourmenté notre infortunée patrie, la plus absurde sans doute, et la moins praticable, celle qui prouve à la fois le plus de calculs et le moins de bon sens, est celle que Condorcet en personne a donnée à la France.

L'auteur, en avançant que l'homme fait la société, a été obligé de soutenir que l'homme fait tout ce qui sert à la conservation de la société. Il veut que dans les premiers temps les hommes aient inventé d'eux-mêmes jusqu'à la langue, par laquelle ils se communiquent réciproquement leurs pensées, jusqu'à l'écriture par laquelle ils les fixent; mais, par cela seul que l'homme ne peut vivre en société naturelle sans parler, ni les familles en société politique et policée sans écrire, la parole et l'écriture sont des facultés *nécessaires*, et non des arts dont la découverte ait pu être *contingente;* car ce qui est *contingent*, peut être ou n'être pas. Or, on ne peut pas supposer qu'une faculté *nécessaire* à la conser-

vation de la société soit *contingente*, sans supposer que la société elle-même est *contingente*, et peut être ou n'être pas. Aussi l'explication que donne l'auteur de l'*Esquisse*, de la manière dont les premiers hommes ont pu composer une langue et inventer l'écriture (1) est-elle inintelligible; et c'est se moquer de ses lecteurs, que de prétendre que les premiers hommes *distingués*, dit-il lui-même, *des animaux, seulement par quelques idées morales plus étendues, et un foible commencement d'ordre*

(1) L'auteur de l'ouvrage que j'analyse veut que *la formation d'une langue soit l'ouvrage de la société politique*; et quelques lignes plus haut il a dit que *la formation d'une langue a dû précéder les institutions sociales*, sans lesquelles il ne peut exister de société politique parmi les hommes, et qui ne sont elles-mêmes que le résultat *nécessaire* de la réunion des hommes en société politique; et il n'explique pas comment les hommes ont pu se réunir en société politique avant d'avoir une langue formée et commune; et il dit lui-même, que « le premier état de civilisation où l'on » ait observé l'espèce humaine, est celui d'une société peu nombreuse, » d'hommes subsistans de la chasse et de la pêche, mais ayant déjà une » langue pour se communiquer leurs besoins : » et ailleurs il avance que : « l'homme borné à l'association nécessaire pour se reproduire, c'est-à-dire, » en famille, a pu acquérir les premiers perfectionnemens dont le dernier » terme est une langue articulée, » et il avoue que « l'idée d'exprimer les » objets par des signes conventionnels paroît au dessus de ce qu'étoit l'intel- » ligence humaine dans cet état de civilisation, *et cependant* on a retrouvé » partout l'usage d'une langue articulée; *mais aussi* l'on ignore le nom » et la patrie des hommes de génie, des bienfaiteurs de l'humanité qui ont » fait dés découvertes si merveilleuses. »

En général, il règne, dans les premiers chapitres de cet ouvrage, un désordre qu'on peut appeler méthodique, et qui est un effet de l'art : l'auteur se renferme dans un cercle d'idées vagues, d'expressions générales, et il se tourmente à organiser la société, sans parler de Dieu, et sans expliquer l'homme.

social, se sont élevés, par la seule force, de leur raison, jusqu'à la prodigieuse invention de l'*art* de parler et d'écrire; lorsqu'on voit aujourd'hui les sauvages, qui ont aussi *des idées morales assez étendues et un commencement d'ordre social*, ébahis à la vue de l'eau qui bout dans un vase, ou de quelques grains de verre enfilés dans un cordon. L'auteur me fait bien comprendre comment les hommes, dans les premiers temps, purent représenter les substances matérielles, les arbres, les animaux, etc. par des traits grossiers qu'ils purent ensuite convertir en signes arbitraires et convenus; mais jamais il n'expliquera comment ils purent désigner, dans les verbes, l'action faite ou reçue, avec toutes les circonstances de temps, de personne et de nombre qui la modifient; indiquer dans le pronom, la substance sans l'exprimer; séparer dans l'adjectif, l'accident du sujet, et dans l'adverbe, l'action de toute circonstance accessoire, etc. etc. c'est-à-dire, qu'il m'explique comment les premiers hommes purent inventer le dessin, mais non comment ils purent former une langue (1), ni l'écrire. Au-

(1) Les deux genres masculin et féminin, communs à toutes les langues, et employés à distinguer des substances qui ne présentent à l'homme aucune différence de sexes, sont, ce me semble, une preuve que les langues ne sont pas de l'invention de l'homme; en même temps qu'elles semblent ajouter quelque chose à la preuve de la vérité du grand principe de l'*amour créateur et conservateur* des êtres, principe que j'ai développé dans le premier chapitre de la première partie, et particulièrement dans une note pag. 29, que je prie le lecteur de relire.

jourd'hui, sans doute, nous pouvons perfectionner une langue, et peut-être en inventer une nouvelle; mais nous avons le moule, si j'ose le dire, et nous ne pouvons être qu'imitateurs. Aussi Condorcet est-il obligé de convenir *que le nom et même la patrie de ces hommes de génie, de ces bienfaiteurs éternels de l'humanité,* auxquels sont dues les inventions merveilleuses des langues et de l'écriture, *sont pour jamais ensevelis dans l'oubli;* et peu après, il reconnoît lui-même, que si l'invention *de l'arc est l'ouvrage d'un homme de génie, la formation d'une langue fut l'ouvrage d'une société entière.* Il s'étonne avec raison que les hommes des sociétés primitives aient fait des découvertes si merveilleuses, et perfectionné, à ce point, la société, « et que quelques » peuples soient restés depuis un temps immémo- » rial dans la barbarie; que non-seulement ils ne se » soient pas élevés d'eux-mêmes à de nouveaux pro- » grès, mais que les relations qu'ils ont eues avec » des peuples parvenus à un très-haut degré de ci- » vilisation, le commerce qu'ils ont avec eux, n'y » aient pu produire cette révolution. » Comment les premiers hommes étoient-ils si inventifs avec si peu de secours, ou pourquoi les hommes modernes sont-ils si stupides au milieu de tant de lumières?

Il veut que la société soit plus perfectionnée à mesure que l'homme est plus savant; donc, par une conséquence nécessaire, l'homme doit être plus savant à mesure que la société est plus perfectionnée.

Les faits contredisent le système sous ce double rapport; l'auteur avoue lui-même « qu'à la Chine, chez » ce peuple qui a précédé tous les autres dans les » sciences et dans les arts, les découvertes les plus » importantes n'y ont pu produire » aucun perfectionnement dans la société; que l'invention de l'artillerie n'a rien ajouté à sa force, ni celle de l'imprimerie même aux progrès de ses connoissances; et qu'enfin les honneurs, les dignités, exclusivement accordés aux savans, n'ont pu hâter le perfectionnement de l'homme, ni le développement de la société. Tantôt l'auteur trouve l'homme le plus perfectionné dans la société la plus imparfaite, comme en France, « où la nation gémissoit sous le despo» tisme religieux et politique, à tel point, qu'excepté » la France, la liberté de penser existoit pour tous » les chrétiens; » tantôt il trouve l'homme le plus stupide dans la société qui lui offre un *mieux* sensible : « La religion de Mahomet, dit-il, la plus » simple dans ses dogmes, la moins absurde dans » ses pratiques, la plus tolérante dans ses prin» cipes, (voilà un perfectionnement) semble con» damner à une incurable stupidité toute cette vaste » portion de la terre où elle a étendu son empire; » tandis que nous voyons le génie des sciences et de » la liberté sous les superstitions les plus absurdes, » et au milieu de la plus barbare intolérance. »

Tel est le sophisme dont l'ouvrage que j'analyse est le long et adroit développement. Ce sophisme,

dans un homme qui a la conscience de son savoir et une haute opinion de ses talens, est plutôt un calcul de l'amour-propre qu'une erreur de la prévention. En effet, si les sciences perfectionnent la société, il est naturel que les savans la gouvernent : *le peuple en Grèce*, dit modestement Condorcet, *imposoit un travail au philosophe* (législateur) ; *mais il ne lui confioit pas une autorité,* et quoiqu'il obéît aux lois qu'il avoit reçues du sage, *il exerçoit seul et par lui-même ce que depuis nous avons appelé le pouvoir législatif.* Aussi ce sophisme a-t-il fait une brillante fortune parmi la foule des demi-savans que les *Dictionnaires*, *l'Encyclopédie*, les journaux ont multipliés en Europe, (1) et qui tous se croient appelés à instruire les hommes, et à gouverner les sociétés.

Le paralogisme, qui fait le fonds de l'ouvrage de Condorcet, est amené et présenté avec beaucoup d'art. La méthode de cet auteur paroît exacte et

(1) Jadis, dans le siècle de la force, un preux chevalier, monté sur son *palefroi,* l'armet en tête et la lance à la main, se persuadoit, dans ses rêves chevaleresques, qu'une belle princesse, enfermée dans une tour, sous la garde d'un enchanteur, alloit lui offrir sa main et ses Etats, s'il pouvoit parvenir à la tirer de captivité. Aujourd'hui, dans le siècle de l'esprit, un jeune littérateur, encore couvert de la poussière de l'école, la plume à la main et le *Contrat social* dans la tête, s'imagine, dans ses rêves philosophiques, qu'un peuple, gémissant sous le despotisme, va, dans ses assemblées primaires, lui confier au moins le pouvoir législatif, s'il parvient par ses écrits et ses discours à briser ses fers. Ce sont les mêmes passions ; mais le chevalier étoit un visionnaire généreux et brave ; le littérateur est un fou enragé et dangereux.

simple : elle consiste à aller du connu à l'inconnu, et du vrai au vraisemblable; mais on ne s'aperçoit pas qu'il change perpétuellement d'objet, et qu'il conclut sans cesse du physique au moral. Il étale avec complaisance les grandes et belles découvertes que l'homme a faites dans les sciences naturelles et les arts, et il passe adroitement à des conjectures sur les progrès qu'il fera dans la science des mœurs, dans les règles de ses devoirs, dans le perfectionnement de l'ordre social; il entremêle, il confond continuellement la certitude de ce qui est et l'espérance de ce qui doit être. Il résulte de ce charlatanisme, qu'un lecteur qui n'est pas sur ses gardes, ne pouvant contester le vrai, n'ose pas révoquer en doute le vraisemblable; obligé d'admettre les faits, il glisse sur les conjectures; et il reste de la lecture de l'ouvrage le souvenir vague d'un assentiment qu'on n'a donné qu'à quelques détails, et que la prévention ou l'inattention peuvent étendre à l'ensemble.

Cet ouvrage, *réduit à sa plus simple expression,* présente les raisonnemens suivans. On a appliqué l'algèbre à la géométrie, donc on l'appliquera à la politique; on a calculé la résistance des fluides, donc on calculera la résistance des passions; on a déterminé la figure de la terre, donc on déterminera avec précision l'organisation sociale; on a trouvé le secret de déphlogistiquer quelques substances, donc on trouvera le moyen de prévenir l'effervescence

d'une assemblée populaire ; on fait de l'air pur, et sans mélange de parties hétérogènes, donc on fera des sociétés sans passions et sans orages ; on résout les *équations* du quatrième degré, donc on fera disparoître tous les obstacles qui s'opposent au perfectionnement de l'homme social : mais l'histoire ne s'accorde pas avec cette brillante théorie, et il s'en faut bien, qu'on puisse dire : les Grecs savoient plus de géométrie que les Germains, donc ils étoient plus humains envers leurs esclaves ; ils étoient meilleurs astronomes, donc ils étoient plus hospitaliers ; ils dissertoient mieux sur la morale, donc ils en pratiquoient mieux les devoirs, donc ils étoient meilleurs époux, meilleurs pères, meilleurs voisins.

L'homme intelligent n'est pas le seul qui soit susceptible d'un progrès indéfini ; l'homme physique lui-même participera à cette brillante destinée, « et » même, dit l'auteur, comme les passions, les pré» jugés, les travaux pénibles, les excès en tout » genre, ne seront plus connus parmi les hommes, » seroit-il absurde de supposer que ce perfectionne» ment de l'espèce humaine doit être susceptible d'un » progrès indéfini ; qu'il doit arriver un temps où la » mort ne seroit plus l'effet que d'accidens extraor» dinaires, ou de la destruction de plus en plus lente » des forces vitales, et qu'enfin la durée de l'inter» valle moyen entre la naissance et cette destruction » n'a elle-même aucun terme assignable. Sans doute, » l'homme ne deviendra pas immortel ; mais la dis-

» tance entre le moment où il commence à vivre, et
» l'époque commune où naturellement sans mala-
» die, sans accident, il éprouve la difficulté d'être,
» ne peut-elle pas s'accroître sans cesse? Ainsi nous
» devons croire que la durée moyenne de la vie hu-
» maine doit croître sans cesse, si des révolutions
» physiques ne s'y opposent pas; mais nous ignorons
» quel est le terme qu'elle ne doit jamais passer,
» nous ignorons même si les lois générales de la na-
» ture en ont déterminé au delà duquel elle ne
» puisse s'étendre. »

Je ne sais si le lecteur partage ce sentiment; mais il me semble que cette perspective de vertu, de bonheur et d'immortalité, que la philosophie promet à la société, fait un contraste déchirant avec la corruption, la misère et la mort qu'elle lui a donnée. Ah! que le sage *se console* s'il veut, par ces chimériques espérances, *des erreurs, des crimes, des injustices, dont la terre est encore souillée, et même de celle dont il est lui-même la victime;* mais qu'il s'abstienne de présenter ces consolations dérisoires et à l'homme que ces funestes chimères ont plongé dans la misère et la douleur, et à la société que sa vanité et ses systèmes ont précipitée dans l'abîme du malheur et de la corruption!

Cependant quelques ombres viennent obscurcir ce riant tableau. « Il est possible, dit Condorcet, que
» quelque nation sauvage des vastes contrées de l'A-
» mérique septentrionale, qui ne connoît de loi que

» la force, et de métier que le brigandage, repous-
» sera les douceurs de cette civilisation perfectionnée;
» mais réduits à un petit nombre, repoussés eux-
» mêmes par les nations civilisées, ces peuples fini-
» ront par disparoître entièrement, ou se perdre
» dans leur sein. » Il ne faut pas oublier le reproche qu'a fait la philosophie aux nations Européennes, d'avoir *réduit à un petit nombre*, *repoussé*, *et fait disparoître* les naturels des pays qu'ils ont découverts dans le Nouveau-Monde; et j'oserai demander au philosophe si la philosophie donne, plus que le christianisme, le droit de *réduire à un petit nombre et de faire disparoître* les paisibles habitans de ces terres éloignées.

Le sage résout d'une manière plus immorale la seconde difficulté, qui, selon lui, naît de son système. *Dans ce progrès indéfini de l'industrie et du bien-être;* dans un état de choses où tous les hommes seront vertueux, toutes les femmes fécondes, toutes les familles riches, « chaque génération est
» appelée à un accroissement dans le nombre des
» individus duquel il doit arriver que l'augmenta-
» tion dans le nombre des hommes surpassant celle
» de leurs moyens, il en résulteroit nécessairement,
» pour le bonheur de la société, une marche vrai-
» ment rétrograde, ou du moins une sorte d'oscilla-
» tion entre le bien et le mal. »

On a vu, dans la *Théorie du pouvoir*, que l'accroissement trop rapide de la population peut être à

craindre pour la société; que la société politique y remédie par des colonies, la société religieuse par ses établissemens; que, si ces moyens sont négligés, la nature même de la société supplée à leur défaut par des voies qu'il n'est pas donné à l'homme de connoître, ni de troubler. Mais le sage a des moyens inconnus au vulgaire, des moyens sûrs et directs de faire subsister une population excessive, ou de la borner.

« 1° Dans un temps, dit-il, où l'espèce humaine » auroit nécessairement acquis un surcroît de lu- » mières, dont nous pouvons à peine nous former » une idée, qui oseroit deviner ce que l'art de con- » vertir les élémens propres à notre usage peut de- » venir un jour? »

Effectivement le peuple de Paris, à défaut de pain, s'est nourri d'alimens qui ne valoient pas mieux que de la *terre;* et qui oseroit répondre qu'il ne sera pas un jour réduit à vivre d'*air?* Et si l'on ajoute à cette nourriture économique, qu'il ne peut boire que de l'*eau,* ne verra-t-on pas se réaliser la flatteuse promesse du philosophe, *que les élémens se convertiront un jour en substances propres à notre usage?*

« 2° Les progrès indéfinis de la population et la » masse même limitée des subsistances, ne doivent » avoir rien d'effrayant pour le bonheur de l'espèce » humaine, ni pour sa perfectibilité indéfinie, si » l'on suppose qu'avant ce temps les progrès de la

» raison aient marché de pair avec ceux des sciences » et des arts, que les ridicules préjugés de la su- » perstition aient cessé de répandre sur la morale » une austérité qui la corrompt et la dégrade, au » lieu de l'épurer et de l'élever. Les hommes sauront » alors que, s'ils ont des obligations à l'égard des » êtres qui ne sont pas encore, elles ne consistent » pas à leur donner l'existence, mais le bonheur; » elles ont pour objet le bien-être général de l'es- » pèce humaine, ou de la société dans laquelle ils » vivent, de la famille à laquelle ils sont attachés, et » non la puérile idée de charger la terre d'êtres » inutiles et malheureux. »

Le lecteur se méprendroit peut-être sur les *intentions* du philosophe, s'il ne savoit pas que, dans le même ouvrage, il déclame avec aigreur contre le célibat, et qu'ainsi, dans sa société philosophique, le mariage sera prescrit, et les progrès de la population arrêtés. La philosophie nous ramène donc aux institutions des républiques anciennes auxquelles le philosophe conseille de borner le nombre des enfans à naître, et le législateur prescrit de borner, par l'exposition publique, le nombre de ceux qui sont nés. Or, empêcher l'enfant de naître ou l'empêcher de vivre est presque le même crime dans la société naturelle dont *la fin est la production des êtres;* s'il y avoit quelque différence entre ces deux forfaits, un philosophe nous prouveroit qu'ils sont utiles l'un et l'autre pour ne pas *surcharger la terre*

d'êtres inutiles et malheureux. C'est donc avec raison que j'ai dit, dans la première partie de cet ouvrage, que, lorsque *l'enfant n'est pas un être sacré aux yeux de la religion, il est bientôt un être vil et nuisible aux yeux de la politique*.

Malgré la différence de mes principes sur les sociétés à ceux de l'auteur que je combats, on a pu remarquer que nous nous accordions sur un point important, sur la perfectibilité indéfinie de l'homme. Cette faculté, propre à l'homme et à l'homme seul, est, à mon avis, une des plus fortes preuves que puisse offrir le raisonnement, de l'immortalité de l'homme intelligent. En effet, il est dans la nature d'un être essentiellement et indéfiniment perfectible, de vouloir essentiellement et indéfiniment perfectionner; or, vouloir, c'est exister. Mais Condorcet veut que ce soit l'homme qui perfectionne la société, et je soutiens au contraire que ce n'est que la société qui perfectionne l'homme intelligent et physique. L'histoire de l'homme et de la société s'accorde avec cette théorie; puisqu'on observe, dans tous les temps et chez tous les peuples, la conservation, c'est-à-dire, la perfection de l'homme intelligent et physique, suivre les progrès de la constitution de la société religieuse et politique, ou intelligente et physique, et la destruction, c'est-à-dire, l'imperfection de l'homme intelligent et physique, suivre la déconstitution de la société religieuse et politique; et qu'on observe encore que l'homme intelligent se

perfectionne davantage là où la société religieuse est plus constituée, et que l'homme physique se perfectionne davantage là où la société politique est plus constituée. Je renvoie le lecteur à ce que j'ai dit à cet égard dans les deux premières parties de cet ouvrage.

La raison de ce rapport entre la perfection de l'homme et la constitution de la société n'est pas difficile à apercevoir, si l'on fait attention que la constitution étant l'ensemble des lois parfaites ou rapports *nécessaires* qui existent entre les êtres, plus une société a de constitution, plus elle développe de rapports *nécessaires* entre les êtres, plus l'homme par conséquent peut apercevoir de rapports *nécessaires;* donc plus il est intelligent, puisque l'intelligence n'est que la faculté d'apercevoir des rapports justes et *nécessaires* entre les objets.

Bien loin que l'homme perfectionne la société, il ne peut qu'empêcher que la société se perfectionne; ou, pour mieux dire, il ne peut que retarder le développement des rapports nécessaires dont l'ensemble forme la constitution, en voulant établir dans les sociétés des rapports absurdes, ouvrage de sa volonté destructive, et qu'il maintient par une force déréglée; c'est-à-dire, que l'homme social se déprave et se déconstitue lui-même, en voulant constituer la société, et que la société constitue l'homme ou le règle, en se constituant elle-même.

Le procès entre la philosophie et la société civile

se trouve donc réduit à des termes bien simples.

La société fait l'homme par sa constitution; l'homme fait la société par ses découvertes: telle est la question dont le jugement est soumis au tribunal de l'opinion publique éclairée par l'histoire des temps passés, par la connoissance des événemens présens, et par des conjectures probables sur ceux qui en seront la suite, et dont l'observateur attentif peut prévoir avec quelque certitude la nature et la direction.

Tout nous dit, pronostique l'auteur que je combats, *que nous touchons à l'époque d'une des grandes révolutions de l'espèce humaine*. Je partage à cet égard l'opinion de Condorcet, mais je ne suis pas d'accord avec lui sur l'espèce et le caractère de cette révolution.

« L'état actuel des lumières, dit cet écrivain, nous » promet qu'elle sera heureuse; mais aussi n'est-ce » pas à condition que nous saurons nous servir de » toutes nos forces? C'est la pensée du sage qui pré» pare les révolutions, a dit ailleurs cet auteur, et » c'est le bras du peuple qui les exécute..... Nous » sommes à l'époque où l'influence des progrès de » la propagation des lumières sur l'opinion, de l'o» pinion sur les nations et sur leurs chefs, cessant » tout à coup d'être lente et insensible, a produit » dans la masse entière de quelques peuples une » révolution, gage certain de celle qui doit embras» ser la généralité de l'espèce humaine. Si nous

» jetons un coup d'œil sur l'état actuel du globe, » nous verrons d'abord que, dans l'Europe, les principes de la constitution Française sont déjà ceux » de tous les hommes éclairés. Nous les y verrons » trop répandus et trop hautement professés, pour » que les efforts des tyrans et des prêtres puissent » les empêcher de pénétrer peu à peu jusqu'aux » cabanes de leurs esclaves..... Nous verrons dans » chaque nation quels obstacles particuliers s'opposent à cette révolution, ou quelles dispositions la » favorisent; nous distinguerons celles où elle doit » être doucement amenée par la sagesse, peut-être » déjà tardive, de leurs gouvernemens, et celles où, » rendue plus violente par leur résistance, elle doit » les entraîner eux-mêmes dans ses mouvemens » terribles et rapides. »

La grande révolution à laquelle nous touchons, selon Condorcet, est donc l'abolition de la religion chrétienne (1) et la conversion de toutes les monarchies en républiques, c'est-à-dire, l'athéisme et l'anarchie; et c'est ce que ce philosophe appelle le perfectionnement de la société par le progrès des lumières et des connoissances de l'homme. Pour

(1) Au milieu de tant d'erreurs, Condorcet énonce une grande vérité: « Toute religion, dit-il, qu'on se permet de défendre, comme une » croyance qu'il est utile de laisser au peuple, ne peut plus espérer qu'une » agonie plus ou moins prolongée. » Avis aux *gouvernans*, qui veulent que les peuples aient de la religion, et qui ne veulent pas en avoir eux-mêmes.

moi, si je voulois faire des prophéties, fondé sur les principes développés dans cet ouvrage, sur l'histoire qui en est l'application, et sur les événemens qui en ont été et qui en seront la démonstration, j'oserois hasarder des prédictions tout opposées, et annoncer le triomphe de la religion chrétienne et la destruction du gouvernement républicain : parce que, « si » le législateur, se trompant dans son objet, établit » un principe différent de celui qui naît de la nature » des choses, la société ne cessera d'être agitée jus» qu'à ce que le principe soit détruit ou changé, et » que l'invincible nature ait repris son empire. » En effet, il semble qu'on aperçoit dans toutes les républiques du monde connu des signes non équivoques de destruction; je ne parle pas de la France, qui n'a jamais été, qui ne sera jamais une république, et qui n'est qu'une monarchie en révolution : mais la république aristocratique des Provinces-Unies n'est plus; la Pologne a passé sous le gouvernement monarchique; dans les Etats-Unis, l'on suppose déjà aux chefs des vues ambitieuses; en Angleterre, des tribuns ont invoqué la force du peuple, et des symptômes alarmans ont dévoilé l'existence d'une disposition à la démocratie qui amèneroit, tôt ou tard, la chute de la constitution mixte de cette société; dans quelques Etats de la confédération Helvétique, l'on a réclamé *les Droits de l'homme*, et les gouvernemens ont cédé; et cette condescendance, dans un Etat non constitué, est

toujours un indice et un commencement de révolution; l'édifice de la Confédération Germanique chancelle sur ses bases antiques ; l'indépendance de la république de Gênes est fortement menacée. Quelques petites républiques végéteront encore à l'abri de leur foiblesse, entre la corruption et la crainte; quelques sectes méprisées traîneront un reste d'existence dans l'ignorance et l'obscurité : les unes ne parviendront peut-être à la constitution politique qu'à travers le chaos de la démocratie; les autres passeront par le néant de l'athéisme avant de revivre à la constitution religieuse : mais, tôt ou tard, la nature des êtres reprendra ses droits, dans la société politique comme dans la société religieuse : la religion ramènera les vertus particulières qui font le bonheur de l'homme; avec la monarchie, renaîtront les vertus publiques qui font la force des sociétés.

La grande question qui divise en Europe les hommes et les sociétés, l'homme se *fait* lui-même et *fait* la société, la société se *fait* elle-même et *fait* l'homme, est donc réduite à des preuves de *faits;* et bientôt peut-être les événemens confirmeront les principes, ou anéantiront les systèmes.

OBSERVATIONS DE L'ÉDITEUR

SUR LES ENTREPRISES DES PROTESTANS

DONT IL EST PARLÉ AU CHAPITRE II DU LIVRE VI, PAGE 314.

La division de la France en huit *cercles* fut arrêtée à l'Assemblée de La Rochelle, le 10 mai 1621 ; et le règlement qu'on y dressa est imprimé dans le *Mercure de France*, t. IX, année 1621. L'abbé Bonnaud l'a inséré parmi les *Pièces justificatives* de son *Discours à lire au Conseil, en présence du roi ;* 1787, 1 vol. in-8°, pag. 372 et suiv.

Mais, en 1621, on ne fit que renouveler ce qui avoit été proposé quarante ans auparavant, c'est-à-dire en 1581. L'abbé de Boulogne, depuis évêque de Troyes, a donné, à ce sujet, des détails curieux et authentiques, dans une note jointe à ses *Observations sur l'ouvrage de M. Charles Villers, intitulé :* ESSAI SUR L'ESPRIT ET L'INFLUENCE DE LA RÉFORMATION DE LUTHER, *et couronné par l'Institut national.* Voyez ses *Annales littéraires et morales ;* 1804, tom. II, pag. 441.

Voici cette note, qu'on lit à la pag. 476, etc.

« Il existe, dans quelques bibliothèques de Paris, un livre
» intitulé : *le Mirouer des François*, composé par *Nicolas de*

» *Montand* (1), et imprimé en l'an 1582, in-8°, en 497 pages, » *contenant l'état et maniement des affaires de France*, c'est-à- » dire, le projet formé par les Calvinistes de tirer le corol- » laire dont parle M. Villers, et par conséquent de boule- » verser leur patrie. Il est partagé en sept dialogues : le » premier a pour objet l'établissement de l'*Evangile* ou du » *Calvinisme* en France. Les enfans de Noé, Sem, Cham et » Japhet, s'adressent pour cet effet à Nimrod; pag. 3.

» Le second tend au *soulèvement des esprits à l'occasion des* » *impôts;* article par où il faut débuter quand on veut faire » une révolution; pag. 35.

» Le troisième a pour objet *la subversion du culte* et *la ruine* » *de l'Eglise*, comme on l'explique, pag. 344 et suiv.; l'abo- » lition de la messe et du sacerdoce, avec invitation de *courir* » *sus au Pape;* pag. 105.

» Le quatrième traite de la *recherche des financiers;* p. 220.

» Le cinquième de la *réforme de la justice*, et de la *diminu-* » *tion de l'autorité royale*, en attendant qu'on soit assez » fort pour l'anéantir totalement; 2e liv. pag. 291.

» Le sixième indique la manière de diviser les officiers du » royaume d'avec ceux du roi; pag. 404.

» Le septième parle des choses qu'il faudra faire pour con- » vertir *les palais épiscopaux*, *les églises et leurs presbytères en* » *hôpitaux*, *colléges*, *ateliers*, *greniers*, *places publiques*, » *halles ou auditoires;* 3e liv. pag. 441.

» Ces Dialogues entrent dans un grand détail sur la *spo-* » *liation des églises*, *des vases sacrés et des reliquaires;*

» Sur la fonte des *cloches*, pour en faire de la *monnoie* et » des *canons;*

» Sur l'invasion ou la *vente des biens du clergé*, même du » *comtat d'Avignon* et de l'*Ordre de Malte;*

(1) Son vrai nom étoit BARNAUD. Voyez le *Dict. hist.* de Prosper Marchand, qui le fait médecin ou alchimiste; et la *Biblioth. hist. de la France;* tom. II, n. 27206.

» Sur la *sécularisation des moines et des religieuses;*

» Sur le travestissement des *évêques* et des *prêtres*, qu'on » forcera de se marier, et dont on fera des laboureurs, des » soldats, etc.

» On y prêche, pag. 415, l'insurrection, et on y appelle » *les étrangers* en France.

» On y désigne, pag. 32, 71, 112 et 325, les victimes fu- » tures à qui on a voué une haine immortelle, entre autres » les Parlemens, surtout ceux de Paris et de Toulouse, celui » de Paris, comme ayant fait pendre *Dubourg*, conseiller de » la grande chambre, auteur de l'assassinat du président » Minard, zélé catholique.

» Le passé, comme on voit, ajoute M. de Boulogne, est » le livre du présent et la leçon de l'avenir. »

L'historien de Calvin, M. Audin, vient de donner quelques extraits des *Dialogues* de N. de Montand, *dans lesquels*, dit-il, *est toute notre révolution* : ils concernent *les biens du clergé, les couvents et le maximum*. En les lisant, on se formera une idée juste de la tolérance des *réformés* et des principes qui les faisoient agir. Voyez l'*Histoire de Calvin*, in-8°, 1841, tom. II, chap. XIX; et l'édition abrégée, in-12, 1842; chap. XXXVI, pag. 407 et suiv.

FIN DU TOME II.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE III.

LIVRE IV.

RELIGION CHRÉTIENNE OU CONSTITUÉE.

LIVRE V.

HISTOIRE DE LA RELIGION.

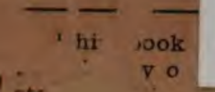
LIVRE VI.

RAPPORTS DES SOCIÉTÉS RELIGIEUSES AUX SOCIÉTÉS POLITIQUES.

SUPPLÉMENT.

FIN DE LA TABLE.




hi
ook
y o

3 2044 014 202 2

